

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	i
RÉSUMÉ	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
LISTE DES FIGURES.....	xi
INTRODUCTION	1
Chapitre 1 : REVUE DE LITTÉRATURE ET CADRE CONCEPTUEL	7
1.1 Vers une ruralité synonyme de multifonctionnalité	9
1.1.1 Évolution des discours sur la ruralité : Amérique du Nord et Europe.....	9
1.1.2 Éléments de définition de la ruralité : caractéristiques physiques et construction sociale.....	12
1.1.3 Éléments de typologie des territoires ruraux : un outil pour cerner les disparités rurales.....	18
1.1.4 Synthèse : ruralité, typologie et influence urbaine	27
1.2 Les rapports ruraux/urbains comme élément de caractérisation du niveau de ruralité....	28
1.2.1 Les rapports entre le rural et l'urbain : une relation fondée sur l'interdépendance..	29
1.2.2 La ville comme facteur d'organisation de l'espace.....	35
1.2.3 Synthèse : l'influence urbaine perçue à travers la proximité géographique et le niveau de déplacement	40
1.3 Le territoire : un concept intégrateur de la compréhension de l'évolution différenciée dans l'espace	42
1.3.1 Éléments de définition du territoire	43
1.3.2 La montée du territoire dans les sciences régionales : vers une meilleure compréhension des disparités.....	45
1.3.3 Territoire et développement durable : deux notions complémentaires.....	55
1.3.4 Synthèse : le territoire comme objet social, économique et environnemental, mais également comme résultat de leur évolution.....	71

Chapitre 2 : PROBLÉMATIQUE ET PERTINENCE DE LA RECHERCHE.....	73
2.1 Les changements qui marquent la ruralité et les disparités territoriales qu'ils participent à créer.....	74
2.1.1 Définir la ruralité pour identifier les disparités qui la caractérisent	76
2.1.2 Une ruralité en « relation » avec les centres urbains.....	77
2.1.3 Le territoire vu à la lumière du concept de développement territorial durable.....	78
2.2 Pertinence sociale de la recherche.....	79
2.3 Pertinence scientifique de la recherche.....	82
2.4 Originalité de la recherche.....	83
2.5 Questions de recherche.....	85
 Chapitre 3 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE	87
3.1 La stratégie de recherche : l'étude de cas et ses outils méthodologiques.....	90
3.1.1 Justification des terrains de l'étude : les régions-ressources du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent.....	91
3.1.2 Portrait historique de la structuration des territoires à l'étude	94
3.1.3 L'analyse factorielle : un outil quantitatif permettant une description qualitative	95
3.1.4 L'influence urbaine traitée à travers la typologie des Zones d'influences des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement	114
3.1.5 L'analyse cartographique, un complément essentiel à l'analyse statistique.....	116
 Chapitre 4 : LES RÉGIONS À L'ÉTUDE.....	118
4.1 Portrait historique de la structuration de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	120
4.1.1 La structuration de l'espace économique : ressources naturelles et grandes entreprises.....	120
4.1.2 La marche du peuplement : industrialisation et développement urbain	130
4.2 Portrait historique de la structuration de la région du Bas-Saint-Laurent	139
4.2.1 La structuration de l'espace économique : exploitation abusive des ressources et limites de l'agriculture.....	139
4.2.2 La marche du peuplement : une structure économique qui inhibe l'essor urbain....	145
4.3 Portraits historiques des régions à l'étude comme révélateur de la répartition des disparités dans les territoires ruraux.....	156

Chapitre 5 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	160
5.1 Caractérisation des municipalités en fonction de leur niveau d'intégration des dimensions de développement territorial durable	162
5.1.1 Portrait général de la répartition des municipalités rurales selon les dimensions économique et sociale.....	165
5.1.2 Typologie des municipalités rurales issue du croisement des dimensions.....	166
5.2 Qualité de l'environnement en fonction de l'intégration des dimensions de développement territorial durable : une surexposition pour les municipalités qui présentent une désintégration des dimensions de développement territorial	176
5.2.1 Présence de site d'enfouissement des déchets.....	177
5.2.2 Présence de stations d'épuration des eaux usées.....	179
5.2.3 Présence d'industries manufacturières.....	181
5.2.4 Émission d'avis environnementaux	183
5.2.5 Déplacements alternatifs.....	185
5.2.6 Quantité de matières recyclées par habitant.....	187
5.2.7 Bilan de l'analyse des variables environnementales.....	189
5.3 Rôle de l'influence urbaine dans la dynamique de création des disparités observées au sein des territoires ruraux.....	191
5.3.1 Dimension économique : une influence positive des centres urbains.....	194
5.3.2 Dimension sociale concernant les individus.....	197
5.3.3 Dimension sociale concernant les collectivités	200
Chapitre 6 :VERS UN MODÈLE INTÉGRANT MIEUX LES PARTICULARITÉS DES TERRITOIRES.....	203
6.1 Retour sur les questions de recherche	204
6.1.1 Apport de l'exercice multidimensionnel de typologie des territoires ruraux.....	205
6.1.2 Municipalités aux dimensions de développement territorial désintégrées : un cumul des disparités économique, sociale et environnementale ?.....	212
6.1.3 Le rôle de l'influence urbaine comme déterminant des disparités observées ?.....	213
6.2 Limite de la recherche : des pistes à explorer.....	215
6.2.1 Les variables utilisées : la difficile mesure de la qualité de l'environnement dans les territoires ruraux.....	215
6.2.2 L'analyse factorielle : des interrogations soulevées par son caractère exploratoire.....	216
6.2.3 Exclusion des centres urbains de l'analyse : un élément explicatif manquant	217
CONCLUSION.....	218
BIBLIOGRAPHIE.....	227

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 :ÉVOLUTION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU QUÉBEC ET AU CANADA.....	243
Annexe 2:DÉTAILS DES ANALYSES FACTORIELLES	260
Annexe 3 :CLASSEMENT DES MUNICIPALITÉS RURALES SELON LES RÉSULTATS DES ANALYSES FACTORIELLES.....	277

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Liste des variables à l'étude en fonction des dimensions sociale, économique et environnementale.....	105
Tableau 2 :	Évolution de la population, au Saguenay-Lac-Saint-Jean	125
Tableau 3 :	Population rurale et urbaine pour le Saguenay et le Lac-Saint-Jean, 1851 - 2001	135
Tableau 4 :	Évolution démographique du Bas-Saint-Laurent, en fonction des secteurs	148
Tableau 5 :	Évolution de la population en fonction des hautes et basses terres (1891-1951).....	151
Tableau 6 :	Population rurale et urbaine du littoral du Bas-Saint-Laurent, 1891-1951	152
Tableau 7 :	Évolution de la population selon les hautes et basses terres (1951-1991).....	154
Tableau 8 :	Variables associées aux critères d'analyse.....	165
Tableau 9 :	Répartition (%) des municipalités rurales des régions à l'étude en fonction des dimensions économique et sociale.....	166
Tableau 10 :	Répartition des municipalités rurales en fonction des dimensions économique et sociale	167
Tableau 11 :	Répartition de sites d'enfouissement des déchets selon le niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Bas-Saint-Laurent	178
Tableau 12 :	Répartition de stations d'épuration des eaux usées selon le niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Bas-Saint-Laurent	180
Tableau 13 :	Nombre d'industrie manufacturière selon le niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Bas-Saint-Laurent	182
Tableau 14 :	Fréquence d'émission des avis environnementaux selon le niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Bas-Saint-Laurent	184
Tableau 15 :	Pourcentage des déplacements alternatifs s selon le niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable Saguenay-Lac-Saint-Jean et Bas-Saint-Laurent	186
Tableau 16 :	Quantité de matières recyclées selon le niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Bas-Saint-Laurent	188

Tableau 17 : Répartition des municipalités rurales de la typologie en fonction de leur niveau d'influence urbaine.....	192
Tableau 18 : Répartition des municipalités en fonction de la dimension économique et de la typologie des ZIM, Saguenay-Lac-Saint-Jean	195
Tableau 19: Répartition des municipalités en fonction de la dimension économique et de la typologie des ZIM, Bas-Saint-Laurent.....	196
Tableau 20 : Répartition des municipalités en fonction de la dimension sociale concernant les individus et de la typologie des ZIM, Saguenay-Lac-Saint-Jean	198
Tableau 21 : Répartition des municipalités en fonction de la dimension sociale concernant les individus et de la typologie des ZIM, Bas-Saint-Laurent	199
Tableau 22 : Répartition des municipalités en fonction de la dimension sociale concernant les collectivités et de la typologie des ZIM, Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	200
Tableau 23 : Répartition des municipalités en fonction de la dimension sociale concernant les collectivités et de la typologie des ZIM, Bas-Saint-Laurent.....	201

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Municipalités rurales aux conditions de développement territorial intégrées Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	170
Figure 2 : Municipalités rurales aux conditions de développement territorial intégrées Bas-Saint-Laurent.....	171
Figure 3 : Municipalités aux conditions de développement territorial désintégrées de type 1, Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	172
Figure 4 : Municipalités aux conditions de développement territorial désintégrées de type 1, Bas-Saint-Laurent.....	173
Figure 5 : Municipalités aux conditions de développement territorial désintégrées de type 2, Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	174
Figure 6 : Municipalités aux conditions de développement territorial désintégrées de type 1, Bas-Saint-Laurent.....	175
Figure 7 : Profil économique de municipalités rurales.....	195
Figure 8 : Profil économique des municipalités rurales.....	196
Figure 9 : Profil social individuel des municipalités rurales.....	198
Figure 10 : Profil social individuel des municipalités rurales, Bas-Saint-Laurent.....	199
Figure 11 : Profil social collectif des municipalités rurales, Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	201
Figure 12 : Profil social collectif des municipalités rurales, Bas-Saint-Laurent.....	202

INTRODUCTION

L'importance de la ruralité ne fait pas de doute. Malgré la métropolisation et l'urbanisation croissantes, le poids des populations rurales au regard du territoire qu'elles occupent est loin d'être négligeable : les régions rurales représentent près des trois quarts de la superficie des pays de l'Office de coopération et de développement économiques (OCDE) et regroupent le quart de leurs populations (OCDE, 2010).

Les descriptions et les perceptions associées à la ruralité s'expriment de différentes manières : vastes étendues, ressources naturelles, agriculture, etc. (Dugas et Vachon, 1991; LeRoy, 1997; Perrier-Cornet, 2002; Épenda, 2003). Ces descriptions et perceptions sont souvent l'unique référent pour la définir et la concevoir. L'association très forte entre la formation de l'espace rural et l'exploitation des ressources naturelles et l'agriculture n'est très certainement pas étrangère à la vision dominante de la ruralité, laquelle s'exprime à travers une ruralité monofonctionnelle et homogène, orientée vers l'exploitation des ressources du territoire.

Il est vrai que l'économie rurale repose en grande partie sur l'exploitation des ressources naturelles, et les superficies importantes dédiées à ces activités ne font que renforcer cette perception. Toutefois, si l'exploitation des ressources naturelles reste omniprésente dans le paysage, sa place dans la structure économique des régions montre des signes d'affaiblissement constant depuis les cinquante dernières années (Fairbairn, 1998; Drabenstott, 2001). Les principaux secteurs d'activités liés à l'exploitation des ressources naturelles et à l'agriculture sont marqués par une intégration croissante aux marchés internationaux. Cette ouverture de plus en plus grande des marchés a modifié considérablement l'ordre économique établi : mécanisation des procédés et diminution du nombre d'emplois liés au secteur primaire, épuisement des ressources naturelles et tertiarisation des économies

régionales sont autant de réalités qui bouleversent maintenant les économies rurales traditionnelles et leur poids dans l'économie nationale.

Ces changements, au plan économique, s'accompagnent également de mouvements démographiques qui modifient la structure de peuplement et, avec elle, l'occupation du territoire. Ces modifications affectent, à différents degrés, le monde rural en accentuant les phénomènes de métropolisation et d'urbanisation. Cela ne signifie pas pour autant que toutes les perspectives pour les territoires ruraux soient négatives. En effet, depuis une vingtaine d'années, la valorisation des espaces naturels se répercute par une augmentation de la demande, et parallèlement de l'offre, pour les activités de villégiature et de tourisme (Simard, 2005; Jean et coll., 2007). Cette situation participe à créer un contexte favorable pour des territoires ruraux qui profitent d'aménités naturelles, telles que la présence de plans d'eau ou de montagnes skiabiles ou encore de particularités liées au paysage (Domon et Paquette, 2000). Également, la proximité des villes constitue un avantage pour certains territoires ruraux qui bénéficient ainsi de conditions avantageuses pour la localisation industrielle et le développement de l'économie du savoir (Polèse et Shearmur, 2002). De même, le phénomène d'étalement urbain, qui caractérise le mouvement de population désertant les villes au profit de leur proche périphérie, participe aussi à créer une nouvelle dynamique démographique qui peut être bénéfique pour certaines communautés rurales.

À partir de ces grandes tendances, des dynamiques territoriales opposées vont caractériser la ruralité. Deux d'entre elles retiennent l'attention et polarisent le débat. D'un côté, la ruralité en déclin, dépendante de l'exploitation des ressources naturelles et vivant une dévitalisation de son tissu social, tributaire de l'exode de la population et de la fragilité du contexte économique local. De l'autre, la ruralité en croissance, tirant profit de ses aménités naturelles et de sa localisation géographique avantageuse en regard des centres urbains afin d'attirer des entreprises et de nouveaux résidents.

Ainsi, cette vision de la ruralité, très polarisée entre « gagnants » et « perdants », reste fortement associée à la ville et aux mécanismes économiques qui l'animent, telles les économies d'échelle et d'agglomération.

Malgré l'interpénétration grandissante des réalités rurales et urbaines, c'est davantage le spectre de l'opposition qui polarise le discours sur la ruralité (Kayser, 1991; Rémy, 1998; Jean, 2005). D'ailleurs, malgré des contributions soulignant l'importance de mieux comprendre les dynamiques rurales-urbaines (Bruneau, 2000; Alasia, 2004; Arlaud et coll., 2005; Jean, 2005; Binet et Breton, 2006; Conference Board du Canada, 2009), l'exercice de comparaison entre la ville et la campagne continue d'inspirer de nombreuses recherches en sciences régionales (entre autres, Dugas, 1988; INSPQ, 2004; Chenard et coll., 2005; Desjardins, 2005; Gagnon et coll., 2006).

Ce qui ressort des comparaisons entre la ville et la campagne, ce sont les écarts qui les caractérisent. Des écarts qui, même s'ils tendent à diminuer, restent tout de même présents. Toutefois, cette attention portée aux écarts entre les centres urbains et les territoires ruraux, sans remettre en cause sa pertinence, cache une autre réalité qui mérite une attention particulière : les différences existantes au sein même des territoires ruraux. Un énorme travail reste encore à faire afin de les documenter (Sorensen et de Peuter, 2004; Jean et coll., 2009). Considérant les défis et les potentialités différents qui caractérisent la ruralité découlant des nombreux changements survenus au cours des dernières décennies, l'exercice n'est pas sans intérêt, d'où la pertinence de la présente thèse.

De plus, en tenant compte des différences structurelles qui caractérisent les territoires ruraux et urbains en termes économiques (emplois, salaires, conditions de travail), environnementales (aménités naturelles) et sociales (démographie, taux de scolarité), l'étude seule des territoires ruraux s'avère une porte d'entrée intéressante. La montée

et l'affirmation d'une ruralité plurielle, influencée par ses nouvelles composantes géographiques (proximité des centres urbains), économiques (diminution de l'importance du secteur primaire), sociales (vieillesse de la population et exode rural) et environnementales (importance croissante des aménités naturelles), soulèvent des enjeux nouveaux auxquels il importe de s'intéresser.

Il s'agit d'ailleurs là de l'objectif premier de cette thèse : mieux comprendre la ruralité, dans toute sa multifonctionnalité, en tenant compte des éléments qui participent à la définir. Plus spécifiquement, il importe de s'interroger à savoir comment, tout en considérant l'importance de la situation économique, intégrer des aspects correspondant aux nouvelles réalités vécues au sein des territoires ruraux, notamment en lien avec la qualité de l'environnement et la cohésion du tissu social. Que nous apprend ce croisement entre les dimensions sociale, économique et environnementale nous apprend sur les dynamiques territoriales observées ? Est-il le reflet d'une certaine uniformité au sein des territoires ruraux ou témoigne-t-il plutôt d'une pluralité de situations, permettant de mieux comprendre les dynamiques qu'ils l'animent et les phénomènes qui la bouleversent ? De plus, devant l'importance croissante des centres urbains comme facteur de structuration de l'espace et la nécessité de considérer la ruralité comme un sujet d'étude à part entière, comment dépasser la dualité rurale/urbaine ? En d'autres mots, comment analyser la ruralité sans toutefois oublier l'importance des centres urbains sur les dynamiques économiques, environnementales et sociales des territoires ruraux ?

Voilà le questionnement ainsi que le contexte qui ont servi d'assises à la présente recherche. Ce questionnement est traité à travers six chapitres. Le premier vise à définir le cadre théorique et conceptuel de la recherche. La thèse repose sur trois grands concepts. D'abord, celui de la *ruralité*, une ruralité en changement qui possède de nombreuses dimensions qu'il est nécessaire de circonscrire. Ensuite, celui des *rapports ruraux/urbains* qui, avec la concentration des services et des emplois dans

les centres urbains et leur périphérie, accentue leur importance afin de mieux comprendre les dynamiques territoriales. Et enfin, le concept de *territoire*, qui s'avère une notion opérationnelle permettant de cerner le caractère multidimensionnel de la ruralité.

Le deuxième chapitre aborde la problématique de la recherche. Celle-ci propose de dessiner les contours du travail au regard des concepts théoriques. La pertinence sociale et scientifique de même que l'originalité de l'étude sont également abordées dans cette partie. C'est à cette étape que les objectifs, les questions et les hypothèses de la recherche sont avancés.

Le troisième chapitre présente le cadre méthodologique de la recherche. Ce chapitre définit la méthodologie choisie, laquelle est à la fois quantitative et qualitative et orientée autour de l'étude de cas. Trois outils méthodologiques ont été utilisés. D'abord, une analyse historique des territoires à l'étude renseignant sur l'évolution ainsi que sur les processus de structuration de leur espace régional. Ensuite, une analyse statistique (analyse factorielle) des différentes municipalités rurales documente les dimensions constitutives des territoires à l'étude, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale. Enfin, une analyse cartographique permet de donner un ancrage spatial aux résultats obtenus et d'observer le rôle de l'influence urbaine dans la répartition de ceux-ci.

Le quatrième chapitre dresse un portrait des régions à l'étude. Ce portrait est constitué de l'évolution des activités économiques, mais également de l'occupation du territoire et son corolaire, la formation des structures urbaines. Il servira d'ancrage historique et spatial pour l'analyse et l'interprétation des résultats.

Le cinquième chapitre présente les résultats de l'analyse. Trois objectifs guident l'analyse : 1) l'identification des disparités présentes au sein des territoires ruraux; 2)

la validation, à savoir s'il existe un cumul des avantages ou encore des désavantages aux niveaux économique, social et environnemental, bref des disparités observables et quantifiables; et 3) le rôle de l'influence urbaine dans la dynamique de création des disparités observées entre les territoires ruraux.

Le sixième chapitre constitue un retour sur les questions à la base de la recherche. Présenté comme une synthèse de principaux résultats de recherche, ce chapitre donne l'occasion de mener une réflexion plus globale sur la ruralité et les forces qu'il l'animent ainsi que sur le rôle joué par les centres urbains sur les dynamiques territoriales. Également, au regard des résultats obtenus, des pistes de réflexion seront explorées sur la question de la classification des territoires ruraux. Les limites de la recherche en fonction des objectifs et des résultats obtenus y sont également abordées.

CHAPITRE 1

REVUE DE LITTÉRATURE ET CADRE CONCEPTUEL

L'objectif de ce chapitre est d'introduire les concepts, les théories et les principaux thèmes qui sous-tendent le cadre d'analyse de cette thèse. Le chapitre se divise en trois sections.

La **première section** aborde la notion au centre de la recherche, soit la ruralité (section 1.1). Celle-ci détaille l'évolution du discours sur la ruralité ainsi que les principales caractéristiques servant à la définir. L'approche typologique y est également analysée afin de cerner son utilité comme outil de caractérisation des territoires ruraux.

La **seconde section** traite de la question des liens existant entre les territoires ruraux et urbains ce qui permettra de mieux comprendre l'influence des centres urbains sur le développement de la périphérie rurale (section 1.2). Cette partie du travail met l'accent sur les relations existantes entre les territoires ruraux et urbains et l'évolution de leur perception dans le temps. Le rôle de la ville comme facteur important de la structuration de l'espace, de même que les limites qui y sont associées, sont aussi abordés.

La **troisième section** examine le concept de territoire et traite de son utilité afin de cerner le caractère multidimensionnel des dynamiques qui animent la ruralité. La définition du concept de territoire et son évolution en sciences régionales sont abordées dans cette section. De plus, un regard est porté sur les liens qui unissent le concept de territoire à celui de développement durable (DD), plus spécifiquement à travers l'approche territorialiste du développement durable.

1.1 VERS UNE RURALITÉ SYNONYME DE MULTIFONCTIONNALITÉ

À travers les textes fondateurs en sciences régionales, mais également en géographie et en sociologie, l'objectif de cette section sera de définir la notion centrale de cette étude, soit la ruralité. Mais avant de s'intéresser à proprement parler de sa définition, il faut tout d'abord comprendre que celle-ci varie en fonction des auteurs et des perspectives. Ainsi, il s'avère primordial de retracer l'évolution des différents discours la symbolisant (section 1.1.1). Ensuite, les différentes caractéristiques de la ruralité seront identifiées (section 1.1.2). L'approche typologique est également abordée comme outil permettant de cerner les contours de la ruralité (section 1.1.3). Et finalement, le concept opératoire de la ruralité utilisé pour cette recherche sera présenté (section 1.1.4).

1.1.1 Évolution des discours sur la ruralité : Amérique du Nord et Europe

Il existe deux grands discours sur la ruralité, discours qui témoignent de l'évolution différenciée de celle-ci en fonction du contexte géographique : l'un (nord) américain et l'autre européen. Les grandes lignes de ces discours ainsi que les similitudes et divergences qui les caractérisent seront évoquées dans cette section.

Le **discours sociologique de culture nord-américaine** considère la ruralité comme une société traditionnelle, une « folk society » telle que définie par Robert Redfield (1960) au début des années soixante. À travers ce discours, la ruralité est appréhendée à travers les villages et les petites villes dont le caractère distinctif trouve sa source dans la taille réduite, l'homogénéité et l'autosuffisance (Redfield, 1960 : 4). Cette conception s'inscrivait au départ dans le courant évolutionniste, la ruralité étant appelée à disparaître au profit de la fonction urbaine. À ce titre, les travaux d'Henri Mendras (1970) avec *la fin des paysages* et de Gérard Fortin (1971) avec *la fin d'un règne* s'intégraient à ce courant en prédisant le déclin des campagnes traditionnelles. Mais comme le souligne Bruno Jean (2004 : 14), cette vision traditionaliste de la ruralité ne pouvait apparaître que dans « une société tout entière

vouée à une entreprise de modernisation urbanisante ». En d'autres mots, pour une société dont l'urbanité constituait l'évolution naturelle, la ruralité ne pouvait représenter autre chose que l'archaïsme et la désuétude que la mécanisation des modes de production et la généralisation des valeurs urbaines allaient rendre tout simplement obsolète.

Cette conceptualisation de la ruralité, influencée par les changements démographiques, technologiques et économiques importants survenus depuis les années soixante, a lentement évolué vers la « région non métropolitaine » et la « petite ville rurale », cantonnant la ruralité aux espaces situés en dehors des métropoles, des villes et de leur aire d'influence (Bollman et coll., 1992; Jean, 2004). Ainsi, dans le discours de culture nord-américaine, la ruralité, influencée par la concentration urbaine sans cesse croissante, s'exprime maintenant à travers un référent d'abord et avant tout spatial – tout ce qui n'est pas urbain – et se situe au plus bas de la hiérarchie spatiale (LeJeannic, 1996; Schmitt et coll., 1998).

Le **discours sociologique de culture européenne** sur la ruralité symbolise également la tradition et reste imprégné par le courant évolutionniste. Toutefois, contrairement au discours nord-américain, le discours européen a longtemps été marqué par l'association entre « ruralité » et « société paysanne », celle-ci étant définie comme une société complexe organisée selon des modes de régulation particuliers, organisée autour du rapport de la communauté à la terre à travers le travail agricole (Jean, 2004 : 13). Ces modes de régulation ne sont pas considérés comme immuables, ceux-ci étant appelés à disparaître avec la modernité avancée. Cette conception de la ruralité, définie principalement à travers l'organisation sociale qui la caractérise, a lentement évolué vers une ruralité maintenant associée à l'environnement, la distinction entre « espaces naturels » et « espaces ruraux » n'ayant plus de sens (Perrier-Cornet, 2002a; 2002b).

Ainsi, la ruralité ne serait plus associée à une forme particulière d'organisation sociale, cette conception étant rendue maintenant obsolète considérant la généralisation du mode de vie urbain et les changements structurels observés dans les économies rurales, mais serait désormais définie en fonction du potentiel offert par la présence d'aménités naturelles. Selon Perrier-Cornet (2002 : 28), la conceptualisation de la ruralité est tributaire des « demandes sociales de consommation du rural et les perspectives que l'attractivité des territoires faisaient espérer pour faire fructifier le capital de ces espaces » (Perrier-Cornet, 2002 : 28).

La ruralité prend ainsi un nouveau visage qui, en plus d'être associée aux usages productifs comme support d'activités économiques, regroupe également les usages résidentiels et récréatifs à travers les notions de cadre de vie et de détente. Également, l'aspect biophysique et les modes de fonctionnement et de régulation qui l'accompagnent (cycles de vie, régulations climatiques, régulations écosystémique) s'imposent de plus en plus, ceux-ci faisant écho à la montée des sensibilités écologiques ; les territoires ruraux étant ceux où l'enjeu de protection et de conservation de l'environnement apparaît le plus présent, surtout en regard de la multifonctionnalité qui caractérise maintenant les territoires ruraux (Mathieu et Jollivet, 1989).

En résumé, si ces deux discours présentent des divergences, ils font consensus sur la disparition de la ruralité traditionnelle au profit d'une société toujours plus urbanisée, autant dans ses modes d'aménagement et d'occupation des territoires que dans l'organisation sociale sensée la caractériser. Toutefois, le discours européen se démarque en ce sens qu'il témoigne d'une plus grande sensibilité associée aux changements observés au sein de la ruralité et des enjeux que cela soulève pour les territoires. Il s'agit d'ailleurs là de la conception des territoires ruraux à la base de la recherche, c'est-à-dire une conception fondée sur la reconnaissance d'une ruralité rendue maintenant multifonctionnelle où les concepts de qualité de vie et

d'environnement s'insèrent désormais aux côtés des rationalités économiques. Étant donné l'objectif de la thèse qui consiste à traiter de la ruralité comme d'un objet multifonctionnel, ce discours est particulièrement porteur dans sa manière de concevoir la ruralité à travers les nouvelles réalités qui la caractérisent afin que celles-ci soient intégrées comme élément de sa définition.

1.1.2 Éléments de définition de la ruralité : caractéristiques physiques et construction sociale

Si la ruralité semble échapper à une définition unique, il y a consensus autant dans la littérature scientifique que dans le discours politique sur la diversité et l'hétérogénéité qui la caractérisent. Témoignant de cette réalité dans le contexte européen, Bernard Kayser parlait de renaissance rurale (1990) et Philippe Perrier-Cornet invitait à repenser la campagne (2002), tandis qu'au Québec Bernard Vachon (1992) et Bruno Jean (1997) soulignaient la nécessité d'alimenter la réflexion sur des pistes possibles pour un nouveau projet de société rurale. Des politiques publiques de développement rural ont vu également le jour au Québec (Politique nationale de la ruralité), en Europe (programme LEADER) ainsi qu'aux États-Unis (Rural Partnerships), témoins d'un intérêt renouvelé envers la ruralité, mais surtout d'une reconnaissance de la diversité qui lui est inhérente.

Toutefois, la ruralité souffre encore aujourd'hui de cette image tenace d'homogénéité et de monofonctionnalité. Ce legs résulte de la représentation dominante d'une ruralité homogène caractérisée par l'agriculture ou encore l'exploitation des ressources naturelles (Jean, 2006 :517), de sorte qu'encore aujourd'hui, l'exercice de définition reste très polarisé autour de cette conception.

Devant l'incertitude et l'hésitation à définir la ruralité, ce sont souvent les caractéristiques spatiale et environnementale qui prennent le plus d'importance (Jean, 2004 : 16). Celles-ci font écho à des caractéristiques physiques qui définissent la

ruralité. Outre les caractéristiques physiques, la ruralité constitue également un milieu de vie où sa représentation sera fonction des individus et des sociétés. Ce sont ces deux approches de la définition de la ruralité qui seront approfondies dans les prochaines sous-sections.

1.1.2.1 La ruralité vue à travers ses caractéristiques physiques

S'il est vrai qu'il n'existe pas de définition unique pour caractériser la ruralité, c'est surtout à travers ses caractéristiques physiques qu'elle est d'abord perçue. Ainsi, les territoires ruraux présentent des caractéristiques physiques qui, bien que ne constituant pas une finalité en soi, leur sont communes. Les auteurs s'entendent généralement sur trois caractéristiques : 1) la prépondérance des surfaces agricoles, forestières ou occupées par des espaces naturels, 2) la faible taille démographique et 3) une structure sociale particulière (voir par exemple Dugas et Vachon, 1991; LeRoy, 1997; Perrier-Cornet, 2002 : 12; Épenda, 2003 : 34). À ces trois caractéristiques traditionnelles, s'en ajoute désormais une autre, témoin des nouvelles réalités qui caractérisent le territoire rural soit 4) la proximité géographique des centres urbains (OCDE, 2009).

1) La prépondérance des surfaces agricoles, forestières et des espaces naturels

Historiquement au Canada et au Québec, les activités agricoles ont été déterminantes dans la structuration des espaces ruraux (Jean et Dionne, 2009). Par contre, si elles ont constitué un pilier important des économies rurales, il en va autrement aujourd'hui. L'intégration du secteur agricole dans une économie marchande de même que la modernisation et la mécanisation qui en ont résulté ont considérablement modifié les modes de production et accéléré le processus de spécialisation du travail. Ainsi, bien que les surfaces cultivées occupent encore une grande place dans le paysage rural, leur place en tant que pilier de l'économie rurale a considérablement diminué (Schmitt et Goffette-Nagot, 2000 : 43; Drabenstott, 2001).

Au Québec, il importe de souligner que les usages forestier, minier et de pêche ont été et restent encore aujourd'hui un élément distinctif de la ruralité (Dugas et Vachon, 1992; Jean, 1997; Ependa, 2003). Ainsi, la colonisation des régions ressources québécoises est associée intimement au développement de ces usages et leur importance transparait encore aujourd'hui dans la structure des économies rurale et régionale.

La présence d'espaces naturels, si elle est associée principalement aux activités économiques liées à l'exploitation des ressources, s'impose de plus en plus comme un élément distinctif des territoires ruraux et attractif pour les populations urbaines (Jean et coll., 2009 : 65). La présence d'aménités naturelles telles que l'eau, les terres et les forêts constitue donc un élément caractéristique de la ruralité sur lequel les territoires appuient leur développement, notamment celui lié au tourisme et à la villégiature. Toutefois, leurs répartitions inégales sur le territoire concourent à la différenciation au sein des territoires ruraux, certains bénéficiant de ressources naturelles en abondance et des avantages de la villégiature et du tourisme tandis que d'autres ne possèdent pas les mêmes avantages, ce qui influence leurs trajectoires de développement (Laigle et Oehler, 2004).

2) *La faible taille démographique*

La ruralité suggère d'emblée une faible taille démographique et une basse densité d'occupation du sol. Si ces variables ne font pas l'objet de débat, le seuil définissant l'endroit où commence la ruralité et celui où elle se termine ne font pas l'unanimité. D'ailleurs, comme le montre Jean-Paul Diry (1999), le seuil statistique entre le rural et l'urbain diffère d'un pays à l'autre. Par exemple en Suède, une communauté rurale est fixée à deux-cents (200) habitants tandis qu'en Corée du Nord, ce seuil est fixé à quarante-mille (40 000) habitants (Diry, 1999). Le *Dictionnaire du recensement 2006* de Statistique Canada définit les régions rurales comme « des régions ayant une population clairsemée, situées à l'extérieur des régions urbaines ». Plus

spécifiquement, les communautés rurales doivent compter moins de mille (1 000) habitants et posséder une densité de peuplement de moins de quatre-cents personnes au kilomètre carré.

3) La spécificité de la structure sociale

Les territoires ruraux associés à une faible densité de population induiraient une moindre variété de faits sociaux et organisationnels que dans des lieux de fortes concentrations de population (Perrier-Cornet, 2002 : 12). L'homogénéité observée en serait la cause principale. De plus, comme le souligne Bernard Kayser, la ruralité est associée à un mode particulier d'utilisation de l'espace et de vie sociale (Kayser, 1990), un mode de vie caractérisé par l'appartenance d'habitants à leurs milieux et par leurs rapports particuliers à l'espace. Ainsi définie, la ruralité réfère à un espace où la population entretient des liens affectifs avec un paysage, un accent, un certain art de vivre, des traditions et des coutumes (Ependa, 2003 : 38).

4) La proximité géographique des centres urbains

Reconnaissant l'importance de la ville comme facteur de structuration de l'espace, la proximité géographique des centres urbains s'affirme de plus en plus comme une caractéristique inhérente à la ruralité. À ce propos, l'OCDE utilise une définition fondée sur trois variables pour analyser la Politique nationale de la ruralité du Québec : 1) la densité de population, 2) la présence d'un centre à proximité ou à l'intérieur de la région rurale et 3) la distance séparant une région rurale donnée des principales régions métropolitaines (OCDE, 2009 : 135). Cette définition intègre la notion de proximité géographique par rapport aux centres urbains comme caractéristique intrinsèque de la ruralité, celle-ci étant considérée autant à l'échelle régionale que nationale. Ainsi, la proximité urbaine est susceptible d'influencer, à divers degrés, l'éventail des activités économiques présentes au sein d'une région rurale, la segmentation du marché du travail, la force de l'identité locale de la

communauté et l'accessibilité aux emplois et services urbains (LeRoy, 1997; Duplessis et coll., 2002).

1.1.2.2 La ruralité comme construction sociale

Outre ses dimensions physiques, telles que la prépondérance de surfaces agricoles ou encore la taille démographique, la ruralité peut également être envisagée à travers le processus de construction sociale qui s'y rattache. Ce point de vue, qui s'inscrit davantage en complémentarité aux caractéristiques physiques de la ruralité, permet d'en approfondir la complexité. Car la ruralité, au-delà de ses caractéristiques physiques, peut être perçue comme une sorte de construction sociale (Jean, 2005; Bryant et Mitchell, 2006). Ainsi, le rural ne peut être uniquement circonscrit à travers des études descriptives reposant sur des indicateurs quantitatifs. Dans ce type d'études, le rural y est plutôt décrit et non défini (Shucksmith, 1994). Par conséquent, au-delà de ses caractéristiques physiques, la ruralité est « [...] un paysage familier, un cadre de vie, un lieu de mémoire, un milieu naturel, un réseau de relations, une aire de sociabilité, un espace politique, un patrimoine à protéger [...]. » (Épenda, 2003 : 40) Dès lors, cette représentation de la ruralité devient fonction des individus, des cultures et des sociétés. Ce type de constructions et de représentations sociales de la ruralité est susceptible de mettre en présence des groupes d'acteurs porteurs de projets différents, voire antagoniques (Perrier-Cornet, 2002 : 13). Serge Gagnon (2005) évoque cette présence de conceptions différentes de la ruralité en l'associant à l'origine de conflits entre les ruraux, qui perçoivent la ruralité comme un « espace de production » et les néoruraux qui perçoivent les territoires ruraux comme un « espace de loisir ».

Ce dernier type de construction sociale de la ruralité reste fortement marquée par ses caractéristiques physiques. Ainsi, l'association entre rural et agriculture – bien que la dissociation entre les deux soit de plus en plus reconnue dans la littérature (Fairbairn, 1998; Perrier-Cornet, 2002; Jean, 2005; Bryant et Mitchell, 2006; Jean et coll., 2009) –

perdre toujours aujourd'hui. Également, la faible diversification des économies rurales – principalement orientées vers l'exploitation des ressources naturelles – influence également cette perception. Comme souligne Jean et coll. (2009 : 9), les populations urbaines posséderaient plus de poids dans le processus de construction sociale de la ruralité, celles-ci étant davantage en mesure d'influencer l'opinion publique et les décideurs politiques.

Cependant, bien que ces constructions évoluent dans le temps, le rural a été marqué principalement par des représentations négatives, liées aux difficultés associées à la colonisation, mais également à certains aspects du mode de vie rural (éloignement, accessibilité et qualité des services, etc.) (Jean, 2005). Par contre, la montée des sensibilités environnementales a fait évoluer les représentations, l'environnement ne devant plus seulement être exploité mais également protégé et conservé. Ainsi, le patrimoine naturel se doit d'être valorisé, les activités récréotouristiques associées à ces territoires étant en majeure partie « consommées » par des urbains (Jean et coll., 2009 : 21).

En conclusion, malgré la polysémie qui caractérise la notion de ruralité, un élément s'impose : les caractéristiques physiques telles la densité d'occupation du territoire ou encore le poids démographique demeurent des éléments incontournables afin de cerner l'objet. Les concepts opératoires de densité et de démographie sont donc retenus afin de circonscrire les territoires ruraux de notre étude. Cependant, loin de considérer la ruralité comme un espace homogène, l'intérêt ici est d'en faire ressortir les particularités en étudiant les disparités qui la caractérisent. L'étude de cette diversité rurale constitue un enjeu scientifique majeur qui incite des auteurs à affirmer que cette diversité, au sein même des territoires ruraux, est telle qu'il est possible d'avancer l'hypothèse que l'opposition entre ville et campagne est moins significative pour comprendre la ruralité que sa différenciation interne (Schmitt et Goffette-Nagot, 2000 : 44; Jean, 2006 : 504). Comme l'objet de cette thèse consiste à

l'analyse des disparités qui existent au sein même de ces territoires ruraux, l'emploi d'une approche typologique constitue un outil incontournable afin de classer les territoires ruraux selon leurs différentes dimensions : sociale, économique et environnementale.

1.1.3 Éléments de typologie des territoires ruraux : un outil pour cerner les disparités rurales

Comme le souligne Jean et coll. (2009), une des premières caractéristiques de la ruralité est sans conteste la diversité des usages qu'on y retrouve. Les territoires ruraux sont le lieu d'une grande variété de fonctions et d'activités : tourisme, agriculture, foresterie, industrie, villégiature, etc. Également, les territoires ruraux connaissent des trajectoires de développement différentes et présentent ainsi de nombreuses disparités entre eux. Pendant que certains amorcent une reconversion de leur économie en misant sur la nouvelle économie rurale et profitent d'une croissance démographique, d'autres accusent une dévitalisation sociale soutenue et restent prisonniers de secteurs économiques traditionnels en déstructuration. Ajoutons à cela l'importance sans cesse grandissante des centres urbains dans la structuration des espaces ruraux et régionaux et la modification des relations ville-campagne – qui oscillent maintenant entre dépendance, interdépendance et complémentarité (Jean et coll. 2009) – et vous obtenez une mosaïque complexe de territoires ruraux qu'une seule définition n'arrive pas à cerner.

L'approche typologique constitue un outil permettant d'observer les disparités au sein des territoires ruraux. Cette approche est d'ailleurs souvent privilégiée dans les études sur la ruralité (entre autres, Bontron, 1992 ; Domon et Paquette, 2000 ; Reimer, 2002 ; Binet et Breton, 2006 ; Bryant et Mitchell, 2006). Avant d'approfondir les différentes typologies existantes, un regard historique sur l'exercice de typologie des territoires ruraux au Québec s'avère nécessaire.

1.1.3.1 La montée de l'approche typologique au Québec

Comme le rapporte Jean (2005), au Québec, historiquement, la ruralité était marquée par son homogénéité. Ainsi, les activités agricoles et l'exploitation des ressources naturelles étaient des synonymes de rural. À ce titre, l'étude des territoires ruraux a longtemps été marquée par une approche de type monographique (Jean, 2006), c'est-à-dire prenant la forme d'études détaillées de communautés et des modes de vie qui l'accompagnaient. Comme l'auteur le souligne (2006 : 507), ces monographies, bien que décrivant fidèlement les réalités observées, ne correspondaient « [...] qu'à une étape dans l'évolution de la société québécoise sur un siècle. » Ce faisant, l'homogénéité associée alors à la ruralité a longtemps persisté et pris le pas sur son hétérogénéité et sa diversité.

Par contre, au tournant des années soixante, sous l'impulsion de travaux de précurseurs comme ceux du sociologue Gérard Fortin (1971), apparaît une prise de conscience de la différenciation rurale-urbaine comme résultant, entre autres choses, de la professionnalisation du travail. Devant ce constat, la différenciation rurale a été de plus en plus au centre des recherches. Deux raisons principales expliquent cette situation (Jean, 2006 : 510). D'abord, la disponibilité grandissante de données et d'informations permettant de mesurer les réalités rurales. Et ensuite, une plus forte demande sociale pour comprendre l'hétérogénéité rattachée à la ruralité; demande sociale tributaire, il faut le mentionner, de l'élargissement de la régulation étatique du territoire (voir à ce propos l'annexe 1). Car lorsque le gouvernement a pris conscience des écarts entre les régions à partir des années 1960, les lignes directrices nécessaires pour une intervention plus directe dans l'aménagement du territoire et le développement des régions impliquaient, pour être efficaces, de nouvelles connaissances sur les réalités territoriales.

La sous-section suivante présente les différentes typologies associées à la caractérisation des territoires ruraux.

1.1.3.2 Les différentes typologies utilisées pour la classification des territoires ruraux

Les exercices de caractérisation des territoires ruraux se sont surtout effectués à travers différents essais de typologie. Ceux-ci peuvent être classés en trois grandes catégories : 1) selon la fonction des territoires ruraux, 2) en fonction de la distance par rapport aux centres urbains et 3) selon les performances des territoires ruraux.

1) Typologie selon les fonctions présentes sur le territoire

La typologie selon les fonctions présentes sur les territoires est utilisée pour décrire la diversité rurale. Ainsi, il est possible, avec cette catégorie de typologie, de cerner les différentes dynamiques qui animent les territoires ruraux, soit en fonction d'un principe directeur comme l'usage agricole par exemple, ou encore de manière composite, c'est-à-dire classifiée en fonction de caractéristiques marquantes rattachées aux territoires.

En ce qui concerne les exercices typologiques en fonction d'un principe directeur, il est possible de mentionner les travaux de Bruno Jean (1985) et de Bernard Kayser (1990), les deux s'appuyant sur les activités agricoles pour classer les territoires ruraux. S'inspirant du courant d'analyse historique régional, Bruno Jean classe les territoires ruraux de l'Est-du-Québec en fonction des « modes d'occupation du sol ». Selon ce principe directeur, il y aurait trois types de territoires ruraux répondant à des dynamiques très différentes. Premièrement, *la zone des basses terres du littoral* caractérisée par un terrain n'offrant que peu d'obstacle naturel et par la qualité des terres. Cette zone correspondait également aux premiers établissements permanents de la région. Ensuite, *la zone agromaritime*, correspondant à la péninsule gaspésienne, où activités agricoles et activités maritimes s'entremêlent dans une relation de dépendance, ne permettant que le développement d'une agriculture de subsistance. Enfin, *la zone agro-forestière*, correspondant aux plateaux appalachiens, était associée à l'exploitation forestière, et où l'agriculture était considérée comme un moyen de subsistance.

Fortement imprégnée par la culture paysanne (Schmitt et Goffette-Nagot, 2000), la typologie de Bernard Kayser distingue quatre types d'espace ruraux. Le premier type fait référence à la *troisième couronne périurbaine*, couronne constituée de territoires où les processus d'urbanisation affrontent une agriculture et une société rurale en pleine vigueur. Il s'agit en fait de territoires facilement associables à l'espace rural, où les fonctions urbaines ne sont pas encore prédominantes et où la culture paysanne marque l'occupation du territoire. Le second type fait référence à l'espace de *l'économie agricole productive*, qui correspond à l'espace où l'ensemble des territoires cultivables est mis en valeur et exploité professionnellement. Le troisième type est *l'espace rural profond*, lequel correspond aux territoires marginaux marqués par une faible productivité et le peu de modernisation que l'on y trouve. Le quatrième type est celui des *espaces d'implantation de services urbains* en dehors de toute périurbanisation (loisirs, industries) et qui redonne vie aux territoires ruraux.

D'autres typologies sont structurées autour des éléments caractéristiques des territoires, sans s'attacher à une fonction particulière. Par exemple, Perrier-Cornet (2002) identifie trois types d'espace ruraux. La *campagne ressource* qui fait référence aux usages productifs vus comme le support des activités économiques; *la campagne cadre de vie*, qui englobe les usages récréatifs et résidentiels liés, entre autres, à la villégiature et au tourisme; et *la campagne nature*, faisant référence à l'ensemble des ressources et fonctionnements naturels.

Également, les auteurs Domon et Paquette (2000) ont procédé à une typologie des territoires ruraux ¹ et de leurs fonctions, en se fondant sur les profils sociodémographiques des municipalités rurales. Bien que ces auteurs portent un regard sur la performance des municipalités rurales en lien avec certains indicateurs,

¹ L'étude portait sur les municipalités rurales du sud du Québec et comprend les municipalités rurales des municipalités régionales de comté (MRC) Haut-Saint-Laurent, Jardins-de-Napierville, Haut-Richelieu, Brome-Missisquoi, Memphrémagog et Coaticook.

leur typologie fait surtout état des fonctions des territoires qui en découlent. Ainsi, les auteurs recensent six types de municipalités rurales : 1) les *municipalités rurales à prédominance agricole* qui recensent une forte présence des terres agricoles et d'emplois liés au secteur primaire; 2) les *municipalités rurales agricoles en transition*, sont celles où cohabitent les fonctions agricole, de villégiature et de services; 3) les *municipalités rurales périurbaines* qui sont les municipalités situées à proximité des centres urbains et marquées par la présence de jeunes familles et de salariés industriels qualifiés; 4) les *petits centres industriels en mutation* qui sont des anciens noyaux industriels en voie de reconversion; 5) les *municipalités rurales à vocation de villégiature traditionnelle* qui comptent sur la présence de résidences secondaires, mais présentent une population âgée, un taux d'activité et un revenu en dessous de la moyenne et une faible proportion de population associée au secteur primaire; et finalement 6) les *municipalités rurales de villégiature haut de gamme* qui présentent de nombreuses résidences secondaires, mais dont le revenu de la population est supérieur à la moyenne.

2) Typologie en fonction de la distance par rapport aux centres urbains

La classification des territoires ruraux en fonction de la distance qui les sépare de la ville est un exercice typologique abondamment employé dans la littérature. Cette typologie de l'espace rural témoigne, d'une part, de la place prédominante qu'occupent les villes dans les mécanismes de développement économique et, d'autre part, de l'interpénétration croissante des espaces ruraux et urbains, formant désormais un continuum rural/urbain (Bruneau, 2000). Dans cet esprit, la distance qui sépare les territoires ruraux de la ville s'inscrit comme valeur étalon pour témoigner des mécanismes économiques qui s'y produisent et, parallèlement, du niveau de ruralité que l'on y retrouve. Chaque zone possède ses particularités et des problèmes spécifiques s'y rattachent.

Au Québec, Bruno Jean (1997 : 48) souligne, à la lumière de la différenciation observée au niveau des municipalités rurales et des problèmes spécifiques que connaissent ces types de territoires en particulier, qu'il faut distinguer trois types d'espaces ruraux en lien avec la proximité urbaine. D'abord, les *zones rurales périurbaines*, qui se localisent aux abords des centres urbains et qui bénéficient de l'installation des résidents urbains et des activités industrielles. Ensuite, les *zones intermédiaires*, sorte de catégorie résiduelle, où se côtoient le rural productif et le rural profond. Enfin, les *zones rurales périphériques*, c'est-à-dire les territoires ruraux les plus éloignés qui luttent avec un exode rural et un vieillissement de la population et où la déstructuration des économies rurales (agriculture, foresterie, mine, etc.) n'a jamais été compensée par l'arrivée de nouvelles activités. Toujours au Québec, Bruneau (2000 : 50) a également produit une typologie de l'espace rural en fonction de la distance par rapport aux centres urbains. Cette typologie fait état de la grande complexité de l'armature urbaine québécoise – à travers un exercice de hiérarchisation des centres urbains qui y sont classifiés en sept niveaux – et du rôle que joue chacun sur le développement de son hinterland.

Dans le contexte français, LeJeannic (1996) et Schmitt et coll. (1998) ont produit une typologie de l'espace en deux catégories, à savoir les *espaces à dominante urbaine* et les *espaces à dominante rurale*. LeJeannic (1996) s'est surtout intéressé aux espaces à dominance urbaine, classés en trois catégories : les *pôles urbains*, qui correspondent aux aires urbaines à proprement parler; les *couronnes urbaines*, composées de municipalités sous forte influence urbaine; et les *communes multipolarisées*, qui sont des petits centres urbains et centres de services qui se situent à l'extérieur des aires urbaines. Toutefois, les espaces à dominance rurale ne constituent que le résidu des espaces à dominance urbaine, leur développement étant tributaire des effets de diffusion des centres urbains.

Devant l'hétérogénéité des espaces à dominance rurale, Schmitt et coll. (1998) ont avancé une typologie plus fine, témoin des dynamiques particulières qui animent les territoires ruraux. Les espaces à dominance rurale seraient constitués de quatre types de zones. Le rural sous faible influence urbaine, qui correspond aux territoires ruraux trop éloignés des centres urbains pour bénéficier des avantages liés à l'emploi et à la présence des services. Les pôles ruraux, qui représentent les petits centres de services local et infrarégional. La périphérie des pôles ruraux, qui est constituée des territoires ruraux situés à proximité des pôles régionaux. Enfin, le rural isolé qui est constitué des territoires ruraux en déstructuration.

Ce genre de typologie rurale, établi en fonction de la distance par rapport aux centres urbains, permet également d'aborder la question de l'influence urbaine comme cadre de référence pour une analyse de la vitalité des territoires ruraux. Ainsi, en plus de classer en catégories les territoires ruraux, ce genre de typologie pose également un diagnostic sur la vitalité des territoires en référant aux avantages, surtout économiques, dont ils bénéficient telles les économies d'agglomération. De cette manière, l'exercice de typologie se trouve également à être un exercice d'analyse des dynamiques territoriales.

Statistique Canada a aussi, pour sa part développé une autre typologie des municipalités rurales, en fonction de leur influence urbaine fondée sur le taux de navettage (McNiven et coll., 2000). Cette typologie est intéressante, car elle classe les municipalités rurales en fonction des liens qu'elles entretiennent avec les centres urbains, témoins de leur niveau d'intégration économique. Également, cette typologie sert de cadre de référence pour l'étude plus spécifique de territoires ruraux en lien avec les conditions socioéconomiques (Sorensen et de Peuter, 2004; Desjardins, 2005), la pauvreté rurale (ISQ, 2007) ou encore la santé (INSPQ, 2004).

3) Typologie selon les performances

La typologie associée à la performance des territoires ruraux est l'une des plus employées car, en plus de témoigner de l'évolution des territoires ruraux, elle constitue un outil utilisé par les gouvernements afin d'orienter les programmes et les services en lien avec le développement régional et rural. À ce titre, nous pouvons mentionner des travaux de pionniers tels ceux de Lawrence Desrosiers (1960) réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ).

Les travaux de Lawrence Desrosiers, s'appuient sur une série d'indicateurs touchant la population, le commerce, les services, l'industrie, les infrastructures et les finances municipales, afin d'évaluer le taux d'urbanisation pour les municipalités rurales. L'objectif était de mesurer la place des municipalités dans la hiérarchie urbaine en évaluant la présence des fonctions urbaines au sein des municipalités. Six classes de municipalités avaient alors été identifiées : 1) les *centres de services* (forte croissance démographique, présence de tous les équipements et services urbains, concentration de l'industrie et du commerce); 2) les *sous-centres de services* (accroissement démographique, forte présence d'emploi industriel, municipalités reliées au réseau routier et autoroutier, présence d'équipements urbains); 3) les *municipalités stables* (taux légèrement positif de croissance démographique, présence d'équipements et de services urbains, présence d'emplois industriels); 4) les *municipalités submarginales* (faible décroissance démographique, début et/ou fin d'industrialisation, peu de commerces, faible présence d'équipements et services urbains); 5) les *municipalités marginales* (baisse démographique, non industrialisée, faible présence de commerces, d'équipement et de services urbains); 6) les *municipalités très marginales* (baisse démographique, absence d'équipements urbains, de commerces et services). Cet exercice devait mener à l'identification de municipalités marginales appelées à disparaître.

Plus récemment, le gouvernement du Québec a développé un « indice de développement des municipalités » dans le cadre de sa Politique nationale de la ruralité (MAMROT, 2001)². Ainsi, les municipalités rurales sont classées en quatre catégories, en fonction de leur performance par rapport à l'indice de développement : 1) les *municipalités rurales en restructuration*, 2) les *municipalités rurales stables*, 3) les *municipalités rurales dynamiques* et 4) les *municipalités rurales très dynamiques*. C'est d'ailleurs en se basant sur cet indice que le gouvernement a identifié les municipalités rurales les plus défavorisées pour lesquelles il a produit un plan d'action adapté en fonction des enjeux spécifiques auxquels elles sont confrontées (Québec, 2008). Mentionnons également que des chercheurs associés à la Chaire de recherche du Canada sur le développement rural (Simard, 2002; Épenda, 2003a; 2003b) ont repris et actualisé les paramètres de cet indice de développement, en s'intéressant plus spécifiquement aux municipalités rurales en restructuration.

En terminant, soulignons les travaux sur les *leading and lagging places* dans le cadre du programme de recherche « nouvelle économie rurale » initié par la Fondation canadienne pour la revitalisation rurale (Reimer, 2002). À partir de trente-deux (32) territoires ruraux, répartis partout au Canada, le projet visait l'analyse comparative de cinq dimensions considérées déterminantes du développement rural, soit le niveau d'intégration à l'économie globale, la stabilité de l'économie locale, la proximité des centres urbains, la présence d'institutions publiques et la performance face aux indicateurs socioéconomiques (Reimer, 2002). Ces recherches visaient à identifier les municipalités rurales « en tête » et « à la traîne » et de déterminer des moyens d'interventions.

² L'indice en question est composé des indicateurs suivants : taux d'évolution de la population de 2001 à 2006, taux de chômage, taux d'emploi de la population de 15 ans et plus, pourcentage du revenu provenant de paiements de transfert gouvernemental, proportion de la population des ménages à faible revenu, revenu moyen des ménages et, enfin, pourcentage de la population de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme du secondaire.

1.1.4 Synthèse : ruralité, typologie et influence urbaine

À la lumière des études présentées dans les sections précédentes, il s'avère important d'en dégager maintenant les éléments principaux qui seront retenus dans le cadre de cette recherche. Ainsi, le concept de ruralité privilégié dans cette recherche est celui d'une ruralité cernée à travers ses caractéristiques physiques, soit la densité et la démographie. Malgré leur caractère imparfait, ces caractéristiques s'imposent comme indicateurs permettant de différencier les territoires ruraux de ceux urbains (Dugas, 1995 ; Diry, 1999 ; Ependa, 2003 ; Jean et coll., 2009). Cependant, loin de vouloir cantonner la ruralité aux seules caractéristiques physiques, le désir est ici d'approfondir l'étude de ses dynamiques internes en privilégiant une approche plus fine d'analyse, celle-ci fondée sur un exercice de typologie des territoires ruraux.

Ainsi, les disparités existantes au sein des territoires ruraux seront l'objet d'étude. Ces disparités, considérant la multifonctionnalité qui caractérise maintenant la ruralité, doivent être considérées de manière multidimensionnelle et complémentaire, en touchant à la fois aux dimensions économique, sociale et environnementale. De plus, l'hypothèse du rôle majeur joué par la proximité géographique des centres urbains sur les processus de production et reproduction de ces disparités sera également soulevée. À ce titre, le recours à deux approches typologiques sera privilégié. Dans un premier temps, une approche basée sur la performance des territoires ruraux établit en fonction d'une série de variables permettant de les classer selon les réalités économiques, sociales et environnementales qui les caractérisent. Cette typologie servira de cadre de référence afin d'identifier les disparités existantes au sein des territoires ruraux à l'étude. Dans un deuxième temps, afin de valider l'hypothèse de l'influence de la proximité géographique des centres urbains comme facteur explicatif des disparités observées, le recours à une approche typologique fondée sur la distance par rapport aux centres urbains servira d'outil d'analyse. Le croisement de ces deux typologies – l'une axée sur la performance et l'autre sur la proximité géographique par

rapport aux centres urbains – permettra de valider si les résultats confirment ou infirment le rôle structurant joué par les centres urbains sur la production/reproduction des disparités observées. Cela constitue la l'hypothèse centrale de la thèse.

Maintenant afin d'étayer l'hypothèse du rôle structurant joué par les centres urbains sur la structuration de leur hinterland, il importe de s'intéresser aux rapports qui unissent les territoires ruraux et urbains et de mieux comprendre les mécanismes qui expliquent la force polarisatrice des centres urbains.

1.2 LES RAPPORTS RURAUX/URBAINS COMME ÉLÉMENT DE CARACTÉRISATION DU NIVEAU DE RURALITÉ

Si la ruralité constitue l'objet central de la recherche, celui des rapports ruraux/urbains s'avère un élément déterminant de celle-ci (Bruneau, 2000; Jean, 2005; Bryant et Mitchell, 2006). Ces rapports, de même que la nature de ceux-ci, dont l'importance se voit exacerbée dans un contexte de métropolisation grandissante, méritent que l'on s'y attarde afin de cerner dans un premier temps leur nature et, dans un second temps, les mécanismes participants à faire de la ville un facteur de structuration et d'organisation des territoires.

La question à laquelle il importe de s'intéresser ici est de savoir comment la ville devient un facteur si important de structuration de l'espace ? Dans les sections qui suivent, les relations existantes entre les territoires ruraux et urbains ainsi que l'évolution de leur perception dans le temps sont abordées (section 1.2.1). Ensuite, une analyse des processus et de leurs limites faisant de la ville un facteur important de structuration de l'espace est présentée (section 1.2.2). Enfin, à la lumière de ces éléments, une brève synthèse reprenant la définition adoptée dans cette recherche est exposée à la section 1.2.3.

1.2.1 Les rapports entre le rural et l'urbain: une relation fondée sur l'interdépendance

Les rapports entre le rural et l'urbain ont toujours existé. Ces rapports, structurés autour des échanges et du commerce (Guay, 2001), restent encore aujourd'hui teintés par la domination. Une domination de la ville, qui concentre les fonctions nécessaires à une économie d'échange, sur sa périphérie, passive, laquelle lui fournit les ressources essentielles au maintien de ses activités. Si cette conceptualisation a longtemps défini les rapports ruraux/urbains, les récents changements observés au sein de la ruralité laissent entrevoir des rapports beaucoup plus complexes. Dans les sous-sections suivantes, seront abordées l'évolution de la conceptualisation des rapports ruraux/urbains (sous-section 2.2.1.1) ainsi que la nature de ces rapports (sous-section 2.2.1.2).

1.2.1.1 Évolution de la conceptualisation des rapports ruraux/urbains

La ville, par essence, constitue un habitat concentré (Paulet, 2005). D'abord, elle concentre la population. À ce titre, la densité et la taille démographiques sont les indicateurs opératoires permettant de la définir le plus fréquemment (Friedmann, 1979; Paulet, 2005). Mais à cette concentration de population, s'ajoute également une concentration d'activités économiques. Cette concentration d'activités a été rendue possible historiquement par l'augmentation des surplus agricoles permettant de libérer une partie toujours plus grande de la main-d'œuvre pour des activités autres qu'agricoles (Guay, 2001). Avec le phénomène de division des tâches, et les surplus qui l'accompagnent, toutes les conditions nécessaires au commerce allaient être réunies.

Dans ce schéma, qui prévaudra jusqu'à la révolution industrielle, la ville est associée aux fonctions commerciales et industrielles tandis que la campagne environnante à la production agricole. Les relations qui sont entretenues entre la ville et la campagne se fondent sur l'échange, la campagne fournissant les ressources nécessaires au maintien

des activités urbaines (Hays, 1993; Paulet, 2005). Ainsi, le rapport entretenu entre la ville et sa périphérie rurale en est un qui s'exprime d'abord et avant tout en terme économique. Une campagne qui permet de subvenir aux besoins croissants de la production urbaine, par l'apport de ressources naturelles, mais également qui représente un débouché pour l'écoulement de cette même production urbaine. Il s'agit d'une approche fonctionnelle, où la domination du centre sur sa périphérie reste très présente (Friedmann, 1979).

Cette domination économique de la ville sur son environnement transparait énormément dans les théories du développement. Par exemple, la théorie des pôles de croissance, développée par Perroux (1969), place la ville comme initiateur du développement des « agents passifs » (Perroux, 1969) ou encore des « unités dépendantes » (Aydalot, 1985) que représentent les territoires qui leur sont périphériques. D'ailleurs, Frémont souligne que lorsqu'il est question d'une économie d'échange, la domination économique du centre sur sa périphérie se vérifie presque toujours (Frémont, 1999). Ainsi, le rôle privilégié de la ville est tributaire de la concentration des activités qui s'effectuent, presque exclusivement, aux dépens de la périphérie. De cette manière, chaque ville possède des fonctions qui s'exercent à l'intérieur d'une « zone d'influence » qui correspond à des aires de clientèle des grossistes et détaillants, des marchés et grands magasins, des administrations, des établissements d'enseignement, des hôpitaux, des cinémas, etc. La structuration de l'espace régional, et par le fait même les rapports ruraux/urbains, seraient donc fonction des réseaux qui s'établissent entre la ville et son environnement, réseaux, il faut bien le mentionner, polarisés par les activités du centre.

La croissance rapide de l'urbanisation dans les sociétés industrielles n'a fait qu'exacerber ce rapport de domination de la ville sur sa périphérie environnante. Qui plus est, la ruralité déjà « passive économiquement » ne fut associée qu'à un stade antérieur, appelé à disparaître, l'urbanité constituant l'aboutissement et la modernité.

Tel que mentionné plus haut, ces rapports ont été pensés dans le cadre du paradigme évolutionniste dominant dans la sociologie américaine d'après-guerre (Jean, 2006). Dans le contexte français, le sociologue Jean Rémy faisant référence au « mythe dualiste », la ruralité étant en retard dans la chronologie des évolutions (Rémy, 1998).

Mais les rapports ruraux/urbains sont beaucoup plus complexes et appellent à un traitement plus nuancé, à travers le spectre de l'indépendance plutôt que celui de la dépendance (Dugas et Vachon, 1991; Jean, 1997; 2006). D'autant plus que les phénomènes d'urbanisation et de métropolisation participent à la création d'un nouvel espace rural sous influence urbaine qui contribue à urbaniser les territoires ruraux (production d'espaces résidentiels, commerciaux, industriels, consommations d'espace de loisirs, etc.), mais également à y diffuser le mode de vie urbain (nouvelles habitudes de consommation, nouvelles valeurs culturelles, nouveaux rapports à l'espace, etc.) (Bruneau, 2000 : 38). Toutefois, cette relation, fondée sur l'interdépendance, n'est que très peu comprise par les populations (Jean, 2005).

1.2.1.2 La nature des rapports ruraux/urbains

Mais quelle est donc la nature des rapports qui unissent les espaces ruraux et urbains ? Quelles sont les raisons qui poussent à l'augmentation des liens entre la ville et les territoires ruraux ? Reimer (2005), à travers une réflexion portant sur les rapports existants entre les collectivités rurales et urbaines au Canada, en fait une nomenclature synthétisée en trois catégories : 1) les rapports causés par les échanges et le commerce, 2) les rapports causés par les nouvelles fonctions des collectivités rurales et 3) les rapports causés par la rationalisation des services de l'État.

1) Rapports causés par les échanges et le commerce

Les rapports entre territoires ruraux et urbains sont pour la plupart du temps examinés dans la perspective du transport de biens, de services, de personnes et d'information entre des lieux géographiques afin de déterminer leur interdépendance

(Reimer, 2005 : 2). Ces rapports, qui s'inscrivent dans les circuits économiques, sont ceux qui retiennent le plus l'attention lorsqu'il est question des liens ruraux/urbains. Il s'agit de flux dynamiques structurés autour des échelles locales, régionales, nationales et internationales.

Par exemple, au niveau national, le minerai extrait d'une mine localisée dans une région rurale sera transporté dans une région urbaine afin d'y être transformé; au niveau régional, les activités de transformation nécessiteront des savoir-faire et expertises que possèdent des sous-traitants répartis un peu partout sur le territoire; aux niveaux régional et local, les travailleurs se déplaceront vers l'usine afin d'assurer la production.

Cette imbrication de liaisons, sur fond d'échange économique, reste largement déterminée par des mouvements économiques globaux. La mondialisation des économies, sous l'égide d'une plus grande productivité, favorise la concentration de la production, et avec elle la rationalisation des activités (Proulx, 2002). Ces phénomènes économiques ont un impact majeur sur les types de liaisons qu'entretiennent les territoires ruraux avec ceux urbains et bouleversent considérablement les territoires ruraux avec notamment comme conséquence une baisse du nombre d'emplois associés au secteur primaire (Fairbairn, 1998).

2) Rapports causés par les nouvelles fonctions pour les localités rurales

Si la ruralité au Québec a longtemps été marquée par des valeurs et des représentations négatives, un renversement des tendances est observé depuis les dernières décennies (Jean, 2005). L'hostilité des territoires ruraux, associée à la colonisation des territoires périphériques, a fait place à une ruralité représentant un milieu de vie sain, vivifiant, propre au développement personnel et social (Jean, 2005; Simard, 2007). Bien que ce discours, principalement porté par une population urbaine, s'affirme de plus en plus comme une représentation dominante de la ruralité

contemporaine, les rapports ruraux/urbains se sont établis dans une large mesure à partir de relations de loisirs (production, consommation de l'espace) (Bruneau, 2000). Bien qu'historiquement cette consommation de l'espace ait été le fait presque exclusif de classes sociales aisées, aujourd'hui il s'agit de plus en plus du lot de la classe moyenne comme en témoigne, par exemple, la prolifération des résidences secondaires.

Cette nouvelle répartition de la population sur le territoire crée un « desserrement urbain » (Bruneau, 2000 : 37) et réfère au concept de « continuum urbain-rural », témoin de l'urbanisation des campagnes et de la généralisation du mode de vie urbain. Ce faisant, les liens sont de plus en plus importants entre la ville et sa périphérie, que ce soit pour les déplacements domicile/travail ou encore pour la consommation des biens et services qui se concentrent désormais dans les centres urbains et leur proche périphérie.

La fonction récréative de plus en plus associée aux territoires ruraux n'est pas sans conséquence. Les utilisations associées à l'eau (lacs et rivières) ou encore aux possibilités de loisirs pour le milieu urbain peuvent entrer en conflit avec les fonctions relatives à l'extraction et à la production (Gagnon, 2005). Cette rencontre entre espace de loisir et espace de production laisse souvent les acteurs ruraux et locaux à l'écart, ce développement ayant été généralement laissé aux acteurs économiques ayant un objectif principal sur la production et le commerce des commodités (Reimer, 2005). Il en résultera divers phénomènes tels l'étalement urbain, qui peut avoir des conséquences multiples en accroissant la pression sur les territoires agricoles et naturels, la pollution, la congestion routière, l'augmentation des coûts associés aux infrastructures, accroissement des valeurs foncières, etc.

3) Rapports causés par la rationalisation des services de l'État

Avant la Deuxième Guerre mondiale, les collectivités rurales comptaient énormément sur les organisations locales pour le soutien social. Les gouvernements provinciaux et fédéral ont graduellement pris le relais pour assumer ces fonctions liées à l'éducation, la justice, la santé et le bien-être, générant ainsi des possibilités d'emploi pour les travailleurs des régions (Reimer, 2005 : 5). Puis, au cours des années quatre-vingts, la crise économique puis le déclin démographique des régions rurales poussèrent les gouvernements à revoir les fondements de leur approche interventionniste (Bourque, 2000). Il en résultera une rationalisation des institutions publiques basée sur des critères d'efficacité et de population qui se répercutera en perte d'emplois, mais également l'augmentation des distances à parcourir afin de se rendre aux écoles, aux hôpitaux et aux autres services de soutien (Reimer, 2005 : 5).

Cette situation n'est pas sans conséquence sur les territoires ruraux qui, après avoir vu l'effritement des élites locales en raison de la concentration de l'offre commerciale dans les centres urbains (Proulx, 2002), voient leur « infrastructure sociale » s'y déplacer également (Reimer, 2005 : 6).

En conclusion, le dernier siècle a été témoin du passage d'une société rurale à une société urbaine, que se soit dans les pays occidentaux ou dans les pays en développement ainsi que dans ceux dits émergents. C'est d'ailleurs ce mouvement démographique qui donne autant de poids aux agglomérations urbaines comme facteur de structuration de l'espace géographique et économique. Par contre, l'importance des centres urbains dans la structuration des espaces économiques n'est pas un concept nouveau en soi. Ce phénomène trouve sa source dans la mise en place d'une structure économique fondée sur l'échange. De cette manière, l'établissement d'une économie de marché reste, dans les faits, impossible sans places centrales, sans centres urbains.

Bien que le concept de métropolisation et l'importance des centres urbains dans le développement des espaces ruraux aient été abordées auparavant, il s'avère nécessaire maintenant de s'intéresser aux mécanismes – économiques surtout – qui expliquent la présence de la ville sur sa périphérie rurale. Dans les prochaines sections, seront présentés les mécanismes économiques menant, d'une part, à la concentration urbaine et, d'autre part, faisant des centres urbains des facteurs de structuration des espaces ruraux.

1.2.2 La ville comme facteur d'organisation de l'espace

La ville est un élément important dans la structuration des espaces régionaux (Bruneau, 2000). Afin de comprendre les mécanismes qui sous-tendent cette situation, il faut d'abord s'intéresser aux facteurs expliquant la concentration urbaine. À quoi est associé le mouvement sans précédent de métropolisation actuellement à l'oeuvre ? La concentration urbaine bouleverse le rapport de force entre les territoires ruraux et urbains, et ce, à l'avantage des centres urbains et de leur proche périphérie. Ce sont les territoires ruraux localisés à proximité des centres urbains qui profiteront de cette situation. Par quels mécanismes le centre urbain influence-t-il le développement des territoires ruraux ?

1.2.2.1 Les facteurs expliquant la concentration urbaine

La concentration de la population et du capital dans les centres urbains est tributaire principalement d'avancées technologiques qui se répercutent en gains de productivité et en croissance des revenus, celle-ci menant à une progression continue du bien-être des populations (Polèse et Shearmur, 2005 : 24). Mais comment les progrès technologiques mènent-ils vers la concentration urbaine ? Polèse et Shearmur (2005 : 24) identifient trois éléments pour expliquer ce phénomène.

Le **premier** est l'influence des hausses de productivité sur la demande et l'emploi. Ainsi, les avancées technologiques sont associées à des hausses de la productivité, hausses de productivité qui se répercutent en hausse des salaires et revenus selon l'équation « le travailleur, produisant davantage, gagne davantage » (Polèse et Shearmur, 2005 : 24). Il en résulte un déclin relatif de la demande de biens primaires causé par une diminution de la part moyenne consacrée par les ménages à l'alimentation, mais également par la diminution de la quantité d'intrants primaires dans la fabrication des produits, causée entre autres choses par le recyclage. Ce faisant, la part des emplois du secteur primaire ne cesse de diminuer – ce qui joue en défaveur des territoires ruraux qui sont les principaux pourvoyeurs de ces emplois – et, en contrepartie, les emplois des secteurs secondaire, et surtout tertiaire, ne cessent d'augmenter, emplois principalement localisés dans les centres urbains.

Le **second** réfère aux économies d'échelles qui influencent la localisation des entreprises. Ainsi, des coûts (fixes et variables) sont associés à la production de biens ou encore à la répartition des activités de l'État. Les coûts de ces biens et services seront optimisés à l'intérieur de limites géographiques déterminées. Le processus est simple : les coûts fixes associés à la production de biens ou de services (terrains, bâtiments, machineries, équipements, main-d'œuvre, etc.) sont assumés par l'entreprise (ou l'État dans le cas des services gouvernementaux), ce qui fait en sorte que la répartition des coûts sur un plus grand nombre d'unités (ou un plus grand espace géographique pour les services de l'État) permet d'en abaisser le coût unitaire. Comme le résume Polèse et Shearmur, « [...] les firmes sensibles aux économies d'échelle cherchent à s'établir dans les villes, au cœur de vastes marchés. Le même raisonnement s'applique à bon nombre de services publics nécessitant de lourds investissements en équipements et en infrastructures : hôpitaux, laboratoires, centres de recherche, institutions d'enseignement supérieur. » (Polèse et Shearmur, 2005 : 25-26).

Également, on parlera d'économies d'agglomération faisant référence aux avantages liés au regroupement d'industries, de fonctions et de services dans l'espace. Ces avantages, en gains de productivité, liés à la concentration des activités dans l'espace, vont être très rarement mesurés de manière directe (Polèse, 1994 : 61). Ces avantages sont retirés, entre autres, de la circulation d'information ainsi que de la présence d'un bassin mobile de main-d'œuvre qualifiée, éléments caractéristiques des milieux innovateurs et du processus d'apprentissage collectif.

Le **troisième élément**, l'amélioration des moyens de transport et de communication, va influencer la taille et l'étendue des marchés (Polèse et Shearmur, 2005 : 28). De cette manière, l'amélioration des moyens de communication a considérablement influencé les coûts de transport pour les entreprises, encourageant ainsi la concurrence. Résultat : rationalisation des investissements et centralisation des activités. Comme il l'a été mentionné plus tôt, encore une fois ce sont les centres urbains qui profiteront le plus de ces modifications.

La démocratisation de l'automobile et l'arrivée de nouvelles modalités d'aménagement de l'espace, tels les centres commerciaux et autres grandes surfaces, ont favorisé également la concentration des fonctions commerciales et de services, les distances « acceptables » à parcourir pour accéder aux services ne cessant de s'accroître.

1.2.2.2 Les processus par lequel la ville induit le développement... et leurs limites

En dépit de ces processus de concentration urbaine, l'espace rural ne sera jamais appelé à disparaître. Les activités du secteur primaire (et les travailleurs qui y sont rattachés) que l'on y retrouve et la demande en services publics et privés connexes à ces activités (commerces de détail, services professionnels, santé, éducation, etc.) pointent davantage vers le maintien de la population rurale, selon de nouvelles modalités. Mais la question qui se pose est la suivante : est-ce que la ville peut agir

comme facteur de développement des territoires ruraux ? Et si oui, de quelle manière ?

Tel que mentionné précédemment, la ville est indissociable au bon fonctionnement d'une économie de marché (Polèse, 1994; Frémont, 1999; Polèse et Shermur, 2005). Les villes ont toujours été des foyers d'innovations et de culture. Elles sont les places centrales où les activités commerciales ont lieu et où l'exercice des professions urbaines a fait naître de nouvelles relations sociales basées sur la spécialisation et l'échange (Polèse, 1994 : 91). La ville va donc concentrer l'essentiel des services indispensables à une économie d'échange (Frémont, 1999 : 97 ; Guay, 2001). Ainsi, chaque centre est associé à un espace économique, appelé « aire d'influence », qui est déterminé, selon l'échelle d'analyse utilisée, par des mouvements de clientèle, des flux de marchandises ou de capitaux et des migrations de travailleurs, mais également par des aires de clientèle des grossistes et détaillants, des marchés et grands magasins, des services publics et privés (Frémont, 1999 : 110). Également, sous l'effet de mécanismes économiques tels les économies d'agglomération et d'échelle, la proche périphérie des villes se trouve fortement avantagée. L'effet positif de cette « influence urbaine » aura tendance à décroître à mesure que l'on s'éloigne du centre urbain.

Par contre, il est aisé de comprendre que ces « aires d'influence » ne sont pas parfaitement imbriquées les unes aux autres et que la hiérarchisation des centres urbains rend l'exercice de caractérisation de l'influence urbaine très complexe. De plus, les performances mitigées des espaces ruraux situés à proximité de centres urbains laissent songeur quant à la capacité des centres urbains à générer le développement de leur périphérie. Si la présence de villes d'une certaine taille est une condition nécessaire au développement économique, il ne s'agit pas d'une condition suffisante (Polèse, 1994 : 93).

L'analyse de l'armature urbaine et de ses effets sur le développement économique repose sur des « théorisations mathématiques » entre la minimisation des mouvements de marchandises et l'analyse spatialisée des facteurs de production. Mais la réalité reste souvent différente des schémas mathématiques, où interfèrent d'autres facteurs, ceux-là plus qualitatifs et relevant de la composition des territoires (Aydalot, 1985 ; Lacour, 1993 ; Frémont, 1999 : 107). Il importe donc d'aller au-delà de cette analyse économique, en l'intégrant dans une approche plus territoriale, prenant en considération ses particularités inhérentes. Trois éléments expliquent cet état des choses. D'abord, les différences d'attributs et d'héritage entre les territoires, que ce soit aux niveaux de leur morphologie, de leurs ressources naturelles, patrimoniales et culturelles, influencent les forces économiques (Laigle et Oehler, 2004 : 13). La localisation géographique, la présence de mines ou autres ressources naturelles, le potentiel hydroélectrique, etc. troublent incontestablement le champ d'applications des forces économiques (Frémont, 1999 : 108).

Ensuite, à niveau égal dans la hiérarchie, toutes les villes n'ont pas exactement les mêmes fonctions économiques, ce qui rend les aires d'influence urbaine très variables et complexifie grandement l'exercice d'analyse quant à leur rôle au développement des communautés (Frémont, 1999 : 108). De plus, dans un contexte régional, chaque ville possède des spécialisations relatives qui modifient grandement le schéma hiérarchique (Frémont, 1999 : 108). Cela signifie, par exemple, que la bonne performance des indicateurs économiques d'un centre urbain, peut relever d'un contexte économique et social complètement différent d'un autre centre urbain de taille identique. Ces différences ne devraient pas rester absentes de l'analyse.

Enfin, les territoires possèdent des possibilités différentes d'évolution, principalement associées à leur héritage, leur position géopolitique, les politiques appliquées à l'échelle locale, régionale et nationale et les dynamiques d'acteurs (Laigle et Oehler, 2004 : 13). Ainsi, la conceptualisation d'un territoire comme étant le résultat de

l'évolution des composantes sociale, économique, environnementale et de gouvernance s'avère indispensable pour comprendre les structures économiques et sociales préexistantes (Frémont, 1999 : 109). L'évolution sera donc marquée par des formes d'urbanisation ou encore la prédominance d'activités économiques ayant des conséquences sur l'environnement social, économique et écologique (IFEN, 2006 : 421) ou encore structurée par la présence, ou au contraire, par l'absence de politiques antérieures d'aménagement et de développement (Laigle et Oehler, 2004 : 12).

Le rôle de la ville comme moteur du développement régional s'avère difficile à évaluer. Le caractère « ouvert » de la réalité économique des régions rurales, que ce soit la forte intégration des secteurs économiques aux circuits économiques mondiaux ou encore la très grande mobilité du capital humain, place les régions dépendantes d'un contexte qui souvent leur échappe. Comme le souligne Polèse (1994 : 146), « le trajet de développement d'une région est toujours le résultat d'un mariage (nécessairement différent et changeant) entre facteurs internes et externes ». Ainsi, c'est ce qui rend l'étude des facteurs de développement à l'échelle micro (région, municipalité) plus difficile qu'à une échelle macro (province, État, pays).

1.2.3 Synthèse : l'influence urbaine perçue à travers la proximité géographique et le niveau de déplacement

Lorsqu'il est question des rapports ruraux/urbains, et par extension des mécanismes permettant à la ville d'influencer le développement de sa périphérie, deux notions y sont associées étroitement et serviront d'assise afin de mesurer l'influence urbaine : la proximité géographique des centres urbains et le niveau de déplacement. La notion de proximité géographique des centres urbains fait référence aux concepts d'économies d'échelle et d'agglomération. Ainsi, chaque ville possède un espace économique déterminé, entre autres, par les mouvements de clientèle, les flux de marchandises ou de capitaux et les migrations de travailleurs. À l'intérieur de cet espace économique, l'influence urbaine aura tendance à décroître à mesure que l'on s'éloigne du centre. La

notion de déplacement, quant à elle, réfère spécifiquement aux migrations qui s'effectuent entre la ville et son hinterland pour différents motifs tels que l'accès aux services publics et privés et les liens causés par les échanges et le commerce. Ces déplacements prendront une importance capitale dans un contexte de concentration de la population et des activités économiques dans les centres urbains ainsi qu'en ce qui à trait au déclin et à l'étalement de la population rurale sur un territoire très vaste.

En conclusion, les changements observés au cours du dernier siècle affectent à divers degrés les territoires ruraux, et mettent en relief l'existence de décalages entre ville et campagne. Ainsi, la fragilisation des économies régionales tributaires d'une plus grande intégration aux marchés internationaux associée à la tertiarisation des économies régionales, causées, entre autres, par des changements structurels dans les activités de distribution, avantage les centres urbains et les municipalités rurales limitrophes.

D'un côté, la ville et sa proche périphérie rassemblent de plus en plus d'emplois liés aux services professionnels, publics, culturels, etc., et de l'autre, les municipalités rurales voient l'effritement de leurs élites commerçantes locales, incapables de concurrencer avec la diversité des services offerts par la ville. Dans ce contexte, les liens entre les espaces ruraux et urbains prennent énormément d'importance considérant la polarisation qu'exerce le centre urbain en termes d'emplois et d'offre de services, mais également considérant la demande de ces services et emplois, demande qui émane en bonne partie de la population rurale. Le schéma complexe qui anime les dynamiques territoriales ne saurait être analysé adéquatement sans tenir compte des liens qui unissent les territoires ruraux et urbains.

Cependant, cette toute-puissance des centres urbains dans le processus de développement de leur périphérie ne se vérifie pas toujours. Le processus économique, par lequel la ville induit le développement, reste confronté à des

éléments plus qualitatifs référant aux contextes social et environnemental. Sans diminuer l'importance des dynamiques économiques qui animent l'espace, il importe de les mettre en contexte. Le territoire constitue un concept incontournable afin de comprendre l'évolution différenciée des espaces et les dynamiques qui les modèlent.

1.3 LE TERRITOIRE : UN CONCEPT INTÉGRATEUR DE LA COMPRÉHENSION DE L'ÉVOLUTION DIFFÉRENCIÉE DANS L'ESPACE

Cette recherche s'intéresse à la ruralité et a pour objectif de cerner l'hétérogénéité qui maintenant la caractérise. À ce titre, l'approche typologique est privilégiée, spécifiquement, celle fondée sur la performance des différents territoires ruraux. L'influence urbaine, à travers les notions de proximité et de déplacement, vues comme un référent du niveau d'intégration économique des territoires ruraux, et par extension du développement de ceux-ci, a aussi fait partie des caractéristiques analysées. Toutefois, si l'influence bénéfique du centre sur sa périphérie se vérifie au plan économique, quels sont ses impacts sur d'autres éléments liés au contexte social ou à la qualité de l'environnement ? Dans un contexte où la ruralité cesse d'être exclusivement un « lieu de production » pour devenir également un « espace de loisir » et un « lieu de vie », il devient nécessaire de mettre cet espace économique en relation avec des composantes sociales et environnementales. Le territoire s'avère un concept opératoire intéressant afin d'analyser les composantes qui le caractérisent.

Les pages qui suivent présentent, dans un premier temps, le concept de territoire vu à travers ses principales caractéristiques (section 1.3.1). Ensuite, la montée du territoire dans les sciences régionales est analysée en regard de la place accordée aux territoires comme facteur explicatif de l'état du développement observé entre les régions (section 1.3.2). Enfin, l'approche territorialiste du développement durable, en offrant un cadre d'analyse pertinent à l'étude de la ruralité, est examinée à la section 1.3.3. Une synthèse est également présentée pour clore le chapitre.

1.3.1 Éléments de définition du territoire

Le territoire se décline en plusieurs dénominations, qui seront considérées à la fois comme synonymes et même parfois comme éléments spécifiques de définition : espace, région, contexte spatial, nation, entité locale, etc. Le concept de territoire s'insère dans un schéma historique et évolutif témoignant de la prise de conscience de l'importance des processus s'effectuant en dehors des cadres de l'économie formelle. L'espace n'est pas neutre, il résulte de l'addition d'éléments historiques, de la présence (ou de l'absence) de ressources naturelles, de l'environnement bâti, de la structure organisationnelle qui l'encadre, etc. et c'est à travers ces caractéristiques que le territoire prend forme.

Historiquement, lorsqu'il est question du concept de territoire, un sens juridique entoure sa définition. Ainsi, le territoire serait un espace géographique assujéti à un contrôle territorial – la littérature réfère tantôt au pouvoir féodal tantôt au pouvoir juridique (Le Berre, 1992) – et dont les limites sont matérialisées par des frontières bien établies. Toutefois, le terme reste largement polysémique et plusieurs définitions sont reconnues. Le Berre (1992 : 620-621) en propose quatre. Celles-ci sont listées ci-dessous.

- 1) Domaine plus ou moins vague attribué à n'importe quel sujet d'étude géographique.
- 2) Découpage spatial dont les synonymes sont l'aire, la région, le pays.
- 3) Surface terrestre traitée par rapport aux enjeux sociaux qui s'y déroulent.
- 4) Portion de surface terrestre délimitée que se réserve une collectivité humaine qui l'aménage en fonction de ses besoins.

Cette polysémie reste largement associée au domaine de la géographie. Cependant, lorsqu'il est question de territoire, peu importe le domaine de référence, celui-ci s'impose comme étant plus qu'un « simple cadre spatial » (Mollard et Pecqueur, 2007 :

22). Le territoire se veut un lieu de vie et reste indissociable des individus qui l'habitent et qui l'ont modelé afin de répondre à leurs besoins essentiels (Gagnon, 1994, Lacour, 2000; Jean, 2008). En conséquence, le territoire possède un certain nombre de spécificités (Le Berre, 1992 : 622-25) : caractéristiques naturelles particulières, processus d'appropriation par un groupe social, caractéristiques matérielles découlant de l'intervention d'une population afin de répondre à ses besoins essentiels, présence de pratiques territoriales liées à l'amélioration de la qualité de vie, etc.

La géographie offre une définition du territoire qui permet d'en dessiner les contours et de mieux cerner ce concept (Schwarz, 1991; Le Berre, 1992; Laganier et coll., 2002). Ainsi, le territoire serait constitué de trois dimensions, lesquelles lui donnent ses particularités, à savoir : identitaire, physique et organisationnelle.

La dimension **identitaire**, fait référence à son histoire, son nom, ses revendications ainsi qu'à tous les mécanismes de représentation et d'appropriation de la population à son égard. Cette couche *profonde* ou encore *anthropologique* (Gagnon, 2005) reste extrêmement liée à l'histoire et influence fortement le processus de structuration de l'espace.

La dimension **physique** fait référence aux propriétés physiques spécifiques présentes dans l'espace. Il en existe deux types : les propriétés naturelles et matérielles. Ainsi, chaque territoire possède des caractéristiques naturelles qui lui sont propres et qui influencent son développement et les mécanismes d'appropriation qui l'entourent. Les éléments naturels (rivières et lacs, reliefs montagneux ou plaines, localisation géographique), invoquent tout autant les potentialités (couvert forestier abondant, potentiel hydraulique, présence de minerais, etc.) que les contraintes associées (éloignement des centres d'habitation, climat peu propice à l'agriculture, relief accidenté, etc.).

Le deuxième type de propriétés physiques est associé aux propriétés matérielles découlant d'actions d'aménagement. Elles sont le résultat de l'aménagement de l'espace par les sociétés, et ce, compte tenu des contraintes naturelles. Ces propriétés relèvent du cadre bâti (logements, industries, commerces, équipements culturels et sportifs, etc.), de l'utilisation des sols (toutes activités liées à l'exploitation des ressources naturelles), des formes urbaines et équipements (réseaux de transport, d'assainissement, électrique, etc.).

La troisième et dernière dimension est celle qualifiée d'**organisationnelle**. Elle fait référence à la présence d'acteurs et de réseaux sociaux et institutionnels marquée par des rapports de hiérarchie, de domination, de solidarité et de complémentarité. Le territoire ne saurait être compris exclusivement en fonction de caractéristiques morphologiques. Ainsi, ces acteurs contribuent à structurer le territoire par leurs comportements, leurs décisions en termes d'aménagement du territoire, mais également à travers l'ensemble des processus décisionnels qui l'entoure.

1.3.2 La montée du territoire dans les sciences régionales : vers une meilleure compréhension des disparités

La prise en compte du territoire et des mécanismes autres qu'économiques qui le caractérisent au travers de modèles de développement est récente. Au départ, la science régionale résulte de l'intégration de l'espace dans l'économie (Benko, 1998 : 23). Cette conceptualisation d'un espace économique, et par extension, des principes qui le régissent, constitue véritablement le premier effort visant la compréhension des dynamiques territoriales. Cette prise en compte de l'espace s'avère primordiale, car elle différencie la science économique de la science régionale. Les théories économiques n'accordent en effet que peu d'intérêt à l'espace, celui-ci étant plutôt considéré comme une contrainte de coût (Benko, 1998 : 24; Frémont, 1999 : 93; Aydalot, 1985 : 108).

La notion de disparité territoriale est intimement liée à la science régionale. Aydalot mentionne que les régions d'une nation forment un tout ne pouvant être dissocié. Ainsi, pour ce chercheur, traiter de développement régional, c'est également considérer les mécanismes qui président à l'émergence des disparités entre les régions (Aydalot, 1985 : 107). Cette conceptualisation a évolué au fil des contributions des différents auteurs, menant à l'apparition du concept de territoire. Lorsqu'il est question de disparités territoriales, celles-ci sont perçues comme étant les différences observées entre unités géographiques (quartier, villes, régions). Ces disparités, à travers l'utilisation de la statistique, sont associées à des écarts par rapport à une moyenne, à des répartitions différenciées selon les individus et les territoires ou encore en termes d'accès, de présence ou d'absence de ressources ou d'infrastructures.

Partant du constat que d'importantes disparités étaient observées entre les régions, mais également au sein même de celles-ci, plusieurs critiques ont été formulées dans les années cinquante en regard des théories classiques du développement. Lorsqu'il est question des disparités territoriales dans les théories économiques classiques, deux problèmes sont soulevés : celui de l'espace et celui du sous-développement.

Ainsi, dans les théories économiques classiques, l'espace n'est pas considéré, ou si peu (Frémont, 1999). La seule donnée relative à l'espace est la contrainte qu'elle représente (Aydalot, 1985 : 108). C'est sur la base de l'homogénéisation de l'espace que les théories se fondent (Benko, 1998). Mais dans la réalité, il n'en est rien. Certains territoires se développent tandis que d'autres font face à un déclin de leurs activités. L'espace est tout de même considéré chez certains théoriciens à travers le champ de l'économie spatiale (Tellier, 1993). La « première véritable théorie économique spatiale » voit le jour au milieu du 19^e siècle avec Von Thünen qui s'intéresse à la structuration de l'espace économique (Benko, 1998; Stanek, 2005).

Cette théorie inspirera le courant de la géographie économique, faisant ainsi le lien entre la répartition spatiale et la localisation des activités économiques.

Le second problème soulevé par les critiques des théories classiques est celui associé aux causes du sous-développement. Selon ces théories, « [...] le problème du sous-développement ne peut être pensé que sous une forme d'un blocage extraéconomique inhibant la poussée naturelle des forces qui propulsent spontanément la croissance. » (Stanek, 2005 : 20) Les forces du marché pousseraient ainsi vers un équilibre réduisant les différences de développement et, ultimement, les disparités territoriales.

À travers cette conception, l'espace est homogène : il n'est que contrainte de coût et reste aisément malléable à travers les mécanismes économiques; les échecs n'étant que des anomalies extraéconomiques. C'est avec les théories du développement par étapes et de l'échange inégal qu'on prend conscience du caractère imparfait des mécanismes économiques pour assurer le développement. Il appert également que l'espace n'est pas neutre : chaque emplacement possède des caractéristiques qui lui sont propres et expliquent son (sous)développement. Toutefois, à travers ces théories, ce ne sont pas les particularités inhérentes aux territoires qui retiennent l'attention, mais bien les manques ressentis quant au processus de développement comme facteur expliquant le (sous)développement dans l'espace.

1.3.2.1 Les théories du développement par étapes et de l'échange inégal

À la suite de critiques formulées à l'égard des théories économiques classiques, différentes explications émergeront pour tenter de rendre compte de l'existence de disparités régionales. Les premières apparaissent durant les années cinquante. À cette époque, les écarts de développement sont d'abord observés dans une perspective Nord-Sud (Williamson, 1965; Amin, 1973; Emmanuel, 1975). Deux approches s'affrontent : d'une part, celle qui conçoit les disparités territoriales comme résultant d'un retard dans le processus de développement et, d'autre part, celle qui associe le

retard de développement de certains pays par la dépendance qu'ils entretiennent avec d'autres pays plus riches (Benko, 1998).

Selon la première approche, les différences de développement observées entre les nations ne seraient causées que par un retard dans le processus de développement. Les pays seraient censés traverser différentes étapes, d'un schéma historique commun, leur permettant d'accéder à la maturité économique. Ainsi, les différences de développement entre un pays X et un pays Y seraient causées par un positionnement différent sur cette échelle historique. C'est la théorie du développement par étapes dont la paternité est associée à Walt Whitman Rostow (1962). Selon cette conception néoclassique, « les écarts interrégionaux sont transitoires et ne relèvent que des lenteurs dans les processus d'ajustement. » (Aydalot, 1985 : 110) Il s'agit d'un processus d'égalisation dans l'espace où les forces du marché agissent comme régulateur.

Ainsi, selon ce modèle « [...] chaque espace, chaque région, chaque nation suit une évolution autonome » (Aydalot, 1985 : 109) et, selon la théorie de Rostow, toute société passe par l'une des cinq étapes de croissance décrites ci-dessous (Rostow, 1962 : 16-23).

- 1) La société traditionnelle. La société traditionnelle est axée principalement sur l'exploitation des ressources naturelles et est fondée sur l'autosuffisance et l'absence de technologie moderne.
- 2) Les conditions préalables du démarrage. Étape transitoire permettant l'appropriation des technologies modernes et la généralisation des modes de production.
- 3) Le démarrage. La cause première du démarrage est essentiellement d'ordre technologique.

4) Le progrès vers la maturité. Diversification économique causée principalement par les ressources techniques développées et par l'esprit d'initiative acquis par les membres de la communauté.

5) L'ère de la consommation de masse. Production de biens de consommation durable et de services qui deviennent progressivement les principaux secteurs de l'économie.

La seconde approche, celle-ci de l'échange inégal, va plutôt placer les disparités régionales dans une arène où le fort exploite le faible, créant un cercle vicieux de sous-développement ne permettant pas aux plus faibles de se relever. Ce sont les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine, avec l'économiste Raoul Presbisch en tête, au début des années cinquante, qui provoquent un renversement des tendances en remettant en question l'hypothèse de la concurrence parfaite sur les marchés. Ainsi, dans les pays capitalistes du Nord, la concentration industrielle jouerait un rôle de rétention des gains de productivité réduisant considérablement la capacité d'accumulation dans les pays du tiers-monde. Cette théorie a d'ailleurs inspiré économistes et sociologues latino-américains, donnant naissance à la thèse de l'échange inégal (Emmanuel, 1969; Amin, 1973). Selon cette théorie, deux mondes s'affrontent à armes inégales : l'un développé qui s'approprie les ressources des périphéries et l'autre, sous-développé exploité et dépendant du premier. Samir Amin parlera de « fuites » qui annulent les effets multiplicateurs (Amin, 1973 : 174).

L'échange inégal se veut une critique de la théorie des avantages comparatifs, celle-ci supposant une mobilité des facteurs de production (Emmanuel, 1969 : 50). Mais ce que l'on constate dans la réalité, c'est l'immobilité de la force de travail et la grande mobilité du capital. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, nous assistons à l'investissement massif de capitaux étrangers dans les pays du tiers-monde (Fisette, 2002); un investissement rentable considérant les faibles salaires versés. Le problème se situe au plan de la rétention de capitaux effectuée par les entreprises occidentales, limitant ainsi les investissements dans les pays en développement,

investissements nécessaires pour enclencher le processus d'autonomisation au regard du développement.

Les théories de l'échange inégal et du développement par étapes, reconnaissent que l'espace n'est pas soumis aux mêmes conditions et contraintes. À travers ces théories, les causes du sous-développement sont facilement identifiables : la théorie du développement par étapes les associe à un simple retard sur l'échelle temporelle du développement et la théorie de l'échange inégal à la rétention des capitaux empêchant l'autonomisation du développement. Toutefois, force est de constater que les caractéristiques propres aux territoires, comme facteurs explicatifs du (sous)développement, ne prennent pas une grande place dans l'analyse. Une reconnaissance de l'importance de caractéristiques locales d'appropriation des leviers de développement est observable, mais celles-ci ne s'insèrent que comme une forme de capital à développer.

1.3.2.2 Les théories de la croissance déséquilibrée et des pôles de croissance

La théorie de la croissance déséquilibrée constitue une rupture avec les modèles précédents par l'approche résolument territoriale qu'elle emprunte (Myrdal, 1959; Boudeville, 1961; Hirschman, 1964; Perroux, 1969). Les auteurs de cette doctrine « partagent la conviction que, aussi bien sur le plan de l'analyse historique des processus de changement social et économique que dans une stratégie de développement, la croissance est propulsée au travers d'une série de déséquilibres et de sauts qualitatifs. Ainsi, il ne s'agit donc pas de stimuler l'ensemble des secteurs économiques, mais de choisir, parmi eux, ceux dont l'effet d'entraînement serait le plus stimulant pour l'économie nationale. » (Stanek, 2005 : 78) Cette théorie assume le fait que les territoires sont différenciés et misent davantage sur une complémentarité des économies régionales fondées sur des caractéristiques territoriales. La croissance déséquilibrée s'oppose ainsi à la croissance équilibrée. La théorie de la croissance équilibrée perçoit le développement comme étant une forme

d'évolution mue par les avancées technologiques qui profite à l'ensemble des secteurs de l'économie (Hirschman, 1964 : 80). Ainsi, chaque retard, une fois comblé, ouvre la porte à d'autres avancées dans d'autres secteurs : c'est le cercle vertueux de la croissance.

La théorie de la croissance déséquilibrée se veut beaucoup moins englobante et met l'accent sur les secteurs moteurs des économies. Le constat est le suivant : la croissance ne peut s'observer dans l'ensemble des secteurs et l'intensité de cette croissance varie selon les secteurs, mais également selon les territoires. Ainsi, des efforts doivent être investis dans les secteurs qui possèdent un effet d'entraînement le plus stimulant possible pour les économies régionale, provinciale et nationale (Hirschman, 1964; Perroux, 1969; Stanek, 2005). Cette vision du développement est associée à une dynamique de l'inégalité conduisant à la conception d'espace polarisé (Courlet et Pecqueur, 2001 : 9). Pour reprendre l'expression de Perroux, « l'espace actif », par la présence d'industrie(s) motrice(s), induit le développement de « l'espace passif », celui-ci étant associé au sous-développement (Perroux, 1969 : 189).

La théorie de la croissance déséquilibrée va donner naissance au modèle des pôles de croissance, modèle popularisé par François Perroux (1969). Mentionnons tout de même que d'autres auteurs se sont intéressés à la question, en utilisant des terminologies différentes : Gunnar Myrdal (1959) parlera de *centre d'expansion économique*, Albert Hirschman (1964) utilisera le terme de *point de croissance* et Jacques-Raoul Boudeville (1961) d'*axe de croissance*. Malgré l'utilisation de termes différents, l'ensemble des auteurs s'entend sur le pouvoir de diffusion des unités motrices de production et sur la recherche d'économies externes favorisant la formation d'un espace polarisé. Comme le mentionne Aydalot, les activités additionnelles qui verront le jour sous l'impulsion de l'activité motrice auront tendance à se concentrer autour de celle-ci et non aléatoirement sur le territoire (Aydalot, 1985). Les communautés plus éloignées, qui bénéficient des retombées du

centre, sont celles regroupant les conditions favorables au maintien de la production urbaine (matières premières, ressources humaines, etc.) (Myrdal, 1959). La recherche d'économies d'échelle et d'agglomération est la raison de cette polarisation des activités dans l'espace. La théorie des pôles de croissance a grandement influencé les politiques de développement de différents pays, et ce, notamment en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Italie (Aydalot, 1985).

À travers ces théories, une reconnaissance encore plus forte de l'hétérogénéité caractéristique de l'espace est observable. Comme le souligne Perroux (1969), le développement ne peut se produire partout à la fois à la même intensité. Toutefois, ces théories prennent encore une fois pour acquis l'efficacité des mécanismes économiques pour induire le développement – développement de l'espace passif par l'espace actif –, le particularisme étant associé à un cadre spatial et non territorial. Cette distinction s'avère déterminante, car le territoire n'est perçu que comme un support pour les activités économiques. Ces activités économiques, pour être optimisées, se doivent de prendre en compte les particularités de l'espace, celles-ci étant perçues principalement en termes de capital naturel.

1.3.2.3 La montée du paradigme de développement endogène

Le modèle de développement des pôles de croissance inspiré de la théorie de la croissance déséquilibrée a été remis en question au cours des années soixante-dix et quatre-vingts. Force est alors de constater que malgré des investissements massifs de la part des États centraux, les pays sous-développés, de même que les territoires marginaux des pays développés, ne parviennent pas à croître. Comme le souligne Aydalot (1985 : 109), la conception traditionnelle du développement ne s'appuyait alors que sur le capital et débouchait sur une intégration accrue des régions, menant à la perte de leur spécificité. Il mentionne également que les zones périphériques, régions ou nations, n'étaient plus que des cadres fonctionnels de l'action des entreprises.

Toutefois, face aux succès mitigés des modèles d'intervention dits « par le haut », de nombreuses critiques s'élevèrent en mettant l'accent sur les « [...] conditions territoriales initiales et préalables à la réception d'une intervention massive [...] ». » (Proulx, 2002 : 198) L'analyse économique ne peut à elle seule planifier le développement. C'est à partir de ce constat que s'amorce une véritable « révolution intellectuelle », menée par la collaboration de chercheurs, tels Friedman, Weaver et Störh (1973; 1979; 1981), lesquels soulignent l'importance d'associer des éléments sociaux et politiques à l'analyse économique. Le paradigme du développement endogène met ainsi l'accent sur le contexte social particulier qui anime les milieux et influence leur développement.

Le développement, pour être plus égalitaire, se doit de miser sur l'interaction, l'apprentissage et l'appropriation collective des territoires (Proulx, 2008 : 2). Deux éléments caractérisent le développement endogène : la solidarité territoriale – développée à travers la participation citoyenne –, caractéristiques importantes afin d'assurer un modèle de développement autocentré (Friedmann et Weaver, 1979 : 195) et l'impulsion d'initiatives individuelles s'effectuant en marge de la charpente institutionnelle, qui modifie le rapport de force permettant ainsi une plus grande souplesse et une certaine autonomie face aux forces du marché. Comme le souligne Aydalot, « c'est dans un cadre local, par la mise en valeur des ressources locales et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre aux besoins des populations. » (Aydalot, 1985 : 109)

Ce nouveau paradigme de développement marque un virage important. Ainsi, il n'est plus tant question des causes des disparités, mais plutôt des facteurs à l'origine du succès (Benko et Lipietz, 1992). Dans ce sens, les écarts de développement seraient principalement tributaires des dotations différenciées liées au capital humain. À partir de cette approche, des modèles de développement allaient voir le jour, plaçant le territoire comme élément indissociable du processus d'innovation et, par extension,

de développement : les systèmes productifs (Courlet, 2003), les nouveaux districts industriels (Becattini, 1992) et les milieux innovateurs (Maillat, Quévit et Senn, 1993) en sont des exemples.

Selon Bruno Jean (2008 : 287), c'est à travers le modèle des milieux innovateurs que sera réhabilitée la notion de proximité dans l'analyse économique. Dans la perspective des milieux innovateurs, le territoire est perçu comme une organisation liant entreprises, institutions et population locale en vue de son développement économique (Crevoisier, 2007 : 65). Ce sont donc les ressources particulières présentes dans les territoires qui marquent la spécificité sur le plan de l'innovation. Donc, l'espace cesse d'être un simple coût pour l'entreprise, mais joue plutôt un rôle d'ambiance (favorable ou défavorable), de création d'économies ou de déséconomies externes (Courlet et Pecqueur, 1998 : 52). Ce rôle d'ambiance, assumé par le territoire tel que décrit par Courlet et Pecqueur, montre que c'est à partir d'un système d'interrelation, de circulation d'informations, de production et de reproduction des valeurs que se déploie le développement. Le territoire devient ainsi un facteur privilégié du développement dans la mesure où il inclut tous les facteurs – historiques, culturels et sociaux – qui sont à la base de modèles spécifiques d'organisation de la production et de la continuelle interaction entre la sphère économique et sociale (Courlet et Pecqueur, 1998 : 52).

La montée du paradigme du développement endogène correspond à la reconnaissance du territoire comme facteur privilégié du développement. Face aux résultats mitigés des politiques dites « par le haut » – politiques fondées sur la toute-puissance des mécanismes économiques pour assurer le développement – la spécificité territoriale s'appuyant sur des facteurs historiques, sociaux, culturels, environnementaux, jusqu'alors ignorés par les théories économiques, s'inscrit comme les fondations sur lesquelles assoir le développement.

La montée du développement durable (DD), avec son cadre d'analyse multidimensionnel et transversal structuré autour des dimensions économique, sociale et environnementale, constitue une expression éloquentes de la place et à l'importance désormais accordées aux éléments constitutifs du territoire.

1.3.3 Territoire et développement durable : deux notions complémentaires

La notion de territoire reste indissociable de celle de développement. D'ailleurs, en intégrant des éléments sociaux et environnementaux au côté des rationalités économiques, le concept de territoire ouvre la voie vers une meilleure compréhension des dynamiques de développement particulières qui l'animent (Jean, 2008). En sciences régionales, cette montée du territoire se nourrit de l'évolution parallèle et conjointe de modèles théoriques et des politiques publiques (Massicotte, 2008) : les modèles théoriques inspirant grandement les politiques publiques et, en retour, les résultats mitigés des politiques publiques amenant les chercheurs vers de nouvelles pistes de réflexion.

Des liens doivent être tissés entre la conceptualisation que nous faisons du territoire et le cadre interprétatif du développement durable. Le territoire s'exprime à travers des contraintes et potentialités liées à l'environnement physique (biophysique et construit), au processus de représentation de l'espace et à la capacité organisationnelle qui le caractérise, l'objectif ultime étant l'amélioration de la qualité de vie. Le développement durable, pour sa part, constitue un modèle de développement où la conceptualisation des phénomènes s'appuie sur une lecture transversale et multidimensionnelle des phénomènes observés et des solutions proposées, la finalité étant un juste équilibre entre le développement économique, l'amélioration de la qualité de vie et la protection de l'environnement.

Ainsi, le concept de territoire s'intègre bien à celui du développement durable, où des thèmes communs émergent tels les potentialités et contraintes biophysique, le processus de représentation territoriale, les modes de gouvernance et les rapports de forces qui s'expriment à travers eux ainsi que la viabilité de l'environnement construit. Ce rapprochement permet d'ailleurs de rendre compte de la complexité liée aux processus du développement des territoires.

Mais le mariage entre développement durable et territoire reste, encore aujourd'hui, un défi de taille. Le passage du « global au local » implique de nombreux enjeux pour les collectivités territoriales considérant à la fois les particularités qui les animent, leurs visions du développement et leurs capacités à le réaliser. Il faut mentionner que le développement durable émerge d'abord et avant tout d'un consensus au niveau international sur la responsabilité de l'être humain dans la dégradation de l'environnement et d'un consensus sur la nécessité de faire le développement autrement. Depuis l'apparition du concept en 1987, la communauté internationale de même que les collectivités territoriales n'ont cessé de s'interroger sur l'articulation entre l'échelle globale et celle locale, les deux étant indissociables d'une démarche de développement durable cohérente.

Dans les prochaines pages, il sera question de la *longue marche* (Gagnon, 2008) ayant mené au concept de développement durable. Les événements déterminants – productions scientifiques, conventions internationales – ainsi que leur rôle dans l'apparition du concept de développement durable seront abordés (sous-section 1.3.3.1). Par la suite, ce sont les différentes approches du développement durable qui seront détaillées et, pour terminer, les liens existants entre territoire et développement durable (sous-section 1.3.3.2).

1.3.3.1 Les conventions internationales du développement durable : le difficile passage du global au local

Il s'avère difficile d'identifier avec précision un évènement particulier à l'origine de la montée du concept de développement durable. Les années soixante-dix ont vu naître des préoccupations chez les scientifiques qui ont rapidement été reprises par un mouvement social dans les pays industrialisés, entre autres, grâce au développement de l'écologie et des nouvelles procédures d'évaluation des impacts environnementaux de projets industriels (Gagnon, 2008). Cette prise de conscience progressive des impacts des activités humaines sur l'environnement verra apparaître dans son sillon des considérations nouvelles, témoins des changements nécessaires pour combler les lacunes du modèle de développement prédominant, celui de la croissance à l'infini.

Cette prise de conscience des impacts des activités humaines sur l'environnement s'effectuera de deux manières. D'abord, à travers l'identification de ces impacts. À ce titre, les travaux du Club de Rome (Meadows et coll., 1972)³, dont l'objectif était de définir les limites matérielles qui s'opposent à la multiplication de la population et les contraintes résultant de leurs activités sur notre planète, susciteront un débat sans précédent en remettant en question les principes de l'idéologie du développement exponentiel⁴. Ensuite, en lien avec la manière de penser le développement en y intégrant des considérations environnementales et sociales. À travers des conférences internationales et de travaux scientifiques, seront défendus la conciliation possible et nécessaire entre les intérêts socio-économiques et environnementaux (Rapport Founex - 1971 ; notion d'écodéveloppement - 1981), la refonte de la gouvernance internationale, afin de lutter efficacement contre les conséquences néfastes sur l'environnement (Sommet de la terre de Stockholm - 1972) et la possibilité d'un développement plus équitable pour les pays du Sud, fondé sur une participation élargie

³ En fait, le rapport réalisé à cette occasion n'était pas une production du Club de Rome mais une commande faite au Massachusetts Institute of Technology (MIT) dirigé par le chercheur Dennis L. Meadows.

⁴ La traduction française du rapport a créé une polémique. Son titre original, publié en anglais, était « Limits to Growth » soit textuellement *les limites de la croissance*. La traduction française a plutôt opté pour le titre « Halte à la croissance ? ».

de la population et une consommation éclairée (Fondation Bariloche – 1974) pour ne nommer que ces enjeux.

Si la période des années soixante-dix et quatre-vingts est associée à la prise de conscience des problèmes qui affectent la planète ainsi que sur la possible conciliation d'intérêts perçus jusque-là comme divergents, celle qui suit la publication du rapport Brundtland (1987) sera associée à la reconnaissance de ces problèmes comme enjeux incontournables de la survie de la planète, mais également au défi que représente son instrumentalisation vers les territoires.

Ce long processus trouve écho dans différentes conférences internationales, regroupant des intervenants de tous les horizons : gouvernements, industriels, organisations internationales d'abord puis organisations non gouvernementales, collectivités territoriales et citoyens ensuite. Il est possible de voir, à travers ces évènements, la reconnaissance de plus en plus importante des collectivités territoriales comme acteurs indissociables au processus d'implantation du développement durable.

Bien qu'il existe une multitude d'évènements marquants, trois retiennent l'attention. D'abord, 1) la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987), qui marque la naissance officielle de la notion de développement durable. Ensuite, 2) le Sommet de la terre de Rio de Janeiro (1992), où est précisé la notion de développement durable à travers une série de principes et qui conceptualise pour la première fois les mécanismes d'instrumentalisation, et ce, à toutes les échelles géographiques. Enfin, 3) le Sommet de la terre de Johannesburg (2002) qui se veut un exercice d'évaluation des progrès accomplis concernant le développement durable.

1) *Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987)*

La première apparition du concept de développement durable est associée à la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987) et son rapport intitulé *Notre avenir à tous* (CMED, 1988)⁵. La Commission, et le rapport qui s'ensuivra, faisaient suite à un triple mandat (Vivien, 2001). Tout d'abord, cette Commission devait faire le point sur les problèmes environnementaux touchant la planète et formuler des propositions pour les résoudre. Ensuite, elle devait identifier des modalités pour favoriser la coopération internationale afin de provoquer les changements souhaités. Et enfin, elle devait trouver des solutions pour impliquer l'ensemble des acteurs concernés (gouvernements, entreprises, particuliers, etc.).

La traduction française du rapport, surnommé Brundtland en raison du nom de la présidente de la Commission, utilise le terme de développement soutenable. Celui-ci est défini ainsi :

Le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement soutenable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs. La notion de développement soutenable implique certes des limites. Il ne s'agit pourtant pas de limites absolues, mais de celles qu'impose l'état actuel de nos techniques et de l'organisation sociale ainsi que de la capacité de la biosphère de supporter les effets de l'activité humaine. (CMED, 1988 : 10)

Le contenu du rapport Brundtland ne fait pas état d'un seul et unique problème, mais bien d'une crise internationale où les problèmes, dans les différents secteurs à l'étude, possèdent de fortes corrélations entre eux⁶. À travers ce rapport, l'amélioration de la situation environnementale passe d'abord et avant tout par une mobilisation internationale et un changement de mentalité face aux objectifs de développement. Comme le note Vivien, « le développement durable est alors présenté comme la

⁵ La traduction française du document a été éditée en 1988.

⁶ Les différents domaines considérés par le Rapport sont les suivants : population, sécurité alimentaire, disparition d'espèces et pertes de ressources génétiques, énergie, pollution, industries et établissements humains (Vivien, 2001 : 48).

solution pour y faire face, comme le nouvel objectif à atteindre pour l'ensemble des pays de la planète. » (Vivien, 2001 : 48)

Ce qui ressort des constats de la Commission sont les thèmes de la temporalité et de l'équité. Ainsi, la croissance économique n'est pas évacuée. La satisfaction des besoins essentiels des communautés ne saurait être assouvie sans croissance économique. L'enjeu réside dans la répartition des ressources issues de cette croissance (CMED, 1988). En d'autres mots, la répartition équitable des bénéfices de la croissance entre individus, mais également entre pays et nations. De plus, cette croissance économique ne saurait respecter ce principe d'équité sans s'inscrire dans une échelle temporelle. « [...] le développement soutenable n'est pas un état d'équilibre, mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir. » (CMED, 1988 : 11)

Ce rapport est fondamental, car il marque une reconnaissance au niveau international des problèmes qui affectent la planète, mais également des liens qui les unissent. Toutefois, le rapport dénonce – dans un esprit positif, sans identifier d'État délinquant – et met en relief les pistes d'intervention possibles pour un « autre développement ». Étant donné que la Commission devait obtenir un consensus général sur des questions jusque-là jugées irréconciliables telles la conciliation entre croissance économique et respect de la nature, il est aisé de comprendre la nature évasive du document (Vaillancourt, 1990 : 21)⁷.

⁷ Cité du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, 1998 : 4.

2) Sommet de la terre de Rio de Janeiro (1992)

Si la Commission mondiale sur l'environnement et le développement souligne l'importance de préserver notre planète et propose une nouvelle manière de concevoir le développement, le Sommet de la terre de Rio de Janeiro se veut la concrétisation de cette idée où, pour la première fois, un forum international (que l'on veut récurrent) est créé afin que soient discutées officiellement les préoccupations liées au développement durable (Gagnon, 2008).

La déclaration qui en émerge reprendra le même discours que le rapport Brundtland, un discours orienté vers les liens entre le développement de la planète et la dégradation de l'environnement et la solidarité entre les pays du Nord et ceux du Sud. Toutefois, le rapport se dissocie du précédent dans l'approche résolument « pratique » qu'il emprunte, où l'exercice de conceptualisation du développement durable se précise. Deux éléments primordiaux ressortent de ce rapport. D'abord, une liste de vingt-sept (27) principes sur lesquels devraient s'appuyer les politiques en matière de développement durable et ensuite, un programme, nommé Action 21, qui identifie les problèmes à résoudre et les moyens de mise en œuvre du développement durable (Hens et Nath, 2003).

Le rapport souligne l'importance d'impliquer les pays dans l'instrumentalisation du développement durable; les efforts internationaux ne devaient constituer qu'un appui aux efforts déployés par les gouvernements nationaux. D'ailleurs, cent-soixante-dix pays signeront le programme Action 21 reconnaissant d'emblée la nécessité, ainsi que leur intérêt, à s'investir dans cette voie. Autre élément important, une place particulière est accordée aux collectivités territoriales. Cette reconnaissance témoigne de la force d'une approche multiéchelles, pour une application selon les particularités et la diversité qui caractérisent les territoires. À travers Action 21, les collectivités territoriales se voient donner un rôle avec l'adoption d'Agenda 21^e siècle local, des planifications de développement durable à l'échelle des communautés.

Le Sommet de la terre de Rio est un évènement déterminant dans l'histoire du développement durable. L'exercice de conceptualisation de la notion s'étoffe : la conciliation entre les dimensions sociale, économique et environnementale se précise à travers des principes, mais également à travers un cadre opératoire destiné aux différents pays. Il y a une reconnaissance du fait que l'application du développement relève essentiellement de la volonté des pays à l'opérationnaliser à travers des stratégies, lois et politiques.

3) Sommet de la terre de Johannesburg (2002)

Le Sommet de la terre de Johannesburg a été l'occasion de faire état des avancées réalisées dans l'application du développement durable, sorte d'évaluation de sa mise en œuvre dans les pays signataires de la déclaration de Rio. Le constat qui en ressort en est un d'échec. Un rapport du Conseil économique et social des Nations Unies, préparé pour le Sommet de Johannesburg, souligne que malgré des initiatives prometteuses, la marche du développement durable se borne à des tendances lourdes : faible intégration des politiques, persistance des modes de consommation et de production non durables et faible mobilisation des moyens financiers pour le développement durable (CSE, 2001 : 4).

Les pays qui se sont engagés dans la voie du développement durable l'ont fait timidement, à travers des « exercices de réflexion sans lendemain opérationnel » (Martin, 2006). Ce sommet a ainsi permis d'officialiser le blocage mondial sur ces questions (Flipo, 2007 : 51). Considérant le défi qu'implique « un autre développement », il y a une prise de conscience du fait que la mise en œuvre du développement durable ne dépend pas exclusivement des États et des organisations internationales, mais constitue l'aboutissement d'une diplomatie de réseaux où les associations, les scientifiques, les entreprises, les syndicats et les collectivités territoriales sont présents avec l'État (Brodhag, 2003 : 29). Ainsi, il existe une multitude d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du développement durable et le

rôle de chacun de ces acteurs est fondamentalement différent. Si le rôle des organisations internationales est de faire la promotion du développement durable, celui des États est de l'encadrer à travers des contraintes légales et judiciaires. Les collectivités territoriales, quant à elles, jouent un rôle de conciliation entre les objectifs de l'État et la particularité qui anime les territoires avec ses réseaux d'acteurs, son histoire et ses composantes matérielles.

Ce sommet sera véritablement un électrochoc pour la communauté internationale. D'abord parce qu'elle fait état de la gravité de la situation à l'échelle mondiale et ensuite parce qu'elle souligne la nécessité de structurer les stratégies de manière à impliquer l'ensemble des acteurs concernés.

1.3.3.2 Les différentes approches du développement durable

Le rapport Brundtland souligne l'existence non pas de plusieurs « crises » en fonction des nations, des secteurs (énergie, agriculture, commerce) et des domaines de préoccupation tels l'environnement, l'économie et le social, mais bien d'une seule et même crise, témoin de la transversalité qui caractérise les enjeux liés au développement de la planète (CMED, 1987). L'apport premier du développement durable sera de miser sur la notion de transversalité, c'est-à-dire de porter un regard global sur ce qui avait été jusque-là toujours compartimenté.

Devant le défi que représente la compréhension des réalités multidimensionnelles et globales (Morin, 1999 : 8), le développement durable s'est développé autour de théories et de pratiques relevant tantôt de l'économie, tantôt de l'environnement et des sciences sociales. C'est donc à partir des composantes formant le triptyque du développement durable – c'est-à-dire l'économie, l'environnement et le social – qu'il est intéressant de cerner les différents courants qui caractérisent sa conceptualisation. Cette typologie s'inspire directement des travaux de synthèse sur la

littérature concernant le développement durable, menés par Christiane Gagnon (1995; 2008).

1) Approche économiciste

L'approche économiciste du développement durable est portée principalement par les organisations internationales dont l'ONU, les pays et les provinces ainsi que par les entreprises. Selon cette approche, la dimension économique est centrale. Le développement durable consiste à la généralisation d'un processus économique au regard de ses contraintes économiques, sociales et environnementales (Zuindeau, 2000 : 56). Pour Rees (1989), le développement durable est un changement socio-économique positif qui ne mine pas les systèmes écologiques et sociaux dont les communautés et la société dépendent (Rees, 1989 : 3).

La vision du rapport Brundtland s'inscrit dans cette approche où la croissance économique est la solution afin de répondre aux besoins essentiels des plus démunis. La composante environnementale constitue, quant à elle, une contrainte. Non pas qu'il faille remettre en cause les finalités du mode de production industriel ; le défi réside plutôt dans la modification du rythme et de la façon d'exploiter les ressources afin d'assurer leur durabilité, c'est-à-dire leur exploitation dans le temps en vue d'un objectif de croissance économique (Gagnon, 2008 : 350).

L'opérationnalisation du développement durable s'effectue à travers une série d'instruments. D'abord, le recours aux technologies propres visant l'écoefficacité, instruments utilisés principalement par les entreprises, permet ainsi d'économiser de l'énergie et des coûts. Également, divers instruments économiques et politiques sont associés à l'approche économiciste comme, entre autres, la monétarisation des biens environnementaux, l'internalisation des coûts environnementaux et sociaux dans le coût des biens et services, l'adoption de mesures fiscales punitives, coercitives et

incitatives et l'application d'un système de taxes et de redevances, notamment (Gagnon, 2008).

2) Approche environnementaliste

Si l'économie polarise énormément l'attention lorsqu'il est question de développement durable, il en va de même pour la dimension environnementale. Le développement durable apparaît comme incontournable lorsqu'il est question de traiter de développement et d'environnement (Vivien, 2001). C'est d'ailleurs sur ces deux thématiques que la notion se développe et qu'elle est assimilée par la majorité. Tel que souligné, l'amorce de la réflexion sur le développement durable est associée à la prise de conscience de la fragilité de l'environnement et des impacts des activités humaines sur les écosystèmes.

L'approche environnementaliste est une approche écocentrée, c'est-à-dire qui place la dimension environnementale au centre des préoccupations. Cette approche prône une nouvelle éthique environnementale dans les rapports de l'Homme avec la nature (Guay, 1999 : 34), où la nature, de laquelle dépend la vie sur terre, se doit d'être considérée comme élément central dans la problématique de développement. Il s'agit de l'approche la plus ancienne du développement durable et elle est associée à la montée du mouvement environnementaliste au début des années 1970 (Gagnon, 2008). Les acteurs qui y sont associés sont sans conteste les organisations non gouvernementales telles que Greenpeace et les Amis de la terre. Ces groupes, porte étendard de causes tels le changement climatique et la protection de la faune et de la flore, qui monopolisent énormément l'attention médiatique.

L'opérationnalisation du développement durable s'effectue à travers la préservation (souvent intégrale) de la nature, la création et l'augmentation d'aires protégées et la promotion d'écogestes et de bonnes pratiques (économie d'énergie, consommation éclairée, etc.) (Gagnon, 2008).

3) Approche humaniste

Si les dimensions économiques et environnementales polarisent l'attention lorsqu'il est question de développement durable, la dimension sociale, elle, semble être négligée et représente sans conteste celle ayant reçu le moins d'attention, tant d'un point de vue politique que scientifique (Gagnon, 2005). L'approche humaniste du développement durable est liée au rééquilibrage du rapport de force existant entre les pays du Nord et ceux du Sud. Le développement durable est ainsi perçu comme un outil permettant de rétablir des relations Nord-Sud plus équitables.

Cette approche reste fondamentalement centrée sur l'Homme et son autonomisation. L'accent est mis sur les notions de valeur, d'équité, de justice sociale, de cohésion sociale, de restructuration des rapports Nord-Sud, de responsabilité des acteurs, de changement social (Gagnon, 2008). Ce sont les organisations internationales, de même que les organismes de coopération internationale, qui adhèrent à cette vision. L'opérationnalisation du développement durable s'effectue à travers un processus d'autonomisation des populations visant à leur donner les conditions de base afin de répondre à leurs besoins essentiels. À titre d'exemple, les programmes visant l'accès à l'école, le développement des modes de culture et le développement d'entrepreneuriat ont été mis sur pied par des organismes internationaux afin de venir en aide aux populations.

1.3.3.3 L'approche territorialiste du développement durable

Le concept de développement durable résulte d'un travail de réflexion mené à l'échelon international sur les enjeux de développement touchant la planète. Si la naissance de ce concept est observée à l'échelle globale, l'objectif ultime de cette réflexion est de l'instrumentaliser au plan local. Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu fondamental du développement durable, voire d'un «développement local viable» (Gagnon, 1994; Brodhag, 2003).

Le développement durable s'est voulu, au départ, le plus rassembleur possible. La nature de la démarche l'obligeait : l'objectif était de rassembler autour de la même table des représentants de toutes les sphères d'activité (États, industriels, particuliers, groupes environnementaux, etc.) et de les amener à reconnaître la problématique environnementale mondiale et à adopter un plan afin d'améliorer la situation. Considérant la diversité - et souvent la divergence - des points de vue des participants, l'objectif était de taille. En ce sens, la première définition du développement durable contenue dans le rapport Brundtland rencontrait les objectifs : la définition était juste assez précise pour identifier une ligne de pensée, mais assez vague pour faire unanimité auprès des participants. Il n'en demeure pas moins que la définition du développement durable présentée dans le rapport Brundtland reste encore aujourd'hui une des seules à faire consensus.

Par contre, cette définition s'appuie sur le constat que l'action mise en œuvre à l'échelon international pourra diffuser ses effets vers les collectivités territoriales, le territoire n'étant qu'un cadre d'inscription spatiale, à la fois nécessaire et passif des actions décidées (Zuindeau, 2000 : 13). Toutefois, les règles de durabilité définies au niveau global s'inscrivent trop souvent dans un cadre « a-spatial » où la responsabilité de les transposer à l'échelle locale incombe aux collectivités territoriales (Torres, 2000 : 71 ; Behar, 2006). Force est de constater que l'instrumentalisation du DD ne saurait être effectuée sans la participation, pleine et entière, des communautés locales.

[...] ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locale en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infra national. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable. (Nations Unies, 1993 : 202)

L'intégration de la dimension territoriale du développement durable s'inscrit dans un processus de clarification, voire de renouvellement de la thématique de développement durable, pouvant être intitulée post-Rio (Gagnon, 2008). L'intégration de la composante territoriale propose une approche intégrée et appliquée sur la façon de concevoir simultanément des enjeux économiques, sociaux et environnementaux (Benhayoun et coll., 1999 : 26). L'approche territoriale suppose un processus d'appropriation du DD et de développement des mécanismes qui l'encadrent par les acteurs et les citoyens. À travers le territoire, l'orientation du développement durable n'est plus uniquement le lot des experts, des gouvernements et des organisations internationales, mais devient réappropriée par les acteurs territoriaux (Gagnon, 2008 : 356). Dans ce sens, Theys souligne que l'échelon local devra occuper une place privilégiée dans les stratégies futures de développement durable malgré la globalisation des économies, la forte mobilité des individus, des capitaux et de l'information, car « [...] c'est essentiellement à l'échelle des territoires que les problèmes de développement durable sont perçus et c'est sans doute également là qu'ils peuvent trouver des solutions à la fois équitables et démocratiques. » (Theys, 2002)

Maintenant, quelle place occupe le territoire et les collectivités territoriales dans la conceptualisation du développement durable ? Le rapport Brundtland définit le développement durable comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » (CMED, 1988 : 51) Dans cette définition, l'équité y est centrale.

L'essentiel de cette définition et l'essentiel du développement durable lui-même peuvent ainsi se résumer en un objectif central : l'équité. La manière d'assurer nos besoins, de favoriser notre croissance ne doit pas porter préjudice aux autres générations, ne pas hypothéquer leurs propres possibilités de croissance, ne pas limiter leur liberté de choix : nous avons là différentes variations stylistiques, mais qui toutes se ramènent à la notion d'équité. (Laganier et coll., 2002 : 5)

Cette définition met l'accent sur l'équité : d'abord intergénérationnelle, c'est-à-dire s'exprimant dans le temps, mais également intragénérationnelle, entre les peuples, entre les pays, et même à l'intérieur des pays. « L'échelon territorial est requis au regard d'un principe essentiel du développement durable : le principe d'équité intragénérationnelle. » (Zuindeau, 2000 : 15) Le non-respect de l'équité intragénérationnelle ne ferait qu'accroître les risques de dysfonctionnements et de blocages sociaux (Ballet et coll., 2004 : 5).

L'équité est inter temporelle ou, suivant l'expression qu'a retenue l'usage, elle est intergénérationnelle. [...] l'objectif du développement durable est [...] de satisfaire les besoins des générations présentes, mais sous condition que cette satisfaction ne se fasse pas au préjudice des générations suivantes. [Il apparaît ainsi] que la référence à l'équité intergénérationnelle se couple d'une référence à l'équité intragénérationnelle. Il y aurait à la fois de l'illogisme et de l'iniquité si tel n'était pas le cas. (Laganier et coll., 2002 : 6)

Cette équité intragénérationnelle s'exprime à travers l'espace. Si cette notion d'équité a longtemps été polarisée autour d'une vision Nord-Sud, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, entre autres à travers les législations entourant les Agendas 21 (Rudolf, 2008), offre une place prépondérante aux actions territorialisées. Cette nécessaire prise en compte des territoires dans l'instrumentalisation du DD résulte de trois éléments (Zuindeau, 2000).

Le **premier élément** est associé à l'apport bénéfique des actions territorialisées de développement durable pour alimenter la réflexion au niveau global et ainsi réduire le flou entourant la notion de développement durable. De cette manière, les expériences entreprises à l'échelon « local » permettent de définir un cadre de référence pouvant orienter d'autres communautés dans leur marche vers le développement durable. En ce sens, le recours au local comme cadre de référence s'avère indispensable, car il est un acteur incontournable de l'exercice de réflexion visant à définir les orientations du développement en fonction des particularités territoriales en présence. Ainsi, il s'avèrerait réducteur d'appuyer l'instrumentalisation du DD sur des moyennes

nationales ou encore des cibles internationales, d'autant plus que celle-ci ne respecterait en rien la différenciation observée au sein des territoires (Theys, 2002). De plus, selon Theys (2002), l'échelle des territoires est le niveau où pourront être construites, démocratiquement, les articulations entre les dimensions sociale, économique et environnementale.

Le **second élément** qui justifie une approche territoriale du développement durable fait référence aux champs de compétences détenus à l'échelle locale qui influencent fortement les stratégies et les plans d'action touchant les enjeux du développement durable. Tout ce qui a trait à la gestion de l'environnement sous ses multiples aspects (eau, déchets, espaces naturels, urbanisme, logement, initiatives en faveur des activités économiques, politiques sociales, etc.) sont au nombre des domaines dont la gestion et la planification relèvent des échelons locaux et régionaux (Zuindeau, 2000 : 15). En ce sens, l'exercice d'identification des problèmes et de recherche de solutions ne trouvera de signification réelle qu'à l'échelle des territoires (Theys, 2002).

Le **troisième élément** s'inscrit en complément des deux autres et se rapporte à l'appropriation et la sensibilisation entourant les enjeux du développement durable. Le développement durable résulte d'une prise de conscience au plan international des problèmes environnementaux. Bien que des enjeux liés au réchauffement climatique ou encore à la crise alimentaire polarisent l'attention médiatique et sont, pour la plupart, compris et assimilés au sein de la population, il reste toutefois que leur expression et leur réappropriation aux échelons local et régional reste difficile. Le contexte dans lequel s'insère ces problèmes a du mal à être assimilé par le citoyen qui ne voit pas nécessairement les conséquences de ces phénomènes au sein de sa communauté ou encore de sa région. La sensibilisation et la promotion du développement durable se doivent d'être effectuées auprès des individus et les enjeux doivent se rattacher au contexte de vie des ceux-ci. De cette manière, la proximité

apparaît comme un gage pragmatique de transversalité pour mettre en œuvre les principes du DD (Behar, 2006 : 89).

La proximité du citoyen se révèle être, en effet, sinon une condition nécessaire, en tout cas un gage d'efficacité, quant à la mise en œuvre d'actions d'information et de formations relatives à la promotion de cette approche innovante. D'une façon plus générale, d'ailleurs, la recherche de proximité avec le citoyen constitue un principe d'action conforme à l'esprit du développement durable : dans bon nombre de travaux en tout cas, subsidiarité et développement durable apparaissent liés. (Zuindeau, 2000 : 15)

À la lumière de ces informations concernant l'échelle d'application du développement durable, Theys (2002) souligne que deux logiques de développement durable s'expriment principalement à travers les échelles de l'instrumentalisation du développement durable. D'un côté, les acteurs locaux et régionaux qui voient dans le développement durable l'intégration de considérations environnementale, économique, sociale et de gouvernance dans la dynamique de développement local et régional; de l'autre, les économistes, les grandes entreprises, les associations de consommateurs, les ONG internationales qui s'intéressent plutôt au développement durable sous forme de principes universels d'application référant, entre autres, à l'écoresponsabilité, au principe de précaution et au marché du carbone. Toutefois, force est de constater que ce difficile passage du local au global, en plus d'entretenir le flou entourant la notion, soulève des questions en lien avec l'application du développement durable, car elle témoigne d'une logique sectorielle et différenciée entre les différentes échelles, mais également entre les différents territoires (Theys, 2002 ; Behar, 2006).

1.3.4 Synthèse : le territoire comme objet social, économique et environnemental, mais également comme résultat de leur évolution

À la lumière des éléments théoriques vus précédemment, le concept de territoire retenu dans le cadre de la recherche comprend deux éléments. D'une part, le territoire

comme objet multidimensionnel formé de composantes liées à la fois au contexte économique, à la vie sociale de même qu'à l'environnement. D'autre part, le territoire qui se définit également comme le résultat de l'évolution de ces composantes, desquelles il ne saurait être dissocié.

Cette conception du territoire s'inscrit dans une approche holistique et intégrée, s'inspirant du développement durable. Ainsi, ces dimensions que sont le social, l'économie et l'environnement font partie d'un tout formant le territoire, où l'influence réciproque entre les dimensions est bien présente. À travers « l'approche territorialiste du développement durable » (Theys, 2002 ; Gagnon, 2008), cette notion de territoire sera incarnée à travers l'intégration de considérations économiques, sociales et environnementales dans les dynamiques de développement local et régional.

CHAPITRE 2

PROBLEMATIQUE ET PERTINENCE DE LA RECHERCHE

Des phénomènes observés à l'échelle planétaire tels la métropolisation et la mondialisation bouleversent radicalement l'ordre économique et, avec eux, les modes d'occupation des territoires. D'un côté, la population urbaine ne cesse d'augmenter : sous l'influence de mécanismes économiques tels les hausses de productivité et les économies d'échelles et d'agglomération, nous assistons à des mouvements de concentration de la production et de délocalisation d'entreprises qui favorisent les centres urbains. De l'autre, la population rurale ne cesse de décroître et de s'éparpiller sur un territoire de plus en plus vaste en raison, entre autres, de la baisse de la part des emplois associés au secteur primaire et de la tertiarisation des économies régionales. Ajoutons à cela le vieillissement accéléré de la population rurale et l'exode des jeunes qui marquent plus fortement les territoires ruraux. La ruralité évolue et ne peut désormais plus être considérée comme un bloc monolithique (Pezini, 2001). Le défi réside donc, en regard des forces économiques et démographiques qui modèlent la ruralité, de comprendre les tendances ainsi que les dynamiques qui l'animent.

La thèse porte un regard sur la ruralité québécoise en lien avec les différents changements qui bouleversent l'occupation des territoires et tente de mieux comprendre les conséquences de ces changements.

Dans ce chapitre, la problématique de recherche (section 2.1) ainsi que la pertinence sociale (section 2.2) et scientifique (section 2.3) sont abordées successivement. Les questions de recherche sont également présentées en conclusion du chapitre.

2.1 LES CHANGEMENTS QUI MARQUENT LA RURALITÉ ET LES DISPARITÉS TERRITORIALES QU'ILS PARTICIPENT À CRÉER

Des phénomènes sont observés à l'échelle planétaire et modèlent l'espace en bouleversant les modes d'occupation du territoire (Fairbairn, 1998; Lynch, 2005; Bryant et Mitchell, 2006). Ces changements sont la source de nombreuses perturbations ayant des conséquences sur la structure économique et démographique

des territoires ruraux : diminution du nombre d'emplois associés au secteur primaire et fragilisation des secteurs moteurs des économies rurales, c'est-à-dire ceux associés à l'exploitation des matières premières ; tertiarisation croissante des économies régionales et dévitalisation économiques des anciens noyaux villageois ; et déclin et vieillissement de la population rurale.

Également, de nouvelles modalités d'occupation de l'espace, celles-ci s'inscrivant non pas comme le résultat des changements économiques observés, mais s'appuyant plutôt sur des objectifs de qualité de vie et de réalisations personnelles, sont observées dans les territoires ruraux. Ces nouvelles modalités, axées sur un courant de (re)valorisation de l'environnement, rendent ainsi attractifs des territoires ruraux qui comptent sur la présence d'aménités naturelles telles que les paysages ou encore les lacs et les rivières. Associée au vocable de la néoruralité (Simard, 2007), cette nouvelle manière d'occuper l'espace, où la qualité de vie est fortement associée à la nature et les paysages, permet la revalorisation de certains territoires ruraux. Il est à noter que ces changements, autant d'ordre économique et démographique, auront tendance à favoriser les centres urbains ainsi que leur proche périphérie.

Ces changements participent à créer de nombreuses disparités au sein des territoires ruraux ; certains d'entre eux tirant profit de ceux-ci, tandis que d'autres non. Par exemple, **au niveau économique**, certaines municipalités dépendantes de secteurs économiques traditionnels en déstructuration tels que la foresterie vivront une dévitalisation sociale et économique tandis que d'autres profiteront de leur proximité des centres urbains pour diversifier leur économie ou encore utiliseront leurs aménités naturelles pour développer des activités liées au tourisme et à la villégiature. **Au niveau démographique**, certains territoires ruraux subiront un fort déclin démographique, tributaire d'un vieillissement de leur population et du phénomène d'exode des jeunes, qui réduiront ainsi leurs revenus et mettront en péril le maintien de certains services gouvernementaux et professionnels tandis que d'autres verront

augmenter leur population, en raison de leur localisation géographique avantageuse et de la qualité de leur environnement.

Si ces exemples évoqués dépeignent une réalité très contrastée, il serait plus juste de considérer cette dynamique comme participant à créer différentes catégories de territoires ruraux qui seront avantagés ou encore désavantagés à différents degrés par ces nouvelles réalités.

Dans cette mosaïque où les forces et faiblesses des territoires ruraux s'entremêlent, la question de recherche qui se pose est la suivante : quels sont les territoires ruraux qui profitent de ces changements et quels sont ceux qui n'en profitent pas ?

2.1.1 Définir la ruralité pour identifier les disparités qui la caractérisent

Identifier les disparités qui caractérisent les territoires ruraux implique un exercice préalable de définition de ceux-ci. Car outre les disparités qu'ils participent à créer, ces changements d'ordre économique et démographique, en modifiant la nature même de la ruralité, rendent la frontière entre le rural et l'urbain encore plus perméable et donc, changeante. Avec la perte des référents traditionnels pour caractériser la ruralité – la baisse de la part d'emploi associée au secteur primaire, par exemple – et la multifonctionnalité qui la caractérise maintenant, de nombreux critères vont être utilisés afin d'en cerner les contours et décrire les dynamiques qui l'animent.

Ainsi, les études sur la ruralité vont appuyer leur analyse tantôt sur des caractéristiques physiques (Dugas, 1988 ; Desjardins, 2005), tantôt sur le taux de navettage et la proximité urbaine (Binet et Breton, 2006) ; d'autres vont s'intéresser aux fonctions présentes dans les territoires ruraux (Domon et Paquet, 2000) tandis que d'autres vont cibler les performances de ces territoires en lien avec différents

indicateurs, très souvent économiques (Bontron et coll., 1992). Paradoxalement, ces éléments de définition, qui désignent tous une facette de la ruralité, vont à la fois permettre d'en améliorer la compréhension, mais également rendre cette ruralité changeante selon les études.

Malgré les nombreuses avancées observées dans l'étude des territoires ruraux, ce sont souvent les caractéristiques associées à la démographie et à la densité de la population qui vont être utilisées pour départager la ruralité de l'urbanité. Ces caractéristiques sont d'ailleurs, encore aujourd'hui, le critère de base permettant l'identification au niveau de l'administration publique de ce qu'est la ruralité, ou plutôt ce qu'elle n'est pas, c'est-à-dire urbaine.

2.1.2 Une ruralité en « relation » avec les centres urbains

Sans nier la pertinence et surtout l'utilité de recourir à des concepts opératoires afin de circonscrire ce qu'est la ruralité, il n'en demeure pas moins que ces caractéristiques n'arrivent que partiellement à la définir. Toutefois, un constat s'impose : la ville s'impose comme un facteur de plus en plus important dans la structuration des territoires ruraux compte tenu du phénomène de métropolisation qui s'observe, autant aux échelles nationale que provinciale et régionale (Bruneau, 2000 ; Polèse et Shearmur, 2002 ; Sorensen et de Peuter, 2004). La concentration de la population qui s'observe dans les centres urbains et leur proche périphérie, de même que le regroupement des services publics et privés qui, pour des besoins de rentabilité, s'y concentrent, conjugués à l'éparpillement d'une population rurale de plus en plus réduite sur un territoire très vaste, obligent à considérer ces liens comme un élément important de la réalité des territoires ruraux. De plus, cette notion d'influence urbaine donne des indices sur les fonctions présentes dans les territoires ruraux ainsi que sur leur structure démographique (Dugas, 1988 ; Simard, 2003 ; Ependa, 2003). À titre d'exemple, les territoires ruraux les plus éloignés des centres

urbains concentreront davantage d'activités liées à l'exploitation des ressources naturelles en monopolisant une grande partie de la main-d'œuvre locale, tandis que les territoires ruraux localisés à proximité des centres urbains seront plus propices à l'implantation d'industries et où une part importante de leur population occuperont des emplois urbains.

Considérant à la fois l'impact de la ville sur l'organisation du territoire et les indices qu'elles donnent sur les fonctions présentes au sein des territoires ruraux, la thèse part du constat que la ruralité se définit non pas en **fonction** de l'urbain, mais plutôt en **relation** avec lui. En d'autres mots, il est nécessaire de dépasser les seuls critères statistiques de densité et de population pour cerner la complexité et la multidimensionnalité de la réalité rurale, en y intégrant la question des liens qui unissent la ville à son hinterland. Malgré des recherches novatrices dans le domaine (McNiven et coll., 2000) et le recours de plus en plus fréquent à cet élément complémentaire dans l'analyse de différentes problématiques rurales (Sorensen et de Peuter, 2004 ; INSPQ, 2004), la question de l'influence urbaine reste trop souvent absente des analyses portant sur la ruralité.

2.1.3 Le territoire vu à la lumière du concept de développement territorial durable

Si de plus en plus d'études cernent cette multifonctionnalité qui caractérise maintenant la ruralité, la question de la qualité de l'environnement, et plus spécifiquement son analyse au côté des rationalités économiques et sociales, demeurent un élément négligé. Bien que les données statistiques abondent sur les aspects sociaux et économiques, celles portant sur la qualité de l'environnement restent partielles et imparfaites en contexte rural, lorsqu'elles ne sont pas tout simplement absentes (Theys, 2002). Est-ce l'immensité des territoires à analyser et l'éparpillement de la population rurale qui la caractérise qui rendent difficiles le recours à des analyses de qualité de l'air ou encore de l'eau ? Cette situation demeure

paradoxe considérant, d'une part, l'importance de cette qualité de l'environnement comme élément central du développement et de la revalorisation de certains territoires ruraux (ceux associés au tourisme et à la villégiature notamment) et, d'autre part, l'impact que peuvent avoir certaines pratiques sur l'environnement (la prolifération des algues bleu-vert serait en partie associée au développement domiciliaire).

La problématique du développement et l'intégration de l'environnement aux éléments sociaux et économiques trouvent écho dans le concept de développement durable, et plus spécifiquement dans son approche territorialiste. À travers cette approche, le territoire est considéré comme la « brique de base » permettant d'opérationnaliser le développement durable aux échelles régionale et locale (Gagnon, 2008). Cette approche permet de considérer le territoire pour ce qu'il est véritablement, c'est-à-dire un objet non pas uniquement économique ou social, mais un objet qui revêt un caractère multidimensionnel et dont les processus de développement qui le caractérisent s'inscrivent dans une dynamique qui, elle, est transversale.

La recherche fait la lumière sur la question des dynamiques territoriales qui modèlent la ruralité, en identifiant les disparités qui existent au sein de ces territoires. Considérant le caractère multidimensionnel de la ruralité, et par extension du concept de territoire, une approche intégrée est privilégiée, c'est-à-dire une approche fondée à la fois sur les dimensions sociale, économique et environnementale, afin d'y parvenir.

2.2 PERTINENCE SOCIALE DE LA RECHERCHE

La ruralité constitue un sujet d'actualité politique et comporte en soi plusieurs enjeux. Les changements observés au sein des territoires ruraux et surtout les disparités qu'ils engendrent trouvent ainsi écho dans le discours politique à travers des thématiques telles que la perte du poids démographique des territoires ruraux ou

encore le maintien de services gouvernementaux tels les écoles primaires, les bureaux de poste, les guichets de caisse populaire ; la diminution des emplois associés au secteur primaire et la fragilisation des économies régionale et rurale et leurs effets sur les transferts gouvernementaux ; et l'apparition d'impacts négatifs dans les zones environnementales sensibles tributaire du développement des activités de villégiature, pour ne nommer que celles-là. Ces enjeux, résultant des changements évoqués plus haut, reviennent ponctuellement dans l'actualité politique et sont à l'origine de différentes politiques : réforme des cartes électorales, lois et orientations d'aménagement encadrant le développement des territoires ruraux et politique d'occupation dynamique des territoires, outils d'aménagement et d'urbanisme qui prônent la qualité de vie, la rentabilisation des infrastructures publique et le développement urbain durable, etc.

À travers ces enjeux, la complexité entourant le développement des territoires ruraux apparaît encore plus clairement. Une complexité qui n'échappe pas aux gouvernements dont les politiques, plus inclusives et participatives, commencent à s'y adapter (OCDE, 2010 : 3). La Politique nationale de la ruralité du Québec (2001-2007 et 2007-2014) s'inscrit dans cette perspective de valorisation des particularités territoriales dans les territoires ruraux en misant sur le renforcement des capacités des collectivités, celles-ci étant directement interpellées dans l'identification des priorités en termes de développement. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (LEADER, 2007-2013) constitue également un exemple de politique intégrée, où les axes de développement se structurent à la fois autour du thème de diversification de l'économie rurale et de celui de la protection et de l'amélioration de l'environnement et de qualité de vie.

En plus de cette attention des gouvernements centraux à l'égard de la ruralité, émergent également des initiatives des territoires eux-mêmes. Ces initiatives témoignent d'une part de l'importance de la prise en compte des intérêts locaux dans

le développement et, d'autre part, de la nécessité de penser le développement dans son intégralité, soit dans ses dimensions sociale, économique et environnementale. Ces initiatives s'inscrivent de plus en plus dans une approche intégrée, s'inspirant du développement durable. Parmi celles-ci, nous pouvons mentionner l'adoption en 1993 par la Commission européenne de la Charte d'Aalborg, avec l'appui d'un regroupement de plusieurs collectivités territoriales, reconnaissant l'importance de l'échelon local dans l'élaboration de politiques et appelant à une plus grande intégration des dimensions économique, écologique et sociale (Emelianoff, 2005 : 206). Aux États-Unis, de nombreuses initiatives, prônant également une approche intégrée, ont vu le jour au cours des années quatre-vingt-dix et deux-mille. Bien qu'utilisant des terminologies variées, comme le *smart growth*, *livability* et *sustainability*, ces initiatives se démarquent par l'importance qu'elles accordent à la compatibilité entre prospérité économique et qualité de vie (Chevalier, 2005 : 218).

Si le courant des territoires durables polarise énormément d'attention autour des villes et des centres urbains, de plus en plus de collectivités rurales emboîtent le pas. Des démarches territoriales intégrées de développement durable sont recensées aussi bien au Québec, qu'en Colombie et en Australie (Gagnon, 2012).

Une analyse complète de l'évolution des politiques de développement régional au Canada et au Québec est présentée à l'annexe 1. Celle-ci souligne que la stratégie en matière de développement régional québécoise, bien que s'étant toujours articulée en complément des efforts du gouvernement fédéral, a su se démarquer par une démarche qui lui est propre, en faisant une place de plus en plus grande à la mobilisation des intervenants impliqués dans le développement régional. Bien que l'analyse des politiques ne constitue pas l'objet de la thèse, il s'avère un complément d'information primordial.

2.3 PERTINENCE SCIENTIFIQUE DE LA RECHERCHE

Si la diversité rurale semble bien établie, le défi est de comprendre la nature de cette diversité et sa répartition spatiale (Alasia, 2004 : 41). Ainsi, comme nous l'avons déjà mentionné, le milieu rural est défini comme un espace homogène. Comme le souligne Pezzini, le réductionnisme lié à la problématique du milieu rural est très néfaste en regard des opportunités de développement propres aux différents milieux (Pezzini, 2001 : 139). L'un des principaux défis pour les chercheurs est de ramener la complexité entourant la notion de ruralité à un ensemble pratique d'indicateurs pouvant servir à interpréter la réalité (Alasia, 2004 : 1). Les territoires ruraux ont souvent été analysés en fonction de leur trajectoire de développement se rattachant à une conception strictement économique. Ainsi, les territoires ruraux à faible développement sont identifiés en fonction du taux de chômage, du taux d'emploi, du revenu et du niveau de scolarité (MAMROT, 2008)⁸. L'environnement, la qualité de vie, le tissu social, la gouvernance, sont autant de caractéristiques qui, avec la structure économique, s'entremêlent et permettent d'appréhender de nouveaux critères afin d'identifier les disparités existantes entre les différentes catégories de territoires. Reimer (1997) souligne que la caractérisation des territoires gagnants et perdants est un exercice périlleux considérant, d'une part, les caractères changeant de la valeur des indicateurs dans le temps et, d'autre part, la polarisation de la conceptualisation des territoires gagnants autour du seul aspect économique (Reimer, 1997 : 3).

Le concept de territoire, à travers l'approche territorialiste du développement durable, attaque de front la question de la multifonctionnalité qui caractérise

⁸ Le ministère des Affaires Municipales et des Régions (MAMR) a développé un indice de développement des municipalités en fonction des huit indicateurs suivants : taux d'évolution de la population de 2001 à 2006, taux de chômage, taux d'emploi de la population de 15 ans et plus, pourcentage du revenu provenant de paiements de transfert gouvernemental, proportion de la population des ménages à faible revenu, revenu moyen des ménages et, enfin, pourcentage de la population de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme du secondaire.

maintenant la ruralité et témoigne de la prise de conscience de l'interdépendance qui unit désormais les dimensions constitutives que sont l'économie, le social et l'environnement. D'ailleurs, l'usage du concept de territoire est révélateur afin d'appréhender l'articulation entre les différentes sphères (Laganier et coll., 2002; Theys, 2002; Lethonen, 2004). L'exercice de caractérisation des territoires ruraux à l'aide le cadre analytique inspiré du développement durable reste encore à faire. Ca cet exercice de caractérisation de la ruralité a longtemps été – et reste encore aujourd'hui – fortement associé à la dimension économique, à travers notamment les variables liées au revenu (Dugas, 1988; Polèse et Shearmur, 2005 : 132). Par contre, plusieurs études et recherches se démarquent par un traitement qui tient désormais compte de la complexité des réalités rurales. Toutefois, ces études restent pour la plupart associées à un thème en particulier comme la santé (INSPQ, 2004), ou la pauvreté (ISQ, 2006; Burns et coll., 2007) alors que d'autres s'appuient principalement sur une démarche descriptive de la situation socioéconomique des communautés rurales (Binet et Breton, 2006; ISQ, 2006). La disponibilité des données au niveau des communautés locales n'est pas étrangère à cette situation (Lacour, 1992; Theys, 2002). Ainsi, les données rendues disponibles par les organismes gouvernementaux ciblent principalement les réalités socioéconomiques des communautés locales; les indicateurs environnementaux ou encore de santé étant principalement associés au milieu urbain. Mais très rare sont les études qui les associent tous ensemble pour les territoires ruraux. Il s'agit-là d'une lacune que la recherche entend combler.

2.4 ORIGINALITÉ DE LA RECHERCHE

L'originalité de la recherche repose principalement sur trois éléments: 1) l'intégration de la dimension environnementale aux côtés de celles économique et sociale, 2) l'analyse des interactions entre les dimensions sociale, économique et environnementale et 3) l'étude de l'influence urbaine aux échelles locale et régionale.

Le premier élément est l'intégration de la dimension environnementale aux côtés des dimensions économique et sociale dans l'analyse des dynamiques territoriales. Si la dimension environnementale s'impose de plus en plus dans les études en sciences régionales, elle reste essentiellement associée aux centres urbains ; la rareté des indicateurs étant avancée comme cause principale de cet état des choses (Theys, 2002). La recherche s'emploie à documenter la dimension environnementale à l'échelle des territoires ruraux et, le plus important, son interaction avec les autres grandes dimensions du développement territorial et durable. Ainsi, outre le peu de disponibilité des variables environnementales, un autre défi réside dans la sélection de variables discriminantes et surtout représentatives des réalités rurales. À ce titre, les différences observées entre les territoires ruraux et urbains, que ce soit en termes de densité d'occupation du sol ou encore de structure économique, militent en faveur de l'utilisation d'indicateurs plus globaux afin d'évaluer le niveau de la qualité de l'environnement. Au final, le travail de réflexion menant à la sélection des indicateurs associés à la qualité de l'environnement, de même que les résultats de notre analyse, mettront à l'avant plan la pertinence de l'emploi des indicateurs environnementaux dans les stratégies locales de développement en milieu rural.

Le second élément témoignant de l'originalité de la recherche réside dans l'étude des interactions existantes entre les dimensions sociale, économique et environnementale. L'étude des corrélations entre ces dimensions, analysées à travers l'emploi d'indicateurs à l'échelle locale, s'avère un défi scientifique d'envergure (Benhayoun et coll., 1999 ; Theys, 2002; Diebolt et coll., 2005; IFEN, 2006). De plus, considérant l'intérêt grandissant envers le développement durable et la reconnaissance des collectivités territoriales comme acteurs-clés de son opérationnalisation, la recherche permettra de documenter les liens entre les dimensions et d'alimenter la prise en compte de l'environnement dans les politiques de développement à l'échelle locale et régionale.

Enfin, le troisième élément qui révèle le caractère original de la recherche réside dans l'effort déployé afin de mesurer l'impact de l'influence urbaine sur les territoires ruraux, et ce, à l'échelle des collectivités locales. Ainsi, chaque centre urbain est associé à un espace économique appelé « aire d'influence », qui a tendance à décroître à mesure que l'on s'en éloigne (Frémont, 1999). Toutefois, le fait que les « aires d'influence » ne soient pas parfaitement imbriquées, en raison notamment de la grande diversité des armatures urbaines, par exemple, complexifie l'exercice de caractérisation de l'influence urbaine et son impact sur les territoire ruraux. Toutefois, l'importance des centres urbains dans la structuration de l'espace rend très pertinent ce genre d'exercice.

2.5 QUESTIONS DE RECHERCHE

Trois grands thèmes orientent la recherche, ceux-ci portant sur 1) l'exercice de typologie des territoires ruraux, 2) les disparités qu'il permet de révéler et 3) l'influence urbaine comme élément déterminant des disparités observées au sein des territoires ruraux.

- 1) **L'exercice de typologie des territoires ruraux.** Une typologie des territoires ruraux fondée à la fois sur les dimensions économique, sociale et environnementale permet-elle une classification différente de d'autres typologies fondées strictement sur des variables économiques comme l'indice de développement des municipalités du Québec ? Permet-elle de mieux comprendre les bouleversements qui sont présentement à l'œuvre et qui modifient la ruralité ? Et ultimement, est-ce que cette typologie nous permet d'identifier avec plus de nuances les territoires dévitalisés aux niveaux social, économique et environnemental?
- 2) **Les disparités au sein des territoires ruraux.** À la lumière des changements qui restructurent les territoires et de l'exercice de typologie mené par la recherche, quelle est la nature des disparités qui caractérisent les territoires

ruraux ? Existe-il des liens entre les disparités économiques, sociales et environnementales? Existe-il un cumul, soit des avantages ou encore des disparités aux plans social, économique et environnemental se vérifie ? Les territoires qui souffrent-ils d'une déstructuration de leur économie seront également ceux qui présenteront une dévitalisation sociale et une piètre qualité de leur environnement ? Et, à l'opposé, les territoires qui présentent un net avantage au niveau économique, profiteront-ils d'une richesse individuelle et collective ainsi que d'une meilleure qualité de leur environnement ?

- 3) **L'influence urbaine comme élément déterminant des disparités territoriales.** Comment la proximité et l'influence des centres urbains, qui concentrent désormais population et services, impactent-ils les dynamiques observées dans les territoires ruraux, et, ultimement, la répartition des avantages et des disparités observés ? Sont-ce les territoires ruraux localisés en périphérie des centres urbains qui en profiteront ? Les territoires les plus éloignés présenteront-ils, quant à eux, des signes évidents de dévitalisation ?

Afin de répondre à ces questions, trois objectifs doivent être atteints. D'abord, 1) identifier, à l'aide d'un exercice de typologie des territoires ruraux, les catégories qui sont les plus avantagées et celles qui le sont le moins. Ensuite, 2) valider si les catégories de territoires ruraux les plus avantagées possèdent une meilleure qualité de l'environnement que les autres catégories de territoires ruraux. Enfin, 3) analyser le rôle de l'influence urbaine dans cette dynamique de création des disparités observées.

CHAPITRE 3

CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Le présent chapitre vise à présenter et justifier le cadre méthodologique employé pour la recherche. Trois éléments théoriques influencent le choix des outils.

Le **premier** concerne les critères choisis afin d'identifier le rural, à savoir ceux de densité et de démographie. Le **second** se rapporte à l'analyse des territoires ruraux, définis comme un objet multidimensionnel, c'est-à-dire social, économique et environnemental, mais également comme un objet résultant de l'évolution de ces dimensions. Enfin, le **troisième** élément se réfère à la question de l'influence urbaine et des rapports ruraux/urbains associés aux notions de déplacements et de proximité géographique aux centres urbains.

Ainsi, ces trois éléments théoriques orientent le choix des outils méthodologiques, à la fois quantitatifs et qualitatifs, nécessaires à l'analyse qui sont au nombre de trois :

- 1) la recherche documentaire afin de faire un portrait historique de la structuration des territoires régionaux à l'étude et ainsi contextualiser les statistiques obtenues par l'analyse ;
- 2) l'analyse statistique afin de mesurer l'interaction des dimensions constitutives des territoires et les disparités qu'elle permet de révéler ;
- 3) et enfin l'analyse cartographique afin de mesurer l'influence urbaine sur les territoires ruraux.

Le chapitre se divise en deux parties. Une première fera état de l'approche méthodologique de la recherche (3.1). La seconde partie s'emploiera à définir la stratégie de la recherche de même que les outils méthodologiques qui y sont associés (3.2).

La méthodologie utilisée ici s'inscrit dans une approche de type compréhensive, incluant le qualitatif et le quantitatif. Le caractère exploratoire entourant l'objet d'étude en est la cause principale. Ainsi, à la lumière des grandes tendances ayant mené à la déstructuration des économies rurales dans la dernière moitié du 20^e siècle, force est de constater que le bilan des conséquences qui y sont associées pour les collectivités locales reste encore à faire. Plus encore, les nouvelles dynamiques territoriales qui résultent de ces forces macroéconomiques, en plaçant la ville comme facteur de structuration de l'espace, restent largement inexplorées (Arlaud et coll., 2005; Jean, 2005; Giband, 2005).

Comme il l'a été mentionné précédemment, le territoire résulte de l'évolution des composantes identitaire, organisationnelle et matérielle (Schwarz, 1991; Le Berre, 1992; Laganier et coll., 2002). Lorsqu'il est question du territoire, les considérations historiques relatives aux processus ayant permis sa structuration sont soit occultées ou encore ignorées. Toutefois, l'évolution dans le temps des territoires et les mécanismes ayant influencé leur formation s'avèrent indissociables d'une bonne compréhension des dynamiques qui les animent.

La recherche s'est employée, à l'aide d'éléments théoriques et conjoncturels, à définir la problématique afin de la réduire à deux hypothèses de travail : 1) la fragilité des espaces ruraux dits « périphériques » et 2) la proximité urbaine comme facteur de développement des municipalités rurales. Dans cet esprit, l'objet d'étude reste principalement défini selon un sens commun (Hamel, 1997 : 147), issu de travaux théoriques et pratiques sur la ruralité et les disparités qui la caractérisent. Ce sont ces deux hypothèses que la démarche d'analyse s'emploiera à valider.

3.1 LA STRATÉGIE DE RECHERCHE : L'ÉTUDE DE CAS ET SES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

La méthode de l'étude de cas est privilégiée dans cette recherche. Celle-ci peut être définie de manière globale comme étant une « approche méthodologique qui consiste à étudier une personne, une communauté, une organisation ou une société individuelle. » (Roy, 2004 : 160). L'étude de cas peut prendre plusieurs formes. Elle peut être associée à la monographie, référant ainsi à la description complète et détaillée d'un objet (Hamel, 1997 : 10). Elle peut également faire référence à plusieurs objets qui pourront être étudiés comme des éléments distincts ou encore dans une perspective comparative (Roy, 2004).

De manière plus spécifique, Robert K. Yin définit l'étude de cas comme « [...] une enquête empirique qui étudie un phénomène contemporain dans son contexte de vie réelle, où les limites entre le phénomène et le contexte ne sont pas nettement évidentes, et dans lequel des sources d'informations multiples sont utilisées. » (Yin, 2003 : 13)⁹ L'utilisation de cette stratégie méthodologique s'avère très pertinente dans le présent contexte de recherche pour deux raisons. Dans un premier temps, parce que l'hypothèse formulée est que le phénomène étudié, c'est-à-dire l'existence de disparités entre les territoires ruraux, est fortement associé au contexte territorial, soit la présence de centres urbains et la composition de l'armature urbaine régionale. De cette manière, les résultats de recherche permettront de comprendre comment un contexte donne vie au phénomène décrit et étudié (Hamel, 1997 : 10).

Deuxièmement, l'analyse de ce phénomène et de son contexte nécessite différentes méthodologies pour en comprendre toute la complexité. À ce titre, l'étude de cas réfère davantage à une approche méthodologique plutôt qu'à une méthodologie en soi, car elle implique justement l'examen de différentes sources d'information. L'étude de ces sources exige des instruments de recherche adaptés et donc l'utilisation de

⁹ Traduit de l'anglais dans l'ouvrage de Jacques Hamel (1997 : 10).

plusieurs méthodologies (Roy, 2004 : 161). Il s'agit d'une démarche de nature exploratoire (Hamel, 1997 : 9).

Dans ce sens, trois outils méthodologiques sont utilisés afin de répondre aux questions de recherche : le portrait historique de la structuration des régions à l'étude (sous-section 3.2.2), l'analyse statistique (sous-section 3.2.3) et l'analyse cartographique (sous-section 3.2.5). Deux régions administratives québécoises comptant au total 134 municipalités rurales ont été choisies comme objet de l'étude.

3.1.1 Justification des terrains de l'étude : les régions-ressources du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent

Les terrains de l'étude se structurent en fonction de deux régions administratives québécoises. Cette classification, définie par le gouvernement du Québec, lui sert de cadre de référence dans l'étude, mais également dans les interventions menées sur son territoire (MDERR, 2006). Selon cette nomenclature, il existe au Québec quatre types de régions : les régions ressources¹⁰ regroupant 14,7 % de la population où l'économie est tributaire de l'extraction et de la première transformation des ressources; les régions centrales¹¹ qui totalisent 47 % de la population où l'économie y est relativement bien diversifiée et leur position géographique les avantage comparativement aux régions ressources (proximité de Montréal et Ottawa, contiguïté avec la frontière américaine); la région de la Capitale-Nationale qui concentre 8,8 % de la population du Québec, où l'économie est principalement orientée vers le secteur tertiaire; et les régions de Montréal et de Laval qui concentrent 29,5 % de la population et qui constituent la métropole du Québec.

¹⁰ Les régions ressources comprennent le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi – Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie – Île-de-la-Madeleine.

¹¹ Les régions centrales comprennent l'Estrie, l'Outaouais, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

Considérant l'un des objectifs de la recherche, qui consiste à porter un regard sur l'influence urbaine sur les territoires ruraux, une des caractéristiques recherchées était la présence de différents types d'armature urbaine, sans métropole d'envergure étant donné l'étendue de leur influence sur les territoires limitrophes. Ont donc été volontairement exclues les régions de la Capitale-Nationale, de Montréal et de Laval. De plus, il apparaissait pertinent de procéder à une comparaison entre les municipalités rurales des régions ressources en raison de la problématique particulière qui affecte ces territoires, celle-ci étant exacerbée par leur éloignement des métropoles et leur dépendance à l'exploitation des ressources naturelles.

Deux critères ont été établis pour la sélection des régions à l'étude.

- *La présence de deux armatures urbaines différentes.* Afin de mesurer et comparer l'impact de l'influence urbaine, il était nécessaire d'avoir à l'étude une région administrative possédant une région métropolitaine de recensement (RMR) d'au moins 100 000 habitants et une autre présentant plusieurs agglomérations de recensement (AR), c'est-à-dire des noyaux urbains d'au moins 10 000 habitants.
- *L'éloignement géographique.* Les régions sélectionnées devaient présenter un certain niveau d'éloignement géographique par rapport aux régions de la Capitale nationale et de Montréal afin que celles-ci n'influencent pas indûment les dynamiques régionales.

Les deux seules régions à posséder une RMR de plus de 100 000 habitants sont celles du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Saguenay) et de la Mauricie (Trois-Rivières). Toutefois, la proximité de la Mauricie par rapport à la région de la Capitale-Nationale, et dans une moindre mesure Montréal, a favorisé le choix de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La région du Bas-Saint-Laurent a été sélectionnée en raison de la composition de son armature urbaine (constitué autour de plusieurs AR) et de sa position géographique (éloignée des centres urbains d'importances). D'autres facteurs plus

qualitatifs ont également justifié ce choix, entre autres, la disponibilité des ressources, la connaissance du territoire et la présence de deux trajectoires de développement différentes.

3.1.1.1 Les territoires ruraux à l'étude

Pour les besoins de la recherche, il fallait une définition opérationnelle du concept de rural et, par extension de celui de l'urbain. Ces définitions, qui se fondent sur des critères démographiques et de densité, sont celles employées par Statistique Canada. D'entrée de jeu, il faut mentionner que l'unité territoriale de base employée dans cette recherche est la municipalité qui est associée, dans le vocabulaire de Statistique Canada, à l'unité géographique des subdivisions de recensement (SDR). Ce choix se justifie par la volonté d'avoir une échelle d'analyse la plus fine possible pour les territoires ruraux, sans que celle-ci ne constitue un frein à la cueillette de données quantitative. À ce sujet, Gagnon et coll. (2006) soulignent que les municipalités régionales de comtés (MRC) ne constituent pas une entité *naturelle* pour la collecte de données statistiques.

Selon la définition de Statistique Canada, les **centres urbains** sont associés aux régions métropolitaines de recensement (RMR) et aux agglomérations de recensement (AR). Les RMR et AR sont des territoires formés d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres situées autour d'un grand centre urbain, appelé également noyau urbain (Statistique Canada, 2006). Ce noyau urbain doit compter au moins 10 000 habitants pour former une AR et au moins 100 000 habitants pour former une RMR. Pour être comprises dans une RMR ou encore une AR les municipalités rurales adjacentes doivent présenter un degré d'intégration élevé à la région urbaine centrale. Ce degré est déterminé par le pourcentage de navetteurs (plus de 50 %) qui travaille dans le centre urbain (Statistique Canada, 2006).

Pour ce qui est de l'**espace rural**, celui-ci regroupe toutes les municipalités situées en dehors des RMR et des AR. En 2005, ces régions situées hors des RMR et des AR

représentaient 21,3 % de la population du Québec et couvraient plus de 90 % de son territoire (MDERR, 2006).

Selon cette nomenclature, les deux régions à l'étude présentent des profils différents. Pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le territoire rural compte 41 municipalités. L'armature urbaine de la région comprend une RMR (Saguenay) et deux AR (Alma et Dolbeau-Mistassini). Pour la région du Bas-Saint-Laurent, le territoire rural compte 93 municipalités. L'armature urbaine régionale se structure autour de trois AR (Rivière-du-Loup, Rimouski et Matane). Au total, ce sont 134 municipalités rurales qui feront l'objet de notre étude.

3.1.2 Portrait historique de la structuration des territoires à l'étude

Le territoire, tel que défini dans le cadre de cette recherche, doit être appréhendé comme un objet multidimensionnel, regroupant à la fois des dimensions sociale, économique et environnementale, mais également comme un objet résultant de l'évolution de ces dimensions dans le temps. Afin de mesurer cette évolution, des portraits des régions à l'étude ont été réalisés. Mais bien plus qu'un simple portrait des régions, cet exercice permettra de dresser les bases afin de comprendre les processus ayant mené à la structuration de ces régions.

Les portraits se structurent autour de deux éléments d'analyse, soit la marche du peuplement observée dans ces régions ainsi que leur histoire économique. La marche du peuplement désigne, d'une part, l'évolution démographique des régions à l'étude et, d'autre part, la répartition de cette population dans l'espace. Ces éléments permettront de comprendre la composition et l'évolution de l'armature urbaine autour de laquelle gravitent les territoires ruraux. Également, à travers ce portrait, l'évolution des territoires ruraux et leur répartition dans l'espace sera analysée.

L'histoire d'une région réfère aux activités économiques qui s'y déroulent ainsi qu'à leur répartition dans l'espace. Cette histoire permettra d'expliquer et de comprendre les fondements de l'occupation régionale. Également, en regard de l'évolution des secteurs économiques des régions, il sera possible d'analyser la répartition de ces activités dans l'espace et d'identifier les territoires susceptibles de subir les conséquences de la déstructuration des économies rurales.

L'objectif de ces portraits, en plus de présenter les régions à l'étude, permettra d'effectuer une première analyse des territoires afin de contextualiser les données statistiques produites et leur analyse. Ainsi, à la lumière de l'évolution des régions, mais également en regard de la problématique de recherche, seront identifiés les territoires ruraux les plus susceptibles de vivre les contrecoups de la déstructuration des économies rurales et ceux qui risquent de profiter le plus des phénomènes de métropolisation. Ces territoires seront par la suite comparés aux résultats de l'analyse statistique afin de les valider ou encore de les infirmer.

3.1.3 L'analyse factorielle : un outil quantitatif permettant une description qualitative

L'analyse factorielle est la méthode d'analyse statistique privilégiée pour cette recherche. La sous-section suivante présente une définition de ce qu'est l'analyse factorielle (sous-section 3.2.3.1). Ensuite, un aperçu des recherches utilisant cette méthode statistique dans le domaine des sciences régionales est brièvement effectué à la sous-section 3.2.3.2. Pour terminer, les variables de la recherche ainsi que les limites de la méthode utilisée sont exposées (sous-section 3.2.3.3).

3.1.3.1 Définition de l'analyse factorielle : la mesure des interdépendances entre variables et les dimensions du développement territorial durable

Les dernières décennies ont vu naître des méthodes d'analyse de données de plus en plus complexes. Ces méthodes, dites multidimensionnelles, ont été développées afin

de permettre l'étude de masses complexes d'informations. Le développement de ces méthodes, rendu possible, entre autres, par une plus grande accessibilité aux données statistiques, s'est effectué en opposition aux méthodes de la statistique descriptive qui ne traitaient qu'une ou deux variables à la fois (Escofier et Pagès, 1998). En outre, ces nouvelles méthodes rendent possibles la confrontation d'informations diverses et multiples tout en permettant une représentation simplifiée des résultats. Ainsi, elles permettent d'extraire les tendances les plus marquantes, de hiérarchiser et d'éliminer les effets marginaux ou ponctuels qui perturbent la perception globale (Escofier et Pagès, 1998 : 1).

Le choix de la méthode de l'analyse factorielle est fréquent en sciences régionales. Connue au départ sous le vocable d'écologie factorielle (Rees, 1971; Berry, 1971), elle a été associée à l'étude des particularités territoriales à travers ses dimensions communautaires, au cours des années 1960-70 (Alasia, 2004). Le terme écologie fait référence à un système et suppose des interactions entre les composantes qui le constituent. L'exercice consiste donc à trouver la nature et la forme que prennent ces interactions.

Use of the term ecology carries with the assumption : that a system is being studied which comprises a set of entities interacting and interdependent among themselves and with their environment. [...] Accepting the systemic assumption, factorial ecology asks the question "how does the system cohere and pattern?" The answer is sought by trying to identify repetitive sequences of spatial variation present in many observable attributes of areas. [...] The factorial methods help us decide how many underlying patterns there are, which manifest variables exemplify each pattern, and how the observational units rate with respect to each pattern. Then the dialectic begins. What do the patterns mean? (Berry, 1971: 215-216)

Pour l'analyse territoriale, l'analyse factorielle est une méthode qui examine dans quelle mesure les caractéristiques observées dans les territoires sont interdépendantes (Reimer, 1997 : 4). Ainsi, cette méthode exploratoire d'analyse des données permet de regrouper, à l'intérieur d'un nombre de facteurs limités, des

indicateurs fortement corrélés les uns avec les autres (Rees, 1971; Alasia, 2004). Ces facteurs constituent des témoins des dimensions observées au sein des territoires étudiés.

L'analyse factorielle constitue une approche qui vise à réduire un grand nombre d'informations sur un sujet donné à un petit nombre d'éléments plus facilement interprétables (Stafford et Bodson, 2005 : 57). Dans la littérature, l'analyse factorielle va être distinguée de l'analyse en composantes principales.

L'analyse factorielle tente généralement de vérifier une ou plusieurs hypothèses; c'est donc une approche "confirmatoire". On suppose que dans un amas de données existe une structure sous-jacente qui confirmera les avancées théoriques. [...] L'analyse en composante principale est habituellement une analyse factorielle exploratoire; les résultats de l'analyse seront de nouvelles hypothèses permettant d'élargir et de mieux comprendre le problème étudié. L'analyse en composantes principales mène donc à l'analyse factorielle bien qu'il s'agisse de deux démarches distinctes, mais complémentaires. En fait, il s'agit de deux expressions de la même méthode. (Stafford et Bodson, 2005 : 57)

L'analyse factorielle a trois objectifs (Stafford et Bodson, 2005 : 57) :

- 1) étudier les interrelations entre un assez grand nombre de variables;
- 2) à partir de cette étude, regrouper ces variables dans des groupes limités appelés facteurs¹²; et
- 3) établir entre ces groupes de variables (facteurs), une hiérarchie basée essentiellement sur la valeur explicative de chacun d'eux (il est à noter que cette méthode permet aussi d'établir une hiérarchie des variables pour chacun des facteurs).

L'analyse factorielle suppose qu'un nombre restreint de facteurs latents peut rendre compte d'indicateurs de résultats observables et servir à expliquer des phénomènes

¹² Le terme « composante » est également utilisé par les auteurs. Par contre, pour plus de clarté dans ce texte, nous ferons référence exclusivement au terme « facteur ».

complexes (Alasia, 2004 : 10). Par exemple, dans le cadre de cette recherche où une approche multidimensionnelle est adoptée, l'analyse de la diversité rurale constitue un objet d'investigation complexe. Il s'avère donc nécessaire de réduire l'objet de la recherche au regroupement de variables, témoins des réalités que nous voulons observées. Sera ainsi présumée l'existence de facteurs, composés de variables fortement corrélées les unes aux autres, qui témoignent de réalités territoriales directement observables et mesurables, et révélant les particularités des régions à l'étude (Alasia, 2004).

L'analyse factorielle tient compte de quatre types de relations : « (1) les relations des variables entre elles; (2) les relations des variables aux facteurs; (3) les relations entre les variables d'un même facteur; et (4) les relations entre les différents facteurs. » (Stafford et Bodson, 2005 : 57) L'analyse factorielle permet de croiser des individus et des variables quantitatives (Escofier et Pagès, 1998 : 8). Dans le cadre de la présente recherche, les « individus » sont des municipalités rurales et les « variables » sont des indicateurs sociaux, économiques et environnementaux.

De cette façon, l'analyse factorielle permet de réaliser deux types d'exploration (Escofier et Pagès, 1998 : 8) :

- 1) *Un bilan des ressemblances entre municipalités (individus).* Ce type d'exploration cherche alors à répondre à des questions du genre : quelles sont les municipalités qui se ressemblent ? Quelles sont celles qui diffèrent ? Existe-t-il des groupes homogènes de municipalités ? Peut-on mettre en évidence une typologie des municipalités ?
- 2) *Un bilan des liaisons entre les indicateurs sociaux, économiques et environnementaux (variables).* Parmi les questions qui peuvent obtenir réponse à la suite d'un bilan des liaisons, mentionnons notamment: Quels indicateurs sont corrélés positivement entre eux ? Quels sont ceux qui s'opposent (corrélés négativement) ? Existe-t-il des groupes d'indicateurs corrélés entre eux ? Peut-

on mettre en évidence une typologie à partir de ces regroupements d'indicateurs ?

L'analyse factorielle a été préférée à l'analyse de regroupement hiérarchique – appelée aussi *cluster analysis* ou encore *clustering* – une méthode statistique également utilisée pour le regroupement d'objets ou encore d'individus. L'objectif de l'analyse de regroupement hiérarchique est de trouver des groupes d'entités similaires dans un échantillon de données (Aldenderfer et Blashfield, 1984). C'est donc à partir de l'évaluation de similitudes entre les individus ou objets que se fonde la méthode. À l'opposé, la méthode de l'analyse factorielle, quant à elle, avec l'utilisation de matrice de corrélation, permet de comprendre le processus à partir duquel s'effectue les regroupements (facteurs), étant donné que le rapport de réciprocité unissant les variables est clairement identifié. Considérant l'un des objectifs de la recherche, à savoir la compréhension des liens unissant les variables sociales, économiques et environnementales, l'analyse factorielle permettait d'obtenir plus de précisions sur le processus de regroupement des variables en facteurs.

3.1.3.2 Un aperçu des recherches utilisant l'analyse factorielle à caractère exploratoire

Une revue de la littérature a permis de constater que plusieurs recherches empiriques se sont intéressées à l'étude de la ruralité, au Canada comme ailleurs. Ces recherches se fondent sur la nécessité de décrire et d'analyser la différenciation observée au sein de l'espace rural, et ce, à l'échelle de petites unités géographiques. De plus, elles utilisent les mêmes méthodes d'analyse, soit celle de l'analyse factorielle. Par contre, étant donné qu'elles n'emploient pas toutes les mêmes variables et s'inscrivent dans des temporalités différentes, il s'avère difficile de faire des parallèles avec les résultats de la présente recherche. Par contre, un aperçu de leurs principales conclusions, de même qu'un regard sur les méthodes d'analyse, permettront de justifier l'objet de la recherche de même que les méthodes utilisées.

Alessandro Alasia (2004) s'est employé à produire une cartographie de la diversité rurale au Canada. Son étude s'est penchée, dans une perspective nationale, « [...] à la performance socioéconomique des localités » (Alasia, 2004 : i). L'objectif derrière cette recherche était de définir différents types de régions pour ainsi pouvoir y appliquer des politiques et des stratégies adaptées aux particularités territoriales. Effectuée à partir de données du Recensement de la population de 1996, l'analyse a employé vingt-sept (27) variables agrégées à l'échelle des divisions de recensement (DR). Ces variables couvraient la démographie ainsi que les réalités sociales et économiques des communautés. La performance territoriale était observée dans un contexte comparatif. L'analyse factorielle devait permettre d'identifier les dimensions caractéristiques des communautés territoriales qui allaient servir d'élément central dans l'élaboration d'une typologie des territoires ruraux. Ainsi, six (6) facteurs ont été identifiés, témoins des caractéristiques de la diversité de la ruralité : les caractéristiques de la population active et de l'économie, les caractéristiques de l'éloignement et de l'agriruralité, les caractéristiques des secteurs de la fabrication complexe et de la production primaire, les caractéristiques des secteurs de la fabrication traditionnelle et de la fonction publique, les caractéristiques de la démographie et de la population active et les caractéristiques de la dynamique démographique (Alasia, 2004).

L'analyse a permis d'identifier des groupes de région ainsi que des types de région en faisant ressortir les différences existantes entre elles. Par contre, l'analyse, qui se situe à l'échelon suprarégional, souligne « le caractère multidimensionnel » lié à la performance des régions et « la diversité des caractéristiques » qui y sont associées. De cette manière, il s'avère difficile de mesurer la grande diversité rurale observée, celle-ci était cantonnée dans une perspective nationale, mais souligne toutefois « [...] l'utilité d'une analyse factorielle qui fait davantage ressortir cet agencement de conditions lié à la performance des régions. » (Alasia, 2004)

Bill Reimer (1997), dans le cadre du projet de *Nouvelle économie rurale*, s'est intéressé aux conditions de succès et de déclin des municipalités rurales. L'objectif de sa recherche était de définir en quoi les municipalités « en tête » et les municipalités « à la traîne » étaient différentes. Cette étude, appliquée aux subdivisions de recensement à l'échelle du Canada, visait à identifier celles en tête et à la traîne en fonction de dix-sept (17) variables sociales et économiques tirées du Recensement de la population de 1991. L'analyse factorielle a permis d'identifier quatre (4) facteurs permettant le classement des municipalités rurales : le premier facteur concernait le revenu et plus particulièrement le revenu d'emploi; le second était associé à la population active; le troisième facteur témoignait d'une corrélation inversée entre mariage\divorce et le type de logement (propriétaire\locataire); et le quatrième facteur présentait la relation inversée entre le coût des logements et la faiblesse des revenus (Reimer, 1997).

Les résultats montrent que l'étude des municipalités « gagnantes » et « perdantes » se doit d'être traitée de manière multidimensionnelle, considérant le processus ainsi que les causes expliquant cet état de fait comme relevant de contextes particuliers. Par exemple, des municipalités à la traîne peuvent présenter des portraits négatifs pour certaines dimensions, mais de distinguer par un bilan positif pour d'autres. Ce faisant, aucune des municipalités identifiées dans l'étude ne présentait un bilan entièrement négatif, ni positif en regard aux facteurs identifiés. De plus, considérées comme à la traîne d'un point de vue national, certaines municipalités sont en tête dans leur contexte régional. L'auteur conclut que ces résultats démontrent toute la complexité des trajectoires de développement des territoires ruraux et la nécessité de continuer à explorer la question de la diversité rurale (Reimer, 1997: 9).

Dans le contexte français, Jean-Claude Bontron et coll. (1992), face aux bouleversements que connaît le milieu rural – mondialisation de l'économie et mobilité croissante de la population – se sont employés à décrire et à évaluer les

diversités de situation et les tendances d'évolution des espaces non urbains au début des années 1990. Leur travail constituait une « [...] identification générale des facteurs de diversité des économies locales et l'élaboration d'une typologie qui met aussi bien en évidence les zones de développement que les zones de fragilité globale spécifique. » (Bontron et coll., 1992 : 4) Le choix de l'échelle géographique des cantons a été effectué en raison du niveau de finesse permettant de percevoir la grande diversité des caractéristiques des milieux ruraux français. Vingt-cinq (25) critères ont été identifiés, entre autres, dans les domaines de la démographie, de l'emploi, de l'agriculture, du cadre de vie et du revenu. L'analyse factorielle a permis d'identifier les principaux axes autour desquels se structurent les variables, de hiérarchiser les situations sur les composantes de la diversité que l'on souhaite privilégier, et de fonder la typologie finale (Bontron et coll., 1992 : 6).

Les résultats de la typologie font état de huit (8) types de cantons, témoignant d'autant de trajectoires de développement différentes¹³. Les constats généraux de l'exercice témoignent toutefois de trois (3) caractéristiques influençant le développement des cantons. La première est le rôle structurant des agglomérations et conurbations d'importance dans les trajectoires de développement des territoires ruraux – les centres urbains de plus petites tailles ne jouant que faiblement dans le processus de développement. La seconde identifie l'importance des attraits naturels comme facteur de développement. Et la troisième, met en exiguë la forte corrélation qui existe entre l'agriculture et la fragilité économique et démographique des cantons.

¹³ L'étude identifie 8 types de cantons : 1) cantons périurbains (intense processus d'urbanisation); 2) cantons en développement résidentiel (cantons connaissant une plus forte croissance démographique); 3) cantons ruraux touristiques (importante structure touristique d'accueil); 4) cantons à agriculture bien structurée (agriculture comme activité motrice du développement); 5) cantons intermédiaires en stagnation (site d'industrialisation ancienne en milieu rural); 6) cantons industrialisés et urbanisés en crise (faible taux de population agricole et taux élevé du secteur tertiaire dans les établissements non agricole); 7) cantons ruraux fragiles (économie fragile); 8) cantons ruraux en crise (isolement, forte domination agricole, dégradation de la démographie) (Bontron et coll., 1992).

L'objectif premier de ces recherches était de produire une typologie des espaces ruraux, en fonction de leur trajectoire de développement. Elles s'attachaient toutes à une analyse multidimensionnelle principalement définie en fonction des variables disponibles. Les principaux constats communs qui ressortent de ces études sont : 1) la nécessité d'avoir recours à une échelle d'analyse suprarégionale ou locale pour l'étude de la ruralité; 2) l'intérêt de l'analyse factorielle comme méthode d'analyse des données dans un contexte d'analyse multidimensionnelle et exploratoire; et 3) la complexité de la diversité rurale et l'importance des particularités des contextes régionaux.

Ces constats ont été considérés lors de l'élaboration de la méthodologie de la présente recherche.

3.1.3.3 Les variables de l'analyse factorielle : cerner les dimensions sociale, économique et environnementale du territoire

Le territoire, tel que défini dans le cadre de la recherche, se doit d'être appréhendé dans sa globalité, regroupant l'ensemble de ses dimensions constitutives soit celles sociale, économique et environnementale. Mais plus qu'un simple portrait en fonction de ces dimensions, l'objectif est de positionner les territoires ruraux en regard aux interrelations qui existent entre celles-ci. À ce titre, l'analyse factorielle permet de procéder à une typologie des groupes de municipalités présentant le même profil en fonction des dimensions sociale, économique et environnementale.

Le choix des vingt-deux (22) variables a été fait en fonction de trois (3) critères de sélection : la qualité, la pertinence et l'accessibilité des données.

1. *La qualité des données.* La qualité des données fait référence implicitement à la crédibilité de l'organisme qui les produit. De cette manière, ont été privilégiées les données provenant des organismes gouvernementaux.

2. *La pertinence.* Les variables sélectionnées se devaient d'être issues d'un consensus dans la littérature comme témoins des réalités qui devraient être observées.
3. *L'accessibilité.* En plus de provenir d'organismes gouvernementaux, les données devaient également être disponibles pour l'ensemble des municipalités rurales du Québec.

L'approche privilégiée pour la sélection et le classement des variables utilisées en est une « par dimension » découlant de la définition retenue du territoire, et plus spécifiquement de l'approche territorialiste du développement durable (section 1.3). Elle se structure autour de variables sociales, économiques et environnementales s'inspirant ainsi de la seule définition du développement durable qui fait consensus et qui permet une représentation équilibrée des dimensions dans la liste des variables (Boulanger, 2004). Par contre, cette approche comporte le désavantage qu'elle ne permet pas d'interrelation entre les dimensions, ni de variables transversales et que le choix et la catégorisation des variables en fonction des domaines peuvent s'avérer subjectifs (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2007 : 16).

Le recours à l'approche par dimension s'avère toute de même pertinent dans le cadre de la présente recherche. La raison principale étant que l'un des objectifs de celle-ci consiste à déterminer, à l'aide de l'analyse factorielle, les liens existants entre les différentes dimensions du développement territorial durable.

Le choix des variables s'avère une étape déterminante, afin de pallier les carences soulignées par les critiques de l'analyse factorielle (sous-section 3.2.3.3). La sélection des variables retenues s'est basée sur des études spécialisées, des portraits de situations, des analyses concernant la ruralité, des rencontres avec des acteurs territoriaux et différentes réflexions théoriques. Vingt-deux (22) variables réparties

équitablement entre les dimensions sociale, économique et environnementale ont été retenues (Tableau 1 : liste des variables par dimensions). Les données sont agrégées à l'échelle des SDR (municipalités) avec 2006 comme année de référence, celles de 2011 n'étant pas disponibles lors de l'amorce de la recherche. Les variables retenues sont présentées dans les sections suivantes en fonction des dimensions sociale, environnementale et économique.

Tableau 1 : Liste des variables à l'étude en fonction des dimensions sociale, économique et environnementale

Sociale	Environnementale	Économique
Taille de la population (2006)	Quantité de matière recyclée par habitant	Taux d'activité
Nombre de personnes âgées en 15 et 34 ans	Pourcentage de déplacement domicile-travail autre que la voiture	Taux d'emploi
Taux de variation de la population (2001-2006)	Nombre d'émissions d'avis environnementaux	Revenu médian
Pourcentage des logements nécessitant des réparations majeures	Présence de sites d'enfouissement des déchets	Revenu médian des hommes
Pourcentage de la population possédant un niveau de scolarité inférieur à la 9 ^e année	Nombre d'industries polluantes	Revenu médian des femmes
Pourcentage de la population possédant un diplôme universitaire	Taille des industries polluantes	Part des transferts gouvernementaux
Fréquence des familles à faible revenu	Présence d'une station d'épuration des eaux usées	Richesse foncière uniformisée par habitant
		Endettement municipal par habitant

1) Variables associées à la dimension sociale

Lorsqu'il est question de la dimension sociale, celle-ci se définit par rapport à de nombreux facteurs à la fois sociaux, culturels, économiques et environnementaux. Le Rapport Brundtland souligne que la dimension sociale fait référence aux besoins essentiels et aux aspirations de l'être humain. Ainsi, l'individu reste au centre lorsqu'il est question de la dimension sociale. Cependant, la satisfaction de ses besoins

essentiels et la réalisation de ses aspirations personnelles restent dépendantes des caractéristiques des individus, mais également du contexte dans lequel ils vivent. À ce titre, Burns et coll. (2007) soulignent, pour leur part, que les choix de vie des individus sont grandement influencés par l'environnement socioéconomique dans lequel ils vivent, apprennent et travaillent (Burns et coll., 2007). De cette manière, il importe d'identifier les variables concernant les individus et celles concernant les communautés.

Les variables retenues pour mesurer la dimension sociale ont été être regroupées en quatre (4) catégories :

1. Démographie
2. Logement
3. Scolarité
4. Pauvreté

Les variables retenues en ce qui à trait à la démographie sont la **taille de la population** (2006), le **taux de variation de la population** (2001-2006) et le **nombre des personnes âgées entre 15 et 34 ans** (2006). La taille de la population constitue, pour les municipalités rurales, un facteur important de marginalisation (Dugas, 1988; Simard, 2003; Ependa, 2004). Plus la population d'une municipalité rurale sera petite, plus il sera difficile et coûteux de maintenir les services et équipements.

Le taux de variation de la population témoigne de la diminution de la taille d'une population associée aux phénomènes de migration et de mortalité. L'évolution démographique sert de témoin de la vitalité des territoires. Une baisse démographique importante peut entraîner des répercussions socioéconomiques, telles les fuites des capitaux et de la main-d'œuvre (MDERR, 2006). De plus, l'évolution démographique constitue un témoin de la quantité, de la diversité et de la qualité des services disponibles (Simard, 2003 : 24).

Enfin, le nombre de personnes âgées entre 15 et 34 ans est un témoin du vieillissement de la population, mais également de la capacité de régénération de la population d'une municipalité. De plus, une plus grande part de personnes âgées dans une collectivité peut être associée à une croissance inférieure de l'emploi et à une croissance inférieure des gains (Bollman, 1999 : 5).

Pour ce qui est du logement, le **pourcentage des logements nécessitant des rénovations majeures** a été retenu (2006). La difficulté d'obtention d'un logement de qualité constitue un des effets du phénomène de pauvreté. De plus, ce phénomène est exacerbé en région rurale qui, souvent, « [...] compte sur un inventaire plus vieux de logements qui risquent d'avoir besoin de réparations et d'entretien et des coûts de chauffage plus élevés. » (Burns et coll., 2007 : 39) La qualité du logement fournit donc des indications sur les caractéristiques sociales et économiques des populations (Institut canadien d'information sur la santé, 2004).

En ce qui concerne la scolarité, les variables privilégiées sont le **pourcentage de la population possédant un niveau inférieur à la neuvième année** (2006) et le **pourcentage de la population possédant un diplôme d'études universitaire** (2006). La scolarisation constitue le fondement pour le développement économique régional (Reimer, 2000 : 10). De plus, la sous-scolarisation constitue un facteur discriminant pour la recherche d'emploi et influence directement la qualité des emplois obtenus (salaire, sécurité d'emploi, etc.). Enfin, le faible niveau de scolarisation est identifié comme un facteur de pauvreté rurale (Burns et coll. 2007 : 50). La scolarisation reste donc une condition importante pour la satisfaction des besoins essentiels et la réalisation des aspirations personnelles des individus.

Pour cerner la notion de pauvreté, le **fréquence des ménages à faible revenu** est la variable retenue. Le revenu présente de fortes corrélations avec d'autres variables comme le taux de chômage et d'activité, la valeur des transferts gouvernementaux et

l'infrastructure de services (Dugas, 1988). Il témoigne de la vulnérabilité socioéconomique des individus, mais également de celle des collectivités territoriales. Appliqué aux ménages, le seuil de faible revenu révèle les difficultés auxquelles font face les couples et familles, se traduisant ainsi par des conditions de vie plus difficiles.

2) Les variables associées à la dimension environnementale

La question de la qualité de l'environnement fait notamment référence à l'état de ses composantes biophysiques comme l'eau, l'air ou encore le sol. Selon ces composantes, les territoires présentent une dégradation variable de leur environnement biophysique. Les causes peuvent être multiples : exploitation non durable des ressources, présence d'entreprises polluantes, faiblesse des mesures de protection de l'environnement, etc. Toutefois, la littérature fait état des difficultés rencontrées telles que la disponibilité des données et le caractère peu discriminant de celles-ci pour mesurer la qualité de l'environnement à l'échelle locale (Theys, 2000; Diebolt et coll., 2005; IFEN, 2006). Au Québec, la difficulté d'obtenir des données stables et diachroniques à l'échelle locale a aussi été soulignée par plusieurs auteurs dont Gagnon et coll. (2006).

Les variables sélectionnées pour la recherche, bien qu'elles donnent un portrait incomplet de la qualité de l'environnement, témoignent tout de même d'une variabilité de la qualité de l'environnement selon les territoires.

Les variables retenues pour mesurer la dimension environnementale ont été être regroupées en cinq catégories :

- 1) Qualité de l'eau potable
- 2) Gestion des déchets
- 3) Comportements verts
- 4) Pollution industrielle
- 5) Comportements délinquants

Pour qualifier la qualité de l'eau, la **présence ou non d'une usine d'épuration des eaux usées** et **l'émission d'avis d'ébullition** ont été choisies. Le processus d'épuration des eaux consiste en un ensemble de techniques visant à purifier les eaux usées avant de les rejeter dans la nature. Ces eaux usées peuvent être d'origines résidentielle, industrielle ou encore agricole. Bien que l'environnement biophysique soit en mesure d'en absorber une certaine quantité par un processus d'autoépuration, des eaux usées rejetées sans traitement dans le milieu naturel constituent une pratique à risque environnemental qui peut nuire à des activités liées à la villégiature en milieu rural.

Pour ce qui est des avis d'ébullition, ceux-ci sont émis lorsque l'analyse de la qualité de l'eau distribuée est non conforme aux normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Cela signifie qu'elle est impropre à la consommation et qu'elle représente des risques pour la santé (MDDEP, 2002). Ce dépassement des normes de qualité peut être tributaire de deux éléments : soit une filtration et une désinfection inadéquates durant le processus de traitement de l'eau ou encore une recontamination à l'étape de la distribution (Santé Canada, 2007). La qualité de l'eau potable est liée d'abord à la présence d'une usine d'épuration de traitement et de distribution des eaux. De plus, la présence d'un réseau d'approvisionnement en eau potable reste un indicateur de développement incontournable, considérant l'importance de cette ressource pour les entreprises.

La **présence ou non de sites d'enfouissement des matières résiduelles** est une variable qui rend compte de la gestion des déchets. La production de matières résiduelles représente un indicateur de durabilité de l'environnement. Ainsi, plus une communauté produit de déchets, plus elle accroît la pression sur l'environnement. Il s'agit d'ailleurs d'un indicateur employé pour mesurer l'empreinte écologique (Wackernagel et Rees, 1999). Dans ce sens, l'emplacement de sites d'enfouissement des matières résiduelles constitue un bon indice de durabilité de l'environnement des

municipalités. Toutefois, bien que les normes environnementales soient de plus en plus restrictives (Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, 1998-2008), ces équipements présentent tout de même des risques pour l'environnement et témoignent d'un capital environnemental altéré.

Pour leur part, les comportements verts sont associés aux variables de la **quantité de matière recyclée par habitant (2006)** et le **nombre de déplacements domicile-travail autres que la voiture (auto-solo) (2006)**. Le citoyen, par la modification de ses habitudes de vie, constitue un agent de changement important. La quantité de matière recyclée par habitant a été choisie, car cette pratique constitue une priorité identifiée par le gouvernement du Québec. Cette pratique fait référence à la réduction des matières résiduelles ainsi qu'à la diminution des quantités éliminées.

Pour ce qui est des déplacements domicile-travail autres que la voiture (auto-solo), ils font référence à des pratiques de covoiturage visant la réduction de l'émission des gaz à effets de serre, gaz responsables en grande partie du réchauffement climatique.

Pour décrire la variable de la pollution industrielle, le **nombre d'industries manufacturières** et la **taille des industries manufacturières** (moins de 50 employés et 50 employés ou plus) ont été retenus. L'industrie manufacturière constitue un secteur diversifié : acier, automobile, produits électroniques, produits pharmaceutiques, engrais, pâtes et papiers, alimentation, etc. Elle représente également un secteur économique polluant responsable en 2000 de 16 % des émissions totales canadiennes de gaz à effet de serre (Environnement Canada, 2007). De plus, différentes substances toxiques sont utilisées pour la fabrication de certaines productions ce qui soulève la question de la gestion de ces substances¹⁴. Ainsi, la

¹⁴ Par exemple, le chlore, qui est utilisé pour blanchir le papier, constitue un produit chimique polluant qui nécessite un traitement particulier afin de réduire son impact sur l'environnement.

présence sur le territoire d'une ou de plusieurs industries manufacturières constitue un signe d'une pression accrue sur l'environnement.

Pour ce qui est des comportements délinquants, ceux-ci sont associés au **nombre d'émissions d'avis environnementaux**. Les avis environnementaux réfèrent à des infractions en lien avec la non-conformité aux lois et aux règlements administrés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Ces infractions peuvent être émises dans les secteurs suivants : agricole, industriel, municipal, hydrographique, rejet de pesticide. Cette variable indique la pression exercée sur le milieu biophysique par les acteurs, toutes catégories confondues.

3) Les variables de la dimension économique

Le milieu économique est défini comme étant les conditions externes qui prévalent lorsque les gens participent à l'activité économique et en tirent profit (Gouvernement du Canada, 2007). Ainsi, une faiblesse observée au niveau des activités économiques témoigne de conditions externes défavorables, qui se traduisent par des répercussions directes pour les individus et les populations. Les variables retenues pour mesurer l'état des activités économiques sont regroupées en trois catégories :

- 1) Emploi
- 2) Revenu
- 3) Dépendance économique

Pour ce qui est de l'emploi, deux variables sont identifiées pour la cerner : le **taux d'activité** (2006) et le **taux d'emploi** (2006). Le taux d'activité est une variable clé, indiquant la santé de l'environnement économique d'un territoire. Il est défini comme le rapport entre la population active (les personnes qui sont soit en emploi, soit au chômage) et la population totale en âge de travailler (à savoir, les personnes de 15 ans et plus). Lorsque la croissance économique est forte, le taux d'activité a tendance à

être fort, une personne à la recherche de travail ayant plus de chance d'en trouver (Statistique Canada, 2001).

Pour sa part, le taux d'emploi désigne le pourcentage de la population en âge de travailler qui occupe un emploi. Le taux d'emploi témoignera de la capacité des communautés, et dans une large mesure, des gouvernements, à créer de l'emploi (Gouvernement du Canada, 2007).

En ce qui concerne la mesure du revenu, le **revenu médian** (2006), le **revenu médian des femmes** (2006), le **revenu médian des hommes** (2006) et la **richesse foncière uniformisée par habitant** (2006) sont utilisés. Le recours au revenu médian a été privilégié pour la plus grande nuance qu'il apporte par rapport au revenu moyen. Le revenu médian représente la valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition par tranches de revenu d'un groupe donné de ménages; la première partie regroupe les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane (Statistique Canada, 2001). Contrairement au revenu moyen qui a tendance à surreprésenter les valeurs extrêmes, le revenu médian permet un meilleur aperçu des réalités présentes dans les communautés.

Quant à elle, la richesse foncière uniformisée par habitant permet de mesurer et de comparer la capacité des municipalités à générer des revenus, ce qui est un élément important dans le calcul du potentiel fiscal des municipalités (MAMROT, 2009). Cette variable réfère à la richesse des municipalités.

La dépendance économique est associée au pourcentage de revenus issus des **transferts gouvernementaux** (2006) et à l'**endettement municipal par habitant** (2006). La part occupée par les transferts gouvernementaux dans l'ensemble du revenu régional et local permet de mesurer et de suivre le degré de dépendance d'une

région ou d'une communauté quant aux allocations gouvernementales (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2007 : 33). Ces transferts gouvernementaux comprennent les prestations d'assistance et d'assurance-emploi, de la sécurité du revenu, du régime des rentes et d'allocations familiales.

Pour ce qui est de l'endettement municipal par habitant, cette variable est ici mesurée par le montant emprunté par une municipalité pour la réalisation de projets, présents ou passés. Bien que l'endettement municipal soit considéré par plusieurs comme un investissement à long terme visant à doter la municipalité d'équipements collectifs, il demeure tout de même un indicateur du niveau de la richesse collective. Cet indicateur fait écho à la capacité de la communauté à générer des revenus, mais également indique la marge de manœuvre financière de la municipalité afin de fournir des services à ses citoyens. Considérant la baisse démographique que connaissent certaines communautés rurales au cours des prochaines années, la diminution substantielle des revenus conjuguée à un niveau élevé d'endettement risquent de fragiliser les communautés rurales.

3.1.3.3 Les limites de l'analyse factorielle

Deux grandes limites sont associées à l'analyse factorielle. D'abord, le caractère exploratoire de la méthode est au centre d'interrogations soulevées quant à la validité de celle-ci. Ces critiques se sont structurées autour de la fragilité des assises théoriques; l'énoncé des conclusions serait tributaire du caractère exploratoire de la méthode et du degré de subjectivité entourant le choix des variables et l'interprétation des facteurs (Alasia, 2004 : 4). Ensuite, la nature des données disponibles limite la cadre d'analyse, considérant que les données environnementales à l'échelon local restent difficiles à trouver.

Selon Reimer (2000), le caractère exploratoire ne doit pas miner la crédibilité de la méthode. Bien que le choix des indicateurs puisse induire une certaine subjectivité, le

recours à des indicateurs crédibles et inspirés de nombreuses études et analyses sur la question permet de justifier les sélections. De plus, pour rendre compte de la complexité et de l'interaction des dynamiques territoriales, à partir d'une multitude de variables, il est primordial d'utiliser des méthodes de réduction empirique permettant d'en simplifier l'interprétation (Alasia, 2004). Comme il a été mentionné plus haut, cette méthode s'inspire de travaux de recherche récents ayant utilisé l'analyse statistique dans les sciences régionales (Alasia, 2004; Shearmur et Polèse, 2001; Reimer, 1997; Hawkins, 1995).

3.1.4 L'influence urbaine traitée à travers la typologie des zones d'influences des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement

Un autre objectif de la recherche consiste à évaluer la place de l'influence urbaine dans la présence de disparités au sein des territoires ruraux. La notion d'influence urbaine est ici limitée à celle de déplacement et de proximité géographique des centres urbains. Ainsi, l'influence urbaine est mesurée à partir du taux de navettage provenant de la typologie des *zones d'influences des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM)* développée par Statistique Canada (McNiven et coll., 2000). L'intérêt de cette typologie tient au fait qu'elle établit des distinctions à l'intérieur même des zones rurales (Sorensen et de Peuter, 2003).

La méthode de classement des municipalités rurales se fonde sur le pourcentage de navetteurs (déplacements domicile - lieu de travail) et permet de mesurer l'influence d'une ou plusieurs RMR ou AR sur une municipalité rurale donnée. La méthode de calcul est la suivante : on combine le pourcentage de la population active occupée qui demeure dans une municipalité rurale (SDR) et qui travaille dans le noyau urbain de n'importe quelle des RMR ou AR. Contrairement à la délimitation des RMR et des AR, « les ZIM ne représentent pas l'étendue de l'influence métropolitaine qu'exerce un noyau urbain particulier, mais ces zones reconnaissent plutôt de multiples centres

d'attraction. » (McNiven, 2000 : 4) Les municipalités situées hors des RMR et des AR sont réparties en quatre types de zones (Sorensen et de Peuter, 2003 : 14-15).

- 1) Les **ZIM fortes** sont les municipalités rurales qui comptent plus 30 % de la population active qui se déplace pour son travail vers le noyau urbain d'une ou de plusieurs RMR ou AR.
- 2) Les **ZIM modérées** sont les municipalités rurales qui comptent plus de 5 % et moins de 30 % de la population active qui se déplace pour son travail vers le noyau urbain d'une ou de plusieurs RMR ou AR.
- 3) Les **ZIM faibles** sont celles qui dénombrent plus de 0 % et moins de 5 % de la population active qui se déplace pour son travail vers le noyau urbain d'une ou de plusieurs RMR ou AR.
- 4) Les **ZIM nulles** sont ces municipalités rurales qui comptent 0 % de la population active qui se déplace pour son travail vers le noyau urbain d'une ou de plusieurs RMR ou AR (ou encore la population active occupée de la municipalité rurale compte moins de 40 personnes).

À travers cette typologie, le degré d'influence urbaine est essentiellement déterminé en fonction du taux de navettage (déplacements domicile – lieu de travail) vers les grands centres urbains (RMR ou AR). Cet indicateur a l'avantage d'être précis mais, en même temps, il est certes réducteur des relations rurales/urbaines. Le concept de navettage constitue néanmoins l'indicateur disponible qui reflète l'intégration économique et sociale entre régions et témoigne de l'influence relative qu'exerce un centre urbain sur son hinterland (McNiven et coll., 2000). Selon Sorensen et de Peuter (2003 : 12), le concept des ZIM constituerait un indicateur du niveau de ruralité ; en ce sens, il représente un outil intéressant pour classifier les types de territoires ruraux. Cette classification est d'ailleurs abondamment utilisée dans la littérature (Sorensen et de Peuter, 2004; Institut national de santé publique du Québec, 2004; Desjardins, 2005; Institut canadien d'information sur la santé, 2006; Burns et coll., 2007).

La pertinence de cette classification pour notre recherche s'avère très grande, car, dans un premier temps, en plus de distinguer l'espace urbain de l'espace rural, elle permet également de cerner la diversité et la pluralité du monde rural (INSPQ, 2004 : VII). Cette caractéristique est d'autant plus importante lorsque l'on considère que les différences observées à l'intérieur même de l'espace rural sont plus importantes que celles observées à travers le prisme urbain/rural (Binet et Breton, 2006; Sorensen et de Peuter, 2003). Également, le concept des ZIM donne «une mesure des interrelations entre les résidents ruraux et les centres urbains et reflète les interdépendances tant économiques que sociales entre les zones rurales et urbaines.» (Sorensen et de Peuter, 2003 : 16) Selon McNiven et coll. (2000 : 1), la classification des ZIM permet de mieux comprendre le continuum urbain/rural.

3.1.5 L'analyse cartographique, un complément essentiel à l'analyse statistique

L'analyse cartographique, à travers l'utilisation d'un système d'information géographique (SIG), s'avère un complément essentiel au traitement de l'information recueillie. Cette analyse cartographique permettra d'acquérir et de gérer les données spatiales et constituera une opportunité pour mieux saisir la spatialité des activités et comportements économiques, sociaux et environnementaux (Joerin et Walser, 2011 : 14).

En plus de donner un ancrage territorial aux résultats, l'analyse cartographique facilite le croisement des différents résultats de l'analyse. Par exemple, la typologie des territoires ruraux obtenue à la suite de l'analyse statistique sera comparée à celle des ZIM, permettant d'évaluer le niveau d'influence urbaine. Ainsi, elle introduira des éléments qualitatifs : le contexte géographique, la distance, l'éloignement ou encore la proximité d'aménités naturelles.

En bref, l'analyse statistique porte sur cent-trente-quatre (134) municipalités rurales au total réparties dans deux régions, soit celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean et celle du Bas-Saint-Laurent. La première compte quarante-et-une (41) municipalités rurales et la seconde quatre-vingt-treize (93). Comme le souligne Grégoire Feyt, dans un contexte marqué par les besoins liés au développement durable et la diversité des acteurs, deux nouvelles exigences s'imposent : la transversalité des approches et la capacité à mobiliser, à rendre compréhensible et à diffuser cette connaissance intégrée (Feyt, 2011 : 137). Pour cette raison, il s'agit du croisement de trois outils méthodologiques, soit l'analyse factorielle, les portraits historiques et l'analyse cartographique, qui permettra de rendre compte de la différenciation existante au sein des territoires ruraux. Les portraits historiques de la structuration des territoires à l'étude seront présentés dans le prochain chapitre.

CHAPITRE 4

LES RÉGIONS A L'ÉTUDE : LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET LE BAS- SAINT-LAURENT

Le territoire ne doit pas être considéré simplement comme un résultat statique, mais plutôt comme le produit d'une évolution particulière. Vu de cette manière, chaque territoire possède une évolution qui lui est propre, évolution ayant influencé et continuant toujours d'influencer sa trajectoire de développement. Ne pas tenir compte de cette réalité serait nié cette différenciation propre aux espaces régionaux et au rôle que celle-ci peut jouer dans le processus de développement.

L'objectif de ce chapitre est de dresser un portrait des deux régions à l'étude afin de définir leur évolution dans le temps et ainsi mieux comprendre leur situation actuelle. Ces portraits serviront également à contextualiser les résultats de notre analyse statistique, celle-ci ne s'appuyant que sur une année statistique, soit l'année 2006. À la fin du chapitre seront identifiés les éléments d'analyse sur les territoires ruraux les plus susceptibles de subir les contrecoups de la déstructuration des économies rurales et ceux qui risquent de profiter le plus des phénomènes de métropolisation. Ces éléments seront par la suite comparés aux résultats de l'analyse statistique afin de les valider ou encore de les infirmer.

Le chapitre se divise en trois sections. Une première présente la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (section 4.1) et une seconde celle du Bas-Saint-Laurent (section 4.2). Enfin, la troisième section pose une série d'énoncés, fondée sur les portraits historiques, concernant la localisation des territoires vitalisés et dévitalisés dans les deux régions à l'étude (section 4.3). Ces énoncés seront par la suite validés à la lumière des résultats de recherche obtenus au chapitre 5.

Le mouvement de colonisation des régions du Québec, amorcé officiellement à partir de la deuxième moitié du 19^e siècle, a été fait en parallèle à l'émergence de grands secteurs industriels, qui encore aujourd'hui, constituent les fondements des économies régionales. Cette industrialisation, à laquelle s'adjoindra une très forte urbanisation au courant du 20^e siècle, sera déterminante dans la structuration des

régions, ayant des conséquences non négligeables sur les territoires ruraux. Ainsi, la marche du peuplement d'une région reste intimement liée au processus de structuration de l'espace économique et, conséquemment, influence à divers degrés la dynamique d'occupation du territoire et le paysage régional tel qu'il est perçu aujourd'hui.

4.1 PORTRAIT HISTORIQUE DE LA STRUCTURATION DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Afin de dresser le portrait de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la structuration de l'espace économique sera abordée dans un premier temps (sous-section 4.1.1). L'importance de traiter l'espace économique dans une région dite « ressource » s'avère primordiale, considérant que les fondements de l'occupation du territoire s'appuient sur des dictats économiques (Jean, 1985). En second lieu, la structuration de l'espace habité sera abordée (sous-section 4.1.2). Le processus d'urbanisation, subséquent à celui d'industrialisation, et ses conséquences sur les territoires ruraux constitueront un des éléments structurants de la problématique de la recherche.

4.1.1 La structuration de l'espace économique : ressources naturelles et grandes entreprises

L'ouverture à la colonisation des régions périphériques québécoises débute au milieu du 20^e siècle. La vallée du Saint-Laurent constitue le berceau du peuplement de la province de Québec en raison de ses terres fertiles, propices au développement de l'agriculture. Cependant, la pression démographique y est forte et le surpeuplement de l'espace agricole devient rapidement un problème de taille (Carrière et Tardif, 2000 : 9-10). D'ailleurs, le régime seigneurial est en crise, ce qui incite nombre d'agriculteurs à délaisser les marchés impériaux pour se tourner vers l'autosuffisance et les marchés locaux (Girard et Perron, 1995 : 118). Ce contexte contraint un grand nombre de Canadiens français à l'exode vers la Nouvelle-Angleterre. Au même moment, l'Angleterre éprouve un besoin criant de ressources forestières afin

d'assurer l'approvisionnement de ses chantiers de construction (Girard et Perron, 1995 : 117). L'Angleterre va se tourner de plus en plus vers ses colonies pour assurer son approvisionnement en bois.

Cette pression démographique et le surpeuplement de la zone agricole de la vallée du Saint-Laurent provoquent les premières expansions territoriales vers l'arrière-pays (Carrière et Tardif, 2000 : 9-10). L'État sera un grand facilitateur dans ce mouvement de colonisation à travers une série de législations permettant aux investisseurs et aux industriels de faire fructifier leur capital (Girard et Perron, 1995 : 118). Également, comme le souligne Pépin (1969), le mouvement clérical sera activement impliqué dans ce mouvement de colonisation. Pour le clergé, l'agriculture constituait un moyen de protéger la population canadienne-française des « dangers de la vie urbaine et de l'industrie », en plus de constituer un outil d'affirmation de l'identité nationale. Son implication s'avère déterminante et donne à croire aux auteurs Girard et Perron (1995 : 118) qu'elle donne une dynamique sociale au mouvement de colonisation que les conditions économiques seules ne peuvent expliquer.

4.1.1.1 Le développement d'un système agroforestier

Depuis le 17^e siècle, les activités économiques de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont orientées exclusivement vers le commerce des fourrures. À cette époque, l'exploitation forestière de même que l'occupation permanente du territoire n'étaient pas autorisées par les baux d'exploitation accordés par l'État. Il faudra attendre en 1842 pour que le gouvernement change les règles lors du renouvellement du bail d'exploitation des fourrures de la Compagnie de la Baie d'Hudson en permettant l'établissement de colons, qui deviendront propriétaires des terres qu'ils mettront en valeur. L'État désire structurer l'occupation du territoire autour de la mise en valeur des ressources naturelles et de l'exploitation agricole selon un modèle agroforestier (Girard et Perron, 1995 : 119).

Le système agroforestier est défini par Séguin (1969 : 559) comme étant « une économie d'un type particulier définie par la coexistence d'un secteur agricole et d'un secteur forestier, unis dans un même espace par des liens de complémentarité. » Cette « complémentarité » reste le point central, où la pérennité du système est assurée par la réciprocité des avantages retirés. L'agriculture de subsistance et les activités forestières ont été indissociables dans la structuration de l'espace économique régional; la colonisation du Saguenay était davantage marquée par l'exploitation forestière et celle du Lac-Saint-Jean, par l'agriculture (Pépin 1969). Ainsi, pour les agriculteurs, le travail en forêt constitue un revenu d'appoint essentiel pour combler le vide rendu nécessaire par la période hivernale. De son côté, l'industrie forestière profite d'un bassin de main-d'œuvre bon marché durant la période de coupe.

Toutefois, ce système suppose deux conditions pour être effectif : d'abord, la très faible intégration du secteur agricole aux circuits commerciaux et ensuite, la dépendance des activités agricoles à l'exploitation forestière (Séguin, 1969 : 559). Selon Séguin, l'agriculture reste largement dépendante de l'industrie forestière, car pour que le système soit effectif, les activités agricoles ne doivent pas poursuivre des objectifs marchands – ce qui aurait comme conséquence une spécialisation des facteurs de production –, mais être axées sur la subsistance ou encore destinées à répondre aux besoins d'un marché local et régional limitrophes. Cette vision met à l'avant-plan la nature de la relation entretenue entre ces deux secteurs économiques. Cette question s'avère centrale pour comprendre, les facteurs à partir desquels le secteur agricole s'est développé et, indirectement, cerner les problèmes structurels qui l'ont marqué par la suite.

La position de Séguin sur le rapport entre agriculture et exploitation forestière se réclame davantage de la dépendance de la première envers la seconde que de la complémentarité entre celles-ci. Cette position est même perçue par Bruno Jean comme étant une remise en question de la pertinence de l'agriculture dans une région

si peu propice pour ce genre d'activité. Jean (1985) souligne qu'il est important de mettre en contexte ce système agroforestier dans la société globale de l'époque. Ainsi, l'agriculture fut valorisée au départ par les élites politiques et religieuses comme réponse aux problèmes vécus, soit la nécessité de freiner l'exode de la population québécoise vers la Nouvelle-Angleterre. L'agriculture constituait un prétexte pour attirer les gens dans les régions périphériques. Un second élément mentionné par Bruno Jean est que Séguin applique à une situation passée une représentation moderne de l'agriculture (Jean, 1985 : 38). Ainsi, l'implantation de l'agriculture au Saguenay-Lac-Saint-Jean au moment de la colonisation répondait à des impératifs de subsistance et ne peut être envisagée comme une activité économique au même titre que l'exploitation forestière. En ce sens, la dépendance de l'agriculture envers l'activité forestière n'était, en soit, pas un facteur inhibant le développement de l'industrie agricole. C'est à partir du moment où l'agriculture cesse d'être consacrée exclusivement à la production locale qu'apparaîtra la scissure avec l'industrie forestière ainsi qu'ultimement les limites et le déclin des activités agricoles.

4.1.1.2 Du bois de sciage à l'industrie des pâtes et papiers

Au 19^e siècle, l'industrie forestière reste principalement centrée autour de la production de bois de sciage. Les compagnies forestières exploitent principalement le pin et l'épinette (Girard et Perron, 1995). L'exploitation intensive du pin à la fin du 19^e siècle se fait rapidement sentir et l'épuisement de la ressource incite les compagnies forestières à se tourner massivement vers l'épinette (Bouchard, 1973). Parallèlement, de nombreuses avancées technologiques favorisent la mise au point de procédés de transformation du bois en papier et « [...] préparent une nouvelle révolution industrielle dans le secteur de l'exploitation des ressources forestières. » (Girard et Perron, 1995 : 299)

La région profitera pleinement du développement de l'industrie des pâtes et papiers. Le fait est que la région, en plus de la ressource forestière, compte sur un potentiel

hydro-électrique indéniable. Compte tenu du caractère très énergivore de la production de pâtes et papiers, la région sera très avantagée. Dans les trois premières décennies du 20^e siècle, neuf usines verront le jour (Bouchard, 1973) et autant de centrales hydroélectriques (Girard et Perron, 1995). Dans cette phase intensive de développement de l'industrie des pâtes et papiers, l'entreprise privée sera fortement sollicitée par les gouvernements, ceux-ci ne disposant pas du capital nécessaire pour ces grands projets d'infrastructures.

La très forte industrialisation vécue au Saguenay-Lac-Saint-Jean mettra de l'avant la forte intégration de l'économie régionale aux marchés internationaux. « Tantôt les marchés internationaux sont engorgés, tantôt la main-d'œuvre fait défaut, tantôt la matière ligneuse se fait rare ou trop difficile d'accès. » (Girard et Perron, 1995 : 468) À titre d'exemple, les usines de pâtes et papiers de la région produisent annuellement au début du 20^e siècle 686 000 tonnes de papier journal et 586 000 tonnes de pâtes, une forte production qui, confrontée à une baisse de la demande sur les marchés, résulte en arrêts répétés de la production et en coupure cyclique d'emplois (Girard et Perron, 1995 : 461). La même situation caractérise le secteur de l'hydroélectricité qui assure la production d'électricité pour les usines.

4.1.1.3 L'arrivée de l'industrie de l'aluminium

Le développement du secteur des pâtes et papiers n'avait permis la construction que de petites centrales hydroélectriques (Bouchard, 1973 : 131). À cette époque, le potentiel hydroélectrique de la région n'était que très peu mis en valeur. De plus, la présence d'un port en eau profonde (La Baie) de même qu'une voie maritime menant au fleuve Saint-Laurent et à l'Atlantique (la rivière Saguenay) constituaient également des atouts très peu exploités. Toutefois, à la faveur à ce développement industriel, une partie de la population va abandonner progressivement l'agriculture pour se tourner vers ces emplois industriels (Bouchard, 1973). Au cours des trois premières décennies du 20^e siècle, la population de la région passera de 37 367 à plus de 105 000 habitants

(Tableau 2). Ces habitants participeront à constituer un bassin de main-d'œuvre industriel important dans la région, allant servir au développement de l'industrie de l'aluminium. Mentionnons que l'industrie forestière atteindra sa maturité à la veille de la crise économique des années 1930 (Girard et Perron, 1995 : 468).

Tableau 2: Évolution de la population, au Saguenay-Lac-Saint-Jean (1851-2001)

Année	Population totale (nb de personnes)	Taux de variation (%)
1851	5 364	-
1861	10 478	95,3
1871	17 493	66,9
1881	24 952	42,6
1891	28 726	15,1
1901	37 367	30,1
1911	51 113	36,8
1921	73 117	43
1931	105 977	44,9
1941	143 187	35,1
1951	197 910	38,2
1961	262 426	32,6
1971	265 642	1,2
1981	285 284	7,4
1991	292 473	2,5
2001	283 719	-3

Source : Girard et Perron, 1995 :447

L'industrie de l'aluminium est florissante aux États-Unis au début du 20^e siècle. Le Canada, le Québec et particulièrement le Saguenay seront rapidement identifiés comme des lieux importants dans le développement de l'industrie de l'aluminium. En fait, la filiale canadienne apparaîtra comme un jalon important de la stratégie américaine. « [...] Les Américains voient déjà leurs voisins se spécialiser dans la

production d'aluminium brut pour fournir leurs usines de transformation aux États-Unis. » (Girard et Perron, 1995 : 320) C'est à partir de 1924 que l'Aluminum Company of America (Alcoa) s'implante dans la région à Arvida. Commencent également de vastes projets de construction de centrales électriques sur la rivière Saguenay pour alimenter les usines d'aluminium (Girard et Perron, 1995 : 320). D'ailleurs, à partir de 1924, c'est la compagnie Alcoa qui prendra en charge la construction des centrales hydroélectriques dans la région, responsabilité jusque-là assumée par la compagnie forestière Price (Bouchard, 1973 : 132).

C'est le début d'un développement industriel et économique sans précédent pour la région. Alcoa étend ses tentacules le long de la rivière Saguenay. Après la construction d'une usine à Arvida d'une capacité de 30 000 tonnes par année et employant 1 650 travailleurs, Alcoa achète la ligne de chemin de fer Chicoutimi-Bagotville pour le transport des matières premières et de la production vers ses installations portuaires de Port-Alfred (Bouchard, 1973 : 132). La Seconde Guerre mondiale mettra véritablement au monde la multinationale Alcan (Girard et Perron, 1995 : 473). Les débouchés de l'aluminium dans la production de matériel militaire, entre autres avec la construction d'avions, inciteront les dirigeants d'Alcan à investir massivement dans la construction de barrages et d'usines. Par exemple, l'agrandissement de l'usine d'Arvida fera passer sa capacité de production de 50 000 à 350 000 tonnes annuellement (Girard et Perron, 1995 : 473). Cette augmentation de la capacité de production soulèvera des questions quant aux débouchés après la guerre.

Cependant, même après la Seconde Guerre mondiale, la demande d'aluminium continue d'être importante. Depuis les années soixante, Alcan travaille à consolider sa production et se spécialise d'abord et avant tout dans la production d'aluminium brut (Girard et Perron, 1995 : 474). À ce titre, la région produisait, en 1986, 60 % de la production totale canadienne d'aluminium. Par contre, depuis les années quatre-vingts, la compagnie Alcan a entrepris des opérations de modernisation de ses

installations et de rationalisation de sa production. Il en a résulté une diminution des emplois permanents et une augmentation de la sous-traitance. Girard et Perron (1995) estiment que la multinationale a permis de créer, au plus fort de l'expansion des années d'après-guerre, près de 12 000 emplois dans la région. En 2004, leur nombre était d'un peu moins de 6 000.

4.1.1.4 Une agriculture qui présente ses limites

La colonisation et le peuplement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean se sont appuyés sur un modèle de type agroforestier. Si l'exploitation forestière, puis l'industrie des pâtes et papiers ont constitué l'amorce du développement industriel de la région, l'agriculture n'a jamais cessé d'être présente, et ce, malgré des limitations importantes. Au départ, l'agriculture de subsistance prédomine. L'agriculture est ainsi un complément à l'exploitation forestière. Les conditions sont difficiles : le défrichement de la terre, la période d'ensoleillement défavorable pour certains types de cultures comme le blé, une saison pour la culture plus courte que dans la Vallée du Saint-Laurent, notamment.

Les premiers pas vers l'agriculture commerciale sont effectués au début du 20^e siècle par l'industrie laitière, une industrie axée vers la fabrication du cheddar. Selon Girard et Perron (1995), le marché du fromage était le seul qui était vraiment accessible aux échelons national et international. L'éloignement des marchés constitue un facteur majeur des problèmes vécus par l'industrie agricole dans la région. En dépit de l'arrivée du chemin de fer, qui ouvre ainsi de nouveaux marchés comme ceux de Québec et Montréal, l'éloignement continue de défavoriser les producteurs de la région. À titre d'exemple, les agriculteurs de l'est de l'Ontario sont avantagés par leur contiguïté au marché montréalais tandis que les producteurs locaux de la région de Québec se font une lutte féroce pour maintenir leur mainmise sur le marché de la ville et ses environs (Girard et Perron, 1995 : 258).

De plus, les années 1920 marquent la fin de l'occupation des terres au potentiel agricole acceptable (Pépin, 1969). Il s'ensuivra une diminution importante du nombre de fermes au Saguenay et au Lac-Saint-Jean (Girard et Perron, 1995 : 389). Des terres sont littéralement abandonnées en raison de leur sol peu propice à l'agriculture. Le développement rapide du secteur industriel accentue ce phénomène en offrant la possibilité aux agriculteurs de délaisser les activités agricoles pour se concentrer exclusivement sur le travail en usine. Ainsi, une part importante de la main-d'œuvre rurale se trouvera absorbée par un secteur industriel en manque d'effectifs. À cette époque, la régression de l'agriculture, axée essentiellement sur la subsistance, est déjà amorcée et l'intégration des activités agricoles dans une logique marchande ne fera qu'accélérer le processus.

Selon Bruno Jean (1985), deux grandes phases caractérisent le développement de l'agriculture. La première, de 1872 à 1940, est marquée par une faible intégration des activités agricoles dans l'économie de marché permettant ainsi d'assurer son extension. La seconde, qui s'échelonne de 1940 à nos jours, est marquée par un revirement complet de la situation. L'intégration de plus en plus forte de la production agricole dans les circuits économiques met au premier plan le faible rendement d'une partie de ces activités agricoles ce qui accentue la régression de l'agriculture dans l'espace régional (Jean, 1985). La diminution marquée du nombre de fermes s'accompagne de l'augmentation des superficies moyennes des fermes (Pépin, 1969 : 294; Girard et Perron, 1995 : 388).

4.1.1.5 Une économie régionale qui peine à atteindre la maturité

La colonisation et le développement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont principalement attribuables à la présence de ressources naturelles. Si la présence de ce capital naturel fut déterminante dans la conquête des espaces périphériques, l'apport massif de capitaux étrangers en a permis l'exploitation. Ainsi, dès l'origine de l'occupation permanente du territoire, l'État, par ses politiques d'affermage de droits

forestiers, va favoriser l'établissement et le maintien des monopoles des grands exploitants, laissant ainsi peu de place aux petits travailleurs autonomes.

Bien que la Seconde Guerre mondiale ouvre des opportunités, notamment en ce qui concerne la production d'aluminium, la maturation économique de la région tarde à s'amorcer (Proulx, 2002 : 221). En fait, comme l'ensemble des régions périphériques, le Saguenay-Lac-Saint-Jean reste dépendant des investissements extérieurs et de l'exploitation des ressources naturelles. Toutefois, bien que la période d'après-guerre annonce un courant de modernisation des principales activités économiques (exploitation forestière et agriculture), celles-ci ne profitent toutefois pas d'une extension de leur marché (Proulx, 2002 : 221). La spécialisation des métiers oblige les habitants à choisir entre l'agriculture ou le travail en forêt. La coupure entre les deux métiers, autrefois floue compte tenu des exigences requises pour les colons, se fait de plus en plus nette. Plus encore, la division spatiale de l'économie issue du développement de l'industrialisation confine le Saguenay-Lac-Saint-Jean dans un rôle de région ressource à fort pouvoir de consommation (Proulx, 2002 : 221). En effet, les salaires élevés versés par les grandes compagnies augmentent de beaucoup la capacité d'achats des habitants et participent à développer une économie axée sur le secteur tertiaire. Également, la localisation géographique des régions continue d'être un facteur déterminant dans leur trajectoire économique (Polèse et Shearmur, 2002). Ainsi, la transformation des ressources naturelles, qui permet l'ajout de valeur à la production, reste le fait des régions centrales et des centres urbains (Québec et Montréal).

À partir des années soixante-dix, des changements structurels majeurs vont désormais marquer les activités de production, en particulier les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'aluminium. Avec la montée du libre-échange, et par conséquent de la mondialisation des marchés, un vaste courant de modernisation et de rationalisation issu de l'intensification capitaliste conduira vers une

restructuration des unités de production, se répercutant inévitablement sur le nombre d'emplois (Proulx, 2002 : 225). Mais bien plus que leur nombre, c'est la perte d'emplois bien rémunérés qui affecte l'ensemble de l'économie régionale, maintenant largement tributaire du secteur tertiaire.

De plus, ce mouvement de rationalisation favorise la délocalisation de certaines productions (agroalimentaires, notamment) favorisant les régions centrales au détriment de régions ressources. À l'intérieur même de la région, l'arrivée des magasins à grande surface et des centres commerciaux, participe à fragiliser les économies locales et à déstructurer et dévitaliser les centres-villes traditionnels et les rues principales. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le retard relatif sur le plan économique s'expliquerait, entre autres, par la faible performance industrielle du haut Lac-Saint-Jean, l'espace économique étant encore largement occupé par l'exploitation forestière (Proulx, 2002).

4.1.2 La marche du peuplement : industrialisation et développement urbain

S'il est intéressant d'aborder le processus de structuration de l'espace économique, il est impossible de le dissocier du processus de structuration de l'espace habité. Ces composantes économique et géographique sont fortement liées; le mouvement de colonisation a été possible grâce aux voies maritimes et à la présence de ressources naturelles. Ainsi, « un tel développement influencera grandement la structuration économique et sociale que connaissent les régions éloignées des grands centres. » (Girard et Perron, 1995 : 119) De l'autre côté, l'étude de la marche du peuplement, fortement assujettie à la formation de l'espace économique, permet d'aborder la question des rapports de force à l'intérieur de la région à travers la formation des villes et l'évolution des territoires ruraux.

La colonisation puis le peuplement de la province de Québec se sont effectués grâce aux voies maritimes. La présence de points de rupture a favorisé le développement de villes, compte tenu des avantages que cela leur concédait. Ainsi, les villes de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal, alimentées par une activité portuaire importante, ont vu un véritable essor de leur population et la croissance de leur activité économique (Carrière et Tardif, 2000 : 9). Au Québec, les plaines de la Vallée du Saint-Laurent ont constitué le premier foyer d'habitation.

À la lumière de travaux de chercheurs tels ceux de Girard et Perron (1995) et de Courville, Séguin et Robert (1994), trois phases à la marche du peuplement sont observées dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean : les débuts de la colonisation (1842-1900), l'essor urbain (1900-1950) et la stabilisation de la structure de peuplement et le déclin démographique (1951 à aujourd'hui). Ces phases seront présentées dans les sous-sections suivantes.

4.1.2.1 Les débuts de la colonisation au Saguenay–Lac-Saint-Jean : 1842-1900

Le mouvement de colonisation des régions périphériques québécoises avait deux grands objectifs (Girard et Perron, 1995 : 119). D'abord, il devait permettre d'étendre la marche du peuplement vers les régions périphériques en raison de la surpopulation observée dans les terres de la Vallée du Saint-Laurent et de l'exode grandissant de Canadien français vers la Nouvelle-Angleterre. Ensuite, il devait permettre la mise en valeur des ressources naturelles, et particulièrement du bois que l'on retrouvait en abondance dans les régions périphériques, dont le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Ce sont des colons de La Malbaie qui, en 1838, remontent la rivière Saguenay et s'installent d'abord à l'Anse-Saint-Jean, puis à Grande-Baie et à Chicoutimi. Situés le long de la rivière Saguenay, ces lieux constituaient des sites d'occupation naturels. Il faut noter que le mouvement de colonisation des régions périphériques n'aurait pu avoir lieu sans l'utilisation de voies maritimes de communication. Donc, ce sont

Chicoutimi, Grande-Baie et Bagot, Laterrière et Hébertville qui seront les premières paroisses d'importances dans la région¹⁵ (Girard et Perron, 1995 : 136). Le mouvement de peuplement dans la région suit une trajectoire est-ouest, trajectoire largement associée à la coupe forestière et au développement des moyens de communication intra régionaux. Si le Saguenay constitue le premier lieu d'occupation permanente de la région, le secteur du Lac-Saint-Jean connaît un essor de sa population de 1870 à 1900. Hébertville, Roberval et Saint-Félicien profitent le plus de cette croissance démographique (Girard et Perron, 1995 : 124). Le développement du chemin de fer et de la navigation sur le Lac-Saint-Jean en sont les principales raisons.

En dépit des efforts gouvernementaux pour aménager des voies d'accès inter et intra régionales¹⁶, les déplacements à l'intérieur et vers l'extérieur de la région restent laborieux. De plus, le fait que l'exploitation forestière utilisait les voies d'accès naturelles ne favorisera que très tardivement la mise en place d'autres voies de communication (Gaudreau, 1979 : 72). De plus, l'amélioration des voies ferroviaires n'aura cependant pas que des effets positifs. Si le train facilite les communications entre le Saguenay et le Lac-Saint-Jean, il bouleversera considérablement l'économie locale naissante. Protégé par son enclavement, le Saguenay-Lac-Saint-Jean avait su développer un modèle économique de type « agroforestier », où les faibles surplus de la production agricole étaient écoulés localement et régionalement. Ainsi, l'ouverture des marchés créée par le chemin de fer permettait aux producteurs de Québec d'écouler leur surplus dans la région, créant ainsi une vive concurrence aux producteurs locaux (Girard et Perron, 1995 : 126). Également, la présence d'un réseau ferroviaire rendait obsolètes les projets routiers, projets qui engageaient des ressources financières importantes pour l'époque. Ce n'est qu'à partir des années

¹⁵ À cette époque, Chicoutimi constitue la paroisse la plus peuplée avec une population de 3 816 habitants en 1871 (Girard et Perron, 1995 : 136). Il ne s'agit toutefois pas encore d'un « pôle urbain dynamique » au Saguenay.

¹⁶ « Chemin menant de la Malbaie et Saint-Alexis; chemin Baie-Saint-Paul – Saint-Urbain – Grande-Baie; ainsi que les routes intérieures reliant Chicoutimi au Lac-Saint-Jean. » (Girard et Perron, 1995 : 123)

mille-neuf-cent-vingt que les autorités gouvernementales commenceront à s'attaquer au développement du réseau routier régional.

Avant 1900, l'espace régional demeure concentré en raison principalement des déficiences observées au plan du réseau de transport intra régional. En dépit de cette relative stabilité de la population, l'essor urbain ne prendra son envol qu'avec l'arrivée de la grande industrie dans la région.

4.1.2.2 L'essor urbain : 1900-1950

En 1895, au Saguenay comme au Lac-Saint-Jean, aucune localité ne compte plus de 5 000 habitants. Toutefois, des fonctions urbaines sont tout de même exercées au départ par La Baie au Saguenay et Hébertville au Lac-Saint-Jean pour ensuite être rapidement supplantées respectivement par Chicoutimi et Roberval. Déjà au 19^e siècle, Chicoutimi s'affirme comme pôle régional. Toutefois, la population urbaine de la région oscille autour de 12 000 habitants sur une population totale de 29 000 habitants (Girard et Perron : 1995). Selon Courville et coll., la cause réside dans la faiblesse de la structure industrielle à l'époque. « Cette stagnation des effectifs témoigne de la fragilité des bases industrielles locales (transformation primaire du bois), incapables d'effets d'entraînements susceptibles de soutenir fermement une croissance urbaine. » (Courville, Séguin et Robert, 1994 : 74)

Le modèle agroforestier est également pointé du doigt pour expliquer la faiblesse du tissu urbain. En partie complémentaires, les thèses avancées par Normand Séguin (1977) et Gérard Bouchard (1977) montrent à quel point ce système économique a participé à la déstructuration de l'activité agricole au détriment des villes. Ainsi, la thèse de Séguin va traiter des conséquences des activités forestières sur les activités agricoles et par extension sur la structuration du milieu rural tandis que Bouchard va davantage s'intéresser à l'omniprésence de l'industrie forestière (et par ricochet à la

marginalité des activités agricoles) comme un facteur inhibant le développement urbain.

Les activités forestières qui attirent l'agriculture de plus en plus loin, la fixent sur des sols pauvres et retiennent l'agriculteur hors de la ferme de longs mois depuis l'automne jusqu'au printemps, contribuent à la détérioration des pratiques agricoles déjà frustes. C'est ce processus que nous identifions au développement du sous-développement. Car à partir du moment où l'agriculture de subsistance, asservie à l'économie forestière, s'étend au-delà des limites acceptables de l'œkoumène, s'éloigne des zones occupées, se limite aux cultures pauvres et réduit au minimum le temps consacré à l'exploitation, cette agriculture dégénère, se "sous-développe" en largeur et en profondeur. Tel est l'aboutissement de la logique interne du système agroforestier. (Séguin : 1977 : 36)

[...] le bois s'avère au total un très médiocre démarreur pour la société rurale. Encore que cette carence n'agisse que très indirectement sur l'agriculture : ce sont en effet les villes qui dans l'ensemble ont le plus directement souffert de l'économie du bois, celle-ci inhibant leur développement [...] et privant l'agriculture d'un marché local par ricochet. (Bouchard, 1977 : 15)

Ainsi, l'essor urbain reste largement tributaire du développement industriel qui a lieu dans la région au début du 20^e siècle (Bouchard, 1973 : 115). Mises à part Chicoutimi et Roberval, dont le statut passe de village à ville respectivement en 1879 et 1903, le processus de création des villes s'effectuera « de manière un peu artificielle » pour reprendre l'expression de Girard et Perron (1995). Les villes naissent lorsqu'une usine s'y installe : Jonquière, Arvida, Port-Alfred, Isle-Maligne, Riverbend et Dolbeau en sont des exemples. Toutefois, l'important essor urbain que connaît la région au début du 20^e siècle avantage la conurbation de Chicoutimi-Jonquière-La Baie. D'ailleurs, la présence d'une sortie transatlantique et la proximité des lieux de développement industriel avantageront largement la sous-région du Saguenay (Girard et Perron, 1995 : 340).

Même si Roberval, aidée par l'arrivée du chemin de fer, apparaît comme le premier pôle urbain du Lac-Saint-Jean en 1895, celle-ci n'arrive pas à attirer de grandes industries sur son territoire. En fait, l'ensemble du Lac-Saint-Jean peine à attirer les usines et reste largement tributaire des secteurs de production forestière et agricole. L'étalement de la population au Lac-Saint-Jean joue en sa défaveur : l'absence de centralité participe à diluer le bassin de main-d'œuvre sur un vaste territoire sans réseau de communication adéquat pour permettre son déplacement. Ainsi, le Lac-Saint-Jean ne parvient pas à suivre le rythme imposé par le développement industriel du secteur du Saguenay. Cela se répercute sur la part de la population urbaine (Tableau 3).

Tableau 3: Population rurale et urbaine pour le Saguenay et le Lac-Saint-Jean, 1851-2001

Année	Saguenay			Lac-Saint-Jean			Totale
	Totale (Nb hab.)	Rurale (%)	Urbaine (%)	Totale	Rurale (%)	Urbaine (%)	
1851	5 214	100	0	150	100	0	5 364
1861	8 955	100	0	1 523	100	0	10 478
1871	11 812	88	12	5 681	100	0	17 493
1881	13 801	83	17	9 729	100	0	23 530
1891	14 244	80	20	14 048	90	10	28 292
1901	16 872	62	38	20 156	89	11	37 028
1911	23 375	52	48	27 111	82	18	50 486
1921	35 578	38	62	35 539	75	25	71 117
1931	55 724	36	64	50 253	61	39	105 977
1951	115 904	27,2	72,8	82 006	60	40	197 910
1961	157 196	21,6	78,4	105 230	46,1	53,9	262 426
1991	172 793	23,1	76,9	113 366	43,8	56,2	286 159
2001	166 780	22,9	77,1	111 499	37,9	62,1	278 279

Sources : Séguin (1977 : 65); Pépin (1969 : 81 et 156) et Recensements de Statistique Canada

Le développement industriel du début du 20^e siècle a permis de dessiner les grandes lignes de la structure urbaine régionale; l'augmentation des capacités de production pendant la Seconde Guerre mondiale ne fit que la consolider (Courville, Séguin et Robert, 1994 : 74). C'est donc à partir de 1900 que le développement urbain supplantera le développement rural comme facteur de structuration de l'espace, et ce,

principalement en raison de l'industrialisation (Courville, Séguin et Robert, 1994; Girard et Perron, 1995, Gagnon, 1991).

4.1.2.3 La stabilisation de la structure de peuplement et déclin démographique : 1951 à aujourd'hui

Le processus d'urbanisation dans la région s'effectue plus tardivement en comparaison à la moyenne québécoise et canadienne. « Alors qu'au Québec, en 1921, plus de 50 % de la population vit en milieu urbain, l'ensemble de la population canadienne ne franchit cette étape qu'en 1931 et la population régionale, en 1941. » (Girard et Perron, 1995 : 446) Mais le processus d'urbanisation reste largement concentré au Saguenay dans la conurbation de La Baie-Chicoutimi-Jonquière. Cette lente marche vers l'urbanisation jouera en défaveur de l'activité agricole qui stagne jusqu'en 1940 (Courville, 2000 : 285). L'essor urbain observé, en lien avec l'arrivée de la grande entreprise dans la région, ouvre un marché pour l'écoulement de la production agricole pour les fermes situées à proximité des agglomérations. Par contre, le marché est restreint, et ne représente que quelques dizaines de milliers de personnes en 1930. Fait à noter, à cette époque, les consommateurs sont parfois des petits producteurs (Girard et Perron, 1995 : 258).

Dans la première moitié du 20^e siècle, l'agriculture reste une affaire de familles et est axée en grande partie sur l'autosuffisance. À cette époque, les communautés étaient très homogènes et n'entretenaient que peu de relations avec la ville. Comme le souligne Bruno Jean (1974 : 24) : « Autant la famille devait s'autosuffire, autant chaque paroisse devait se suffire à elle-même; donc, peu de contact avec le milieu urbain et peu de différences entre les paroisses du milieu rural. » La Seconde Guerre mondiale sera porteuse de changements structurels importants. Notons qu'à partir des années 1920, la majeure partie du territoire désignée comme l'oekoumène agricole est occupée (Girard et Perron, 1995 : 494). La Seconde Guerre mondiale changera durablement le portrait de l'agriculture au Québec et, avec lui, la

désintégration des anciens milieux de vie (Jean, 1974; Perron et Girard, 1995; Courville, 2000). C'est donc toute une reconfiguration de l'espace régional qui en découlera, phénomène toutefois observable dans l'ensemble des régions québécoises.

La séparation de plus en plus nette entre les secteurs agricole et forestier et l'implantation de la grande entreprise favorisent une régression de l'agriculture (Courville, 2000 : 287). De plus en plus d'agriculteurs délaissent leurs terres et se rapprochent de la ville, attirés par les emplois industriels. Cette cassure entre les activités agricoles et forestières aura un impact majeur sur la vocation et la pérennité des milieux ruraux. Ainsi, les nouvelles règles imposées par la division du travail entraînent l'abandon de terres au potentiel moins élevé.

Ces changements ne signifient pas la disparition de l'agriculture, mais bien la consolidation des activités autour des terres les plus productives (vallée du Saguenay et le pourtour du Lac-Saint-Jean). De plus, le mouvement d'abandon des terres correspond à un mouvement de remembrement foncier au profit des plus gros cultivateurs, phénomène observable dans l'ensemble de la province (Courville, 2000 : 292). En parallèle, des écarts démographiques importants apparaissent et se creusent entre le Saguenay et le Lac-Saint-Jean au sortir de la Seconde Guerre mondiale, principalement associés à l'augmentation de la population urbaine (Girard et Perron, 1995 : 494) (Tableau 3). Cette situation favorisera grandement le Saguenay pour l'établissement de grandes industries, mais également pour le développement des commerces et des services à vocation régionale. Le Lac-Saint-Jean ne profitera que très peu de cet essor démographique et une constellation de petites municipalités rurales, de plus en plus tributaires exclusivement des activités forestières, devront apprendre à composer avec des restrictions de plus en plus importantes quant au volume de bois coupé et un contexte international marqué par la concurrence. Les activités agricoles connaîtront un accroissement significatif de la productivité, mais

aussi de nouveaux problèmes liés aux exigences accrues du marché et de la commercialisation à tout prix (Courville, 2000 : 286).

Un déclin de la population est observé depuis 1991. Même la RMR de Saguenay connaît une baisse marquée de sa population qui devrait passer, selon les projections, sous la barre des 140 000 habitants à l'horizon 2026 (Institut de la statistique du Québec).

* * * *

En résumé, l'ouverture à la colonisation de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est attribuable en grande partie à la présence abondante de ressources forestières. La structuration de l'espace régional s'amorce avec la création de petits centres et de plusieurs paroisses, suivant les avancées de l'industrie forestière sur le territoire régional. Le fort potentiel hydroélectrique que recèle la région permettra l'arrivée de la grande entreprise (pâtes et papiers et aluminium) et la consolidation du tissu urbain. En parallèle, on délaisse progressivement les activités agricoles et la spécialisation du travail – et l'augmentation de la productivité qui l'accompagne – favorise les centres urbains et la grande entreprise qui absorbent le surplus de main-d'œuvre ainsi créé. Cet exode vers les centres urbains amorce le phénomène de déstructuration des municipalités rurales dépendantes de la forêt et de l'agriculture. De plus, la fonction régionale qu'exerce la ville de Saguenay et la concentration de la grande entreprise que l'on y retrouve favorisent le secteur du Saguenay au détriment du secteur Lac-Saint-Jean, celui-là davantage rural et dépendant des secteurs forestier et agricole.

4.2 PORTRAIT HISTORIQUE DE LA STRUCTURATION DE LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT

La structuration de l'espace bas-laurentien reste fondamentalement liée aux avantages et aux contraintes géographiques qui la caractérisent. Ce constat demeure incontournable pour comprendre l'évolution de l'ensemble des contextes régionaux. Ainsi la région a pu bénéficier des eaux poissonneuses de l'estuaire du Saint-Laurent, des terres fertiles de la terrasse côtière et de grands territoires forestiers dans le déploiement de l'activité humaine. Toutefois, l'exploitation souvent abusive de ces ressources a joué un rôle majeur dans le processus de déstructuration de l'espace rural régional observé depuis la seconde moitié du 20^e siècle (Jean, 1985; Fortin et coll., 1993).

Dans cette partie, un portrait historique de la structuration de la région du Bas-Saint-Laurent est présenté. La première section constitue une description de la structuration de l'espace économique (section 4.2.1). Ensuite, un aperçu de la marche du peuplement, témoin de la formation de l'armature urbaine, est abordé à la section 4.2.2.

4.2.1 La structuration de l'espace économique : exploitation abusive des ressources et limites de l'agriculture

La première présence non autochtone est recensée au Bas-Saint-Laurent dès 1653, année correspondant à l'octroi de la première seigneurie dans la région de l'Île-Verte sous le Régime français (Lechasseur, 1984). Mais avant cette date, Jacques Cartier (1535-1536) puis Samuel de Champlain (1603) avaient tous deux foulés le sol de la région. Puis les Basques, attirés par la présence des baleines dans l'estuaire, établiront des campements sur le territoire du Bas-Saint-Laurent pour y dépecer leurs prises. La demande européenne de plus en plus forte pour les fourrures canadiennes accélèrera le développement de ce secteur économique. D'ailleurs, le régime français, qui se souciait peu du territoire du Bas-Saint-Laurent, misait beaucoup sur la traite des

fourrures pour assurer le développement des pêcheries. C'est d'ailleurs à Matane que seront concentrées les deux activités.

Par la suite, le déclin de la traite des fourrures, associé au faible rendement des pêcheries, provoquera un désintéressement pour la région du Bas-Saint-Laurent. Le bas estuaire demeure beaucoup moins propice à la pêche que l'estuaire maritime et le golfe du Saint-Laurent (Fortin et coll., 1993 : 122). Seule Matane arrivera à tirer son épingle du jeu même si les volumes demeurent modestes. Les progrès observés dans l'agriculture et le développement de la foresterie feront de la pêche un secteur marginal de l'économie régionale (Fortin et coll., 1993 : 158-159).

4.2.2.1 Le développement de l'agriculture

Avant 1800, le développement de l'agriculture dans la région s'avère laborieux. Ainsi, le froid, qui limite grandement la période de culture, ainsi que la qualité des sols, ne font pas du Bas-Saint-Laurent une des régions les plus propices à l'agriculture (Fortin et coll., 1993 : 48). Pour ces raisons, seuls quelques établissements sont recensés avant 1790, provenant de fiefs de seigneurs-habitants. En fait, jusqu'à la fin du 19^e siècle, le potentiel agricole de la région soulève de nombreuses interrogations, exacerbées par des conditions climatiques et géographiques : éloignement des marchés, faiblesse des réseaux de communications, peu d'attention accordée à la région, etc. Il faudra attendre en 1830 pour que ce préjugé défavorable disparaisse et que le potentiel agricole, surtout celui de la zone littorale, soit reconnu. Cette reconnaissance n'est pas étrangère à la situation observée ailleurs au Québec. L'État, aux prises avec un exode des Canadiens français vers la Nouvelle-Angleterre, tributaire de la surpopulation des seigneuries dans la vallée du Saint-Laurent, a besoin de nouvelles terres pour l'établissement de colons. De plus, le gouvernement désire exploiter le potentiel forestier que recèlent les différentes régions du Québec.

De 1830 à 1890, se présente une période charnière pour la région qui développe et consolide les activités agricoles, celles-ci dépassant dès 1870 le niveau de subsistance observé jusque-là (Fortin et coll., 1993 : 275). Si le littoral est déjà occupé, ce sont les plateaux qui recevront le plus de nouveaux colons. D'ailleurs, l'augmentation de la production agricole durant cette période reste le fait exclusif de l'extension des superficies en culture et non de l'amélioration du rendement (Fortin et coll., 1993 : 279). La crise économique de 1873, marquée par des mouvements migratoires négatifs et par le lent développement de l'Ouest du pays, mettra en évidence la fragilité de ce secteur économique et les difficultés liées au défrichement des plateaux, où le couvert forestier est beaucoup plus présent que sur le littoral. La reprise économique à la fin du dix-neuvième siècle et le développement de l'industrie forestière donneront cependant un second souffle aux activités agricoles.

4.2.2.2 Le développement de l'infrastructure de transport

Les infrastructures de transport s'avèrent vitales pour le développement du Bas-Saint-Laurent. Si la région a bénéficié du fleuve Saint-Laurent pour se développer – longtemps la seule voie de communication pour le commerce – des exigences économiques et stratégiques mettront à l'avant-plan la nécessité d'un lien terrestre, non soumis à la saisonnalité. De plus, le chemin de fer s'impose de plus en plus comme le moyen de transport de l'avenir et sa généralisation aux États-Unis et au Canada marquera le 20^e siècle. Comme le souligne Fortin et coll. (1993 : 145), les efforts financiers importants consentis pour le développement des communications terrestres visaient deux objectifs précis. Le premier était que le gouvernement britannique désirait un lien terrestre praticable durant toute l'année, faisant le lien entre le Bas-Canada et ses colonies de l'Atlantique. Le second était associé aux impératifs économiques liés au développement de l'industrie forestière et au transport de la production.

En 1889, trois lignes ferroviaires traversent la région : le Grand Tronc qui relie Lévis à Rivière-du-Loup en 1860; l'Intercolonial qui relie Rivière-du-Loup à la Matapédia en provenance de Montréal en 1876; et le Témiscouata Railways qui, en 1889, relie Rivière-du-Loup à Edmunston en traversant la vallée du Témiscouata (Fortin et coll., 1993 : 298). L'arrivée du train va considérablement favoriser le mouvement de colonisation dans la région, et particulièrement celui des deux vallées (Matapédia et Témiscouata), où pourront se consolider les activités forestières.

4.2.2.3 Le développement de l'industrie forestière

L'industrie forestière se développe tardivement au Bas-Saint-Laurent contrairement au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Bien que transportée par une forte demande de l'Angleterre, l'industrie forestière ne développera son plein potentiel qu'au tournant du 20^e siècle (Fortin et coll., 1993 : 280). Déjà, le Bas-Saint-Laurent présente des avantages comparatifs qui joueront en sa faveur : la présence du fleuve Saint-Laurent et d'un flot continu de bateaux qui permettent d'exporter le bois des usines sciage directement vers l'Empire britannique. Malgré ce net avantage, c'est l'arrivée du chemin de fer, en donnant accès aux immenses parterres de coupe des vallées de la Matapédia et du Témiscouata, qui donnera son essor à ce secteur économique. La variété de la forêt appalachienne diversifiera le marché (Fortin et coll., 1993 : 281-282).

De nombreuses scieries verront le jour au tournant du 20^e siècle, profitant principalement aux villes et villages en bordure de l'estuaire : Matane, Rimouski et Trois-Pistoles, entre autres. Malgré l'essoufflement du secteur économique dans le sillon de la crise économique de 1873, la reprise économique que connaît le Québec au début du 20^e siècle favorisera le Bas-Saint-Laurent. Par contre, si la reprise économique au Québec se fonde sur l'industrialisation, celle du Bas-Saint-Laurent s'inscrira en complément, voire à la remorque de celle-ci. Car, contrairement au Saguenay-Lac-Saint-Jean et à la Mauricie, qui empruntent la voie de l'industrialisation,

avec les avancées technologiques dans le domaine des pâtes et papiers, le Bas-Saint-Laurent ne possède pas les mêmes conditions. L'industrie des pâtes et papiers nécessite deux conditions incontournables : un potentiel hydroélectrique pour subvenir aux besoins de cette industrie énergivore et un grand bassin forestier.

Incapable d'assurer une alimentation suffisante en électricité pour l'implantation d'usines, l'économie du Bas-Saint-Laurent se tournera vers le sciage : « La présence de vastes réserves de bois, l'accès facile aux parterres de coupe et à des rivières aisément aménageables permettront l'installation des plus importantes usines de sciage de l'est du Canada. » (Fortin et coll., 1993 : 389) Il faut mentionner que l'industrie du sciage subit de profondes mutations, celle-ci ayant tendance à se déplacer vers l'Ouest (Nord-Ouest américain et de la Colombie-Britannique). Ainsi, la forte concurrence que cela occasionne oblige les principales régions du Québec productrices de bois d'œuvre – le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie et l'Outaouais – à se rabattre sur l'industrie des pâtes et papiers (Fortin et coll., 1993 : 399). C'est donc un peu par défaut que la région du Bas-Saint-Laurent prend cette orientation, qui la servira bien jusqu'aux années 1920, au moment où la valeur de production des pâtes et papiers dépassera de quatre à cinq fois celles du bois de sciage (Girard et Perron, 1996).

La crise économique de 1930, et surtout la capacité de la forêt bas-Laurentienne, rendront encore plus évident la trop grande capacité des usines de sciages face à la demande et surtout face à l'appauvrissement de la ressource (Fortin et coll., 1993 : 419).

4.2.2.4 Une industrialisation difficile et fragile

Les barrières tarifaires mises en place aux États-Unis en réponse à la crise économique de 1930 et l'augmentation des exportations de bois de la Colombie-Britannique participent à faire baisser la demande de produits forestiers québécois (Fortin et coll., 1993 : 420). En résulteront la fermeture de petites usines de sciage

moins rentables dans la foulée de mouvements de réorganisation et de rationalisation de la grande entreprise et la diminution des salaires versés aux travailleurs. Une timide reprise sera observée dans les années d'après-guerre, principalement causée par la nécessaire reconstruction de l'Europe et la reprise de la construction résidentielle aux États-Unis.

Toutefois, ce regain portera un coup fatal au couvert forestier du Bas-Saint-Laurent, qui subit les contrecoups de la surexploitation depuis le début du siècle; près de 260 scieries sont recensées sur le territoire en 1946 (Fortin et coll., 1993 : 426). Ainsi, la capacité de la forêt n'arrive plus à suivre les besoins grandissants de l'industrie du sciage. Face au manque de ressources, l'industrie du sciage au Québec se déplacera graduellement vers l'ouest pour se concentrer au Saguenay-Lac-Saint-Jean dans les années 1970 (Girard et Perron, 1996).

Toutefois, le développement industriel du Bas-Saint-Laurent ne se limite pas à l'industrie du sciage. Le développement de réseau ferroviaire au début du vingtième siècle a permis l'essor d'une industrie axée sur la construction et la réparation de wagons et de locomotives. Rivière-du-Loup profitera de la construction du Grand Tronc (1860) et du chemin de fer du Témiscouata (1889) par l'établissement d'ateliers de réparation de locomotives et de wagons. Pour sa part, Mont-Joli, qui constitue la dernière étape des basses terres avant les Appalaches, profite de l'industrie ferroviaire avec une présence constante d'un contingent de chefs de train, de mécaniciens de locomotives, de serre-freins et de préposés à l'entretien des voies (Fortin et coll., 1993 : 366-367). Le recul du transport ferroviaire verra la part des emplois qui y sont rattachés diminuer grandement. Toutefois, la position centrale de certaines municipalités leur permettra de profiter de l'industrie du camionnage : Rivière-du-Loup comme centre de distribution et de commerce du gros pour l'Est du Québec et les Maritimes et Mont-Joli comme lieu d'implantation d'une des plus grosses entreprise de camionnage de l'Est du Québec (Fortin et coll., 1993).

Dans les années 1960, l'économie du Bas-Saint-Laurent repose sur une agriculture qui entre dans un processus de rationalisation (Jean, 1985) et sur une ressource forestière désormais épuisée (Fortin et coll., 1993). Face au déclin des emplois dans les secteurs primaire et secondaire, on assiste à une forte hausse des emplois dans le secteur tertiaire. Les villes de Rimouski et Rivière-du-Loup profiteront de cette nouvelle économie, celles-ci étant « [...] au nombre des petites villes québécoises les moins industrialisées dont la forte majorité des emplois relève du commerce et des services. » (Fortin et coll., 1993 : 475) Cette baisse marquée des emplois dans le secteur primaire, associée à la saisonnalité des emplois dans l'agriculture et l'industrie forestière, laisse une part élevée de travailleurs sans-emplois durant l'année. Le développement rapide et sans précédent des régions comme la Côte-Nord, le Labrador et le Nord-du-Québec au cours des années 1950 aura des retombées massives sur l'emploi au Bas-Saint-Laurent (Fortin et coll., 1993 : 631). De plus, c'est sous le signe de la complémentarité que les deux régions se développeront : le Bas-Saint-Laurent bénéficiant d'un bassin de main-d'œuvre très mobile et la Côte-Nord nécessitant des denrées alimentaires et des produits de construction. La mise en service d'un traversier brise-glace assurera la liaison entre les deux rives, et ce, au cours des quatre saisons.

4.2.2 La marche du peuplement : une structure économique qui inhibe l'essor urbain

La marche du peuplement observée dans la région du Bas-Saint-Laurent reste, en grande partie, tributaire du déploiement des activités économiques. Ainsi, la colonisation puis le développement des régions ressources relèvent en bonne partie d'enjeux économiques liés à l'exploitation des ressources naturelles. Ces considérations économiques sont très importantes afin de comprendre le processus de structuration de l'espace régional.

L'auteur Antonio Lechasseur identifie quatre (4) grandes périodes dans la marche du peuplement du Bas-Saint-Laurent (Lechasseur, 1984 : 4). La première période, couvrant la période d'avant 1850, correspond à la lente progression du peuplement de la région jusqu'à son point culminant, le mouvement de colonisation des régions du Québec (sous-section 4.2.2.1). La seconde période, correspondant aux années 1851 et 1900, marque l'intensification du peuplement de la région (sous-section 4.2.2.2). La troisième période, comprise entre 1901 et 1951, verra la consolidation de l'habitat du littoral et l'assaut des vallées (sous-section 4.2.2.3). Enfin, la quatrième période, qui couvre de 1951 à aujourd'hui, marque la stabilisation de l'oekoumène (sous-section 4.2.2.4). Ces marques temporelles sont utilisées aux fins de la présente section.

4.2.2.1 La lente progression du peuplement : des origines à 1800

Les principaux pôles de développement de la région au 17^e siècle sont Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Le Bic et Matane. Ces secteurs représentent des bases d'opérations pour la traite des fourrures et la pêche (Fortin et coll., 1993 : 121-122). Matane constitue très certainement la plaque tournante de cette économie naissante. À cette époque, seul le littoral du fleuve est occupé; au départ, la proximité du fleuve constitue le seul avantage de la région (Fortin et coll., 1993). Bien que des établissements permanents soient recensés dès la fin du 17^e siècle, ce mouvement de colonisation semble voué à l'échec, les seigneurs qui héritent de ces terres sous le régime français ne se souciant guère de leur mise en valeur.

Deux éléments principaux expliquent la lenteur du peuplement avant 1800 : d'abord, l'absence de communication terrestre – le transport se faisant exclusivement par le fleuve Saint-Laurent – et, ensuite, la présence de terres plus accessibles et plus facilement défrichables plus à l'ouest en Côte-du-Sud (Lechasseur, 1984 : 15). Mais c'est véritablement l'importance stratégique que revêt le territoire, comme couloir reliant les deux Canada aux colonies des Maritimes, qui attirera l'attention sur la région.

4.2.2.2 L'intensification du peuplement : 1800-1850

La surpopulation de la vallée du Saint-Laurent, qui pose problème depuis la fin du 18^e siècle, participe à augmenter l'attractivité du Bas-Saint-Laurent et se fait sentir sur son peuplement dès le début du 19^e siècle. Le littoral sera le principal bénéficiaire de cet accroissement de population. De 1 248 habitants en 1790, la population du Bas-Saint-Laurent atteint un peu plus de 10 000 habitants en 1831, alimentée à la fois par une forte croissance naturelle et par un courant migratoire en provenance des régions plus à l'ouest (Fortin et coll., 1993 : 137).

Il est important de préciser qu'il existe deux régions naturelles distinctes au Bas-Saint-Laurent. La première est constituée des terres formant le littoral, occupées depuis plus de deux siècles. Ces terres bénéficient de nets avantages comme l'influence bienfaisante de l'estuaire, qui adoucit les rigueurs du climat nordique (Fortin et coll., 1993 : 175). La seconde regroupe les hautes terres, formant le plateau appalachien et ses vallées (Témiscouata et Matapédia), dont l'ouverture plus récente (1815) est principalement attribuable à la surpopulation observée dans les terres du littoral. Toutefois, la population du Bas-Saint-Laurent hésite à s'éloigner du littoral et le peuplement du plateau s'effectuera lentement (Fortin et coll., 1993 : 175).

Le développement de voies de communication terrestre n'est pas étranger à la marche du peuplement observée dans la région. Ainsi, l'intérêt stratégique que représentait le Bas-Saint-Laurent, comme territoire reliant le Bas-Canada aux Maritimes, rend incontournable la construction d'un lien terrestre, utilisable tout au long de l'année. Le chemin du Portage, terminé en 1814, remplira cette fonction en reliant la région aux Maritimes en empruntant la vallée du Témiscouata. D'ailleurs, la première vague du peuplement dans la vallée ne répondait pas de la surpopulation observée dans la région, mais bien à l'ouverture créée par le chemin du Portage (Fortin et coll., 1993 : 140).

Si l'ensemble des Bas-Laurentiens occupe le littoral en 1790, plus de 40 % de la population aura gagné l'intérieur des terres en 1831 (Fortin et coll., 1993 : 142). Par contre, si le mouvement se fait plus facilement dans la vallée du Témiscouata, entre autres en raison de la construction du chemin du Portage, ce mouvement s'avère plus difficile pour la vallée de la Matapédia¹⁷. Cette marche ardue du peuplement est principalement attribuable à la difficulté que revêt le prolongement du chemin Royal à l'est de Trois-Pistoles (Fortin et coll., 1993 : 145). En 1831, la majorité de la population se retrouve dans les secteurs Rivière-du-Loup et Rimouski, principalement sur le littoral, ceux-ci profiteront de l'essentiel de la croissance démographique observée dans la région (Tableau 4).

Tableau 4 : Évolution démographique du Bas-Saint-Laurent, en fonction des secteurs (1831-1891)

	Rivière-du-Loup		Rimouski		Matane		Bas-Saint-Laurent	
	Total	Variation (%)	Total	Variation (%)	Total	Variation (%)	Total	Variation (%)
1831	5 988	-	3 706	-	395	-	10 089	-
1844	10 030	4,0	6 774	4,7	942	6,9	17 747	4,4
1852	13 525	3,8	11 227	6,5	2 130	10,7	26 882	5,3
1861	18 561	3,6	14 634	3,0	6 220	12,6	39 415	4,3
1871	22 491	1,9	17 396	1,7	10 022	4,9	49 909	2,4
1881	25 484	1,3	20 247	1,5	13 544	3,1	59 275	1,7
1891	25 698	0,1	18 089	-0,7	14 621	0,8	59 128	0,0

Source : Fortin et coll., 1993 : 180

¹⁷ En raison de l'évolution des découpages administratifs de la région du Bas-Saint-Laurent, nous avons eu recours à ceux utilisés par les auteurs Fortin et coll. (1994) et Lechasseur (1984). Ces auteurs divisent la région en trois secteurs : le secteur Rivière-du-Loup à Saint-Simon en incluant la vallée du Témiscouata; le secteur Rimouski entre Saint-Fabien-sur-mer et Sainte-Flavie et le secteur de Matane, de Métis-sur-Mer à Capucin, en incluant la vallée de la Matapédia.

4.2.2.3 La consolidation du littoral et l'assaut des vallées : 1850-1900

Avant 1850, la population du Bas-Saint-Laurent est concentrée sur le littoral et dispersée dans une quinzaine de localités le long du Saint-Laurent (Lechasseur, 1984 : 25). Les cinquante années qui suivront seront déterminantes pour la structuration de l'espace bas-laurentien. Deux grandes tendances sont observées au cours de cette période (Fortin et coll., 1993 : 184). La première est la consolidation du peuplement des basses terres. Rimouski (1869), puis Rivière-du-Loup (1883) revendiqueront tour à tour le statut de ville. La seconde est l'avancée de la population vers les plateaux et les vallées. La construction du chemin de fer de l'Intercolonial (1876) puis du Témiscouata Railways (1889) a permis l'ouverture de ces territoires, jusque-là inaccessibles. L'intensification de l'exploitation forestière, la surpopulation des basses terres associées au fort accroissement naturel de la population régionale et la présence de nombreux ouvriers lors de la période de construction des voies ferrées - quatre-mille (4 000) ouvriers pour la construction de l'Intercolonial - ont permis un développement sans précédent de ces secteurs (Fortin et coll., 1993 : 184).

Au cours de cette période, la population totale de la région double, passant de 26 882 en 1852 à 59 128 habitants en 1891 (Tableau 4). L'occupation des nouvelles terres s'effectue surtout en « tache d'huile », d'abord le long du chemin maritime vers Matane et puis vers l'arrière des seigneuries (Fortin et coll., 1993 : 273).

L'intensification des activités forestières favorise grandement la marche du peuplement vers l'intérieur des terres, les colons profitant ainsi de nouvelles terres mises à leur disposition et du travail en forêt pour pallier les inconvénients d'une agriculture naissante. D'ailleurs, la saisonnalité des emplois dans l'industrie forestière, principalement dans les usines de sciage, qui n'occupent les travailleurs que cinq à six mois par année, dégage un nombre croissant de travailleurs. Ceux-ci, avec leur grande mobilité, compléteront le cycle de l'industrie forestière (coupe, charriage, dragage, usine) tandis que les autres alterneront entre différents métiers : débardeurs, aides-

pêcheurs ou matelots sur une goélette, manœuvres aux travaux d'entretien des routes et des chemins de fer, travailleurs agricoles saisonniers (Fortin et coll., 1993 : 417). Pour Bruno Jean (1985) la structuration de l'espace rural du Bas-Saint-Laurent a été le fait de deux types de « bâtisseurs », aux prises avec les particularités du territoire. Le premier type réfère aux habitants des vieilles paroisses agricoles, situées le long de l'axe laurentien, qui sont en mesure de commercialiser leur production et ultimement, de vivre de leur terre. Le second type est associé aux nouveaux habitants des plateaux et des vallées, qui peinent à assurer leur subsistance sur des terres agricoles à potentiel faible ou nul et qui doivent alterner entre le travail en forêt, l'agriculture saisonnière et d'autres métiers (Jean, 1985 : 31).

D'ailleurs, à ce propos, c'est la dynamique observée dans les vallées et le plateau appalachien qui ressemble davantage au système agroforestier décrit par Séguin (1969), et caractérisant la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

4.2.2.4 La stabilisation de l'œkoumène : 1900-1950

L'intervalle compris entre 1900 et 1950 est une période charnière dans la structuration de l'espace bas-laurentien, car c'est à cette époque que la structure de peuplement, encore présente aujourd'hui, se met en place. De plus, la transition vers la société industrielle, avec entre autres, l'industrie du bois d'œuvre et du transport, permet la naissance et la consolidation de villes et villages, autant sur le littoral que dans les hautes terres. D'ailleurs, si les basses terres concentrent la majorité du développement urbain, les hautes terres connaissent la plus forte croissance de la population, aidée par l'intensification de l'industrie forestière (Tableau 5). De 30,6 % en 1891, la part de la population occupant les hautes terres représente plus de 56 % de la population en 1951, avec un accroissement total de population de 85 227 habitants. Le plateau laurentien constitue le plus important territoire de peuplement de la rive-sud du Saint-Laurent au cours de cette période (Fortin et coll., 1993 : 374).

**Tableau 5 : Évolution de la population en fonction des hautes et basses terres
(1891-1951)**

	Basses terres		Hautes terres		Bas-Saint-Laurent
	Population (nb hab.)	%	Population (nb hab.)	%	Population totale
1891	41 037	69,4	18 091	30,6	59 128
1901	42 747	61,6	26 595	38,4	69 342
1911	49 125	55,9	38 795	44,1	87 920
1921	54 670	50,6	53 463	49,4	108 133
1931	63 912	49,7	64 805	50,3	128 717
1941	69 238	44	88 084	56	157 322
1951	79 634	43,5	103 318	56,5	182 952
1891-1951	+ 38 597		+ 85 227		+ 123 824

Source : Fortin et coll. (1993 : 355)

Le long de l'axe laurentien, Rivière-du-Loup constitue la métropole régionale jusqu'aux années quarante, décennie au cours de laquelle Rimouski lui ravira son titre (Fortin et coll., 1993 : 363). Trois-Pistoles constitue une municipalité de ville dès 1916. Puis, Matane, petite ville industrielle, et Mont-Joli (plaque tournante du trafic ferroviaire) s'imposent comme municipalités de ville à partir des années 1940. De plus, une série de gros villages (plus de 1 000 habitants) voit le jour entre 1918 et 1926 : Luceville, Le Bic et Price (Fortin et coll., 1993 : 363). La population urbaine des basses terres passera de 13,7 % en 1891 à 51,2 % en 1951 (Tableau 6).

Tableau 6 : Population rurale et urbaine du littoral du Bas-Saint-Laurent, 1891-1951

	Population urbaine		Population rurale	
	Nombre	%	Nombre	%
1891	5 604	13,7	35 433	86,3
1901	7 549	17,7	35 198	82,3
1911	14 068	28,6	35 057	71,4
1921	18 618	34,1	36 052	65,9
1931	27 155	42,5	36 757	57,5
1941	29 502	42,6	39 736	57,4
1951	40 765	51,2	38 869	48,8

Source : Fortin et coll. (1993 : 363)

En dépit de la croissance de la population urbaine, le Bas-Saint-Laurent reste une société profondément rurale (Jean, 1985 : 60). L'industrialisation du Québec qui débute au 20^e siècle, se couple d'un processus d'urbanisation sans précédent. Le Bas-Saint-Laurent possède, quant à lui, un dynamisme interne particulier, s'intégrant parfaitement dans la société globale québécoise en pleine mutation (Jean, 1985 : 60-61). Cette société rurale, grâce à son fort taux de fécondité, s'assurait une reproduction de ses effectifs pour combler les besoins des industries régionales développées autour de la foresterie et de l'agriculture; le surplus de main-d'œuvre était absorbé par les villes et grands centres urbains du Québec pour accommoder les besoins d'une industrialisation en pleine expansion. Cependant, ce modèle s'avère très fragile et la crise économique des années trente bouleverse la donne, en freinant l'exode vers les centres urbains qui n'ont plus besoin de main-d'œuvre et qui accentue l'assaut vers les terres moins fertiles des hautes terres de la région, faisant ressortir la fragilité de l'agriculture régionale (Jean, 1985). C'est d'ailleurs une des raisons qui explique la croissance importante de la population dans les années vingt et trente.

L'évolution de l'armature urbaine de la région reste tributaire des particularités régionales qui caractérisent le Bas-Saint-Laurent. Ainsi, l'urbanisation présente un

caractère éclaté et de faible envergure, structurée autour des petites villes de services et des bourgs industriels (Fortin et coll., 1993 : 480). D'ailleurs, à partir du début du 20^e siècle, l'industrie manufacturière et les activités de services créent de nombreux emplois et ce sont les petites villes et les villages qui en profitent. Les difficultés observées dans les secteurs forestier et agricole renforcent le processus de reclassement de la main-d'œuvre vers les secteurs secondaire et tertiaire (Jean, 1985; Fortin et coll., 1993). Toutefois, l'exploitation abusive de la ressource forestière et la piètre qualité des sols issue de l'extension en continu des terres cultivables, associées au potentiel limité au niveau de l'emploi des centres urbains pour absorber la main-d'œuvre rurale, mettent en relief les difficultés rencontrées pour la région.

4.2.2.5 Le déclin de la population régionale : 1950 à aujourd'hui

Après une croissance démographique sans précédent à l'avantage des hautes terres, la seconde moitié du 20^e siècle sera marquée par la déstructuration des secteurs moteurs de l'économie et le déclin de la population régionale. À partir de 1950, deux mouvements vont être observés. D'une part, la déstructuration de l'industrie forestière, tributaire d'une exploitation abusive de la ressource, voit la part des emplois liés au secteur primaire diminuer de façon draconienne. D'autre part, le courant de rationalisation de l'agriculture et la tertiarisation de l'économie régionale vont se faire à l'avantage des villes. Ces deux mouvements vont amener une nouvelle répartition des populations dans l'espace (Fortin et coll., 1993 : 599).

Au Québec, la période suivant la Seconde Guerre mondiale est caractérisée par un mouvement de dépeuplement rural au Québec qui, ajouté aux changements de toutes sortes qui se manifestent alors dans la province, finira par conduire à la désintégration des anciens milieux de vie (Courville, 2000 : 287). Pendant que la population des basses terres augmente entre 1951 et 1991, celle des hautes terres amorçait un long déclin, surtout perceptible dans les années 1960 (Tableau 7). C'est d'ailleurs à cette époque, constatant l'ampleur de la déstructuration du territoire, que

le gouvernement du Québec « [...] mettra sur pied le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) de qui dépendra l'une des expériences les plus poussées de planification régionale qu'ait connue la province. Son mandat était de préparer pour 1966, un plan directeur d'aménagement qui doit permettre le rattrapage régional. » (Courville, 2000 : 397) Mais en plus du déclin observé de la population, c'est la répartition de celle-ci qui est modifiée, se concentrant désormais dans les basses terres et le long des routes principales (Tableau 7). La part de la population régionale des basses terres passera de 43,5 % en 1951 à 62,6 % en 1991.

Ce phénomène s'explique par la diminution du nombre d'emplois dans le primaire, mais surtout par l'incapacité des villes régionales à absorber le surplus de main-d'œuvre ainsi créé. Il en résultera un mouvement massif de migration des jeunes, exacerbant le phénomène du vieillissement de la population régionale.

Tableau 7 : Évolution de la population des hautes et des basses terres (1951-1991)

	Basses terres		Hautes terres		Total
	Population (nb hab.)	%	Population (nb hab.)	%	Nb hab.
1951	79 634	43,5	103 318	56,4	182 952
1961	98 261	47,9	107 016	52,1	205 277
1971	102 903	55,9	81 154	44,1	184 057
1981	113 789	60,6	73 843	39,4	187 632
1991	113 864	62,6	68 005	37,4	181 869
1951-1991	+ 34 230		- 35 313		- 1 083

Source : d'après l'ouvrage Fortin et coll. (1993 : 602)

L'habitat urbain se concentre désormais de Rivière-du-Loup à Matane, un corridor de deux cents (200) kilomètres où vit plus de 80 % de la population. Au cours des années quatre-vingts, outre le secteur tertiaire, de nombreux investissements à Cacouna, Rimouski et Matane accentueront la concentration de l'activité sur le littoral (Fortin et coll., 1993 : 617). D'autres concentrations de population sont observables le long de la

route Transcanadienne, qui relie Rivière-du-Loup au Nouveau-Brunswick, et de celles qui desservent les bassins du Témiscouata (route 185) et de la Matapédia (route 132).

La croissance démographique après 1991 sera marquée par un déclin de la population, tout comme l'ensemble des régions ressources du Québec. Seuls les secteurs de Rimouski et Rivière-du-Loup enregistreront de légères hausses de population au cours des années 1990 et 2000 (Institut de la Statistique du Québec). De plus, les projections démographiques pour l'horizon 2021 laissent entrevoir un possible déclin de la population régionale (ISQ).

* * * *

La position stratégique occupée par la région du Bas-Saint-Laurent joue rapidement en sa faveur, les premières seigneuries sous le Régime français étant octroyées dès la première moitié du 18^e siècle. Par la suite, le passage obligé vers les colonies des maritimes, fera profiter la région du développement de voies de communication terrestre (route et train) lui permettant de consolider sa structure de peuplement et d'ouvrir de nouveaux territoires à la colonisation. L'abondance de la ressource forestière n'est pas étrangère à la croissance sans précédent de la région dans la première moitié du 20^e siècle. Par contre, l'exploitation abusive des ressources forestières, la rationalisation de l'agriculture et la faiblesse de l'industrialisation ont créé un mouvement d'exode de la population sans précédent à compter de 1960, constituant l'amorce du processus de déstructuration régionale. La tertiarisation de l'économie, phénomène observable dans l'ensemble des régions québécoises, a freiné quelque peu cette déstructuration et la région profite depuis les années 2000 d'une bonne base entrepreneuriale lui permettant de diversifier son économie malgré une baisse démographique (Chenard, Polèse et Shearmur, 2005).

4.3 PORTRAITS HISTORIQUES DES RÉGIONS À L'ÉTUDE COMME RÉVÉLATEUR DE LA RÉPARTITION DES DISPARITÉS DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Le portrait historique effectué pour chacune des régions à l'étude s'avère un outil intéressant, bien qu'imparfait, afin d'éclairer les trajectoires de développement de celles-ci. À travers ces portraits, le processus de structuration des espaces ruraux et urbains apparaît plus clairement et donne des indices sur la répartition des disparités au sein des territoires ruraux. Il s'agit précisément de ces mêmes indices sur la répartition des disparités que la présente section s'emploie à définir. Ces indices, présentés sous forme d'énoncés à la fin du présent chapitre, serviront à contextualiser les résultats de notre analyse statistique.

D'abord, il importe de mettre en parallèle l'évolution des deux régions à l'étude afin d'identifier les points de rupture, considérant les éléments communs ayant conduit à leur colonisation, et comme finalité, mieux comprendre le processus différencié de structuration de l'espace qu'elles ont connu.

Ainsi, bien que les deux régions aient été ouvertes à la colonisation pour la présence de la ressource forestière sur leur territoire – et dans une moindre mesure pour la qualité des terres agricoles – leur trajectoire du développement prend des directions opposées au tournant du 20^e siècle. Face aux changements structurels que connaît l'industrie du bois-d'œuvre face à la forte concurrence exercée par l'Ouest des États-Unis et la Colombie-Britannique, le Saguenay–Lac-Saint-Jean s'oriente vers l'industrie des pâtes et papiers. Le Bas-Saint-Laurent reprendra l'espace laissé vacant au Québec par l'industrie du bois-d'œuvre pour s'affirmer comme le joueur principal. Il faut mentionner que l'espace bas-laurentien ne bénéficie pas des avantages d'autres régions comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Mauricie pour assurer la reconversion de son économie vers l'industrie des pâtes et papiers. L'absence de potentiel hydroélectrique l'éliminait d'entrée de jeu.

La trajectoire empruntée par le Bas-Saint-Laurent montre les premiers signes d'essoufflement à partir des années 1930. Jusque-là, la valeur de production du bois de sciage dépassait nettement celle des pâtes et papiers. Par la suite, la crise économique des années trente puis les années de reconstruction après la Seconde Guerre mondiale portent le coup de grâce à l'industrie forestière, fortement marquée par l'exploitation abusive des ressources. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, favorisé par son potentiel hydroélectrique, amorcera un processus d'industrialisation sans précédent, qui profitera principalement aux agglomérations urbaines et à la partie saguenéenne de la région. L'industrie des pâtes et papiers, puis celle de l'aluminium, permettent ainsi à la région d'amorcer un virage vers l'industrialisation, et de diminuer les effets négatifs de la déstructuration du secteur agricole, notamment en absorbant le surplus de main-d'œuvre créé par le mouvement de rationalisation des activités agricoles et le phénomène de spécialisation de la main-d'œuvre.

De son côté, le Bas-Saint-Laurent, aux prises avec les mêmes problèmes, mais ne bénéficiant pas d'une structure industrielle adéquate, ne pourra absorber le surplus de main-d'œuvre rendu disponible par la rationalisation des activités agricoles, mais également par la débâcle de l'industrie forestière. S'ensuivra un exode de la population, surtout observable dans les hautes terres (vallées du Témiscouata et de la Matapédia). Ainsi, la faible industrialisation du Bas-Saint-Laurent de même que l'urbanisation limitée qui en résulte, constituent des composantes importantes expliquant la déstructuration observée dans cette région. Par la suite, seul le développement du secteur tertiaire (public et privé) a permis le développement et la consolidation des centres urbains de la région (Rimouski, Rivière-du-Loup et Matane).

À la lumière de ces deux portraits, il est possible d'identifier, au sein des régions à l'étude, les secteurs qui seront avantagés ou non en fonction de certaines caractéristiques telles la démographie, l'économie ou encore la localisation géographique.

Pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le portrait historique témoigne :

- d'un désavantage pour le secteur du Lac-Saint-Jean en comparaison à celui du Saguenay, ce désavantage est associé à l'évolution de l'occupation du territoire dont les principales caractéristiques sont la faibles densité démographique et l'étalement des municipalités sur le territoire qui ne permettent pas de centralité et obligent la déconcentration des services dans plusieurs centres urbains (Alma, Roberval, Saint-Félicien et Dolbeau–Mistassini) ;
- d'un désavantage pour la partie Nord du Lac-Saint-Jean qui concentre les municipalités fortement dépendantes du secteur forestier et à caractère mono-industriel ;
- d'un avantage pour le secteur du Saguenay, en raison de la présence de la capitale régionale et du rayonnement qu'elle possède, celle-ci concentrant une part importante des emplois, services et des institutions telle l'UQAC.

Pour la région du Bas-Saint-Laurent, le portrait historique témoigne :

- d'un avantage pour le secteur du littoral en raison de la présence de liens de communications terrestres et de la concentration de l'ensemble des centres urbains d'importance (Rivière-du-Loup, Rimouski et Matane). Ce secteur regroupe 80 % de la population régionale ;
- d'un désavantage pour les vallées du Témiscouata et de la Matapédia en raison de leur structure économique orientée vers l'industrie forestière, mais également de leur éloignement des centres urbains et de la faible taille démographique des municipalités que l'on y retrouve ;
- d'un avantage aux secteurs entourant les centres urbains de Rimouski et Rivière-du-Loup, ceux-ci comptant sur une économie diversifiée (secondaire et tertiaire) et enregistrant des hausses démographiques au cours des dernières années.

Ces énoncés sur les avantages et désavantages pour les secteurs des régions à l'étude sont un complément à l'analyse statistique. Comme l'analyse statistique ne fournit qu'une image fixée dans le temps, soit pour l'année 2006, et que la définition de territoire retenue aux fins de cette thèse met également l'accent sur l'importance de considérer également son caractère évolutif, ces énoncés permettent de contextualiser les résultats de la recherche, mais également de les confronter à l'analyse statistique. Ces énoncés seront-ils validés par les résultats de l'analyse statistique ? Ou l'approche multidimensionnelle et transversale de l'analyse statistique permettra-t-elle d'invalider ces énoncés ou, à tout le moins, de les nuancer ?

Soulignons en terminant que les portraits, et les énoncés qui en découlent, concernent l'échelle régionale tandis que l'analyse statistique s'effectue à une échelle plus fine, soit celle de la municipalité. Cette rencontre entre des éléments d'analyse régionale et locale permettra de dresser un portrait plus cohérent des dynamiques territoriales.

Le prochain chapitre est consacré à la présentation des résultats.

CHAPITRE 5

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Rapport-Gratuit.com

Afin de répondre aux questions de la recherche, trois outils méthodologiques ont été utilisés. **Le premier** est le portrait historique de la structuration des espaces régionaux à l'étude. Ces portraits, présentés au chapitre précédent (Chapitre 4), font état des trajectoires de développement des régions et donnent des indices sur la répartition des disparités au sein des territoires ruraux. Ces indices, présentés sous forme d'énoncés, serviront à contextualiser les résultats obtenus lors de l'analyse statistique. Cette analyse des résultats par rapport aux énoncés émis dans les portraits historiques est présentée dans le chapitre 6.

Le second outil utilisé est l'analyse factorielle. Les résultats de cette analyse, présentés dans ce chapitre, sont utilisés afin de dresser une typologie des territoires ruraux en fonction des variables économiques, sociales et environnementales. Cette typologie permet ainsi d'identifier les municipalités avantagées et celles désavantagées en fonction des critères de l'analyse. Toutefois, comme l'emploi de la terminologie relative aux municipalités « avantagées » ou encore « désavantagées » peut paraître péjorative à bien des égards, et que la thèse s'intéresse davantage à l'intégration des dimensions inhérentes du territoire – c'est-à-dire économique, sociale et environnementale –, la terminologie suivante sera utilisée : « municipalités où les dimensions de développement territorial durable y sont intégrées » pour les municipalités avantagées et « les municipalités où l'on retrouve une désintégration des dimensions de développement territorial durable » pour les municipalités désavantagées.

Le troisième outil est l'analyse cartographique, présentée également dans le présent chapitre. L'analyse cartographique s'avère un complément essentiel au traitement de l'information recueillie lors de l'analyse statistique. De plus, elle permet d'acquérir des données spatiales et elle constitue une opportunité afin d'analyser l'impact des villes sur les disparités observées au sein des territoires ruraux.

Ce chapitre portant sur la présentation des résultats poursuit trois objectifs particuliers : 1) identifier les municipalités où les dimensions de développement territorial durable sont intégrées et celles qui présentent une non intégration de ces dimensions; 2) valider si les municipalités rurales qui présentent une non intégration des dimensions de développement territorial durable se distinguent aussi par une qualité inférieure de leur environnement et ; 3) déterminer le rôle de l'influence urbaine dans la dynamique de création des disparités observées entre les territoires ruraux.

5.1 CARACTÉRISATION DES MUNICIPALITÉS EN FONCTION DE LEUR NIVEAU D'INTÉGRATION DES DIMENSIONS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

Afin de procéder à l'identification des municipalités rurales en fonction de leur niveau d'intégration des dimensions de développement territorial durable, il importe de bien définir les étapes ainsi que les critères sur lesquels se fondent cet exercice. L'objectif est de construire une typologie des municipalités rurales qui inclut toutes les dimensions constitutives du territoire, soit l'économie, le social et l'environnement.

La typologie des municipalités rurales s'appuie sur les résultats obtenus lors des analyses factorielles menées pour les deux régions à l'étude (Annexe 2). C'est à partir de ces analyses factorielles que des groupes de municipalités rurales, présentant des profils similaires en fonction des différentes variables à l'étude, ont été formés. La méthode de classement s'est effectuée en fonction des performances des municipalités rurales en lien avec les différents facteurs issus de l'analyse factorielle. Ces performances étaient soit positives ou encore négatives.

Des analyses factorielles séparées, pour chacune des régions à l'étude, ont été privilégiées plutôt qu'une analyse factorielle conjointe afin d'effectuer le classement des municipalités rurales. Ce choix a été privilégié en raison du plus grand respect à la spécificité de chacune des régions que permettait une analyse séparée. Ainsi, les

résultats obtenus lors de l'analyse conjointe révélaiènt une situation très contrastée où les municipalités rurales du Saguenay–Lac-Saint-Jean se situaient à une extrémité et celles du Bas-Saint-Laurent à l'autre. Par exemple, en ce qui concerne les variables sociales, les municipalités rurales du Saguenay–Lac-Saint-Jean présentaient majoritairement un bilan positif tandis que celles du Bas-Saint-Laurent, un bilan majoritairement négatif. Bien que les portraits de la structuration des espaces régionaux montrent de nombreuses dissemblances entre les régions au niveau économique et selon la structure de peuplement, ces résultats n'apparaissaient pas comme un reflet de la particularité propre à chacune des régions.

Toutefois, le choix de privilégier des analyses factorielles séparées soulevait un certain nombre de problèmes quant à l'uniformité des résultats et à son impact sur la comparaison entre les régions. Ainsi, étant donné que les facteurs issus de l'analyse factorielle présentaient des dissemblances d'une région à l'autre¹⁸ et que l'objectif était d'effectuer un classement des municipalités rurales selon les dimensions économique, sociale et environnementale, il était nécessaire de procéder à un exercice d'uniformisation afin de faciliter la comparaison. L'exercice d'uniformisation s'est déroulé en deux temps.

Dans un premier temps, des groupes de municipalités présentant les mêmes résultats en fonction des différents facteurs ont été identifiés (Annexe 3, Tableaux 1 et 2). Chacun de ces groupes réunissait des municipalités rurales qui présentaient des profils similaires quant aux variables de la recherche.

Dans un deuxième temps, le classement de ces groupes de municipalités en fonction des dimensions économique et sociale a été réalisé. Le classement en fonction de la dimension environnementale a volontairement été écarté à cette étape de l'analyse,

¹⁸ Un facteur est un regroupement de variables fortement corrélées les unes aux autres. En fonction de l'échantillon à l'étude, la composition de ces facteurs sera donc variable.

étant donné que les variables environnementales ne ressortaient que très peu dans les analyses factorielles. Il a donc été décidé d'analyser les variables environnementales dans une étape ultérieure, en lien avec le classement des groupes de municipalités selon les dimensions économique et sociale.

En ce qui concerne la dimension économique, malgré l'enjeu de la dissemblance observée en ce qui a trait à la composition des facteurs entre les régions évoquées plus haut, un facteur était néanmoins commun aux deux régions, soit celui portant sur la dimension économique, principalement associée aux variables du taux d'emploi et d'activité, les transferts gouvernementaux et du revenu (Tableau 8). Les groupes de municipalités rurales ont été classés en fonction de la performance en lien avec le facteur associé à ces variables économiques : performance positive ou encore négative, témoin de conditions économiques avantageuses ou encore désavantageuses, selon les variables de l'analyse.

Pour la dimension sociale, en raison des facteurs portant tantôt sur des variables individuelles et tantôt sur des variables collectives, le choix de diviser les groupes de municipalités selon cette nomenclature a été effectué (Tableau 8). Afin de classer les groupes, deux étapes ont été nécessaires. La première consistait en un classement préliminaire selon les performances des groupes de municipalités en fonction des différents facteurs, associés aux variables sociales individuelles et collectives. La seconde étape devait permettre de valider ce classement en regard d'une analyse qualitative spécifique des variables sociales (individuelles et collectives) pour chaque groupe de municipalités.

Le tableau suivant dresse la liste des variables associées aux dimensions économique et sociale (individuelle et collective).

Tableau 8 : Variables associées aux critères d'analyse

Dimensions	Variables associées
Économique	1-Taux d'activité 2-Taux d'emploi 3-Revenu médian de la population totale 4- Revenu médian des hommes 5- Revenu médian des femmes 6-Transferts gouvernementaux 7-Endettement par personne
Sociale concernant les individus	1-Famille à faible revenu 2-Part de logements nécessitant des travaux de rénovation majeurs 3-Part de la population détenant un diplôme universitaire 4-Part de la population ne détenant pas de diplôme
Sociales concernant les collectivités	1-Taille démographique; 2-Taux de variation de la population (2001-2006) 3-Part de la population âgée entre 15-34 ans 4-Richesse foncière uniformisée

À partir des résultats de l'analyse factorielle, un portrait général de la répartition des municipalités rurales selon les dimensions économique et sociale (individuelle et collective) est présenté pour chacune des régions à l'étude (sous-section 5.1.1). Ensuite, la typologie des municipalités rurales, issue des résultats de l'analyse factorielle, est abordée, en portant un regard spécifique sur les municipalités où les dimensions de développement territorial durable sont intégrées et sur celles qui présentent une désintégration de ces dimensions (sous-section 5.1.2).

5.1.1 Portrait général de la répartition des municipalités rurales selon les dimensions économique et sociale

Si les deux régions ont une part similaire de municipalités rurales présentant un bilan positif en lien avec la dimension économique, à savoir 54 % des municipalités pour chaque région, les résultats de l'analyse des variables sociales concernant les

individus varient d'une région à l'autre (Tableau 9). En effet, pendant que les municipalités rurales du Saguenay-Lac-Saint-Jean montrent une parité entre celles présentant un profil positif et négatif, celles du Bas-Saint-Laurent vont présenter majoritairement un bilan négatif, soit 67 % d'entre elles.

Pour ce qui est des variables sociales concernant les collectivités, le nombre de municipalités présentant un bilan négatif est légèrement plus élevé dans l'une comme dans l'autre (Tableau 9).

Tableau 9 : Répartition (%) des municipalités rurales des régions à l'étude en fonction des dimensions économique et sociale

Dimensions	Saguenay-Lac-Saint-Jean		Bas-Saint-Laurent	
	Pourcentage de municipalités présentant un bilan positif	Pourcentage de municipalités présentant un bilan négatif	Pourcentage de municipalités présentant un bilan positif	Pourcentage de municipalités présentant un bilan négatif
Économique	54 %	46 %	54 %	46 %
Sociale concernant les individus	56 %	44 %	33 %	67 %
Sociale concernant les collectivités	48 %	52 %	43 %	57 %

5.1.2 Typologie des municipalités rurales issue du croisement des dimensions

L'analyse en fonction des trois critères pour chacune des municipalités permet d'obtenir une typologie des municipalités rurales selon huit (8) catégories (Tableau 10).

Tableau 10 : Répartition des municipalités rurales en fonction des dimensions économique et sociale

Niveau d'intégration des dimensions de développement territorial durable	Les dimensions selon leur performance (positive ou négative)	Saguenay–Lac-Saint-Jean (nombre de municipalité)	Bas-Saint-Laurent (nombre de municipalité)
+++	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	8 municipalités	22 municipalités
++-	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variable sociales collectives négatives	6 municipalités	9 municipalités
+ - +	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	3 municipalités	Ne s'applique pas
+ - -	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	5 municipalités	19 municipalités
- + +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	1 municipalité	Ne s'applique pas
- + -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives négatives	8 municipalités	Ne s'applique pas
- - +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	8 municipalités	19 municipalités
- - -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	2 municipalités	24 municipalités
Total		41 municipalités	93 municipalités

Le tableau 10 se compose de quatre colonnes. Une **première** identifie, à l'aide des symboles positif et négatif, le niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable, c'est-à-dire la performance des groupes de municipalités rurales en lien avec dans l'ordre les dimensions économique, sociale concernant les individus et social concernant les collectivités. La **seconde colonne** détaille la performance du groupe de municipalités aux différentes dimensions. Enfin, les **troisième et quatrième colonnes** dénombrent les municipalités associées à chacune des catégories en fonction des régions.

Dans ce tableau, les catégories identifiées en gris sont celles où les municipalités présentent des dimensions intégrées de développement territorial durable (+ + +) mais également celles présentant une désintégration de ces dimensions (+ - - et - - -). Nous reviendrons plus en détail sur ces catégories particulières un peu plus loin.

Il est à noter que, pour la région du Bas-Saint-Laurent, aucune municipalité n'est associée à trois catégories de la typologie (en noir dans le tableau). Cette situation est attribuable à deux éléments principaux. Le premier élément est associé à la composition des facteurs. Si pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean les variables sociales individuelles et collectives sont regroupées au sein de facteurs distincts, ce n'est pas le cas pour la région du Bas-Saint-Laurent où la distinction entre ces variables n'apparaît pas aussi clairement. Pour cette raison, le classement a été effectué en fonction de l'information révélée par les facteurs, ce qui ne permettait pas d'associer avec précision des groupes de municipalités à certaines catégories de la typologie.

Étant donné ces éléments, ce sont exclusivement les municipalités présentant des dimensions intégrées de développement territorial durable et une non intégration de

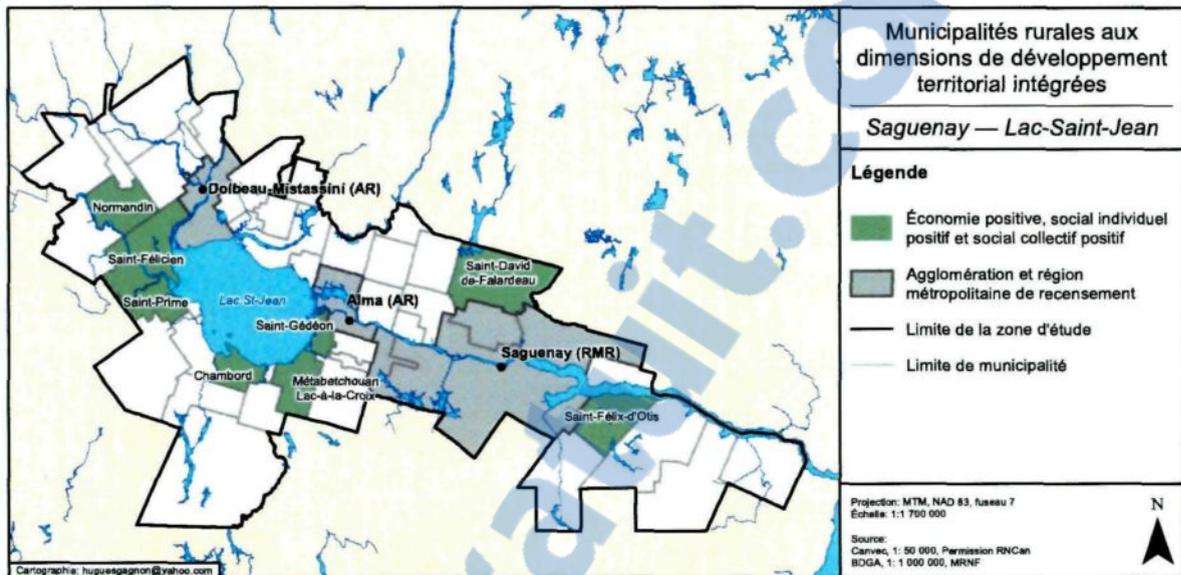
ces dimensions qui seront au centre de l'analyse. Tel que mentionné plus haut, trois des catégories de la typologie permettent de les identifier. Pour chacune des régions, les caractéristiques et la localisation de ces municipalités rurales seront détaillées dans les sous-sections suivantes.

5.1.2.1 Municipalités rurales aux dimensions de développement territorial durable intégrées

Les municipalités rurales où les dimensions de développement territorial durable intégrées sont celles qui ont un profil positif en lien avec les variables économiques, les variables sociales individuelles et les variables sociales collectives. Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, huit municipalités se classent dans cette catégorie, soit 19,5 % des municipalités. Celles-ci vont se concentrer pour la plupart en bordure du Lac-Saint-Jean, surtout dans la partie ouest et sud (6 municipalités sur 8). Deux municipalités seulement se localisent en périphérie de Saguenay. Les municipalités sont les suivantes :

- (1) Chambord
- (2) Métabetchouan--Lac-à-la-Croix
- (3) Normandin
- (4) Saint-Prime
- (5) Saint-David-de-Falardeau
- (6) Saint-Félicien
- (7) Saint-Félix-d'Otis
- (8) Saint-Gédéon

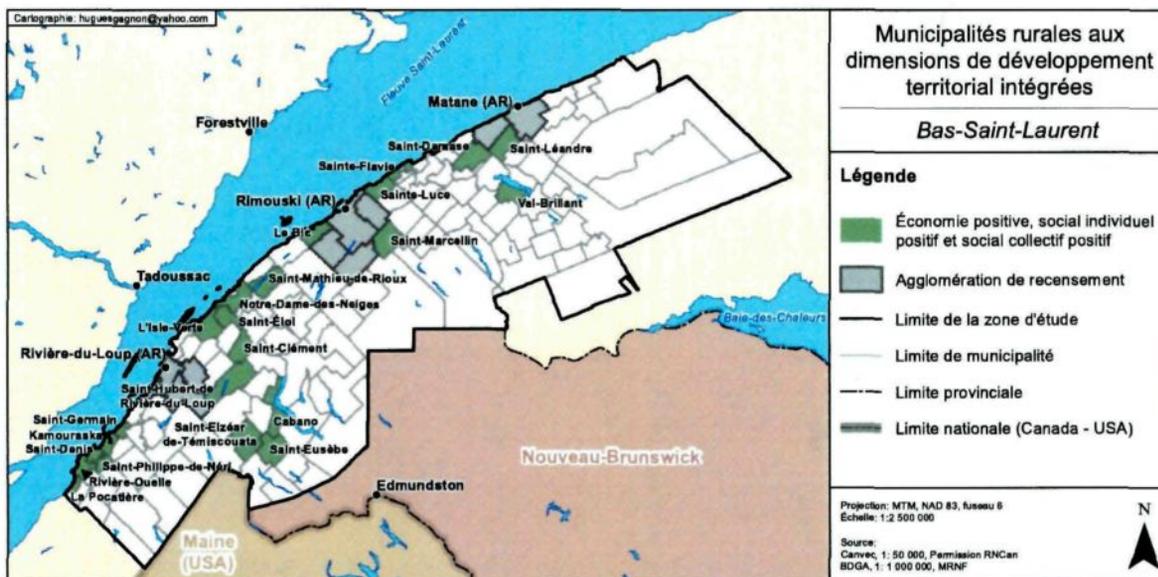
Figure 1 : Municipalités rurales aux dimensions de développement territorial intégrées, Saguenay–Lac-Saint-Jean



Pour la région du Bas-Saint-Laurent, vingt-deux municipalités se classent dans cette catégorie, soit 23,7 % des municipalités. Celles-ci se concentrent sur le littoral, entre la municipalité de La Pocatière et la AR de Rimouski. Quelques municipalités se localisent également dans la vallée du Témiscouata (Figure 2). La liste de ces municipalités est présentée ci-dessous.

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| (1) La Pocatière | (12) Notre-Dame-des-Neiges |
| (2) Sainte-Luce | (13) Saint-Denis |
| (3) Saint-Germain | (14) Saint-Éloi |
| (4) Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup | (15) Saint-Marcellin |
| (5) Cabano | (16) Val-Brillant |
| (6) Kamouraska | (17) Saint-Clément |
| (7) Le Bic | (18) Saint-Damase |
| (8) L'Isle-Verte | (19) Saint-Elzéar-de-Témiscouata, |
| (9) Rivière-Ouelle | (20) Saint-Eusèbe |
| (10) Sainte-Flavie | (21) Saint-Léandre |
| (11) Saint-Mathieu-de-Rioux | (22) Saint-Philippe-de-Néri |

Figure 2 : Municipalités rurales aux dimensions de développement territorial intégrées, Bas-Saint-Laurent



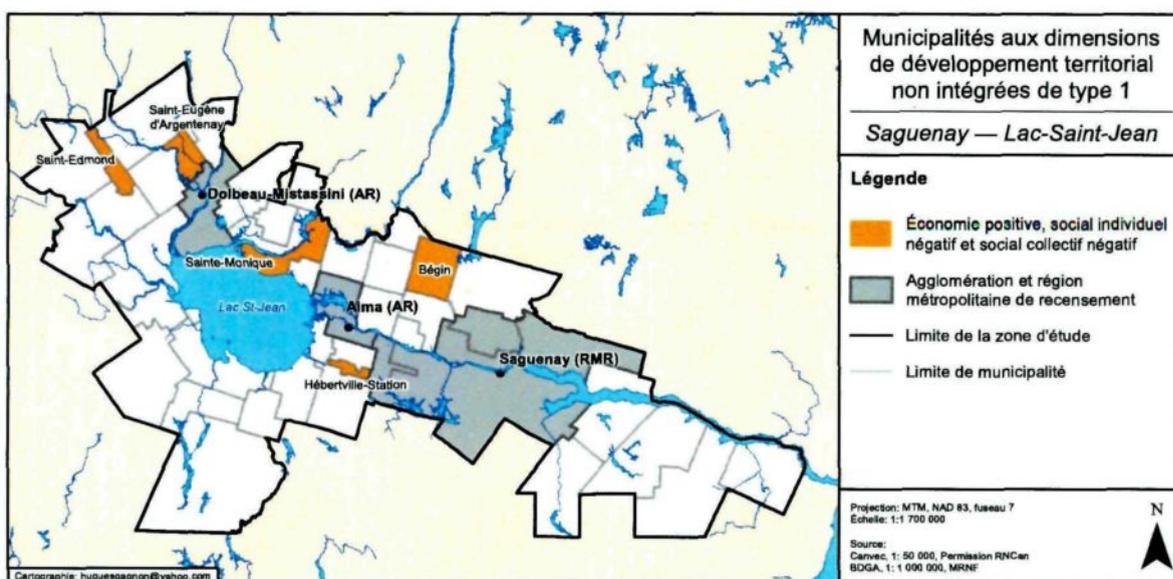
5.2.1.2 Municipalités présentant une non intégration des dimensions de développement territorial durable

Pour ce qui des municipalités présentant une non intégration des dimensions de développement territorial durable, deux catégories de la typologie y correspondent. **La première catégorie** est celle regroupant les municipalités qui présentent un profil positif au niveau des variables économiques, mais des profils négatifs en lien avec les variables sociales individuelles et collectives. Ces municipalités, même si elles présentent un contexte économique positif, montrent des signes de dévitalisation individuelle et collective. Cette situation soulève l'hypothèse d'une dépendance à des secteurs économiques en déstructuration, tels que le secteur forestier, et témoigne de l'incapacité d'un contexte économique favorable à influencer les conditions de vie, autant des individus que des collectivités.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, cinq municipalités se classent dans cette catégorie, soit 12,2 % des municipalités. Ces municipalités vont se concentrer dans la partie nord du Lac-Saint-Jean. Il s'agit de :

- | | |
|-------------------------|-------------------------------|
| (1) Bégin | (4) Sainte-Monique |
| (2) Hébertville-Station | (5) Saint-Eugène-d'Argentenay |
| (3) Saint-Edmond | |

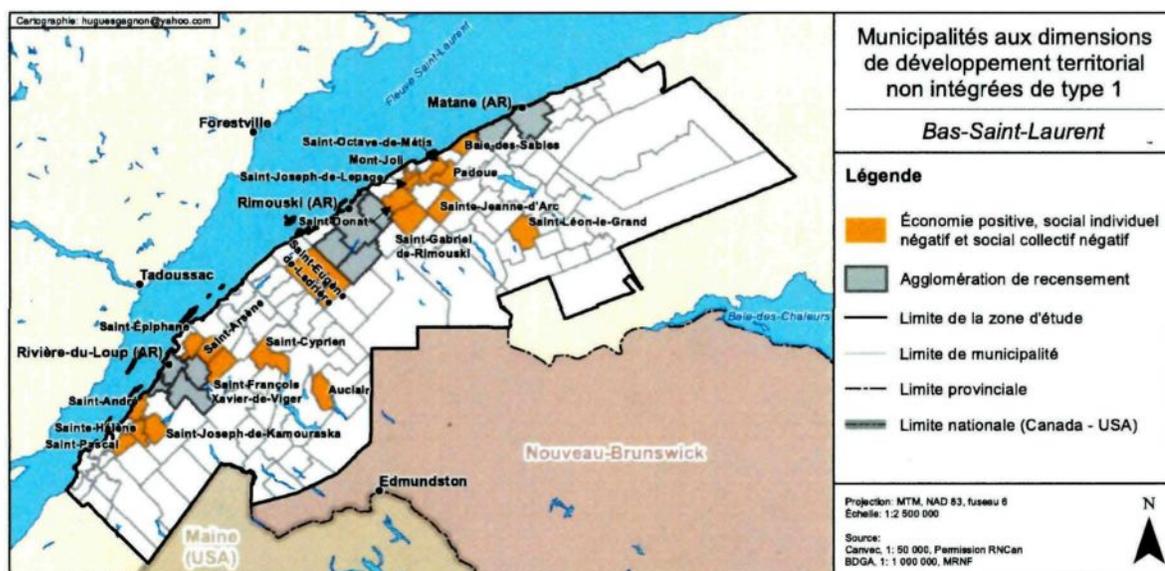
Figure 3 : Municipalités aux dimensions de développement territorial non intégrées de type 1, Saguenay–Lac-Saint-Jean



Pour la région du Bas-Saint-Laurent, ce sont dix-neuf municipalités qui se classent dans cette catégorie, soit 20,4 % des municipalités. Celles-ci vont se localiser aux abords des centres urbains de Rivière-du-Loup et de Rimouski (Figure 4). La liste de ces municipalités est la suivante :

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------|
| (1) Baie-des-Sables | (11) Saint-Octave-de-Métis |
| (2) Mont-Joli | (12) Auclair |
| (3) Sainte-Hélène | (13) Padoue |
| (4) Saint-Pascal | (14) Saint-Cyprien |
| (5) Saint-André | (15) Saint-Donat |
| (6) Saint-Arsène | (16) Sainte-Jeanne-d'Arc |
| (7) Saint-Épiphane | (17) Saint-Eugène-de-Ladrière |
| (8) Saint-François-Xavier-de-Viger | (18) Saint-Gabriel-de-Rimouski |
| (9) Saint-Joseph-de-Lepage | (19) Saint-Joseph-de-Kamouraska |
| (10) Saint-Léon-le-Grand | |

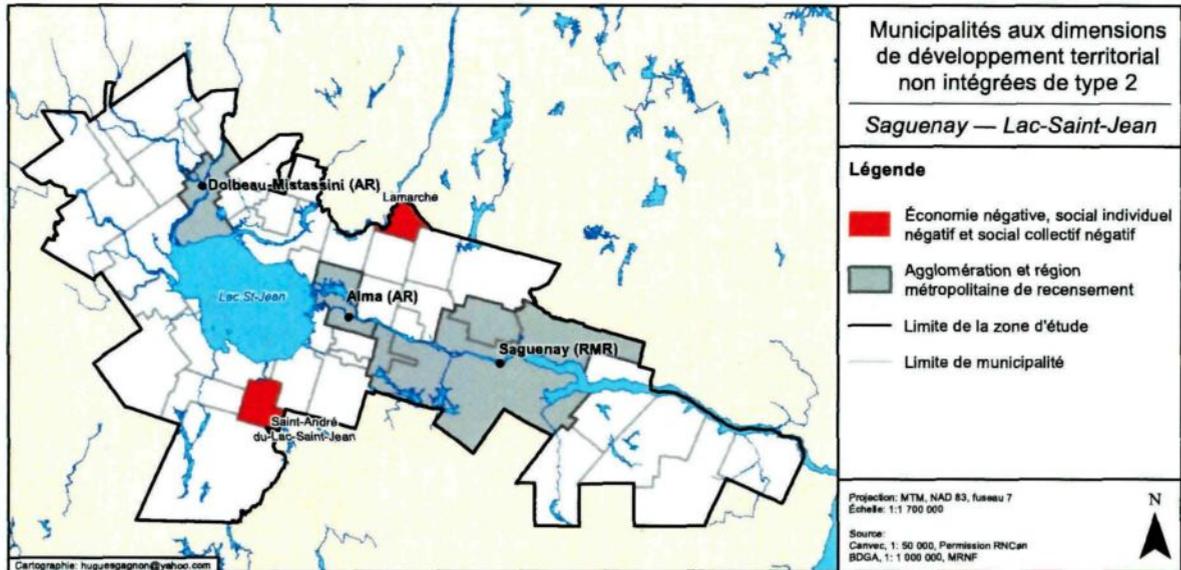
Figure 4 : Municipalités aux dimensions de développement territorial non intégrées de type 1, Bas-Saint-Laurent



La **seconde catégorie** de municipalités qui présentent une non intégration des dimensions de développement territorial regroupent les municipalités qui cumulent des profils négatifs au niveau des variables économiques, des variables sociales individuelles et des variables sociales collectives. Pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, deux municipalités se classent dans cette catégorie, soit 4,9 % des municipalités. Ces municipalités sont en retrait, éloignées géographiquement des centres urbains dans le secteur du Lac-Saint-Jean (Figure 5). On en dénombre deux, soit :

- 1) Lamarche
- 2) Saint-André-du-Lac-Saint-Jean

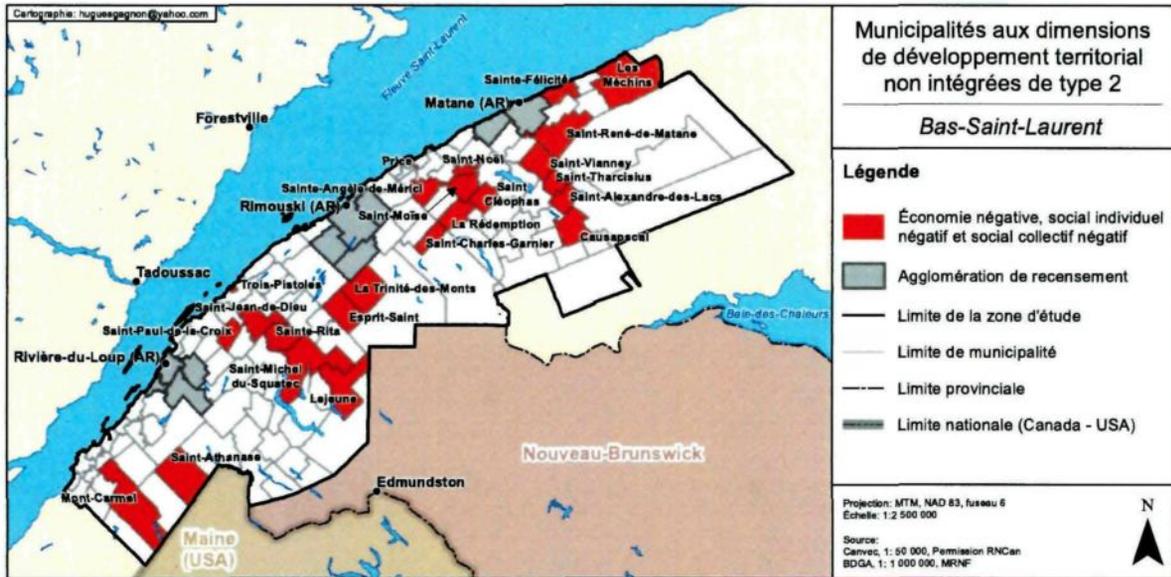
Figure 5 : Municipalités aux dimensions de développement territorial non intégrées de type 2, Saguenay–Lac-Saint-Jean



Au Bas-Saint-Laurent, ce sont vingt-quatre municipalités, soit 25,8 % des municipalités, qui se classent dans cette catégorie. Ces municipalités sont localisées dans 3 secteurs : la vallée du Témiscouata (équivalent au territoire de la MRC La Mitis), la vallée de la Matapédia et aux abords de la AR de Matane (Figure 6). Ces municipalités sont les suivantes :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| (1) Causapscal | (13) Sainte-Angèle-de-Mérici |
| (2) Les Méchins | (14) Saint-Jean-de-Dieu |
| (3) Mont-Carmel | (15) Saint-Paul-de-la-Croix |
| (4) Sainte-Félicité | (16) Saint-Tharcisius |
| (5) Saint-Michel-du-Squatec | (17) La Rédemption |
| (6) Saint-Noël | (18) Lejeune |
| (7) Trois-Pistoles | (19) Saint-Athanase |
| (8) Price | (20) Saint-Cléophas |
| (9) Esprit-Saint | (21) Sainte-Rita |
| (10) La Trinité-des-Monts | (22) Saint-Moïse |
| (11) Saint-Alexandre-des-Lacs | (23) Saint-René-de-Matane |
| (12) Saint-Charles-Garnier | (24) Saint-Vianney |

Figure 6 : Municipalités aux dimensions de développement territorial non intégrées de type 2, Bas-Saint-Laurent



À la lumière des résultats, deux grands constats ressortent.

- 1) Les municipalités rurales où les dimensions de développement territorial sont intégrées ne se concentrent pas aux abords des centres urbains. Celles-ci se retrouvent plutôt sur le littoral et dans la vallée du Témiscouata pour le Bas-Saint-Laurent et aux abords du Lac-Saint-Jean au Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- 2) Pour leur part, les municipalités qui présentent une non intégration des dimensions de développement territorial vont se concentrer dans des secteurs en particulier, peu importe le niveau d'influence urbaine. Celles-ci seront localisées principalement au nord du Lac-Saint-Jean pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean et dans les vallées et aux abords de Matane pour le Bas-Saint-Laurent.

Ces constats permettent de nuancer la proximité urbaine comme facteur de développement. Ainsi, ni la localisation des municipalités qui présentent des dimensions intégrées de développement territorial et ni celle des municipalités

présentant une non intégration de ces dimensions de développement territorial ne semblent influencées par la proximité urbaine. Ce faisant, d'autres caractéristiques semblent jouer un rôle déterminant dans la répartition de celles-ci. Par exemple, la proximité d'aménités naturelles, tels que le Lac-Saint-Jean ou encore le fleuve Saint-Laurent, ne peut être écartée comme un des facteurs explicatifs de la localisation des municipalités aux dimensions intégrées de développement territorial. À l'opposé, les secteurs identifiés par les portraits historiques comme étant « désavantagés », c'est-à-dire les vallées dans le Bas-Saint-Laurent et le nord du Lac-Saint-Jean au Saguenay-Lac-Saint-Jean, concentrent pour leur part les municipalités qui présentent une non intégration des dimensions de développement territorial.

5.2 QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT EN FONCTION DE L'INTÉGRATION DES DIMENSIONS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE : UNE SUREXPOSITION POUR LES MUNICIPALITÉS QUI PRÉSENTENT UNE NON INTÉGRATION DES DIMENSIONS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Maintenant que les groupes des municipalités rurales ont été identifiés en fonction de l'intégration des dimensions de développement territorial, une question se pose : l'analyse des variables environnementales qu'ils affichent permet-elle d'identifier des catégories de municipalités qui présentent une plus grande qualité de leur environnement ?

Afin d'évaluer la qualité de l'environnement dans les territoires ruraux, une analyse de la fréquence des variables environnementales est nécessaire. Tel que mentionné plus haut, les variables environnementales n'apparaissent que très peu dans les analyses factorielles, hormis celles relatives la présence d'industries manufacturières. Pour cette raison, l'analyse des variables environnementales a été faite de façon spécifique pour les groupes de municipalités selon leur niveau d'intégration des dimensions de développement – c'est-à-dire intégré ou désintégré – ceux-ci développés autour des variables économiques et sociales individuelles et collectives.

Le détail des résultats pour chacune des variables environnementales se retrouve dans les sous-sections suivantes.

5.2.1 Présence de site d'enfouissement des déchets

Comme le montre le tableau 17, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ni les municipalités rurales où les dimensions de développement territorial durable sont intégrées (en vert dans le tableau), ni celles qui présentent une non intégration de ces dimensions (en rouge dans le tableau) ne montrent une concentration de sites d'enfouissement des déchets. Plus encore, les deux catégories de municipalités où les dimensions de développement territorial y sont non intégrées ne comptent aucun site d'enfouissement.

Pour ce qui est de la région du Bas-Saint-Laurent, la situation est différente, puisque 16 sites d'enfouissement des déchets, sur un total de 22, se retrouvent dans les municipalités qui présentent une non intégration des dimensions de développement territorial. Une concentration de sites d'enfouissement est d'ailleurs observée dans les municipalités aux dimensions non intégrées de type 2 avec une concentration de 13 sites sur le total des 22.

Tableau 11: Répartition de sites d'enfouissement des déchets selon le niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Bas-Saint-Laurent

Niveau d'intégration des dimensions de développement territorial durable	Les dimensions selon leur performance (positive ou négative)	Présence de site d'enfouissement des déchets (nombre de municipalité qui compte un site d'enfouissement des déchets/nombre total de municipalité du groupe)	
		Saguenay-Lac-Saint-Jean	Bas-Saint-Laurent
Groupe de municipalités présentant des variables économiques positives			
+++	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	1/8	3/22
++-	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variable sociales collectives négatives	0/6	1/9
+ - +	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	0/3	Ne s'applique pas
+ - -	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	0/5	3/19
Groupe de municipalités présentant des variables économiques négatives			
- + +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	1/1	Ne s'applique pas
- + -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives négatives	5/8	Ne s'applique pas
- - +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	4/8	2/19
- - -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	0/2	13/24
Total		11/41	22/93

Malgré les différences observées entre les deux régions, un fait demeure : les sites d'enfouissement des déchets se concentrent majoritairement dans les groupes de municipalités qui présentent des variables économiques négatives, soit 10 des 11 sites au Saguenay–Lac-Saint-Jean et 15 des 22 sites au Bas-Saint-Laurent. Ce résultat est très révélateur de la dynamique de répartition des risques environnementaux au sein des municipalités rurales.

5.2.2 Présence de stations d'épuration des eaux usées

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les municipalités où les dimensions de développement territorial durable sont intégrées possèdent toutes une station d'épuration des eaux usées sur leur territoire, soit huit municipalités sur un total de huit (tableau 18). À l'opposé, les catégories de municipalités qui présentent une non intégration de leurs dimensions de développement territorial ne compteront que très peu de station d'épuration, soit une seule municipalité sur un total de huit.

Autre fait à noter au Saguenay–Lac-Saint-Jean : la présence de station d'épuration des eaux usées varie en fonction du profil affiché au niveau des variables économiques. Pour les groupes de municipalités qui présentent des variables économiques positives, 15 municipalités sur un total de 22 possèdent une station d'épuration des eaux usées. Pour les groupes de municipalités qui présentent des variables économiques négatives, ce sont 6 municipalités sur un total de 19 qui possèdent une station d'épuration des eaux usées.

Tableau 12 : Répartition de stations d'épuration des eaux usées selon le niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Bas-Saint-Laurent

Niveau d'intégration des dimensions de développement territorial durable	Les dimensions selon leur performance (positive ou négative)	Présence de station d'épuration des eaux usées (nombre de municipalité qui compte une station d'épuration des eaux usées/nombre total de municipalité du groupe)	
		Saguenay-Lac-Saint-Jean	Bas-Saint-Laurent
Groupe de municipalités présentant des variables économiques positives			
+++	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	8/8	12/22
++-	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variable sociales collectives négatives	3/6	9/9
+ - +	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	3/3	Ne s'applique pas
+ - -	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	1/5	6/19
Groupe de municipalités présentant des variables économiques négatives			
- + +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	1/1	Ne s'applique pas
- + -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives négatives	1/8	Ne s'applique pas
- - +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	4/8	5/19
- - -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	0/2	19/24
Total		21/41	51/93

Pour le Bas-Saint-Laurent, la situation est tout autre, puisque les groupes de municipalités présentant une non intégration des dimensions de développement territorial durable montrent la présence d'une forte part de station d'épuration des eaux usées sur leur territoire, soit respectivement 16 municipalités sur 19 pour le type 1 et 19 municipalités sur 24 pour le type 2.

Pour ce qui est des municipalités présentant des dimensions intégrées de développement territorial, le nombre de celles comptant une station d'épuration est de 12 municipalités sur un total de 22.

5.2.3 Présence d'industries manufacturières

Comme le montre le tableau 19, les industries manufacturières, toutes tailles confondues, sont concentrées dans les groupes de municipalités présentant des variables économiques positives. Pour les deux régions, et ce, pour les deux régions à l'étude. Ainsi, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 126 industries sont recensées dans les groupes de municipalités présentant des variables économiques positives contre 44 pour ceux dont les variables économiques sont négatives. Pour le Bas-Saint-Laurent, ce sont 235 industries localisées dans les groupes de municipalités qui présentent des variables économiques positives contre 136 industries pour celles dont les variables économiques sont négatives.

De plus, ce sont les municipalités où les dimensions de développement territorial sont intégrées qui montrent la plus forte concentration d'industries manufacturières, toutes tailles confondues, soit 68 industries pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean et 104 pour le Bas-Saint-Laurent.

Tableau 13 : Nombre d'industries manufacturières selon le niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Bas-Saint-Laurent

Niveau d'intégration des dimensions de développement territorial durable	Les dimensions selon leur performance (positive ou négative)	Présence d'industries manufacturières (nombre total d'industries manufacturières pour l'ensemble des municipalités du groupe)	
		Saguenay-Lac-Saint-Jean	Bas-Saint-Laurent
Groupe de municipalités présentant des variables économiques positives			
+++	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	68	104
++-	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variable sociales collectives négatives	25	71
+ - +	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	23	Ne s'applique pas
+ - -	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	10	60
Groupe de municipalités présentant des variables économiques négatives			
- + +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	4	Ne s'applique pas
- + -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives négatives	17	Ne s'applique pas
- - +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	20	65
- - -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	3	71
Total		170	371

Toutefois, en ce qui concerne les groupes de municipalités qui présentent une non intégration des dimensions de développement territorial, deux dynamiques distinctes sont observées entre les régions. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le nombre d’industries manufacturières reste très faible dans les municipalités aux dimensions de développement territorial non intégrées tandis qu’au Bas-Saint-Laurent, ces groupes de municipalités présentent un nombre comparable aux autres catégories de municipalités.

5.2.4 Émission d’avis environnementaux

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le nombre d’émission d’avis environnementaux est élevé, autant dans les municipalités qui présentent des dimensions intégrées de développement territorial (0,64 avis par tranche de 100 habitants) que dans celles qui présentent une non intégration de ces dimensions (1 avis par tranche de 100 habitants pour le type 1 et 0,67 avis par tranche de 100 habitants pour le type 2).

De plus, toujours au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les groupes de municipalités qui présentent des variables économiques positives présentent un nombre plus élevé d’émission d’avis environnementaux que ceux présentant des variables économiques négatives, soit respectivement 0,64 avis par tranche de 100 habitants contre 0,59 avis par tranche de 100 habitants (Tableau 20).

Tableau 14 : Fréquence d'émission des avis environnementaux selon le niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Bas-Saint-Laurent

Niveau d'intégration des dimensions de développement territorial durable	Les dimensions selon leur performance (positive ou négative)	Fréquence d'émission des avis environnementaux (nombre d'avis environnementaux par 100 habitants pour l'ensemble de municipalités du groupe)	
		Saguenay-Lac-Saint-Jean	Bas-Saint-Laurent
Groupe de municipalités présentant des variables économiques positives			
+++	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	0,64	0,20
++-	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variable sociales collectives négatives	0,59	0,17
+ - +	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	0,31	Ne s'applique pas
+ - -	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	1	0,20
Groupe de municipalités présentant des variables économiques négatives			
- + +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	0,46	Ne s'applique pas
- + -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives négatives	0,64	Ne s'applique pas
- - +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	0,62	0,31
- - -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	0,67	0,23
Total		0,62	0,22

Pour ce qui est de la région du Bas-Saint-Laurent, l'émission d'avis environnementaux varie très peu en fonction des groupes de municipalités. Il est à noter toutefois que le taux d'émission d'avis est nettement moins élevé au Bas-Saint-Laurent qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

5.2.5 Déplacements alternatifs

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la part de déplacements alternatifs reste faible dans les catégories de municipalités qui présentent une non intégration des dimensions de développement territorial, soit 9,9 % pour la catégorie 1 et 6,1 % pour la catégorie 2. À l'opposé, la part des déplacements alternatifs se situe dans la moyenne pour les municipalités où les dimensions de développement territorial sont intégrées, celle-ci s'établissant à 14,8 %.

Malgré ce constat, la part moyenne des déplacements alternatifs reste plus élevée dans les groupes de municipalités présentant des variables économiques négatives que dans ceux qui se distinguent par des variables économiques positives avec respectivement 17,5 % contre 14,5 % (Tableau 15).

Tableau 15 : Pourcentage des déplacements alternatifs s selon le niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Bas-Saint-Laurent

Niveau d'intégration des dimensions de développement territorial durable	Les dimensions selon leur performance (positive ou négative)	Part des déplacements alternatifs (Pourcentage des déplacements domicile-travail effectuée avec un autre mode de transport que l'automobile utilisée en solo)	
		Saguenay-Lac-Saint-Jean	Bas-Saint-Laurent
Groupe de municipalités présentant des variables économiques positives			
+++	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	14,8%	13%
++-	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variable sociales collectives négatives	14,5%	13,9%
+ - +	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	18,8%	Ne s'applique pas
+ - -	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	9,9%	11,7%
Groupe de municipalités présentant des variables économiques négatives			
- + +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	23,1%	Ne s'applique pas
- + -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives négatives	17,6%	Ne s'applique pas
- - +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	23,2%	10,6%
- - -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	6,1%	12,8%
Total		16%	12%

Au Bas-Saint-Laurent, une certaine uniformité est observable au sein des différents groupes de municipalités. En règle générale, le pourcentage des déplacements alternatifs reste en deçà de celles observées dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

5.2.6 Quantité de matières recyclées par habitant

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, il existe une grande parité en ce qui concerne la moyenne de quantité de matières recyclées pour les groupes de municipalités présentant des variables économiques positives et négatives, avec respectivement 46,2 kg par habitant et 46,3 kg par habitant. Toutefois, les municipalités avec des dimensions de développement territorial durable intégrées recyclent des quantités de matières supérieures à la moyenne, soit 48,9 kg par habitant (Tableau 16).

En ce qui concerne les groupes de municipalités qui présentent une non intégration des dimensions de développement territorial, les deux catégories montrent des chiffres opposés. La quantité de matière recyclée s'élève à 40,6 kg par habitant pour le type 1 tandis qu'elle est de 58,3 kg par habitants pour le groupe de municipalités de type 2.

Tableau 16 : Quantité de matières recyclées selon le niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Bas-Saint-Laurent

Niveau d'intégration des dimensions de développement territorial durable	Les dimensions selon leur performance (positive ou négative)	Quantité de matières recyclées (kilogramme/habitant)	
		Saguenay-Lac-Saint-Jean	Bas-Saint-Laurent
Groupe de municipalités présentant des variables économiques positives			
+++	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	48,9	32,2
++-	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variable sociales collectives négatives	44,9	31,6
+ - +	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	50,2	Ne s'applique pas
+ - -	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	40,6	33,5
Groupe de municipalités présentant des variables économiques négatives			
- + +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	39,0	Ne s'applique pas
- + -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives négatives	41,1	Ne s'applique pas
- - +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	46,9	71
- - -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	58,3	49
Total		46,2	46,2

Pour le Bas-Saint-Laurent, la moyenne de quantité de matières recyclées reste plus élevée dans les groupes de municipalités présentant des variables économiques négatives que dans ceux dont les variables économiques sont positives, soit respectivement 60 kg par habitant et 32,4 kg par habitant.

5.2.7 Bilan de l'analyse des variables environnementales

L'analyse des variables environnementales révèle des résultats laissant croire à une qualité de l'environnement moindre dans les municipalités qui présentent une non intégration des dimensions de leur développement territorial. Ce constat rejoint à plusieurs égards la littérature portant sur la justice environnementale.

Le mouvement de la justice environnementale (MJE) apparaît aux États-Unis au début des années quatre-vingts. Le concept de justice environnementale (JE) est lié aux notions d'injustice et d'inégalité environnementale (Pellow, 2000). L'enjeu central du MJE émerge de la mise en relation des concepts de qualité environnementale et d'inégalité sociale (Blowers et Leroy, 1994). Comme le note Bullard, historiquement l'implantation d'équipements à hauts risques environnementaux a toujours été effectuée dans des milieux où la population opposait le moins de résistance; souvent des communautés ethniques ou encore économiquement défavorisées ont été « disproportionnellement » affectées par ces implantations (Bullard, 1990 : 4)¹⁹.

Si, à travers ce mouvement, un lien direct est tissé entre l'origine ethnique et l'exposition aux risques environnementaux, d'autres auteurs comme Blowers et Leroy (1994) ainsi que Cole et Foster (2000) élargissent la réflexion en faisant plutôt référence à des communautés fragiles (généralisation de la pauvreté, faible niveau de

¹⁹ Bien que ce constat semble faire unanimité, certains auteurs affirment que la vulnérabilité des communautés faisant face aux implantations d'équipements à hauts risques environnementaux serait davantage associée à la classe sociale qu'à l'origine ethnique (Smith, 2000). À ce propos, une étude menée par Krieg (1995) laissait entrevoir une faible corrélation entre ethnicité et inégalité environnementale.

scolarité, détérioration du tissu social, etc.). Ces communautés, incapables de mobiliser les ressources nécessaires pour se défendre adéquatement, seraient ainsi plus susceptibles d'être ciblées pour l'implantation d'équipements qui présentent des risques environnementaux ; les avantages économiques, tels la création d'emplois ou encore les bénéfices fiscaux pour les municipalités, prenant le dessus sur les conséquences environnementales dans l'argumentaire des promoteurs de projets industriels.

Les résultats de la recherche révèlent que les sites d'enfouissement des déchets se concentrent majoritairement dans les groupes de municipalités présentant des variables économiques négatives, et ce, pour les deux régions à l'étude. Plus encore, pour le Bas-Saint-Laurent, c'est dans une forte proportion que ceux-ci se retrouvent dans les municipalités ayant une non intégration de leurs dimensions de développement territorial durable.

Ce constat, sur l'exposition plus grande aux risques environnementaux des territoires en difficultés, est également confirmé par les résultats concernant le nombre d'avis environnementaux émis. Ces résultats, uniquement associés à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, montrent que les municipalités qui présentent une non intégration des dimensions de développement territorial sont aussi celles qui émettent le plus grand nombre d'avis environnementaux par tranche de 100 habitants.

Outre ces indices qui laissent présager une qualité moindre de l'environnement dans les municipalités qui présentent une non intégration de leurs dimensions de développement territorial, il est à noter que ce sont les municipalités identifiées comme avantagées qui se caractérisent par une forte concentration d'industries manufacturières. Cette situation témoigne d'une pression accrue sur l'environnement des municipalités, car le secteur manufacturier est un important émetteur de gaz à effets de serre.

5.3 RÔLE DE L'INFLUENCE URBAINE DANS LA DYNAMIQUE DE CRÉATION DES DISPARITÉS OBSERVÉES AU SEIN DES TERRITOIRES RURAUX

Le rôle de l'influence urbaine dans la dynamique de création des disparités observées au sein des territoires ruraux n'est pas significative. Il n'existe pas de lien direct entre le niveau d'influence urbaine – mesuré à travers la typologie des ZIM de Statistique Canada – et la classification des municipalités résultant de l'analyse, et plus spécifiquement les catégories où les dimensions de développement territorial durable intégrées et non intégrées (Tableau 17).

Tableau 17 : Répartition des municipalités rurales de la typologie en fonction de leur niveau d'influence urbaine

Niveau d'intégration des dimensions de développement territorial durable	Les dimensions selon leur performance (positive ou négative)	Niveau d'influence urbaine (Pourcentage de municipalités selon la typologie des ZIM de Statistique Canada)	
		Saguenay–Lac-Saint-Jean	Bas-Saint-Laurent
Groupe de municipalités présentant des variables économiques positives			
+++	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	ZIM fortes : 25 % ZIM moyennes : 17% ZIM faibles : 20 %	ZIM fortes : 33 % ZIM moyennes : 25 % ZIM faibles : 25 % ZIM nulles : 0 %
++-	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variable sociales collectives négatives	ZIM fortes : 33% ZIM moyennes : 4% ZIM faibles : 20%	ZIM fortes : 0 % ZIM moyennes : 7 % ZIM faibles : 25 % ZIM nulles : 11 %
+ - +	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	ZIM fortes : 0 % ZIM moyennes : 4 % ZIM faibles : 40 %	Ne s'applique pas
+ - -	- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	ZIM fortes : 8 % ZIM moyennes : 13 % ZIM faibles : 20 %	ZIM fortes : 17 % ZIM moyennes : 23% ZIM faibles : 25 % ZIM nulles : 0 %
- + +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	ZIM fortes : 0 % ZIM moyennes : 4 % ZIM faibles : 0 %	Ne s'applique pas
- + -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives négatives	ZIM fortes : 25 % ZIM moyennes : 21 % ZIM faibles : 0 %	Ne s'applique pas
- - +	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	ZIM fortes : 8 % ZIM moyennes : 29 % ZIM faibles : 0 %	ZIM fortes : 25 % ZIM moyennes : 14 % ZIM faibles : 19 % ZIM nulles : 56 %
- - -	- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	ZIM fortes : 0 % ZIM moyennes : 8 % ZIM faibles : 0 %	ZIM fortes : 25 % ZIM moyennes : 30 % ZIM faibles : 6 % ZIM nulles : 33 %

Pour ce qui est des municipalités rurales qui présentent des dimensions de développement territorial intégrées, il existe une bonne représentation pour chacune des catégories de ZIM, et ce, pour les deux régions. Ainsi, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour la catégorie des municipalités où les dimensions de développement territorial y sont intégrées, 25 % sont des ZIM fortes, 17 % des ZIM moyennes et 20 % des ZIM faibles. Pour le Bas-Saint-Laurent, ce sont 33 % qui sont des ZIM fortes, 25 % des ZIM moyennes, 25 % des ZIM faibles et 0 % des ZIM nulles. Cette dernière catégorie regroupe les municipalités rurales qui n'entretiennent aucun lien avec les centres urbains. Le fait qu'aucune ZIM faible ne se retrouve dans la catégorie des municipalités rurales qui présentent des dimensions territoriales intégrées renforce l'adéquation entre l'éloignement des centres urbaines et la dévitalisation économique et sociale.

Pour ce qui est des groupes de municipalités rurales qui présentent une non intégration des dimensions de développement territorial (type 1 et 2), une moins grande représentativité des ZIM fortes est observée. Le type 1 des municipalités aux dimensions de développement territorial non intégrées regroupe 8 % des ZIM fortes, 13 % des ZIM moyennes et 20 % des ZIM faibles au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Au Bas-Saint-Laurent, ce sont 17 % des ZIM fortes, 23 % des ZIM moyennes, 25 % des ZIM faibles et 0 % de ZIM nulle.

En ce qui concerne le type 2 des municipalités qui présentent une non intégration de leurs dimensions de développement territorial, les deux régions à l'étude montrent des profils différents. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, seules les ZIM moyennes sont représentées dans cette catégorie (8 %). Au Bas-Saint-Laurent, cette dernière regroupe 25 % des ZIM fortes, 30 % des ZIM moyennes, 6 % des ZIM faibles et 33 % des ZIM nulles. Il est ainsi intéressant de constater que la part des ZIM fortes, moyennes et nulles est pratiquement équivalente, ce qui soulève des interrogations sur l'impact de l'influence urbaine pour expliquer ces résultats.

À la lumière de ces résultats, il est possible d'affirmer que le niveau d'influence urbaine joue un rôle déterminant sur les disparités observées pour les régions à l'étude. Plus encore, les groupes de municipalités qui présentent une non intégration de leurs dimensions de développement territorial ou encore celles où ces dimensions sont intégrées ne semblent pas obéir à un schéma particulier en ce qui a trait à l'influence urbaine ; chaque type de ZIM étant représenté dans chacun de ces groupes de municipalités.

Toutefois, si résultats ne démontrent pas une forte corrélation entre l'influence urbaine et le niveau d'intégration des dimensions de développement, des constats peuvent être tirés en fonction des trois types variables, c'est-à-dire les variables économique (sous-section 5.3.1), les variables sociales concernant les individus (sous-section 5.3.2) et les variables sociales concernant les collectivités (sous-section 5.3.3), pris de façon individuelle.

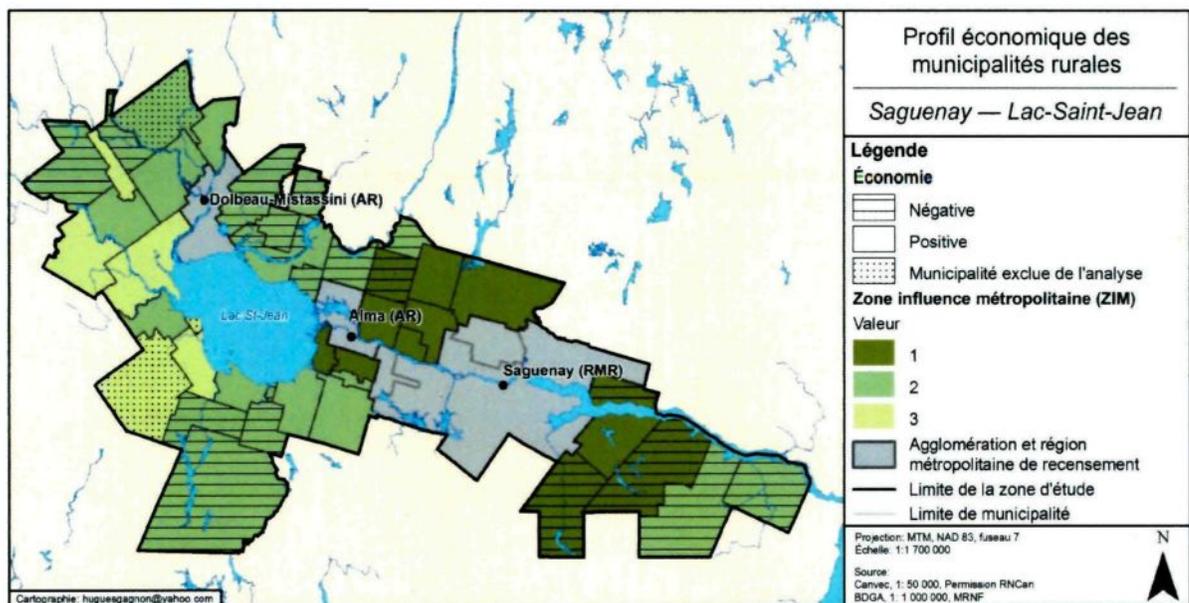
5.3.1 Dimension économique : une influence positive des centres urbains

Au niveau des variables économiques, l'influence des centres urbains varie d'une région à l'autre. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, une majorité de municipalités présentant de forts liens avec les centres urbains (ZIM fortes) montrent un bilan positif en lien avec les variables économiques, soit 8 municipalités sur 12 (Tableau 18 et figure 7). Toutefois, celles qui présentent un bilan positif se concentrent au même endroit sur le territoire (soit dans un corridor compris entre la AR d'Alma et la RMR de Saguenay). Les municipalités du Bas-Saguenay, même si celles-ci sont fortement polarisées par la RMR de Saguenay, présentent tout de même présenter un profil négatif en lien avec le contexte économique.

Tableau 18 : Répartition des municipalités en fonction de la dimension économique et de la typologie des ZIM, Saguenay-Lac-Saint-Jean

Type de ZIM	Dimension économique	
	Positives	Négatives
ZIM fortes	8 municipalités	4 municipalités
ZIM moyennes	9 municipalités	15 municipalités
ZIM faibles	5 municipalités	0 municipalité

Figure 7 : Profil économique de municipalités rurales

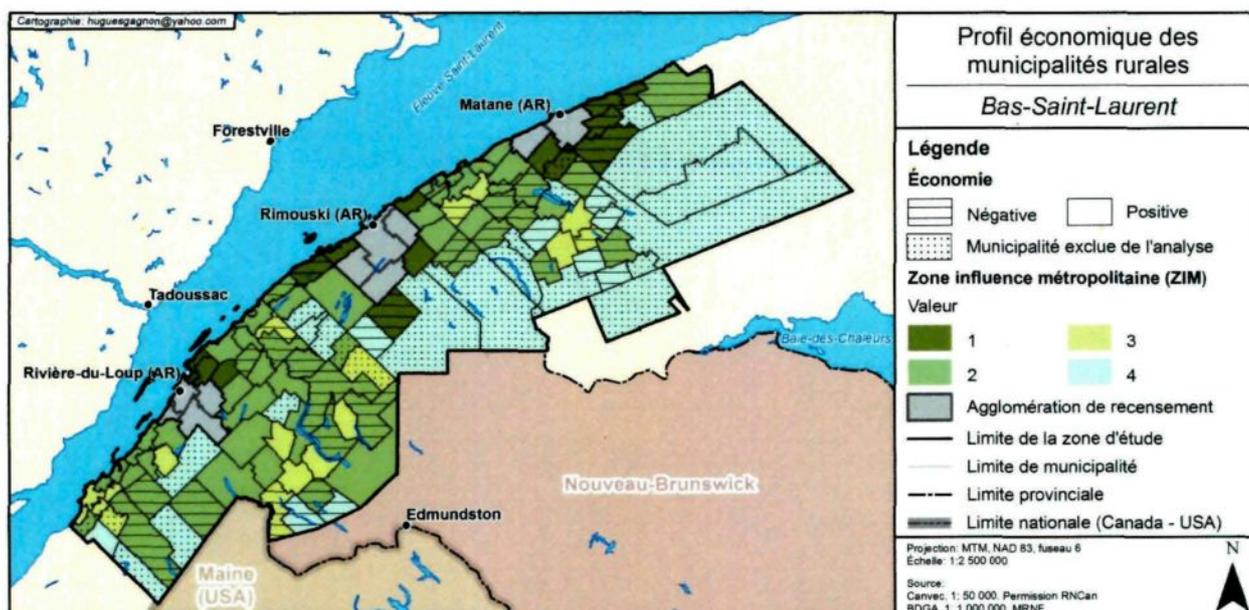


Au Bas-Saint-Laurent, le bilan est plus nuancé. Sur les douze (12) municipalités présentant de forts liens avec les centres urbains (ZIM fortes), six (6) se distinguent par un profil positif en lien avec les variables économiques. Toutefois, les municipalités répondant à ce profil se concentrent aux abords des AR de Rivière-du-Loup et de Matane (Tableau 19 et figure 8).

Tableau 19: Répartition des municipalités en fonction de la dimension économique et de la typologie des ZIM, Bas-Saint-Laurent

Type de ZIM	Dimension économique	
	Positives	Négatives
ZIM fortes	6 municipalités	6 municipalités
ZIM moyennes	31 municipalités	25 municipalités
ZIM faibles	12 municipalités	4 municipalités
ZIM nulles	1 municipalité	8 municipalités

Figure 8 : Profil économique des municipalités rurales



Il y a un point commun entre les deux régions à l'étude : les municipalités entretenant très peu de relation avec les centres urbains (ZIM faibles) présentent un profil majoritairement positif en lien avec les variables économiques. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce sont 5 municipalités sur 5 tandis qu'au Bas-Saint-Laurent, 12 municipalités sur un total de 16. Fait intéressant, ces petits centres urbains semblent avoir une influence positive sur les municipalités limitrophes.

Pour ce qui est des municipalités n'entretenant aucun lien avec les centres urbains (ZIM nulles), celles-ci ont toutes un profil négatif en lien avec le contexte économique, soit 8 municipalités sur un total de 9. Notons que cette catégorie de municipalités (ZIM nulles) ne sont présentes que dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Il est possible d'affirmer, à la suite de l'analyse des résultats, que la proximité des centres urbains influence les variables économiques des municipalités rurales limitrophes. Le profil majoritairement positif qui caractérise les municipalités à forte et à faible influence urbaine (ces dernières étant de petits centres de services) permet d'en arriver à cette conclusion. Toutefois, il semble que la proximité des centres urbains ne soit qu'un des facteurs expliquant cette situation. Les résultats mitigés observés pour certaines municipalités localisées à proximité de centres urbains (le cas des municipalités à proximité de Matane dans la région du Bas-Saint-Laurent et celui des municipalités du secteur du Bas-Saguenay au Saguenay-Lac-Saint-Jean) pointent vers l'existence d'autres facteurs déterminants. Ainsi, une hypothèse explicative peut être soulevée : les facteurs explicatifs pourraient référer, entre autres, aux caractéristiques des centres urbains (structure économique, par exemple) et aux caractéristiques inhérentes aux territoires (structure économique des municipalités rurales, aménités naturelles et localisation géographique).

5.3.2 Dimension sociale concernant les individus

En ce qui a trait à la dimension sociale concernant les individus, les deux régions à l'étude présentent des profils contrastés.

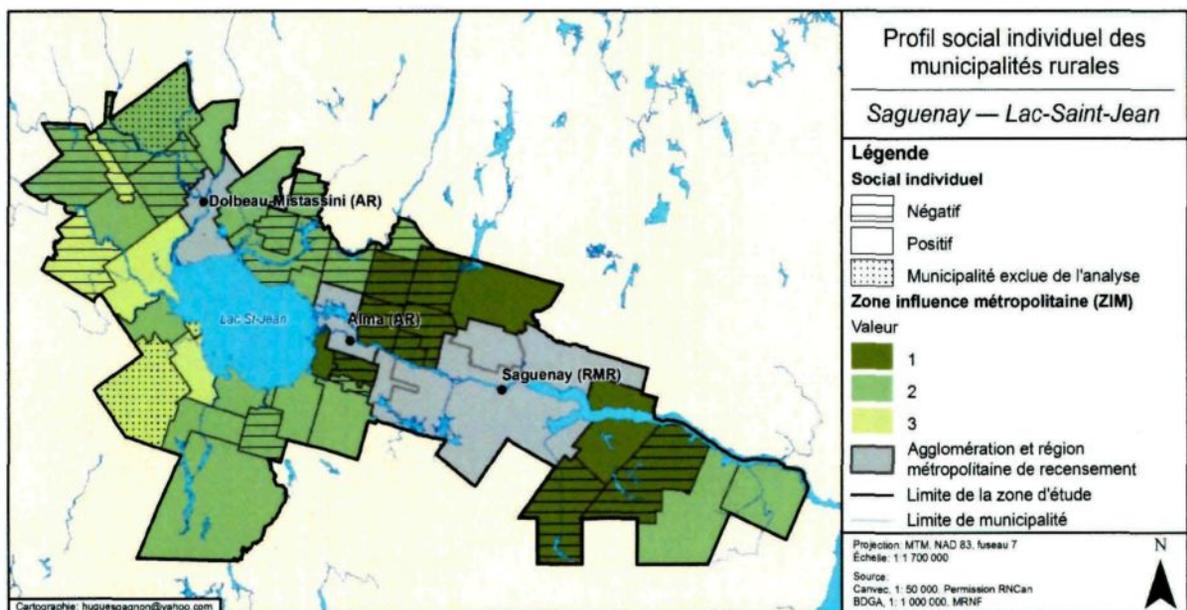
Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les municipalités entretenant de forts liens avec les centres urbains (ZIM fortes) présentent un profil majoritairement positif eu égard aux variables sociales individuelles, et ce, pour 10 municipalités sur un total de 12 (Tableau 20). Pour les autres municipalités, le bilan s'avère partagé entre profils négatif et positif, peu importe le niveau d'influence urbaine.

Tableau 20 : Répartition des municipalités en fonction de la dimension sociale concernant les individus et de la typologie des ZIM, Saguenay-Lac-Saint-Jean

Type de ZIM	Dimension sociale concernant les individus	
	Positives	Négatives
ZIM fortes	10 municipalités	2 municipalités
ZIM moyennes	11 municipalités	13 municipalités
ZIM faibles	2 municipalités	3 municipalités

Les municipalités présentant un profil négatif en lien avec les variables sociales individuelles se localisent aux abords du Lac-Saint-Jean, plus spécifiquement dans la partie nord et sud (Figure 9).

Figure 9 : Profil social individuel des municipalités rurales



Au Bas-Saint-Laurent, l'influence urbaine ne semble pas agir sur les variables sociales individuelles. Exception faite des municipalités entretenant peu de liens avec les centres urbains (ZIM faibles), qui présentent un bilan partagé entre profils négatif et positif (8 contre 8), l'ensemble des autres groupes de municipalités englobe une

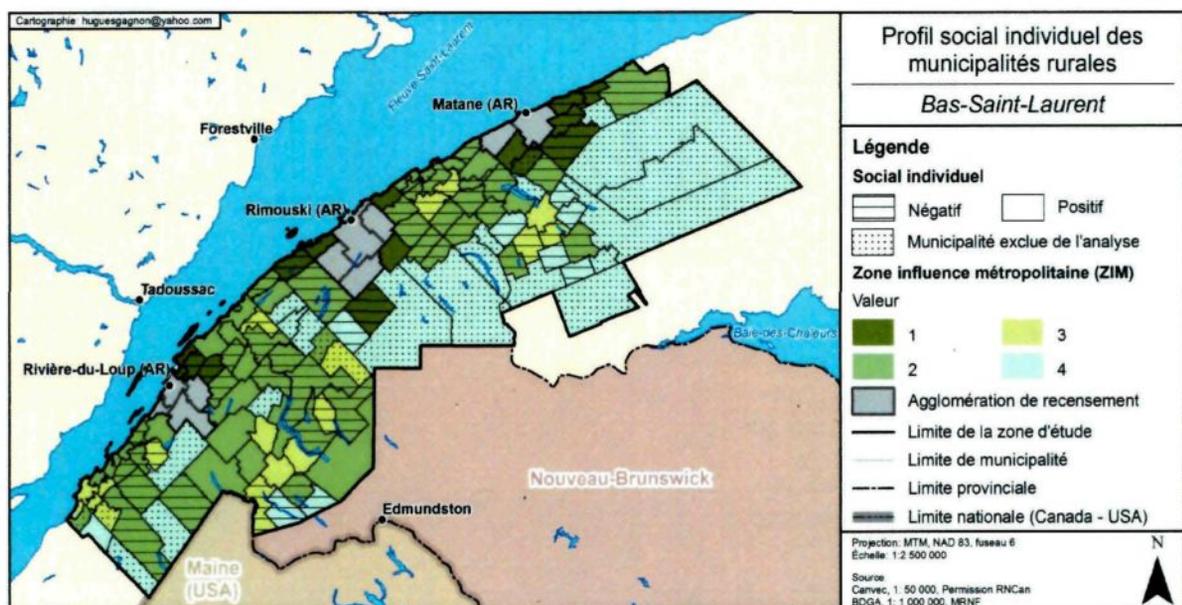
majorité de municipalités montrant un profil négatif (Tableau 21). Soulignons la surreprésentation des ZIM faibles au niveau des variables sociales individuelles négatives, soit 8 municipalités sur un total de 9.

Tableau 21 : Répartition des municipalités en fonction de la dimension sociale concernant les individus et de la typologie des ZIM, Bas-Saint-Laurent

Type de ZIM	Dimension sociale concernant les individus	
	Positives	Négatives
ZIM fortes	8 municipalités	8 municipalités
ZIM moyennes	18 municipalités	38 municipalités
ZIM faibles	8 municipalités	8 municipalités
ZIM nulles	1 municipalité	8 municipalités

Les municipalités présentant un profil négatif en lien avec les variables sociales individuelles se concentrent pour leur part dans les secteurs des AR de Rimouski et Matane ainsi que dans la Vallée de la Matapédia (Figure 10).

Figure 10 : Profil social individuel des municipalités rurales, Bas-Saint-Laurent



Il est possible d'affirmer, en regard des résultats de notre analyse, que la proximité des centres urbains n'influence que peu les variables sociales individuelles des municipalités limitrophes. Si cette influence positive des centres urbains sur les variables sociales individuelles se vérifie dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, elle semble davantage tributaire de la structure économique axée sur la grande entreprise (qui présente des avantages indéniables sur les conditions de vie des individus et qui se concentrent dans les centres urbains) que de la présence de centres urbains. La majorité de municipalités qui présentent un profil négatif au niveau des variables sociales individuelles dans la région du Bas-Saint-Laurent, incluant celles fortement polarisées par les centres urbains, renforce d'ailleurs cette interprétation.

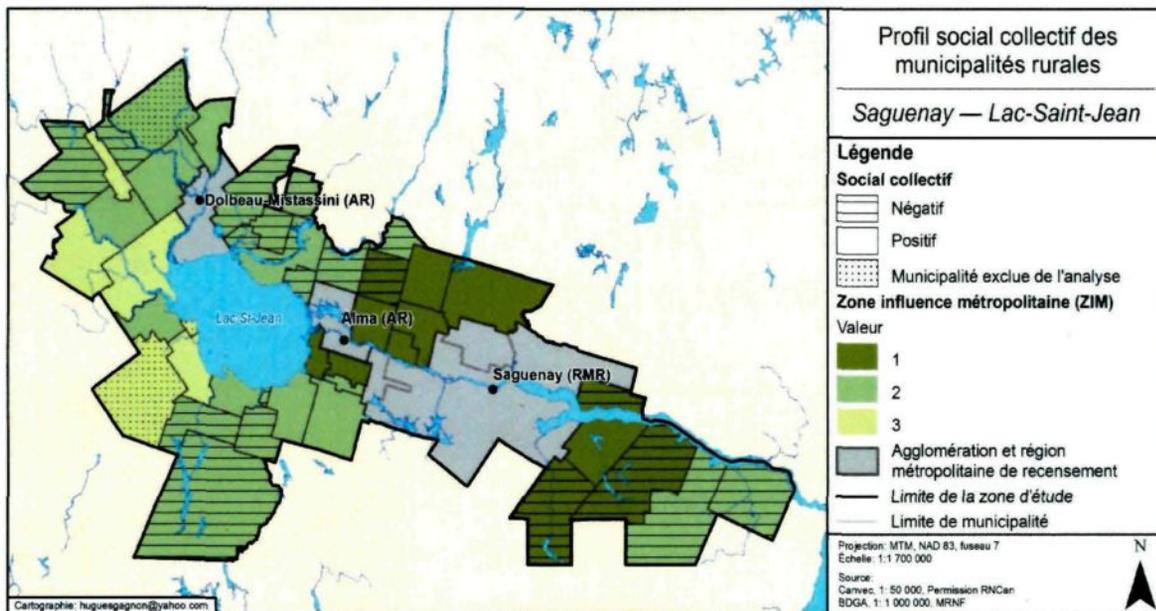
5.3.3 Dimension sociale concernant les collectivités

Pour ce qui est de la dimension sociale concernant les collectivités, l'influence urbaine ne semble pas jouer un rôle important. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les municipalités qui entretiennent de forts liens avec les centres urbains (ZIM fortes) présentent majoritairement un profil négatif en lien avec les variables sociales collectives, soit huit (8) municipalités sur un total de douze (12) (Tableau 22). Les autres municipalités présentant un profil négatif en lien avec les variables sociales collectives se concentrent dans la partie nord du Lac-Saint-Jean, et ce, peu importe leur niveau d'influence urbaine (Figure 11).

Tableau 22 : Répartition des municipalités en fonction de la dimension sociale concernant les collectivités et de la typologie des ZIM, Saguenay–Lac-Saint-Jean

Type de ZIM	Dimension sociale concernant les collectivités	
	Positives	Négatives
ZIM fortes	4 municipalités	8 municipalités
ZIM moyennes	13 municipalités	11 municipalités
ZIM faibles	3 municipalités	2 municipalités

Figure 11 : Profil social collectif des municipalités rurales, Saguenay–Lac-Saint-Jean



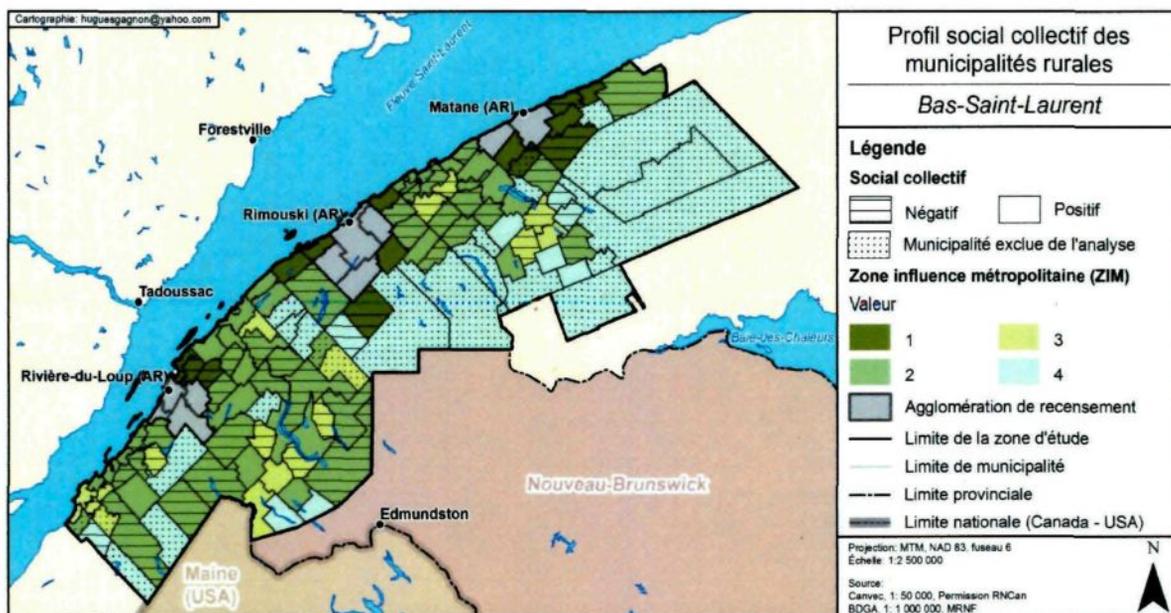
Au Bas-Saint-Laurent, deux constats ressortent de l'analyse (Tableau 23). Le premier est la part élevée des ZIM moyennes qui présente des variables sociales collectives négatives, soit 34 municipalités sur un total de 56. Le second constat concerne la parité observée au sein des ZIM nulles entre profils négatif et positif, où cinq (5) municipalités sur neuf (9) présentent un bilan positif. Ce constat est d'autant plus surprenant considérant la surreprésentation de profils négatifs des variables économiques et des variables sociales individuelles.

Tableau 23 : Répartition des municipalités en fonction de la dimension sociale concernant les collectivités et de la typologie des ZIM, Bas-Saint-Laurent

Type de ZIM	Dimension sociale concernant les individus	
	Positives	Négatives
ZIM fortes	7 municipalités	5 municipalités
ZIM moyennes	22 municipalités	34 municipalités
ZIM faibles	7 municipalités	9 municipalités
ZIM nulles	5 municipalités	4 municipalités

Les municipalités qui présentent un profil négatif en lien avec les variables sociales collectives se situent aux abords des trois AR ainsi que dans les deux vallées (Figure 12). Mentionnons des concentrations de municipalités présentant un profil positif en lien avec ces variables sur le littoral, entre la AR de Rivière-du-Loup et de Rimouski ainsi que dans la vallée du Témiscouata.

Figure 12 : Profil social collectif des municipalités rurales, Bas-Saint-Laurent



En fonction des résultats de l'analyse, il est possible d'affirmer que la proximité urbaine, si elle influence positivement les variables sociales concernant les individus, ne semble pas être déterminante pour expliquer la performance des variables sociales concernant les collectivités. Plus encore, les centres urbains ne semblent pas influencer la performance des variables sociales concernant les collectivités. De plus, le profil positif observé dans les municipalités n'entretenant que très peu ou encore pas du tout de lien avec les centres urbains (ZIM faibles et nulles) soulève l'hypothèse que la vitalité de ces municipalités rurales repose sur des avantages autres qu'économiques, soit les aménités naturelles et activités de villégiature et de tourisme, par exemple.

CHAPITRE 6

VERS UN MODÈLE INTÉGRANT MIEUX LES PARTICULARITÉS DES TERRITOIRES

Le présent chapitre confronte les résultats de l'analyse aux questions et hypothèses de la recherche. Si des éléments de réponse transparissent en filigrane dans le précédent chapitre, il importe de mener une réflexion globale sur l'objet de la recherche afin de déterminer si les hypothèses sont confirmées ou infirmées, mais également afin de répondre aux différentes questions soulevées. Plus encore, cette réflexion permettra de mesurer la pertinence de la recherche, tant au niveau des résultats que de la méthodologie. Cette réflexion aidera à mieux définir l'apport de la recherche aux connaissances dans le domaine des sciences humaines en général et du développement régional en particulier, mais également les limites et les pistes de réflexion qu'elle soulève.

Le chapitre se divise en deux grandes parties. Une première partie, où un retour sur les questions de recherche sera effectué à la lumière des résultats obtenus (section 6.1) et une seconde partie mettra en évidence les limites de la recherche et les pistes de réflexion qu'elle soulève (section 6.2).

6.1 RETOUR SUR LES QUESTIONS DE RECHERCHE

Trois grandes questions orientent cette recherche. Une première portant sur l'apport de l'exercice multidimensionnel de typologie des territoires ruraux (sous-section 6.1.1), une seconde soulevant la question du cumul des disparités pour les municipalités aux dimensions de développement territorial non intégrées (sous-section 6.1.2) et une troisième concernant le rôle des centres urbains quant à la présence des disparités observées dans les municipalités rurales (sous-section 6.1.3).

6.1.1 Apport de l'exercice multidimensionnel de typologie des territoires ruraux

La première question de cette recherche portait sur l'intérêt d'avoir recours à une typologie multidimensionnelle des territoires ruraux afin d'identifier, avec toutes les nuances que cela suppose, les territoires qui profitent des changements structurels observés au sein de la ruralité ainsi que ceux qui en souffrent.

Afin de répondre à cette question, une analyse des résultats de recherche en fonction de deux éléments est nécessaire. D'abord, une comparaison avec un autre exercice de classification des territoires ruraux québécois, soit l'indice de développement du MAMROT, abordé plus haut dans le texte (sous-section 6.1.1.1). Ensuite, comme la recherche définit le territoire non pas uniquement comme objet multidimensionnel (économique, social et environnemental), mais également comme le résultat de l'évolution de ces composantes dans le temps, les énoncés sur les avantages et les inconvénients pour les secteurs issus des portraits historiques des régions à l'étude seront analysés en fonction des résultats de la recherche (section 6.1.1.2). Il s'agira ainsi d'une occasion de contextualiser ces résultats eu égard au processus de structuration des régions à l'étude.

6.1.1.1 Comparaison des résultats de recherche avec l'indice de développement du MAMROT

L'analyse de la pertinence de la typologie s'avère une étape charnière de la recherche. Ce genre d'analyse, pour éviter les biais, se doit d'être effectué dans une perspective comparative. D'entrée de jeu, il était proposé de comparer les résultats de recherche avec un exercice comparable au Québec de classification des territoires ruraux crédible et éprouvé. Le choix s'est arrêté sur l'indice de développement du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Cet indice de développement est calculé pour l'ensemble des municipalités du Québec à

partir d'une série de variables socioéconomiques²⁰. Sous forme d'indice composite²¹, celui-ci permet d'identifier les territoires les plus en difficulté, associés dans le vocabulaire du Ministère aux municipalités dévitalisées²².

C'est donc à partir de cet indice, et plus spécifiquement à partir des municipalités rurales identifiées comme dévitalisées selon celui-ci, que l'analyse comparative a été menée. Toutefois, il importe de souligner qu'il s'agit d'une comparaison sommaire servant à dégager des grandes tendances et à alimenter le débat sur l'étude des territoires ruraux à l'aide de tels instruments.

D'entrée de jeu, de nombreuses similitudes sont observées entre le classement des municipalités rurales issu de l'indice de développement du MAMROT et la typologie développée dans le cadre de cette recherche. Ainsi, la presque totalité des municipalités identifiées comme dévitalisées selon l'indice de développement du MAMROT, et ce pour les deux régions à l'étude, sont associées dans la présente typologie à des groupes de municipalités en difficulté : soit des municipalités caractérisées par une non intégration des dimensions de développement territorial ou encore des municipalités présentant des variables économiques négatives. À titre d'exemple, pour la région du Bas-Saint-Laurent, sur les 34 municipalités comprises dans notre étude²³ et identifiées comme dévitalisées par le MAMROT, 33 d'entre elles

²⁰ L'indice de développement du MAMROT est un indice composite qui est obtenu à partir des variables suivantes : le taux d'évolution de la population de 2001 à 2006, le taux de chômage, le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus, la part du revenu provenant de paiement de transfert gouvernemental, la proportion de la population des ménages à faible revenu, le revenu moyen des ménages et la part de la population de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme du secondaire.

²¹ Un indice composite est un indicateur synthétique d'un ensemble d'indicateurs individuels.

²² En lien avec cette nomenclature, le Gouvernement du Québec s'est doté d'un plan d'action visant une aide plus spécifique à ces milieux afin de favoriser une occupation dynamique du territoire (gouvernement du Québec, 2008).

²³ Il importe de spécifier que pour diverses raisons, certaines municipalités pour lesquelles le MAMROT a calculé l'indice de développement n'ont pas été analysées dans notre recherche. Cette situation s'explique par le retrait de notre étude des municipalités rurales pour lesquelles nous n'avons pas l'ensemble des variables. Par exemple, pour les municipalités rurales comptant moins de 500 habitants, Statistique Canada ne produit pas de données économiques pour des raisons de confidentialité.

sont associées à des groupes de municipalités en difficulté économique ou encore à des groupes de municipalités où les dimensions de développement territorial sont non intégrées. Pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour les sept (7) municipalités comprises dans notre étude et identifiées comme dévitalisées par le MAMROT, six (6) d'entre elles sont associées dans l'étude à des groupes de municipalités en difficulté économique ou encore à des groupes de municipalités où les dimensions de développement territoriale y sont non intégrées.

Cette brève comparaison, qui confirme l'existence de similitude dans le classement des municipalités, permet de valider la méthode de cette recherche afin d'évaluer les municipalités dites « en difficultés » ou encore qui présentent des difficultés au niveau économique. Toutefois, ce classement se dissocie de celui du MAMROT de par le nombre et la diversité des variables employées, mais également en raison des critères d'analyse utilisés, soit économique, social individuel et collectif et environnemental. De cette manière, il a été possible d'effectuer une répartition différente des municipalités rurales allant au-delà des seules municipalités « dévitalisées ». Ainsi, plus de nuances sont apportées au niveau du classement des municipalités rurales, en mettant à l'avant-plan la bonne et la mauvaise performance des différents types de variables. Ceci est bien entendu plus long et complexe à évaluer avec l'utilisation d'un indice composite comme celui du MAMROT. De cette manière, la typologie obtenue permet d'entrevoir des situations différenciées entre les municipalités, mais également pour une municipalité. Par exemples, certaines municipalités peuvent présenter des variables collectives positives témoin d'une croissance démographique et d'une richesse foncière uniformisée élevée, mais en même temps présenter des variables sociales individuelles telles qu'un nombre élevé de logements nécessitant des réparations majeures et une part élevée de famille possédant un faible revenu. La possibilité d'analyser cette situation contradictoire vécue au sein d'une même municipalité permet d'avancer certaines hypothèses liées, entre autres, à la

néoruralité et aux nouvelles dynamiques au niveau de l'établissement résidentiel que cela suppose.

6.1.1.2 Portraits historiques des régions à l'étude : grande similitude observée avec les résultats de recherche

Si le traitement multidimensionnel privilégié dans cette recherche permet d'avoir un portrait du niveau d'intégration des trois dimensions constitutives du territoire, le regard porté sur l'évolution des régions à l'étude s'avère tout aussi pertinent afin de comprendre l'évolution différenciée de celles-ci et particulièrement la répartition spatiale des territoires avantagés et désavantagés. D'ailleurs, une grande similitude est observée entre les résultats de cette recherche et les énoncés issus du portrait historique des régions sur les avantages et désavantages vécus au sein des territoires.

Ainsi, à l'issue de ce portrait historique sur la structuration des régions à l'étude, une série d'énoncés concernant les territoires susceptibles de présenter des signes de dévitalisation et de vitalisation a été élaborée. Ces énoncés s'appuient, entre autres, sur des caractéristiques telles la démographie, l'économie ou encore la localisation géographique.

Ce sont six (6) énoncés sur les territoires présentant des avantages et des désavantages qui ont été avancés, soient trois pour chacune des régions à l'étude. Pour chacune des régions, les énoncés sont présentés et ensuite commentés à la lumière des résultats de la recherche.

Pour la **région du Saguenay-Lac-Saint-Jean**, les trois énoncés sont ci-dessous discutés :

Énoncé 1

Désavantage pour le secteur du Lac-Saint-Jean par rapport à celui du Saguenay. Ce désavantage est associé à l'évolution de l'occupation du territoire dont les principales caractéristiques sont la faible densité démographique et l'étalement des municipalités sur le territoire qui ne permettent pas de centralité et obligent la déconcentration des services dans plusieurs centres urbains (Alma, Roberval, Saint-Félicien et Dolbeau-Mistassini).

À la lumière des résultats de recherche, force est de constater que cet énoncé n'est pas validé puisque la majorité des municipalités qui présentent une intégration des dimensions de développement territorial se concentre dans le secteur du Lac-Saint-Jean et non dans celui du Saguenay. De plus, la bonne performance des municipalités rurales à l'ouest et au sud du Lac-Saint-Jean des variables économiques, sociales individuelles et collectives, en particulier à proximité de petits centres de services comme Roberval et Saint-Félicien, contribue à nuancer cet énoncé sur le désavantage vécu au Lac-Saint-Jean.

Énoncé 2

Désavantage pour la partie nord du secteur du Lac-Saint-Jean qui concentre les municipalités fortement dépendantes du secteur forestier.

Cet énoncé est validé par les résultats de la recherche. Ainsi, le secteur du nord du Lac-Saint-Jean concentre les municipalités rurales qui se caractérisent par une non intégration des dimensions de développement territorial de type 1, c'est-à-dire celles qui présentent des variables économiques positives mais aussi des variables sociales individuelles et collectives négatives. Cette catégorie regroupe des municipalités qui,

malgré la présence de variables positives associées à l'emploi, montrent des signes de dévitalisation sociale (aux niveaux individuel et collectif), témoins de la fragilité des secteurs sur lesquels reposent l'économie.

Énoncé 3

Avantage pour le secteur du Saguenay, en raison de la présence de la capitale régionale et du rayonnement qu'elle possède, celle-ci concentrant une part importante des emplois et services.

Les résultats valident cet énoncé en partie. Ainsi, des regroupements de municipalités présentant des variables économiques et sociales individuelles positives se localisent à proximité de la RMR de Saguenay. Toutefois, cet avantage associé au secteur du Saguenay se doit d'être nuancé. Ainsi, si la partie comprise entre la RMR de Saguenay et la AR d'Alma se démarque en ce qui a trait aux variables économiques, celle du Bas-Saguenay, également fortement polarisée par la RMR, présente des variables économiques négatives. Cela remet très certainement en question l'hypothèse de la force toujours bénéfique du centre urbain et pointe en direction d'autres facteurs expliquant cette situation, notamment la structure économique des municipalités.

Pour la **région du Bas-Saint-Laurent**, les énoncés sont les suivants :

Énoncé 4

Avantage pour le secteur du littoral en raison de la présence de liens de communications terrestres et de la concentration de l'ensemble des centres urbains d'importance (Rivière-du-Loup, Rimouski et Matane). Ce secteur regroupe près de 80 % de la population régionale.

Les résultats de la recherche vont dans le même sens que l'énoncé. En effet, les municipalités qui présentent des dimensions intégrées de développement territorial se concentrent majoritairement sur le littoral.

Énoncé 5

Désavantage pour les deux vallées (Témiscouata et Matapédia) en raison de leur structure économique orientée vers l'industrie forestière, mais également de leur éloignement des centres urbains et de la faible taille démographique des municipalités que l'on y retrouve.

Les résultats valident cet énoncé. Ainsi, malgré la présence de quelques municipalités présentant une intégration de leurs dimensions de développement territorial dans la vallée du Témiscouata, les municipalités où il y a une non intégration des dimensions de développement territorial, celles de type 2 avec des variables économiques, sociales individuelles et collectives négatives, se concentrent dans les deux vallées.

Énoncé 6

Avantage aux secteurs entourant les centres urbains de Rimouski et de Rivière-du-Loup, ceux-ci comptant sur une économie diversifiée (secondaire et tertiaire) et enregistrant des hausses démographiques.

Les résultats ne font que valider en partie cet énoncé. En effet, si les municipalités qui présentent des dimensions intégrées de développement territorial se concentrent majoritairement sur le littoral, à proximité des centres urbains de Rimouski et de Rivière-du-Loup, les différentes AR concentrent une partie des municipalités aux dimensions de développement territorial non intégrées de type 1 (variables économiques positives et variables sociales négatives).

Cette analyse des composantes historiques en regard des résultats de recherche s'avère un complément d'analyse pertinent afin de mieux comprendre les résultats obtenus. D'abord, les similitudes observées entre les énoncés et les résultats de recherche témoignent de l'intérêt d'une telle démarche afin de contextualiser les résultats obtenus ; comme en ce qui concerne le secteur nord du Lac-Saint-Jean et sa

concentration des municipalités aux dimensions de développement territorial non intégrées de type 1.

Toutefois, force est de constater que cette analyse historique, et par extension, l'analyse des énoncés qui en sont issus, restent très axée sur la dimension économique, et renseignent très peu sur les dimensions sociale et environnementale. Ainsi, l'utilité de ces énoncés s'avère questionnable pour expliquer la répartition des municipalités aux dimensions de développement territorial intégrées, celles-ci reposant sur l'intégration de l'ensemble des dimensions constitutives du territoire et non pas uniquement sur celles de nature économique. Ce regard historique renseigne ainsi très peu sur les nouvelles modalités d'occupation du sol et les critères maintenant plus qualitatifs qui influencent le lieu de résidence.

6.1.2 Municipalités aux dimensions de développement territorial non intégrées: un cumul des disparités économique, sociale et environnementale ?

Une autre question soulevée par la recherche concernait l'existence de liens entre les différentes formes de disparités. Plus spécifiquement, la question était de savoir si les municipalités rurales identifiées comme dévitalisées aux niveaux économique et social présentaient également une piètre qualité de leur environnement.

Ce constat concernant le cumul des disparités sociales, économiques et environnementales apparaît en filigrane dans nos résultats. Ainsi, quelques indices laissent présager une qualité de l'environnement moindre dans les groupes de municipalités présentant des variables économiques négatives, et dans certains cas, dans les municipalités aux dimensions de développement territorial non intégrées. Mentionnons qu'il y a une tendance observable dans ce sens. Toutefois, le fait d'avoir peu de données accessibles sur l'environnement à l'échelle locale et l'emploi de certaines variables renvoyant à des normes établies – par exemple, en ce qui concerne

les émissions d'avis d'ébullition – n'ont pas permis de dresser un aperçu aussi complet quant à la dimension environnementale que pour les dimensions sociales et économiques qui sont historiquement mieux documentées.

Plusieurs questions s'imposent toutefois sur la qualité des variables environnementales employées pour cette recherche et plus largement sur la difficulté que revêt l'étude de la qualité de l'environnement dans les territoires ruraux. Un retour sur cette question sera fait dans la section portant sur les limites de cette recherche (section 6.2).

6.1.3 Le rôle de l'influence urbaine comme déterminant des disparités observées ?

En ce qui concerne la question de l'influence urbaine et son rôle sur la présence ou encore l'absence de disparités au sein des territoires ruraux, les résultats indiquent qu'il n'existe pas de liens de cause à effet. Autrement dit, la localisation et la nature de la collectivité, rurale ou urbaine, ne déterminent pas le niveau de vitalité d'une communauté.

Pour ce qui est des municipalités aux dimensions de développement territorial intégrées ou non intégrées, leur localisation n'est pas influencée par la proximité ou l'éloignement des centres urbains. Par exemple, en ce qui concerne les municipalités rurales aux dimensions de développement territorial intégrées, celles-ci ne se localisent pas aux abords des centres urbains ni ne présentent de niveau élevé d'influence urbaine. Elles se situent principalement sur le littoral et la Vallée du Témiscouata pour le Bas-Saint-Laurent et aux abords du Lac-Saint-Jean au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Pour ce qui est des municipalités aux dimensions de développement territorial non intégrées, celles-ci sont localisées dans des secteurs en particulier, peu importe le niveau d'influence urbaine, soit au nord du Lac-Saint-Jean pour le

Saguenay-Lac-Saint-Jean et les vallées et les abords de Matane pour le Bas-Saint-Laurent.

En ce qui concerne les critères pris isolément, soient les variables économiques et sociales (individuelles et collectives), certains indices laissent entrevoir la proximité de la ville comme facteur explicatif des réalités observées. Par exemple, pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les municipalités présentant un fort niveau d'influence urbaine (ZIM fortes) affichent majoritairement des profils positifs en lien avec les variables économiques et les variables sociales individuelles. Ce constat n'est toutefois pas applicable pour la région du Bas-Saint-Laurent. Par contre, dans cette dernière région, les municipalités rurales n'entretenant aucun lien avec les centres urbains (ZIM nulles) présentent des variables économiques négatives.

Un autre élément observable dans les deux régions concerne les municipalités faiblement polarisées (ZIM faibles) qui présentent des variables économiques positives. Ces municipalités constituent en réalité des petits centres de services qui rayonnent sur leur proche périphérie, expliquant ainsi leur bonne performance au plan économique malgré leur très faible polarisation.

Toutefois, outre certains indices concernant le lien avec la proximité et l'éloignement urbain et la bonne ou la mauvaise performance au niveau des variables économiques, nombre d'autres constats, ceux-ci associés aux variables sociales individuelles et environnementales, ne peuvent être généralisés d'une région à l'autre. Devant ces résultats, la question de l'influence différenciée jouée par les centres urbains s'impose, tout comme les caractéristiques des municipalités rurales comme facteur explicatif des réalités observées. Sinon, comment expliquer, malgré la présence de la RMR de Saguenay que le secteur du Bas-Saguenay dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean n'arrive pas à en profiter au niveau des variables économiques, et ce, malgré que le secteur soit fortement polarisé par la RMR ? Également pourquoi la AR de Matane au

Bas-Saint-Laurent semble incapable d'influencer positivement sa proche périphérie ? Et enfin, toujours au Bas-Saint-Laurent, que retenir en ce qui concerne les résultats mitigés observés dans la proche périphérie des AR de Rivière-du-Loup et de Rimouski qui concentrent autant des municipalités aux dimensions de développement territorial intégrées que de municipalités où il y a une désintégration des dimensions de développement territorial ?

6.2 LIMITE DE LA RECHERCHE : DES PISTES À EXPLORER

À la lumière des résultats, il s'avère pertinent d'identifier les principales limites de la recherche. D'abord, parce que ces limites influencent l'interprétation des résultats et que, dans une certaine mesure, elles restreignent la portée de certains des constats. Ensuite, parce que ces limites constituent également des pistes de réflexion intéressantes, desquelles pourraient se nourrir d'éventuelles recherches sur la question.

Les limites de cette recherche concernent les variables utilisées (sous-section 6.2.1), la méthode employée (sous-section 6.2.2) et l'exclusion des centres urbains de l'analyse (sous-section 6.2.3). Ces limites sont définies dans les sous-sections suivantes.

6.2.1 Les variables utilisées : la difficile mesure de la qualité de l'environnement dans les territoires ruraux

Les résultats de la recherche démontrent, entre autres choses, l'intérêt d'avoir recours à plusieurs types de variables permettant de mesurer différentes réalités au sein d'une même municipalité. Dans une optique comparative, ces résultats laissent également entrevoir des possibilités intéressantes afin d'analyser les liens qui existent entre les différents types de variables. De plus, l'intégration des variables environnementales à l'analyse permet également d'apporter une nouvelle dimension à celles associées au social et à l'économie.

Toutefois, quelques limites sont soulevées par le choix des variables, et ce, principalement en ce qui concerne les variables environnementales. La difficulté de trouver des variables environnementales crédibles et disponibles pour l'ensemble des municipalités rurales s'avère un défi de taille. Ainsi, certaines d'entre elles faisant référence tantôt à la pollution atmosphérique (présence et taille des industries manufacturières), tantôt aux modes de déplacement alternatif (déplacement autre qu'en auto-solo), vont être associées davantage aux territoires urbains et par conséquent, s'avèrent très peu discriminantes dans un contexte rural marqué par la faible densité d'occupation du sol et les distances importantes qui séparent les fonctions et services.

En ce qui concerne maintenant les autres types de variables, à la lumière des résultats, il aurait été intéressant d'intégrer des variables économiques référant à la structure économique des municipalités, notamment le nombre d'emplois en fonction des secteurs économiques. Les variables économiques employées ici réfèrent dans une large mesure aux conditions d'emploi. Ainsi, il aurait été intéressant, afin de mieux comprendre la portée des résultats, de comparer les conditions d'emploi avec les variables sociales des individus et des collectivités.

6.2.2 L'analyse factorielle : des interrogations soulevées par son caractère exploratoire

L'analyse factorielle est une méthode statistique qui rend possible la confrontation d'informations diverses et multiples tout en permettant une représentation simplifiée des résultats. Cette méthode exploratoire d'analyse des données statistiques, associée au traitement multidimensionnel de la recherche, constitue une occasion de valider les différents liens qui unissent les dimensions constitutives du territoire, c'est-à-dire l'économie, l'environnement et le social.

Toutefois, le caractère exploratoire de la méthode soulève des interrogations quant à la subjectivité entourant l'interprétation des résultats. Cependant, le recours à des indicateurs crédibles et inspirés de nombreuses études et analyses sur les territoires ruraux permet de relativiser ces différentes interrogations. Pour preuve, les similarités observées dans l'interprétation des données entre les résultats de la recherche et ceux d'autres analyses comparables, tel l'indice de dévitalisation du MAMROT, renforce l'intérêt validité de la méthode exploratoire employée. De plus, pour rendre compte de la complexité et de l'interaction des dynamiques territoriales, il est primordial d'utiliser des méthodes de réductions empiriques permettant d'en simplifier l'interprétation, et ce, au risque d'y accoler une certaine subjectivité.

6.2.3 Exclusion des centres urbains de l'analyse : un élément explicatif manquant

L'intégration de la notion d'influence urbaine dans cette analyse constitue un élément permettant de mieux appréhender les rapports de forces qui existent entre les centres urbains et leur périphérie rurale. L'influence urbaine constitue un élément d'analyse complémentaire qu'il est important de considérer.

Toutefois, l'exclusion volontaire de l'étude des particularités des centres urbains dans cette analyse constitue, à la lumière des résultats, une limite dont il faut tenir compte. Tel que mentionné au chapitre précédent, les résultats pointent en direction d'une influence différenciée exercée par les centres urbains. Aussi, une étude approfondie des centres urbains, au niveau de l'économie, notamment, aurait permis de mieux comprendre leur force de polarisation et de procéder à un exercice de hiérarchisation en fonction du rôle joué par ceux-ci à l'échelon régional. Ce genre d'analyse se serait avéré complémentaire à notre recherche.

CONCLUSION

À travers cette recherche doctorale, l'objectif était de s'intéresser à la ruralité comme un objet d'étude à part entière et ainsi dépasser la dualité rurale/urbaine qui polarise encore l'attention lorsque vient le temps d'étudier la ruralité. Ces comparaisons rurales/urbaines, bien qu'elles soient éclairantes et témoignent d'un rapprochement constant au niveau des conditions de vie entre ruraux et citadins, masquent également une autre réalité à laquelle il importe de s'intéresser, soit les écarts existant au sein même des territoires ruraux.

Trois objectifs étaient poursuivis par cette recherche. Le premier était d'identifier les territoires ruraux les plus avantagés et ceux les plus dévitalisés en fonction du niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable. Ensuite, le second consistait à valider si les territoires ruraux les plus avantagés possédaient également une meilleure qualité de l'environnement que les territoires ruraux les plus dévitalisés. Enfin, le troisième était d'analyser le rôle de l'influence urbaine dans la dynamique de création des disparités observées entre les territoires ruraux. Rappelons et discutons chaque objectif.

Objectif 1 : La classification des municipalités rurales selon le niveau d'intégration des dimensions de développement territorial durable

Afin de répondre au premier objectif de la recherche concernant la classification des municipalités rurales selon le niveau d'intégration des dimensions de développement territorial durable, la recherche devait emprunter une démarche compréhensive et intégrée afin d'analyser la ruralité et les dynamiques qui l'animent. La ruralité ne peut plus être appréhendée seulement à travers la dimension économique. Les autres dimensions inhérentes au développement rural doivent également être considérées, nommément celles sociale et environnementale, celles-ci étant indissociables des dynamiques territoriales. Cette intégration des différentes dimensions constituait un

défi d'envergure auquel la recherche s'est attaquée. La démarche empruntée s'inscrit d'ailleurs dans la lignée de travaux s'intéressant à la transversalité des savoirs et a tenté de dépasser la simple addition de profils économique, social et environnemental pour intégrer des liens de cause à effet qui unissent ces différents profils. La démarche trouve son originalité dans le traitement des données qu'elle privilégie, mais également dans l'analyse qualitative du contexte historique dans lequel elles s'inscrivent.

La démarche méthodologique employée s'est fondée sur plusieurs outils méthodologiques complémentaires qui ont permis de mieux contextualiser les résultats de la recherche. D'abord, la recherche repose sur l'analyse factorielle, une analyse statistique qui laisse entrevoir les liens qui unissent les différentes variables de la recherche. Plus qu'un simple portrait, l'analyse factorielle indique les variables corrélées positivement et négativement entre elles, ce qui met à l'avant-plan la complexité des situations qui caractérisent les municipalités à l'étude en lien autant avec les dimensions sociale, économique et environnementale. Grâce aux différents résultats d'analyse factorielle, il a été possible de catégoriser les municipalités et ultimement de les hiérarchiser selon le niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable.

La classification des municipalités rurales selon le niveau d'intégration des dimensions de développement territorial durable constitue en soi un résultat fort intéressant qui renseigne tant sur les disparités qui existent au sein des territoires ruraux que sur les liens qui unissent les réalités sociales, économiques et environnementales. Toutefois, ce portrait statistique a gagné en profondeur lorsque complété avec d'autres éléments d'analyse, ceux-là plus qualitatifs, afin de mieux comprendre la portée des résultats de notre recherche. L'intérêt envers la formation des régions à l'étude ainsi que le processus de structuration des activités économiques de celles-ci donnent des éléments contextuels pertinents, et trop souvent laissés de

côté, afin d'expliquer le niveau d'intégration des dimensions du développement territorial durable. Les événements passés ayant permis la structuration et, dans certains cas la déstructuration de ces territoires renferment de nombreux éléments explicatifs et qualitatifs afin de comprendre les dynamiques qui les animent.

La classification des municipalités rurales selon le niveau d'intégration des dimensions de développement territorial durable se dissocie donc des analyses traditionnelles très polarisées entre « gagnants » et « perdants », et renseigne sur les forces et faiblesses qui souvent cohabitent au sein d'un même territoire et suggère un portrait plus nuancé des dynamiques de développement rural.

Objectif 2 : Valider si les territoires ruraux qui présentent une forte intégration des dimensions de développement territorial durable possèdent également une meilleure qualité de l'environnement que les autres catégories de territoires ruraux

De nombreuses conclusions intéressantes ressortent de la recherche, associées au lien existant entre la non intégration des dimensions de développement territorial durable et une qualité de l'environnement moindre.

Plus que la simple intégration des variables environnementales à l'analyse, la démarche s'est intéressée aux différentes dimensions constitutives des territoires ruraux et des liens entre ces dimensions. Le croisement de ces variables a permis de valider certaines hypothèses soulevées par le mouvement de la justice environnementale concernant, entre autres, le niveau de développement économique des municipalités, leur état de dévitalisation sociale et la qualité de leur environnement. Ces hypothèses, rappelons-le, n'ayant que très rarement été abordées dans le contexte rural québécois.

Ainsi, la recherche fait état d'un lien existant entre les municipalités présentant des variables économiques négatives, et dans une moindre mesure, les municipalités aux

dimensions de développement territorial désintégrées, et la présence de sites d'enfouissement des déchets. Les résultats indiquent donc une relation entre la dévitalisation sociale et économique et la présence d'un risque environnemental accru. Il a toutefois été impossible de valider ce constat avec les autres variables environnementales de la recherche, les résultats n'étant pas discriminants à ce sujet. Cela ne diminue toutefois en rien l'intérêt de ce résultat qui étaye certains constats des géographes américains travaillant sur la justice environnementale. Ainsi, à travers leurs recherches, un lien direct a été observé entre la présence d'un risque environnemental accru et un segment particulier de la population, soit une population vulnérable à plusieurs niveaux (Bullard, 1993 ; Wright, 1995 ; Pellow, 2000).

Les auteurs Blowers et Leroy (1994 ; 1999) se sont intéressés à ces communautés dites « périphériques », communautés dont la propension à être exposées aux risques environnementaux s'avère plus grande. Leur analyse du processus menant ces communautés à accepter des équipements polluants est très éclairante, particulièrement dans le cadre de la présente recherche portant sur la ruralité et les municipalités dévitalisées. À la lumière de leurs travaux (Blowers et Leroy, 1994 ; Blowers, 1999), les communautés exposées aux risques environnementaux, qualifiées de « périphériques », seront pour la plupart isolées et éloignées des villes centres qui concentrent population et pouvoir. Cet isolement s'accompagnera souvent de marginalité économique, ces communautés étant souvent dépendantes d'un ou deux employeurs d'importance ou encore de secteur économique en déstructuration. Le résultat de cette dépendance économique et de cette sous-représentation politique sera la généralisation d'une *culture de l'acceptation*²⁴, ces communautés étant plus susceptibles d'accepter des équipements et des activités à haut risque environnemental. De plus, ces communautés subissent déjà les contrecoups d'une

²⁴ Ce que Blowers nomme « cultural acceptance » (Blowers, 1999 : 252).

dégradation environnementale amorcée auparavant, notamment en raison de leur dépendance à l'égard des grandes compagnies.

Ce cadre d'analyse dépeint la situation vécue par les municipalités qui présentent une non intégration des dimensions de développement territorial. Ces municipalités seront pour la plupart dépendantes de secteurs économiques en déstructuration (foresterie, bois-d'œuvre). En plus des conditions d'emploi difficiles, elles présenteront également des variables démographiques défavorables (diminution et vieillissement de la population), des signes de paupérisation (sous-scolarisation, faible revenu et part importante de transferts gouvernementaux et de logements de piètre qualité).

Si les municipalités qui présentent une non intégration des dimensions de développement territorial durable montrent des signes d'une moins bonne qualité de leur environnement, les municipalités les plus avantagées, selon les critères de l'analyse, ne présentent pas pour leur part une meilleure qualité de leur environnement. Toutefois, ces municipalités aux dimensions intégrées de développement territorial durable sont toutes caractérisées par la présence d'aménités naturelles d'importance, soit le Lac-Saint-Jean pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le littoral du fleuve Saint-Laurent et la vallée du Témiscouata pour le Bas-Saint-Laurent. Ainsi, la présence d'espaces naturels semble donc un élément commun expliquant la bonne performance de ces municipalités.

Objectif 3 : Le rôle de l'influence urbaine dans la dynamique de création des disparités observées entre les territoires ruraux

La recherche renseigne sur le rôle des centres urbains dans la dynamique de création des disparités observées au sein des territoires ruraux. Ainsi, les résultats pointent vers un rôle différencié du centre sur le développement de sa périphérie.

Dès lors, les municipalités rurales qui présentent une forte intégration des dimensions de développement territorial durable ne se concentrent pas aux abords des centres urbains, mais bien aux endroits qui présentent des aménités naturelles, soit le littoral et la vallée du Témiscouata pour le Bas-Saint-Laurent et les abords du Lac-Saint-Jean au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Même si la présence de centres urbains influence dans une certaine mesure les variables économiques des municipalités situées à proximité, cette toute-puissance des centres urbains dans la dynamique de développement des municipalités rurales limitrophes ne se vérifie pas. En témoigne la faiblesse des variables économiques de plusieurs municipalités rurales fortement polarisées par les centres urbains.

Toutefois, même si les résultats n'identifient pas clairement la proximité urbaine comme facteur explicatif de la présence ou encore de l'absence de municipalités aux dimensions de développement territorial durable non intégrées, l'influence urbaine se fait tout de même ressentir à différents niveaux. Ainsi, la bonne performance des municipalités rurales faiblement polarisées et des municipalités rurales qui leur sont limitrophes laisse présager le rôle non négligeable joué par celles-ci. Il faut comprendre que les municipalités rurales faiblement polarisées sont en réalité de petits centres de services qui rayonnent sur leur périphérie immédiate. L'importance de ces petits centres de services reste souvent dissimulée, ceux-ci étant considérés simplement comme des municipalités rurales à fort développement, sans égard à leur localisation ni aux liens qu'ils entretiennent avec les centres urbains. Les résultats de l'analyse ont permis de cerner le rôle moteur qu'elles occupent dans les espaces régionaux à l'étude.

Toutefois, si le rôle important joué par les municipalités rurales faiblement polarisées ressort de l'analyse, le bilan largement négatif eu égard aux variables économiques des municipalités rurales qui ne sont aucunement polarisées par les centres urbains (ZIM nulles) constitue un indice de la dévitalisation économique qui les caractérise.

Cette situation laisse présager une structure économique fondée sur les secteurs traditionnels en déstructuration tels que la foresterie ou l'industrie du bois d'œuvre, par exemple. De plus, leur éloignement relatif des centres urbains laisse présager la difficulté que représente une réorientation ou encore une diversification de leur économie. Ces municipalités sont celles pouvant être qualifiées de « périphériques » puisqu'elles souffrent le plus de la déstructuration des économies rurales traditionnelles.

Malgré ce constat en ce qui concerne les variables économiques, un regard plus spécifique sur leur profil social laisse entrevoir certains indices d'une situation moins négative qu'il n'y paraît. Le taux de scolarisation et les revenus élevés de même que la forte richesse foncière uniformisée laisse présager le rôle moteur joué par certaines activités associées au tourisme et à la villégiature. Ces résultats en soi représentent une avancée d'importance étant donné qu'ils témoignent de toute la diversité des réalités rurales. En mettant côte à côte deux phénomènes opposés, l'un témoignant de la déstructuration économique et l'autre de l'importance et des opportunités liées au tourisme et à la villégiature, il est possible de définir ces municipalités pour ce qu'elles sont vraiment, lorsque trop souvent le premier phénomène l'emporte sur le second dans l'analyse.

Limites et pistes de réflexion

Malgré ces résultats ouvrant des perspectives nouvelles quant aux connaissances, un certain nombre de limites doivent toutefois être mentionnées. La première est sans conteste associée aux données, en particulier en ce qui concerne l'accessibilité et la disponibilité de celles-ci. Cela est particulièrement vrai pour celles liées à la qualité de l'environnement des territoires ruraux, ces données étant très limitées lorsqu'elles n'existent tout simplement pas à l'échelle locale pour l'ensemble des municipalités rurales du Québec. Pour cette raison, le choix des variables environnementales reste tributaire de celles disponibles et influence sans aucun doute les résultats.

En plus de cette subjectivité entourant le choix des variables environnementales, le caractère exploratoire de la méthode d'analyse statistique (analyse factorielle) soulève également des critiques, notamment autour de la subjectivité entourant l'interprétation des facteurs. Ainsi, l'analyse factorielle permet de rassembler des groupes de variables fortement corrélées les unes aux autres. Ceux-ci, appelés facteurs, constituent les éléments sur lesquels s'est fondée la typologie des municipalités rurales de la recherche. Afin de procéder à l'analyse et à la comparaison de ces facteurs, un travail d'uniformisation a été nécessaire. Dans le cas présent, ce travail a mené au classement des facteurs selon les variables économiques, sociales individuelles et sociales collectives. Cette interprétation, bien que fondée sur la revue de littérature de la thèse, pourrait donc soulever des interrogations étant donné qu'elle reste personnelle et forgée par l'expérience du chercheur.

Une autre limite qu'il importe de souligner est celle liée à la temporalité de cette analyse. Si l'analyse sociale-économique-environnementale de la recherche est un exercice intéressant, celle-ci ne constitue qu'un portrait de la situation à un moment précis dans le temps, soit l'année du recensement de 2006. Il ne fait aucun doute que cet exercice prendrait encore plus de sens s'il s'inscrivait dans une perspective longitudinale, voire même prospective. Des tendances lourdes pourraient ainsi être identifiées et une approche stratégique pourrait être donnée afin de formuler des recommandations.

Malgré ces limites associées à la recherche, celle-ci jette des bases afin d'approfondir le champ de recherche sur la ruralité, entre autres, en soulevant les liens qui existent entre le niveau de développement économique, la dévitalisation sociale et la qualité de l'environnement. Ces liens, observables en fonction de différentes statistiques, soulèvent de nombreuses questions qui mériteraient d'être approfondies en ce qui concerne la qualité de l'environnement des territoires ruraux. Toutefois, force est de constater que malgré le recours à des outils méthodologiques qualitatifs, comme le

portrait de l'évolution des territoires à l'étude et l'analyse cartographique, l'analyse reste principalement centrée sur un traitement quantitatif de données statistiques. Ainsi, si des liens sont observés entre la dévitalisation et la présence d'un site d'enfouissement des déchets, il est impossible d'en savoir plus sur les éléments expliquant cet état des choses. Ce faisant, plusieurs questions restent sans réponse dont la plus importante qui est de savoir si la dévitalisation sociale et économique observée est un résultat ou encore une cause de l'implantation d'un site d'enfouissement de déchets par exemple.

Ce lien démontré au niveau statistique devrait s'accompagner d'un traitement plus qualitatif afin de mesurer les mécanismes qui entourent leur implantation. Ainsi, porter un regard sur le processus d'implantation de ces équipements permettrait de recueillir de l'information concrète et complémentaire à celle issue de la recherche concernant l'enjeu de la qualité de l'environnement des territoires ruraux. Les questions suivantes pourraient alors être approfondies : quels sont les équipements qui sont associés à une diminution de la qualité de l'environnement dans les territoires ruraux ? Quelles sont les perceptions de ces équipements de la part de la population locale qui les accueille et quelle est la perception de la population extérieure à la communauté d'accueil ? Quel est le processus d'implantation de l'équipement ? Quels sont les rapports de forces qui ont modelé et influencé le processus d'implantation et quels sont ceux qui continuent de modeler leur gestion ?

Autant de questions pour la continuité de la recherche en sciences régionales, et particulièrement dans le domaine du développement territorial durable.

BIBLIOGRAPHIE

- Adam, Frane et Borut Rončević, (2003), «Social capital : recent debates and research trends», *Social Science information*, vol. 42, no. 2, pp. 155-183.
- Aldenderfer, M.S et R. K. Blashfield, (1984), *Cluster analysis: Quantitative applications in the social sciences*, Beverly Hills, Sage Publication, 88 p.
- Amin, Samir, (1973), *Le développement inégal*, Paris, Les Éditions de Minuit, 365 p.
- Arlaud, Samuel, Yves Jean et Dominique Royoux, ((2005)), *Rural-urbain : nouveaux liens, nouvelles frontières*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, 506 p.
- Aydalot, Philippe, (1985), *Économie régionale et urbaine*, Paris, Economica, 487p.
- Alasia, Alessandro, (2004), *Cartographie de la diversité socio-économique du Canada rural : une analyse multidimensionnelle*, Ottawa, Statistiques Canada, 67 p.
- Ballet, Jérôme, Jean-Luc Dubois et François-Régis Mahieu, ((2004)), « À la recherche du développement socialement durable: concepts fondamentaux et principes de base », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 3 | (2004), mis en ligne le 22 juin (2004), consulté le 06 avril 2013. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1165> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.1165
- Beaumier, Guy (1998), *Le développement régional au Canada*, Ottawa, Publications du gouvernement du Canada, 13 p.
- Becattini, Giacomo, (1992), « Le district marshallien : une notion socio-économique », dans Georges Benko et Alain Lipietz, *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses universitaires de France, pp.35-55.
- Behar, Daniel, ((2006)), « Entre global et local : le développement durable face à la question territoriale », *Colloque de Cerisy – Le développement, c'est enfin le bonheur*, Paris, Éditions de l'aube, p.89-93.
- Benhayoun Gilbert, Nathalie Gaussier et Bernard Planque, (1999), *L'ancrage territorial du développement durable – de nouvelles perspectives*, Paris, L'Harmattan, 352 p.
- Benko, Georges, (1998), *La science régionale*, Paris, PUF, 126 p.

- Benko, Georges et Alain Lipietz (dir.), (1992), *Les régions qui gagnent – Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses de l'Université de France, 424 p.
- Berry, Brian J., (1971), « Introduction: the logic and limitations of comparative factorial ecology », *Economic geographic*, Vol. 47, Supplement: Comparative factorial ecology, pp. 209-219.
- Binet, Claire et Prudence-Élise Breton, (2006), « Une lecture plurielle de la ruralité », Martin Simard, Danielle Lafontaine, Sébastien Savard, Marielle Tremblay et Pierre-André Tremblay, *Inégalités, démocratie et développement*, Rimouski, CRDT, pp. 11-26.
- Blower, Andrew, (1999), « Nuclear waste and landscapes of risk », *Landscape Research*, vol. 24, no. 3, pp. 241-264.
- Blower, Andrew et Pieter Leroy, (1994), « Power, politics and environmental inequality: A theoretical and empirical analysis of the process of peripheralisation », *Environmental politics*, vol. 3, no. 2, pp. 197-228.
- Bollman, Ray D. (1999), « Les facteurs associés à la croissance économique locale », *Bulletin d'analyse — Régions rurales et petites villes du Canada*, produit no 21-006-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, vol. 1, no 6, 10 p.
- Bontron, Jean-Claude, Sylvie Cabanis, John W. Aitchison, Paula Jones et Lucette Velard, (1992), *La recomposition du territoire : essai de typologie socio-économique des cantons français*, Paris, Société d'Études Géographiques, Économiques et sociologiques appliquées (SEGESA), 60 p.
- Bouchard, Louis-Marie, (1973), *Les villes du Saguenay*, Québec, LEMÉAC et la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi, 212 p.
- Boudeville, Jacques-R., (1961), *Les espaces économiques*, Paris, PUF, 127 p.
- Boulanger, Paul-Marie, (2004), *Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique*, Paris, Iddri, 25 p.
- Bourque, Gilles L., (2000), *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*, Sainte-Foy, PUQ, 235 p.
- Brodhag, Christian, (2003), « Genèse du concept de développement durable : dimensions éthiques, théoriques et pratiques », dans Antonio Da Cunha et Jean Ruegg, *Développement durable et aménagement du territoire*, Lausanne, Presses Polytechniques et universitaires romandes, pp. 29-45.

- Bruneau, Pierre, (2000), « L'archipel urbain québécois un nouveau rapport société-espace », dans Pierre Bruneau (dir.), *Le Québec en changement : entre l'exclusion et l'espérance*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, pp. 29-59.
- Bryant, Christopher et Clare J.A. Mitchell, (2006), « The city's countryside », dans Trudi Bunting et Pierre Filion (dir.), *Canadian cities in transition : local through global perspectives*, Toronto, Oxford University Press, 532 p.
- Bullard, Robert D. (ed.), (1993), *Confronting environmental racism : Voices from the grassroots*, Boston, South End Press, 259 p.
- Burns, Ausra, David Bruce et Amanda Marlin, (2007), *Pauvreté en milieu rural : document de travail*, Ottawa, Secrétariat rural, Agriculture et Agroalimentaire Canada, 110 p.
- Carrière, Jean et Carole Tardif, (2000), « Évolution de l'appropriation du territoire québécois », dans Pierre Bruneau (dir.), *Le Québec en changements*, Québec, PUQ, pp. 7-27.
- Chenard, Philippe, Mario Polèse et Richard Shearmur, (2005), *L'évolution économique et démographique et les perspectives de développement des régions périphériques du Québec*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société, 93 p.
- Chevalier, Jacques, (2005), « Quels contenus aux politiques de développement durable des villes aux États-Unis », dans Jean-Paul Maréchal et Béatrice Quenault (dir.), *Le développement durable : une perspective pour le XXI^e siècle*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, pp. 217-230.
- Courlet, Claude, (2003), *Les systèmes productifs localisés : un bilan de la littérature*, Grenoble, Institut de recherche économique sur la production et le développement.
- Courlet, Claude et Bernard Pecqueur, (2001), *Développement économique et territoire : quels rapports ?*, Bordeaux, 37^{ème} colloque de l'Association de science régionale de langue française, 30 p.
- Courlet, Claude et Bernard Pecqueur, (1998), « Systèmes productifs localisés et développement : le cas des économies émergentes et en transition », dans Marc-Urbain Proulx, *Territoires et développement économique*, Montréal, L'Harmattan, pp.49-65.
- Crevoisier, Olivier (2007), « Économie régionale, économie territoriale : les dynamiques des milieux innovateurs », dans Amédée Mollard, Marion Guilou et Éliane Giraud, *Territoires et enjeux du développement régional*, Éditions Quae, Versailles France, pp. 61-82.

- Desrosiers, Lawrence, (1960), *Hiérarchie des municipalités de l'est du Québec*, Québec, Ministère des Affaires municipales, 146 p.
- Desrosiers, Lawrence, Jean-Pierre Montesinos, Roger Saint-Louis et Robert Robert, (1988), « Un aperçu général sur le développement régional au Québec », dans Benjamin Higgins et Donald Savoie, *Les Canadiens et le développement régional au pays et dans le Tiers-Monde*, Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement régional, pp. 33-86.
- Desjardins, Pierre-Marcel, (2005), *Un profil socioéconomique du Canada Atlantique : Les caractéristiques des régions rurales et urbaines et leurs implications pour les politiques publiques*, Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement régional, 246 p.
- Diebolt, Wanda, Annick Helias, Dominique Bidou et Georges Crepey, (2005), *Les inégalités écologiques en milieu urbain*, Paris, Ministère de l'Écologie et du Développement durable, 71 p.
- Dionne, Hugues, (1996), « Les régions à la périphérie de quoi ? », *TRAMES : la revue de l'aménagement*, no. 11, pp. 43-50.
- Diry, Jean-Paul, (1999), *Les espaces ruraux*, Paris, Armand Colin, 191 p.
- Domon, Gérard et Sylvain Paquette, (2000), « Le paysage comme agent de recomposition des communautés rurales du sud du Québec », dans Mario Carrier et Serge Côté (dir.), *Gouvernance et territoires ruraux : éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Sainte-Foy, PUQ, pp. 189-222.
- Drabenstott, Mark, (2001), « New policies for a new rural America », *International regional science review*, no. 24, vol. 1, pp. 3-15.
- Dugas, Clermont, (2003), *Les politiques de développement régional au Canada depuis 1960 : éléments de bilan*, Texte d'une conférence prononcée en juin (2003) au Congrès annuel de l'ACFAS à l'Université du Québec à Rimouski.
- Dugas, Clermont, (1996), *L'espace rural canadien*, Sainte-Foy, PUQ, 217 p.
- Dugas, Clermont, (1988), *Disparités socio-économiques au Canada*, Sillery, PUQ, 263 p.
- Dugas, Clermont, (1988), « Marginalité économique et mobilité géographique dans l'espace rural québécois », *Recherches sociographiques*, vol. 29, no. 2-3, pp. 431-444.

- Dugas, Clermont et Bernard Vachon, (1991), « Le Québec rural des années 90 : son territoire, sa population, sa structure institutionnelle », dans Bernard Vachon (dir.), *Le Québec dans tous ses états*, Montréal, Éditions du Boréal, pp. 19-38.
- Du Plessis et coll., (2002), *Mapping the Socio-economic Diversity of Rural Canada: A Multivariate Analysis*, Agriculture and Rural Working Paper Series no. 67, Ottawa, Statistique Canada, 45 p.
- Duval, Louise, (1968), *Faits saillants de l'inventaire*, Ottawa, Bureau d'aménagement et de développement de l'Est du Québec, 18 p.
- Emmanuel, Arghiri, (1969), *L'échange inégal*, Paris, Maspero, 422 p.
- Emelianoff, Cyria, (2005), « L'urbanisme durable en Europe : À quel prix ? » dans Jean-Paul Maréchal et Béatrice Quenault (dir.), *Le développement durable : une perspective pour le XXI^e siècle*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, pp. 203-215.
- Ependa, Augustin, (2003)a, *Les milieux ruraux québécois en restructuration : diagnostic, facteurs tangibles et intangibles de dévitalisation rurale et perspectives de développement local approprié*, Rimouski, UQAR-UQAC, 387 p.
- Ependa, Augustin, (2003)b, « Développement durable, théorie et pratique : esquisse d'une politique de développement des communautés rurales québécoises » dans *Travaux et études en développement régional*, Chicoutimi, UQAC-GRIR, 51 p.
- Escofier, Brigitte et Jérôme Pagès, (1998), *Analyses factorielles simples et multiples : objectifs, méthodes et interprétation*, Paris, DUNOD, 284 p.
- Fairbairn, Brett, (1998), *A Preliminary History of Rural Development Policy and Programmes in Canada, 1945-1995*, Rapport de recherche pour le Canadian Rural Restructuring Foundation, 27 p.
- Favreau, Louis, (2003), *Développement des territoires : nouvelle approche pour le développement régional ?*, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Série Développement régional no. 1, Université du Québec en Outaouais, 38 p.
- Feyt, Grégoire, (2011), « Les visages et usages de l'information géographique dans le processus de décision territoriale », dans Olivier Walser et coll., *Les SIG au service du développement territorial*, Lausanne, Les Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 131-151.

- Fisette, Jacques, (2002), « Transition ville-campagne dans les pays en développement : tergiversations des organisations internationales depuis cinq décennies », *Trames : Revue de l'aménagement*, no. 14, pp. 254-263.
- Flipo, Fabrice, (2000), *Le développement durable*, Paris, Bréal, 125 p.
- Fortin, Jean-Charles, Antonio Lechasseur, Yvan Morin, Fernand Harvey, Jacques Lemay et Yves Tremblay, (1993), *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 860 p.
- Fortin, Gérard, (1971), « Les changements socioculturels dans une paroisse agricole », Marcel Rioux et Yves Martin, *La société canadienne-Française*, Montréal, Hurtubise HMH, pp. 101-118.
- Fortin, Gérard, (1971), *La fin d'un règne*, Montréal, Hurtubise HMH, 397 p.
- Fortin, Gérard, (1968), « Le Québec : une ville à inventer », *Recherches sociographiques*, vol. 9, no 1-2, janvier-août, pp. 11-21.
- Frémont, Armand, (1999), *La région espace vécue*, Paris, Flammarion, 288 p.
- Friedmann, John, (1979), « On the contradictions between city and countryside », dans Hendrik Folmer et Jan Oosterhaven (Eds.), *Spatial inequalities and regional development*, Boston, Martinus Nijhoff publishing, pp. 23-45.
- Friedmann, John et Clyde Weaver, (1979), *Territory and function – the evolution of regional planning*, Berkeley, University of California Press, 234 p.
- Gagnon, Christiane (dir.), (2012), *Territoires durables en devenir*, Les Presses de l'Université du Québec, 422 p.
- Gagnon, Christiane, (2008), « Le développement durable : un nouveau paradigme scientifique? » in Guy Massicotte (dir.), *La science des territoires*, Québec, PUQ, pp. 335-368.
- Gagnon, Christiane, (2007), « Définitions de l'Agenda 21^e siècle local. Un outil intégré de planification du développement durable viable ». Dans Christiane Gagnon (Éd) et Emanuelle ARTH (en collab. avec). *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable*, [En ligne] http://www.a21l.qc.ca/9569_fr.html (consulté le 21-09-2009).

- Gagnon, Christiane, (2002), *Modèle de suivi des incidences sociales*, évaluation environnementale et développement régional viable, Chicoutimi, UQAC, 163 p.
www.uqac.ca/msiaa/
- Gagnon, Christiane, (1995), « Développement local viable : approches, stratégies et défis pour les communautés locales », *Coopératives et développement*, Vol. 26, no. 2, pp. 61-82.
- Gagnon, Christiane, (1994), *La recomposition des territoires*, Paris, L'Harmattan, 272 p.
- Gagnon, Serge, (2005), « Les conflits d'utilisation du sol en espaces rural : un problème fondamental de différenciation régionale lié à l'occupation oisive du territoire », Bruno Jean et Danielle Lafontaine (dir.), *Territoires et fonctions – tome 2 Des pratiques aux paradigmes : Les systèmes régionaux et les dynamiques d'innovation en débats*, Rimouski, GRIDEQ et CRDT, pp. 205-216.
- Gagnon, Christiane, Serge Gagnon et Luc-Normand Tellier, (2006), *Dynamiques de développement territorial au Québec et contribution du secteur privé*, Chicoutimi, CRDT, 132 p.
- Gagnon, France, (1992), « Du cheval au rail : l'évolution des circuits touristiques québécois au XIXe siècle », Serge Courville, Jean-Claude Robert et Normand Séguin, *Le pays laurentien au XIXe siècle*, Trois-Rivières, Centre d'études québécoises UQTR, pp. 101-134.
- Gagnon, Serge, (2003), *L'échiquier touristique québécois*, Québec, PUQ, 359 p.
- Gaudreau, Guy, (1979), « Le rapport agriculture – forêt au Québec : note historiographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, no. 1, pp. 67-78.
- Gendron, François, (1983), *Les choix des régions*, Québec, MAMR.
- Giband, David, (2005), « Qu'est-ce qui institue la frontière rural/urbain à la marge d'une grande métropole américaine ? L'exemple du pays Quaker », dans Arlaud, Samuel, Yves Jean et Dominique Royoux, *Rural-urbain : nouveaux liens, nouvelles frontières*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, pp. 309-321.
- Girard, Camil et Normand Perron, (1995), *Histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Québec, IQRC, 665 p.
- Guay, Pierre-Yves, (2001), *Introduction à l'urbanisme : approches théoriques, instruments et critères*, Mont-Royal, Modulo Éditeur, 178 p.

- Hamel, Jacques, (1997), *Précis d'épistémologie de la sociologie*, Montréal, L'Harmattan, 286 p.
- Hamel, Jacques et Éric Forgues, (1995), « De la famille à la culture d'entreprise : un modèle québécois de développement ? » dans J.-P. Dupuis (dir.), *Le modèle québécois de développement économique*, Québec, les Presses interuniversitaires, pp. 133 à 150.
- Harvey, Fernand, (1980), « La question régionale au Québec », *Revue d'études canadiennes*, vol. 15, no. 2, pp. 74-87.
- Hays, Samuel P., (1993), « From the history of the city to the history of urbanized society », *Journal of urban history*, vol. 19, no. 4, pp. 3-25.
- Hens, L. et B. Nath, (2003), « The Johannesburg conference », *Environment, Development and Sustainability*, Vol. 5, pp. 7-39.
- Higgins, Benjamin H., André Raynauld et Fernand Martin, (1970), *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, Ottawa, Ministère de l'Expansion économique régionale, 365 p.
- Hirschman, Albert O., (1964), *Stratégie du développement économique*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 246 p.
- Institut Canadien d'information sur la santé, (2004), *Le logement et la santé de la population : l'état des connaissances scientifiques actuelles*, Ottawa, Institut canadien d'information sur la santé, 44 p.
- Institut français de l'environnement (IFEN), (2006), *L'environnement en France*, disponible en ligne au : [www.ifen.fr/uploads/media/ree\(2006\)_01.pdf](http://www.ifen.fr/uploads/media/ree(2006)_01.pdf)
- Institut national de santé publique du Québec, (2004), *Vivre dans une collectivité rurale ou dans une ville fait-il une différence en matière de santé et de bien-être*, Québec, Ministère de la Santé et des Services Sociaux, 95 p.
- Institut de la Statistique du Québec et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, (2007), *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, Québec, Institut de la Statistique du Québec et Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale, 135 p.
- Jean, Bruno, (2008), « Le développement territorial : une discipline scientifique en émergence », dans Guy Massicotte (dir.), *Sciences du territoire : perspectives québécoises*, Québec, PUQ, pp.283-314.

- Jean, Bruno, (2006), « Les études rurales québécoises entre les approches monographiques et typologiques », *Recherches sociographiques*, XLVII, no. 3, pp. 503-529.
- Jean, Bruno, (2005), « La recomposition des rapports entre la ruralité et l'urbanité au Québec; vers de nouvelles stratégies pour un développement territorial solidaire », dans Bruno Jean et Danielle Lafontaine (dir.), *Territoires et fonctions – tome 2 Des pratiques aux paradigmes : Les systèmes régionaux et les dynamiques d'innovation en débats*, Rimouski, GRIDEQ et CRDT, pp. 205-216.
- Jean, Bruno, (1997), « Chapitre 1 : la question rurale : comprendre le rural et construire la ruralité », *Territoires d'avenir : pour une sociologie de la ruralité*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, pp. 7-36
- Jean, Bruno, (2004), « La question rurale La place de la ruralité dans la modernité avancée et la recomposition des systèmes ruraux au Québec », *Les Carnets de l'Observatoire rural/urbain*, no. 2, janvier, pp. 5-27.
- Jean, Bruno, (1997), *Territoires d'avenir : pour une sociologie de la ruralité*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 318 p.
- Jean, Bruno, (1985), *Agriculture et développement dans l'Est du Québec*, Québec, PUQ, 431 p.
- Jean, Bruno, (1974), *Sociologie rurale*, Québec, Ministère de l'Éducation, 83 p.
- Jean, Bruno, Stève Dionne et Lawrence Desrosiers, (2009), *Comprendre le Québec rural*, Rimouski, Chaire de recherche du Canada en développement rural, GRIDEQ et CRDT, 79 p.
- Joanis, Marcelin et Vincent Martin, (2005), *La dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec*, CIRANO, 52 p.
- Kayser, Bernard, (1990), *La renaissance rurale*, Paris, Armand Collin, 316 p.
- Lacour, Claude, (2000), « Les territoires, nouvelles ressources du développement », dans : INRA, *Recherches pour et sur le développement territorial*, Symposium de Montpellier, 11-12 janvier.
- Laigle, Lydie et Viola Oehler, (2004), *Les enjeux sociaux et environnementaux du développement urbain : la question des inégalités écologiques*, Paris, CSTB – Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, 112 p.
- Le Berre, 1992, « Territoires », dans Antoine Bailly, Robert Ferras et Denise Pumain (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Économica, pp. 617-638.

- Lechasseur, Antonio, (1984), *Population et marche du peuplement dans le Bas-Saint-Laurent des origines à 1981*, Rimouski, UQAR, 201 p.
- Lehtonen, Markku, (2004), « The environmental-social interface of sustainable development : capabilities, social capital, institutions », *Ecological economics*, vol. 49, pp. 199-214.
- LeJeannic Th., (1996), « Ville et périurbanisation : une nouvelle approche avec le zonage en aires urbaines », *Xe colloque national de démographie*, Bordeaux, pp. 91-116.
- LeRoy, Anne, (1997), *Les activités de service : une chance pour les économies rurales*, Paris, L'Harmattan, 61 p.
- Lynch, Kenneth, (2005), *Rural-Urban Interaction in the Developing World*, New York, Routledge, 222 p.
- Maillat, Denis, Michel Quévit et Lafranco Senn, (1993), *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional*, publications présentée par les chercheurs du GREMI lors du colloque « Stratégies d'alliance : un nouveau défi pour les entreprises ».
- Mancebo, François, (2006), *Le développement durable*, Paris, Armand Collin, 268 pages.
- Marsden, Terry, (1998), « New Rural Territories: Regulating the Differentiated Rural Spaces », *Journal of Rural Studies*, Vol. 14, No. 1, pp. 107-117
- Martin, Jean-Yves, (2006), « La France et le développement durable », Catherine Aubertin et Franck-Dominique Vivien, *Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux*, Paris, La documentation française, pp. 75-91.
- Mathieu, Nicole, (1999), « La notion de rural et les rapports ville/campagne en France durant les années 1990 », *Économie rurale*, vol. 247, no 1, pp.35-41.
- Mathieu, Nicole, Marchel Jollivet et Jean-Paul Billaud, (1989), *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, A.R.F. Éditions, 352 p.
- Marsden, Terry, (1998), « New Rural Territories: Regulating the Differentiated Rural Spaces», *Journal of Rural Studies*, Vol. 14, No. 1, pp. 107-117.
- Massicotte, Guy (dir.), (2008), *Sciences du territoire : perspectives québécoises*, Québec, PUQ, 422 p.

- Massicotte, Guy, (2008), « Les sciences du territoire au Québec : brève histoire de la construction d'un savoir », Massicotte, Guy (dir.), *Sciences du territoire : perspectives québécoises*, Québec, PUQ, pp. IX-XVIII.
- Meadows, Dennis L., Janine Delaunay et al., (1972), *Halte à la croissance ?*, Paris, Fayard, 314 p.
- Mendras, Henri, (1970), *La fin des paysages : changement et innovations dans les sociétés rurales françaises*, Paris, Colin, 306 p.
- McNiven, Chuck, Henry Puderer et Darryl Janes, (2000), *Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) : une description de la méthodologie*, Série de documents de travail de la géographie No (2000)-2, Statistique Canada, 13 p.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), (2011), *Nos territoires : y habiter et en vivre – Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*, Québec, MAMROT, 72 p.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), (2009), *Plan d'action de développement durable 2009 - 2013*, Québec, MAMROT, 21 p.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, (2009), *Richesse foncière uniformisée : exercice financier 2009*, Québec, MAMROT, 18 p.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), (2008), *Pour une plus grande prospérité et vitalité de nos municipalités : Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*, Québec, MAMROT, 34 p.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), (2006), *Politique nationale de la ruralité 2007-2014, une force pour tout le Québec*, Québec, MAMROT, 66 p.
- Ministères des Affaires unicipales et des Régions, (2001), *Politique nationale de la ruralité – des communautés rurales innovantes pour une occupation dynamique du territoire*, Québec, MAMR, 73 p.
- Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, (2001), *Rapport sur le fonctionnement des Municipalités municipales de comté à caractère urbain et rural*, Québec, MAMM, 81 p.

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, (2007), *Analyse comparative de systèmes d'indicateurs de développement durable*, Québec, MDDEP 42 p.
- Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation, (2006), *Profil des régions du Québec*, Québec, MDEIE, 450 p.
- Mollard et Pecqueur, (2007), « Bilan scientifique de dix ans de recherches », dans Amédée Mollard, Marion Guilou et Éliane Giraud, *Territoires et enjeux du développement régional*, Éditions Quae, Versailles France, pp. 15-38.
- Mohan, Giles et John Mohan, (2002), « Placing social capital », *Progress in Human Geography*, vol. 26, no. 2, pp. 191-210.
- Moisset, Jean-Joseph, (1972), L'Alcan et la croissance économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Thèse présentée à la Faculté de droit et des sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg (SUISSE), 190 p.
- Morin, Edgar, (1999), *Le défi du XXIe siècle, relier les connaissances*, Paris, Le Seuil, 471p.
- Myrdal, Gunnar, (1959), *Théorie économique et pays sous-développés*, Paris, Éditions Présence africaine, 190 p.
- Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, (2007), *Portrait de la pauvreté et des inégalités*, Rouyn-Noranda, l'observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 62 p.
- Organisation de coopération et de développement économiques, (2010), *Examen de l'OCDE des politiques rurales : Québec, Canada*, Paris, OCDE, 347 p.
- Organisation de coopération et de développement économiques, (2008), *Les indicateurs clés de l'environnement de l'OCDE*, Paris, OCDE, 37 p.
- Organisation de coopération et de développement économiques, (2007), *Régions et gouvernement central : des contrats pour le développement régional*, Paris, OCDE, 215 p.
- Organisation de coopération de développement économiques, (1980), *Les politiques régionales au Canada*, Paris, OCDE, 84 p.
- Paulet, Jean-Pierre, (2005), *Géographie urbaine*, Paris, Armand Colin, 342 p.

- Pellow, David N., (2000), « Environmental inequality formation : Toward a theory of environmental injustice », *The American behavioural scientist*, vol. 43, no. 4, pp. 581-601.
- Pépin, Pierre-Yves, (1969), *Le Royaume du Saguenay en 1968*, Ottawa, Ministère de l'expansion économique régionale, 435 p.
- Pezzini, Mario, (2001), « Rural Policy Lessons from OECD Countries », *International Regional Science Review*, vol. 24, no. 1, pp.134-145.
- Perroux, François, (1969), «La notion de pôle de croissance», *L'économie du XX^e siècle*, Paris, PUF, pp.178-190.
- Perrier-Cornet, Philippe, (2002)a, *Repenser les campagnes*, Paris, Éditions de l'Aube, 277 p.
- Perrier-Cornet, Philippe, (2002)b, *À qui appartient l'espace rural ?*, Paris, Éditions de l'Aube, 141 p.
- Piatier, André (dir.), (1979), *Radioscopie des communes de France : ruralité et relations villes-campagnes une recherche pour l'action*, Paris, Economica, 549 p.
- Polèse, Mario, (1994), *Économie urbaine et régionale : logique spatiale des mutations économiques*, Paris, Économica, 400 p.
- Polèse, Mario et Richard Shearmur, (2005), *Économie urbaine et régionale : Introduction à la géographie économique*, Paris, Économica, 376 p.
- Poulin, François et Yves Dion (dir.), (1973), *Les disparités régionales au Québec et au Canada : les politiques et programmes 1960-1973*, Montréal, Centre de recherche en développement économique, 94 p.
- Proulx, Marc-Urbain, (2002), *L'économie des territoires au Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 364 p.
- Putman, D. Robert, (1999), « Le déclin du capital social aux États-Unis », *Lien social et politiques – RIAC*, vol. 41, pp. 13-22.
- Putman, D. Robert, (1993), *Making democracy work*, Princeton, Princeton University Press, 258 p.
- Redfeild, Robert, (1960), *The little community ; and Peasant society and culture*, Chicago, University of Chicago Press, 91 p.

- Rees, Philip H., (1971), « Factorial ecology : an extended definition, survey, and critique of the field », *Economic geographic*, Vol. 47, Supplement : Comparative factorial ecology, pp. 220-233.
- Reimer, Bill, (2005), Une perspective rurale sur les liens entre les collectivités, Rapport du programme Nouvelle économie rurale,
[http://nre.concordia.ca/_ftp\(2004\)/reports/Linkages_Reimer%20-%20FR.pdf](http://nre.concordia.ca/_ftp(2004)/reports/Linkages_Reimer%20-%20FR.pdf)
 (consulté le 6 avril 2013)
- Reimer, Bill, (2002), *A Sample Frame for Rural Canada: Design and Evaluation*, Rapports du programme Nouvelle économie rurale,
<ftp://132.205.182.30/reports/SFRAMRS4WB.PDF> (consulté le 6 avril 2013)
- Reimer, Bill, (1997), *Analysis of Leading and Lagging CSDs: Notes for a Report to the NER Project*, Version préliminaire, Montréal, Université Concordia, 22 p.
- Remy, Jean, (1998), « Le rural et l'urbain : entre la coupure et la différence : la métamorphose des relations villes/campagnes », dans Jean Remy, *Sociologie urbaine et rurale : l'espace et l'agir*, Paris, L'Harmattan, pp. 265-276.
- Rostow, Walt W., (1962), *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Éditions du Seuil, 200 p.
- Roy, Simon N., (2004), « L'étude de cas », dans Benoit Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, pp. 159-184.
- Shearmur, Richard et Mario Polèse, (2001), *Le développement économique des régions périphériques au Canada, 1971-1996 : analyse statistique*, Montréal, INRS-UCS et l'Institut Canadien de Recherche sur le Développement Régional, 131 p.
- Schmitt, Bertrand et Florence Goffette-Nagot, (2000), « Définir l'espace rural ? De la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une délimitation statistique », *Économie rurale*, Vol. 257, pp. 42-55.
- Schmitt B., Perrier-Cornet P., Blanc M. Et Hilma M. (dir.), (1998), *Les campagnes et leurs villes*, Inra-Insee, Contours et caractères, 203 p.
- Séguin, Normand, (1977), *La conquête du sol au 19^e siècle*, Trois-Rivières, Boréal-Express, 295 p.

- Séguin, Normand, (1976), « L'économie agro-forestière : genèse du développement au Saguenay au XIX^e siècle », *Revue sur l'histoire de l'Amérique française*, vol. 29, no.4, pp. 559-565.
- Shucksmith, Mark, (1994), « Conceptualisation de la ruralité post-industrielle », dans John M. Bryden (dir.), *Vers des communautés rurales durables*, Guelph, University of Guelph - University School of Rural Planning and Development , pp. 163- 212.
- Simard, Majella, (2003), *La fragilité de l'espace rural québécois, le cas des petites localités du Bas-Saint-Laurent : enjeux et perspectives d'avenir*, Rimouski, UQAC-UQAR, 963 p.
- Simard, Martin, Yan Chiricota, Carl Brisson et François Queyroi, (2012), « La ruralité à l'épreuve du navettage. La recomposition de l'espace au Saguenay – Lac-Saint-Jean », *Organisations et territoires*, vol. 21, no.2, pp.27-37.
- Simard, Myriam, (2007), « Nouvelles populations rurales et conflits au Québec : regards croisés avec la France et le Royaume-Uni », *Géographie Économie Société*, Vol. 9, no. 2, pp. 187-213.
- Simard, Myriam, (2003). Le rapport à l'espace des jeunes issus de parents immigrés en région au Québec : un bricolage inédit ? *Recherches sociographiques* (numéro spécial sur la migration des jeunes) XLIV (1), pp. 57-91.
- Sorensen, Marianne et Jennifer de Peuter, (2004), *Profil du Canada rural*, Ottawa, Secrétariat rural du Canada, 120 p.
- Stafford, Jean et Paul Bodson, (2005), *L'analyse multivariée avec SPSS*, Sainte-Foy, Les presses de l'Université du Québec, 240 p.
- Stanek, Oleg, (2005), *DDR9001 notes de cours*, Rimouski, UQAR, 87 p.
- Statistique Canada, (2006), *Dictionnaire du recensement (2006)*. URL : [http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/\(2006\)/ref/dict/index-fra.cfm](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/(2006)/ref/dict/index-fra.cfm)
- Stöhr, Walter B. et D.R. Fraser Taylor (dir.), (1981), *Development from above or below*, Toronto, John Wiley, 488 p.
- Tellier, Luc-Normand, (1993), *Économie spatiale – rationalité économique de l'espace habité*, Chicoutimi, Gaëtan Morin, 285 p.

- Theys, Jacques, (2002), « L'approche territoriale du " développement durable ", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable, mis en ligne le 23 septembre 2002, consulté le 23 novembre 2009. URL : <http://developpementdurable.revues.org/index1475.html>
- Theys, Jacques, (2000), « Quand inégalités sociales et inégalités écologiques se cumulent », *Notes du CPVS no. 13*, MELT-DRAST, janvier, 4 p.
- Torres, Emmanuel, (2000), « Adapter localement la problématique du développement durable : rationalité procédurale et démarche-qualité », dans Bertrand Zuindeau, *Développement durable et territoire*, Paris, Les Presses Universitaires du Septentrion, pp 71-105.
- Vachon, Bernard (dir.), (1992), *Le Québec rural dans tous ses états*, Montréal, Éditions du Boréal, 311 p.
- Vivien, Franck-Dominique, (2001), « Histoire d'un mot, histoire d'une idées : le développement durable à l'épreuve du temps », dans Marcel Jollivet (ed.), *Le développement durable, de l'utopie au concept : de nouveaux chantiers pour la recherche*, Paris, Elsevier, pp. 19-59.
- Wackernagel, Mathis et William, E. Rees, (1999), *Our ecological footprint : reducing human impact on the earth*, New Society Publishers, Gabriola Island (B.C.), 160 p.
- Waub, Jean-Philippe, (1991), « Croissance économique et développement durable : vers un nouveau paradigme du développement », dans José A. Prades, Jean-Guy Vaillancourt et Robert Tessier, *Environnement et développement – questions éthiques et problèmes socio-politiques*, Montréal, Fides, pp. 47-72.
- Williamson, Jeffrey G., (1965), « Regional inequality and the process of national development : a description patterns », *Economic development*, vol. 13, no 4, pp. 1-84.
- Wright, Beverly, (1995), « Environmental equity justice centers : A response to inequity », dans Bunyan Bryant (ed.), *Environmental justice : Issues, Policies, and solutions*, Washington, Island Press, pp. 57-65.
- Yin, Robert K., (2003), *Case study research : design and methods*, Thousand Oaks, Sage Publications, 179 p.
- Zuindeau, Bertrand, (2000), « La durabilité : essai de positionnement épistémologique du concept », Bertrand Zuindeau (dir.), *Développement durable et territoire*, Paris, Presses universitaires du Septentrion, pp. 27-69.

ANNEXE 1

ÉVOLUTION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU QUÉBEC ET AU CANADA

1.1 Évolution des politiques de développement régional au Canada et au Québec : de l'État providence à l'État accompagnateur

Il s'avère important de porter un regard sur l'évolution des politiques de développement régional au Canada et au Québec. La compréhension de ces politiques publiques est un complément essentiel à la compréhension du développement des territoires ruraux et régionaux puisqu'elle permet de faire le lien entre les bouleversements qui touchent les territoires et l'exercice de réflexion théorique portant sur le développement de ceux-ci. Dans les lignes directrices tracées par les politiques publiques, il est possible de voir en filigrane l'émergence d'une nouvelle réflexion sur le développement des territoires, fortement influencée par un contexte économique, social et environnemental en constante évolution.

La problématique entourant le développement régional au Canada est particulière. Le Canada est un pays très vaste dont le développement des différentes régions a été largement tributaire des ressources naturelles, de la proximité des États-Unis et des conditions géographiques et climatiques (OCDE, 1980 : 25). Le développement régional d'avant 1960 s'est appuyé principalement sur l'entreprise privée. Mais face aux disparités persistantes observées entre régions, naîtra un désir de rationaliser le développement, de le rendre plus cohérent en faisant une planification mieux articulée (Desrosiers et coll., 1988 : 40).

L'annexe 1 présente les politiques de développement régional du Canada et du Québec. Comme le développement régional recouvre plusieurs domaines où il y a dualité des compétences, la planification canadienne s'est toujours caractérisée par une coopération entre les deux niveaux de gouvernement (OCDE, 1980 : 29). Toutefois, il est impossible de passer sous silence le débat sur les compétences liées à la planification régionale, débat dans lequel les provinces revendiquent la compétence exclusive, se considérant comme les principaux initiateurs, planificateurs et

régulateurs de leur développement économique, même s'il a lieu souvent en partenariat ou avec la participation du gouvernement fédéral (OCDE, 2010 : 192). En ce sens, l'analyse l'évolution des politiques fédérales ne peut être faite sans référence aux conséquences sur celles québécoises.

Seront retenues dans cette analyse cinq phases de développement de la politique régionale canadienne et québécoise : 1) la genèse et l'amorce de la planification régionale (avant 1960); 2) les premières expériences (1960-1968); 3) la création du MEER et le modèle des pôles de croissance (1969-1978); 4) la reconnaissance des dynamismes locaux (1979-2000); et 5) l'approche territoriale (2001-...).

1.1.1 LA GENÈSE ET L'AMORCE DE LA PLANIFICATION RÉGIONALE AVANT 1960

Avant 1960, l'État reste absent des activités économiques. La coordination des activités économiques dans les régions est assumée par le marché, même si cette coordination débouche sur la création de monopole, surtout dans les secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles (Bourque, 2000 : 36). De plus, plusieurs constats sur la vétusté et la faible performance du système productif, et qui appellent à sa modernisation, sont inscrits dans les agendas politiques (Hamel et Forgues, 1995). Ce seront les problèmes engendrés par la récession de 1958-1960 qui feront prendre conscience du degré de l'organisation industrielle moderne et la nécessaire rupture avec le système du laisser-aller prôné jusque-là (Bourque, 2000 : 39). Au Québec, les régions restent largement sous-développées et mal outillées pour participer à une économie d'échange. Ce retard s'explique par deux facteurs (Desrosiers et coll., 1988 : 40) : d'abord, par le fait que le mouvement de colonisation des régions québécoises puis la structuration de ces espaces se sont constitués autour de l'agriculture, malgré la concentration de la majeure partie des terres fertiles dans la vallée du Saint-Laurent et, d'autre part, par le fait que le développement industriel

(deuxième transformation des matières premières) s'est surtout concentré dans la région de Montréal.

Il est important de mentionner que le partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces complexifiait grandement la coordination du développement régional. Si les compétences associées aux pouvoirs économiques comme le commerce, les chemins de fer, les transports maritimes et les pêcheries étaient attribuées au gouvernement central, les services sociaux locaux (hôpitaux et asiles), les routes, les municipalités ainsi que la propriété et la gestion des ressources naturelles étaient l'affaire des provinces (OCDE, 2010 : 187-188). Cette répartition des compétences liées au développement régional témoignait de deux choses : la première étant la planification régionale désarticulée – voire inexistante – et la seconde la place et le rôle que devaient jouer les provinces dans le processus de développement régional.

Malgré l'absence à proprement parler de politiques de développement régional, l'instauration du système de péréquation budgétaire en 1957 est identifiée comme l'amorce du développement régional (Poulin et Dion, 1973 : 63; OCDE, 1980 : 26; OCDE, 2007). Cette mesure constituait en quelque sorte un désaveu à la politique poursuivie à l'époque par le gouvernement central et misait sur le développement national des ressources comme moteur du développement des économies régionales (OCDE, 1980 : 26). Cependant, l'inégale répartition des ressources naturelles sur le territoire, mais également le montant des investissements nécessaires à leur exploitation, ont participé à créer des disparités entre provinces. En bref, le système de péréquation consistait à des transferts vers les provinces en fonction de leurs revenus. « Le but du système de péréquation budgétaire était de faire en sorte que des services publics d'un niveau satisfaisant soient assurés dans tout le Canada, grâce à une augmentation des ressources financières des provinces à faible revenu. » (OCDE, 1980 : 26) Bien que le système de péréquation ait permis de réduire les disparités

économiques et sociales entre provinces, surtout en instituant une forme de rattrapage au niveau de services de base liés à la santé et à l'éducation, il n'a pas été en mesure d'influencer les structures économiques régionales (OCDE, 1980 : 27) car il n'avait que très peu d'influence sur les agents privés du développement économique (Poulin et Dion, 1973 : 63).

1.1.2 LES PREMIÈRES EXPÉRIENCES : 1960-1968

La reconnaissance des limites des politiques économiques pour assurer le développement des régions et la présence de disparités territoriales persistantes pousseront les gouvernements à mettre sur pied des politiques interventionnistes dans le but de les atténuer. Le système de péréquation marque le début des politiques d'inspiration keynésiennes. Toutefois, ce n'est qu'après la récession de 1957-1961 que le gouvernement initiera un programme visant une intervention directe de l'État dans les mécanismes mêmes du développement économique des régions (Poulin et Dion, 1973 : 41).

La Loi fédérale sur l'aménagement rural et le développement agricole (1962-1977), connu sous le vocable de loi ARDA (*Agricultural et Rural Development Act*), s'inscrit comme étant le premier programme de développement régional misant sur une intervention directe et vigoureuse de l'État. « La Loi ARDA est née de la prise de conscience des grandes disparités socioéconomiques qui existaient au pays et surtout de la pauvreté rurale qui était orientée à l'origine vers la mise en valeur des ressources naturelles du milieu rural et tout particulièrement celles du secteur agricole. » (Dugas, 2003 : 5) La conception de région, pour le gouvernement central, faisait d'abord et avant tout référence aux provinces, et plus spécifiquement à des « poches de pauvreté », caractérisées par un taux de chômage élevé et un revenu par habitant très faible (Desrosiers et coll., 1988). En outre, il faut retenir que l'économie de ces territoires sous-développés était associée à une économie agricole.

L'objectif poursuivi par le gouvernement était d'aider le développement des régions défavorisées en maximisant la croissance globale de l'économie par des projets visant la restructuration et la diversification des économies régionales, axées sur les activités agricoles et l'exploitation des ressources naturelles. Puis, par des politiques sociales appropriées, il serait possible de contrebalancer les effets négatifs à court terme de cette croissance sur les populations (Poulin et Dion, 1973 : 64). La loi prévoyait le financement pour trois types de projet : 1) projets en vue de favoriser d'autres usages de terres agricoles à rendement marginal ou faible; 2) projets de mise en valeur dans les régions agricoles et rurales; et 3) projets tendant à la conservation des sols et des ressources hydrauliques (Poulin et Dion, 1973 : 42). Respectant les compétences provinciales en matière de développement régional, la Loi ARDA était un programme conjoint fédéral-provincial, dont les projets devaient être financés à hauteur de 50 % par les provinces voulant y accéder et dont la formulation et l'exécution relevaient des provinces.

Ce sont donc les activités agricoles qui furent ciblées en premier. Mais très rapidement, la Loi sera modifiée afin d'orienter les interventions sur l'ensemble des activités du monde rural (Dugas, 2003 : 5). Ainsi, l'économie des territoires en difficultés était davantage à caractère rural qu'agricole. La foresterie, les pêcheries, le tourisme figuraient également comme des secteurs d'activités des économies rurales. De plus, les infrastructures et services, éléments déterminants dans le processus d'industrialisation tribulaire de la restructuration et de la diversification économique, augmentaient l'importance de la structure urbaine dans les régions (Poulin et Dion, 1973 : 64). En réponse à la relative diversité des économies rurales et à la place croissante des centres urbains, la loi fut modifiée en 1966 pour s'appliquer à l'ensemble des régions rurales du Canada et permettre de financer des plans englobant l'ensemble des secteurs des économies rurales. Ces plans devaient être financés par le Fonds de développement économique rural (FODER). « Contrairement à l'ARDA qui autorise les interventions à la pièce, le FODER est conçu pour des

interventions multisectorielles et intégrées sur une base régionale. On entre ainsi dans un processus de planification régionale. » (Poulin et Dion, 1973 : 64) La région de l'Est-du-Québec va bénéficier d'une entente provinciale-fédérale dans le cadre du FODER qui va mener à l'expérience du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ), considérée encore aujourd'hui comme le plus important exercice de planification régionale au Canada.

Cette nouvelle approche, empruntée par la loi ARDA et mise en œuvre avec l'expérience du BAEQ, témoignait d'une rupture avec la précédente.

En fait, ce changement marque le passage d'une « [...] approche caractérisée par une gestion administrative centralisée de la distribution des subventions, des aides et des allègements fiscaux aux grandes entreprises manufacturières, [vers] le financement conjoint de la fédération et des provinces d'un large éventail de projets non ciblés (bien que la place que prennent les infrastructures, plus particulièrement les infrastructures de transport, reste importante). » (OCDE, 2007 : 191)

C'est d'ailleurs à cette époque que se manifeste une véritable volonté politique de lutter contre les disparités régionales et de rétablir les dysfonctionnements des économies régionales à travers une série de mesures et de projets. L'État était identifié comme le maître-d'œuvre essentiel à un tel redressement.

En effet, c'est à cette époque que se manifeste probablement pour la première fois au Québec une volonté politique de mettre fin au dysfonctionnement des économies régionales en accélérant leur intégration au développement de l'ensemble. La stratégie gouvernementale consistera à activer l'économie déficiente des régions et à offrir des services publics mieux adaptés. On visera à freiner l'exode des populations vers les grands centres et réduire les écarts de revenus sur le territoire. C'est alors exclusivement autour de l'État que s'inscriront les moyens et les mesures de lutte aux disparités régionales; car ce n'était que par l'État croyait-on à ce moment, que le développement était possible. (Desrosiers et coll., 1988 : 43-44)

Cette volonté de lutter contre les « disparités régionales » se fera à travers l'expérience du BAEQ. Le BAEQ sera créé en 1963 en ayant comme mandat de

« définir un concept global du développement de la région de l'Est-du-Québec (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine) et de proposer des mesures qui permettraient à la région d'effectuer un rattrapage ou, tout au moins d'atténuer les disparités socio-économiques qui la caractérisent. » (Desrosiers et coll., 1988 : 41) À l'époque, les capacités administratives limitées des ministères, encore en structuration, ne permettaient pas ce genre d'exercice de planification et les besoins urgents éprouvés par la région de l'Est-du-Québec commandaient une intervention rapide.

L'exercice de planification, qui misa alors beaucoup sur la participation des populations, déboucha en 1966 sur une stratégie de développement s'appuyant sur cinq grands éléments : 1) une modernisation des secteurs traditionnels des économies rurales, 2) une diversification des secteurs d'activités, 3) la formation de la main-d'œuvre, 4) une consolidation de l'armature urbaine régionale et un investissement massif dans les infrastructures et services publics et 5) l'édification de structure de consultation permanente. Malgré la force et la justesse des propositions, l'entente de développement de l'Est-du-Québec prendra une forme plus modeste, et un bon nombre de propositions furent remodelées (Desrosiers et coll., 1988 : 41-42). Malgré les aspirations du BAEQ, les ententes de développement financées par l'organisme vont vite démontrer qu'il s'agit d'une planification localisée et surtout incomplète, ne touchant que certains aspects de la vie socio-économique régionale (Dugas, 2003 : 6).

Les interventions proposées dans le cadre de la loi ARDA puis dans les projets financés à l'intérieur de l'expérience du BAEQ n'ont pas contribué pour beaucoup à la diminution des disparités régionales malgré leur prétention. Ainsi, ces expériences ne s'inscrivaient que dans une logique de projets sans véritablement proposer une démarche de développement régional planifié (Dugas, 2003 : 5). Malgré leur bilan mitigé, elles ont tout de même permis de mettre en place des institutions de développement régional, la formation d'experts, l'expérimentation de méthodologies

de développement régional et de conscientiser les populations sur la problématique du développement régional (Poulin et Dion, 1973 : 42).

1.1.3 LA CRÉATION DU MEER ET LE MODÈLE DES PÔLES DE CROISSANCE (1969-1978)

Si l'intervention de l'État est de plus en plus perçue comme le moteur du développement régional, les actions qui en résultent s'effectuent souvent à la pièce et de manière ponctuelle. La création du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) en 1969 représente une réponse à ce problème et marque un tournant dans l'orientation des politiques publiques. Les programmes de développement régional, dispersés jusqu'alors dans plusieurs ministères, allaient maintenant être regroupés au sein d'un seul. La mission du MEER était de promouvoir l'expansion économique et l'ajustement social dans les régions défavorisées du Canada de façon à ce que tous les Canadiens puissent profiter plus équitablement du progrès économique et social du pays (OCDE, 1980 : 27). Plus précisément, le MEER était chargé de lutter contre le chômage et le sous-emploi et d'augmenter la productivité et les taux d'activité dans les zones et les régions où ces problèmes étaient les plus présents (OCDE, 1980; Dugas, 2003). Des « zones spéciales » seront ainsi désignées, zones regroupées autour d'une agglomération urbaine où les besoins étaient les plus criants.

Les moyens identifiés par le ministère pour redresser la situation économique des régions seront de deux natures : d'une part, par le financement des secteurs manufacturiers et de la transformation et, d'autre part, par le financement d'infrastructures (ponts, égouts, aqueducs, routes, écoles, équipements touristiques, etc.). L'objectif était de fournir aux régions les conditions de base nécessaires pour assurer le développement économique. Les efforts gouvernementaux se couplaient également à des politiques visant l'implantation d'industries dans les régions désignées à travers, notamment, du financement sous forme de subvention.

Ce soutien du gouvernement fédéral en matière de développement régional allait prendre la forme d'une aide massive à la consolidation d'agglomérations urbaines, qui par la suite devaient être en mesure de diffuser le développement dans le reste de la région d'appartenance. Cette politique s'inspire de la théorie des pôles de croissance développée par Perroux (1969). À ce propos, les négociations entre les gouvernements fédéral et provincial aboutiront au concept de zones spéciales et à la signature d'une série d'ententes pour le développement économique des agglomérations pouvant servir de relais au développement de Montréal (Desrosiers et coll., 1988 : 49).

Ainsi, les agglomérations de Québec, Trois-Rivières – Bécancour et Sept-Îles – Port-Cartier ont été désignées en juin 1970 comme zones spéciales faisant l'objet d'une entente [...] En décembre 1970, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et, en mars 1971, la région de Montréal furent ajoutées par décrets à cette entente sur les zones spéciales dites « zones de croissance et de développement (Desrosiers et coll., 1988 : 49).

En 1968, le Québec se dote d'une structure de planification et de coordination gouvernementale pour le développement des régions. À travers l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), le gouvernement du Québec tente de reprendre la même approche que celle qui avait été mise au point pour la réalisation du plan du BAEQ, tout en restant le maître d'œuvre de la démarche (Desrosiers et coll., 1988 : 44-45). Par contre, le gouvernement réalise très rapidement que les efforts consentis pour la région de l'Est-du-Québec ne peuvent tout simplement être repris pour l'ensemble du territoire. Malgré des objectifs plus réalistes, l'exercice de consultation des milieux régionaux entourant cette démarche de planification aboutira tout de même vers une programmation régionalisée de l'activité gouvernementale, les acteurs régionaux étant impliqués pour la première fois dans le processus de planification (Desrosiers et coll., 1988). De plus, la création des Conseils régionaux de développement (CRD) allait permettre aux milieux régionaux de disposer d'un forum permanent où seront discutés et adoptés les objectifs de développement définis par les régions.

Un autre évènement qui conditionne l'orientation au Québec en matière de développement régional est l'identification de Montréal comme zone d'intervention prioritaire. Cette orientation faisait suite à la publication d'une étude menée par un groupe d'universitaires (Martin, Higgins et Raynauld, 1970) qui montrait la diminution constante du rôle et de l'influence de Montréal dans l'espace économique nord-américain. Le constat de l'étude était le suivant : la faiblesse économique du Québec est associée à la faiblesse de son seul pôle de développement et l'amélioration de la performance économique de Montréal aurait nécessairement des répercussions positives sur l'ensemble du territoire québécois. Ce rapport commandé par le MEER orientera considérablement le modèle de développement canadien et québécois et guidera ses interventions, voire modifiera « les comportements vis-à-vis du développement régional. » (Desrosiers et coll., 1988 : 48)

La démarche empruntée par le MEER et l'OPDQ – c'est-à-dire celle liée exclusivement à la lutte aux disparités territoriales – sera soumise à un réexamen en 1972. Trois conclusions seront identifiées :

- 1) Les disparités régionales sont trop complexes pour qu'un seul département ministériel puisse s'en occuper efficacement; il faut adopter une optique globale, de façon que toutes les actions des pouvoirs publics soient plus perméables et mieux adaptées aux objectifs de développement régional.
- 2) Les programmes appliqués sur le plan national ne sont pas suffisants et doivent s'accompagner de mesures sélectives et souples, pour pouvoir profiter des possibilités de développement identifiées et surmonter les obstacles décelés;
- 3) La préoccupation essentielle doit être, non pas les disparités régionales en soi, mais d'encourager chaque région à réaliser son potentiel de développement économique et social. (OCDE, 1980 : 28)

La signature d'ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces en matière de développement en 1974 marquera le début d'un changement d'orientation. Ainsi, même si les régions en difficulté et la lutte aux disparités territoriales restent des objectifs gouvernementaux, les orientations de développement ciblent désormais le

développement des secteurs économiques à meilleur potentiel (Dugas, 2003 : 8). Ainsi, ce n'est plus tant les causes à l'origine des disparités territoriales qui orientent les politiques, mais les possibilités de développement offertes (OCDE, 1980). En d'autres mots, bien que le résultat soit le même, soit une certaine forme d'égalisation des conditions de développement dans les régions, les moyens d'y arriver sont maintenant différents. Cependant, le gouvernement en reste le principal maître d'œuvre.

1.1.4 LA RECONNAISSANCE DES DYNAMISMES LOCAUX: 1979-2000

La signature d'ententes sur les zones spéciales marquera la fin de l'approche transversale caractérisant jusque-là les interventions de l'État en matière de développement régional, autant au niveau du gouvernement fédéral qu'à celui du Québec (Desrosiers et coll., 1988 : 51). Dès lors, les gouvernements ne signeront que des ententes sectorielles de développement portant sur l'agriculture, le tourisme, le transport, le développement forestier, minier et industriel (Dugas, 1988). Les ministères jadis chargés du développement régional (MEER et OPDQ) ne joueront plus qu'un rôle secondaire, supplanté par différents ministères sectoriels et agences régionales. « Cette nouvelle approche marque véritablement, au moins pour une certaine période, la fin de toute référence à la concertation des organismes de l'État pour se donner des objectifs communs de développement régional. » (Desrosiers et coll., 1988 : 51).

Une autre politique marquante au Québec est la création de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979). Avec cette Loi, le gouvernement désirait créer une structure intermédiaire entre les municipalités et l'appareil gouvernemental, en assoyant les milieux ruraux et urbains à la même table pour leur permettent d'identifier les grandes lignes concernant l'aménagement du territoire. « On estimait que le mode d'occupation de l'espace québécois, et en particulier la croissance du milieu urbain,

exigeait l'adoption de nouveaux mécanismes de planification et de concertation. L'objectif évident était de mieux répondre aux interdépendances structurelles du milieu rural et du milieu urbain, d'une part, et de mieux préparer l'avenir qui laissait présager l'amplification de ces interdépendances. » (MAMM, 2001 : 17)

Cette loi marquera également un précédent important en matière de développement microrégional car la municipalité, représentée au sein des municipalités régionales de comté (MRC), devenait un interlocuteur du gouvernement québécois et participait directement à l'exercice de planification territoriale (Desrosiers et coll., 1988 : 53). Ainsi, la responsabilité en matière de développement se rapproche de plus en plus de l'échelle régionale, infrarégionale et locale. De plus, la crise économique qui marquera le début des années 1980 sera à l'origine d'un effort encore plus énergique de la part du gouvernement pour permettre ce partage des responsabilités en matière de développement. D'abord, la persistance des disparités territoriales, dont la réduction était au cœur des politiques gouvernementales, rendait la poursuite de cet objectif utopique (Dugas, 2003). « Les conditions générales de vie dans les régions se sont grandement améliorées. Les écarts de revenus ont été réduits de façon significative. Des infrastructures importantes comme les équipements du réseau de l'éducation et celui de la santé ont été réalisées. Bref, les régions peuvent compter, au plan institutionnel, gouvernemental et privé, sur une panoplie de services et de moyens inexistants auparavant. » (Desrosiers et coll., 1988 : 59) D'autre part, aux prises avec la crise financière, le gouvernement doit gérer un énorme déficit et lutter contre l'inflation qui paralyse son économie. Incapable de poursuivre des visées interventionnistes en matière de développement régional, la croissance économique, le développement de l'entrepreneuriat et la création d'emplois sont les moyens désormais utilisés pour lutter contre le chômage, le faible niveau de revenu et la baisse démographique (Dugas, 2003 : 9). Bref, après 20 ans de politiques pour contrer les disparités territoriales, les résultats se font encore attendre.

Concrètement, deux principes directeurs ont orienté la démarche du gouvernement : d'abord la création d'un cadre institutionnel favorisant la concertation entre les différents intervenants impliqués dans le développement et, ensuite, la réduction des distances territoriales, administratives et politiques entre l'appareil gouvernemental, les instances locales et les divers acteurs régionaux (Desrosiers et coll., 1988 : 60). Cette position sera officialisée avec l'énoncé politique intitulé *Le choix des régions* (Gendron, 1983). Devant le constat que les secteurs traditionnels de l'économie régionale ne pouvaient assurer seuls le développement des régions et en regard des grandes tendances qui se profilaient déjà à l'époque, dont la libéralisation des échanges et la concurrence internationale en tête, la collectivité était et se devait d'être l'intervenant indispensable pour mener la réflexion sur les avenues nouvelles que devait prendre le développement régional (Gendron, 1983).

Même constat au niveau fédéral qui procède, à la fin des années 80, à la décentralisation vers les régions des fonctions administratives et politiques, fonctions qui étaient alors regroupées à Ottawa (Beaumier, 1998). Les compétences en matière de développement régional allaient donc être assurées par des agences fédérales décentralisées qui interviendraient directement auprès des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en place des programmes. La mission de ces agences consistait donc à intégrer l'action et la coordination fédérale à l'échelle régionale, le plus souvent orientée vers les petites et moyennes entreprises (OCDE, 2007 : 191). Au Québec, les efforts fédéraux en matière de développement régional seront confiés au Bureau fédéral de développement régional - Québec (BFDR-Q) (1991) dont le mandat consistait à trois choses : établir les objectifs fédéraux de développement régional au Québec, négocier et administrer des ententes de développement économique avec le gouvernement provincial et administrer des programmes d'appui à des initiatives pertinentes dans chaque région du Québec (Beaumier, 1998).

La récession qui survient au début des années 1990 affirmera davantage le partage des responsabilités entre les acteurs du développement.

[...] de nouveaux compromis s'élaborent sur la base des gouvernances associatives et communautaires. Ils sont possibles dans la mesure où l'on s'entend à la fois sur l'impossible retour de l'approche hiérarchique ainsi que sur les limites du projet marchand. La concertation devient alors la référence commune pour tous les acteurs. L'État recouvre sa légitimité d'intervention, mais comme État partenaire. (Bourque, 2000 : 187)

Cette orientation permettra aux instances régionales et locales d'être davantage proactives dans la création d'entreprises à travers des budgets spéciaux comme le Fonds d'investissement locaux (FIL) (Favreau, 2003 : 31). La politique de soutien au développement local et régional du gouvernement du Québec permettra de créer les Centres locaux de développement sur l'ensemble du territoire québécois, et non seulement dans les régions en difficulté (Favreau, 2003 : 31).

1.1.5 VERS UNE APPROCHE TERRITORIALE DU DÉVELOPPEMENT : 2001 À AUJOURD'UI

La période qui s'étale de 2001 à nos jours s'inscrit en continuité de celle précédente, en ce sens que les dynamismes locaux restent au centre du processus de développement régional et rural tel que conçu par un État devenu partenaire. Elle s'en dissocie toutefois par une prise de conscience de plus en plus marquée du caractère intégré nécessaire aux politiques de développement. Il s'agit peut-être d'une résultante de la montée, à l'échelle internationale, du concept de développement durable. Apparue pour la première fois en 1987 lors de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement – également surnommée Commission Brundtland – le concept de développement durable sera très tôt associé aux collectivités territoriales où l'échelon local sera identifié comme un acteur privilégié de son instrumentalisation.

La Politique nationale de la ruralité première et deuxième mouture (2001-2007; 2007-2014) s'inscrit dans cette volonté de l'État de définir des politiques intégrées de développement, abordant à la fois les enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui sont au centre de la problématique de développement. En plus des pactes ruraux, véritables outils privilégiant la responsabilisation locale et l'autonomisation des communautés envers leur développement, la politique intègre bien la question de multifonctionnalité qui caractérise les territoires ruraux et la reconnaissance, en plus de son rôle de moteur économique, de celui lié à l'environnement et au maintien de la qualité de vie.

Également, l'adoption de la Loi québécoise sur le développement durable (2006) puis celle de la stratégie qu'il l'accompagne, bien que ne s'adressant pas directement aux entités municipales, auront de répercussions sur le développement des territoires. Le plan d'action de développement durable adoptée, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT, 2009), prévoit des mesures liées à l'aménagement du territoire et l'urbanisme (avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme) et de promotion et de soutien auprès des municipalités locales et des régions qui désirent inscrire leurs actions dans une approche intégrée, s'inscrivant en accord avec les principes du développement durable. La stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (2011-2016) privilégie également une approche intégrée, regroupant à la fois les enjeux économiques, environnementaux et sociaux, afin de répondre aux besoins criants qui affectent les territoires ruraux (MAMROT, 2011).

En conclusion, la stratégie en matière de développement régional au Québec, bien que s'étant toujours articulée en complément des efforts du gouvernement fédéral, a su se démarquer par une démarche qui lui est propre. Cette stratégie a toujours fait beaucoup de place aux acteurs régionaux, en laissant une large place à la mobilisation des intervenants impliqués dans le développement (Dugas, 2003 : 10). Dans ce sens, le

développement régional au Québec a été considéré dans son sens large, c'est-à-dire dans un sens institutionnel, social et politique plutôt que dans une optique purement économique (Desrosiers et coll., 1988 : 33). L'objectif était que les acteurs territoriaux s'approprient les leviers du développement. Cette place de plus en plus grande faite aux acteurs régionaux répondait également au désengagement de l'État tributaire des impératifs financiers liés aux récessions de 1980 et 1990. L'incapacité de l'État à poursuivre les idéaux interventionnistes des années 60 et 70 en matière de développement régional constitue un autre élément expliquant la plus grande place accordée aux acteurs régionaux dans le processus de développement. Ces changements institutionnels permirent aux milieux régionaux d'être mieux outillés face à une intégration de plus en plus soutenue de leurs économies dans les marchés mondiaux.

ANNEXE 2

DÉTAILS DES ANALYSES FACTORIELLES

Rapport-Gratuit.com

Cette annexe est divisée en trois sections. La première (section 2.1) détaille les étapes préalables aux analyses factorielles. La seconde (section 2.2) expose les résultats de l'analyse factorielle pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et la troisième (section 2.3) ceux de la région du Bas-Saint-Laurent.

2.1 Analyse factorielle à caractère exploratoire : les étapes préalables

L'analyse factorielle ne constitue pas un processus linéaire. Elle se déroule plutôt par étapes, où les choix effectués lors de chacune de celles-ci déterminent le déroulement des suivantes. Ainsi, la simple présentation des résultats ne saurait éclairer adéquatement le processus permettant d'y arriver. Comme il s'agit d'un processus dynamique, il importe d'en faire la chronologie afin de justifier les choix qui ont été effectués et qui, conséquemment, influencent l'interprétation des résultats.

2.1.1 L'INFLUENCE URBAINE : LE RETRAIT DES RMR ET DES AR DE L'ANALYSE FACTORIELLE

Dans un premier temps, nous avons procédé à l'analyse des variables pour l'ensemble des municipalités des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean – incluant la RMR (Saguenay) et les AR (Alma, Dolbeau-Mistassini) – et du Bas-Saint-Laurent – incluant les AR (Rivière-du-Loup, Rimouski et Matane). Les résultats de cette première analyse ont démontré que les RMR et AR présentaient des différences marquées avec les autres municipalités rurales, ce qui soulevait des interrogations pour l'analyse en cours. Ainsi, que les agglomérations urbaines (RMR et AR) présentent des différences notables, soit positives ou encore négatives, avec les municipalités rurales n'est pas une découverte en soi, compte tenu de nombreux travaux qui mettent en relief les différences entre le rural et l'urbain (entre autres, Desjardins, 2005; Chenard et coll., 2005; Gagnon et coll., 2006; Burns et coll., 2007). Mais au-delà de ce que cela révèle en termes de disparités rurales-urbaines, l'inclusion des agglomérations urbaines dans l'analyse ne fait que fausser indument les résultats ; en polarisant l'attention sur les

agglomérations urbaines, gommant ainsi les différences existantes entre les municipalités rurales.

Compte tenu des objectifs de la thèse concernant la caractérisation des espaces ruraux, ces résultats préliminaires démontrent toute l'importance de considérer dans l'analyse uniquement l'espace rural pour tenter de cerner, avec le plus de nuances possibles, les dynamiques qui l'animent. D'autant plus que l'influence des agglomérations urbaines reste présente dans l'analyse et sera cernée par le croisement des résultats avec la typologie des ZIM définie plus haut dans le texte (Chapitre 4).

2.1.2 LE REGROUPEMENT DES VARIABLES MONTRANT PEU DE VARIANCE

Le choix des variables résulte d'une large revue de la littérature dont l'objectif premier était d'identifier les variables disponibles, pour l'ensemble des municipalités locales, qui étaient des témoins des contextes social, économique et environnemental. Toutefois, malgré la pertinence des variables retenues, la première analyse a démontré que quatre variables n'offraient que très peu de variance. Ces variables sont les suivantes :

1. Les avis environnementaux (avis industriels, agricoles, municipaux, hydrographiques, pesticides) ;
2. Les avis d'ébullition ;
3. La taille des industries ;
4. La présence de lieu d'enfouissement technique (LET) qui constitue le site d'enfouissement régional.

La faible variance de ces variables s'explique par l'imposant nombre de catégories qui y sont associées, et ce, spécifiquement pour les avis environnementaux et la taille des industries. Ainsi, en ce qui concerne les avis environnementaux, six (6) types différents sont recensés en fonction de la nature de l'infraction. Ces infractions peuvent être liées aux industries, au monde agricole, au milieu municipal, à la qualité

de l'eau ou encore aux pesticides. Pour ce qui est de la taille des industries, la nomenclature utilisée par Statistique Canada comporte huit (8) catégories²⁵. Cette situation favorisait, dans un cas comme dans l'autre, un grand éparpillement des données. Pour remédier à cette situation, trois manipulations ont été nécessaires.

La première a été le regroupement des avis environnementaux (avis industriels, agricoles, municipaux, hydrographiques, pesticides et d'ébullition) en une seule variable. Ce regroupement a été réalisé car, en plus de permettre une plus grande variance en réduisant à une seule le nombre de catégorie, il ne dénature pas l'objet central qui est l'émission des constats d'infraction en lien avec la Loi québécoise sur la qualité de l'environnement. Toutefois, il importe de préciser que cette manipulation empêche de spécifier la nature précise lors de l'analyse des résultats.

La seconde manipulation fut la simplification des catégories concernant la taille des entreprises manufacturières. Le nombre a été réduit, se limitant à deux grandes catégories : une catégorie comptant les entreprises de 49 employés et moins et une autre comptant les entreprises de 50 employés et plus. L'objectif était de créer des distinctions entre les petites et les moyennes entreprises manufacturières et les grandes entreprises manufacturières. Il importe de préciser que la simplification des catégories concernant la taille des entreprises ne permet pas une mesure plus précise de la qualité de l'environnement des municipalités, mais constitue tout de même un témoin de la présence et de la taille de ces entreprises et des impacts potentiels qu'elles sous-tendent (GES, rejets, bruit, etc.).

²⁵ Ces catégories d'entreprises sont les suivantes : les entreprises comptant de 1 à 4 employés, les entreprises comptant de 5 à 9 employés, les entreprises comptant de 10 à 19 employés, les entreprises comptant de 20 à 49 employés, les entreprises comptant de 50 à 99 employés, les entreprises comptant de 100 à 199 employés, les entreprises comptant de 200 à 499 employés et les entreprises comptant 500 employés et plus.

Enfin, la troisième manipulation a été de procéder à la suppression de l'indicateur *présence de site de déchets lieu d'enfouissement technique (LET)*. Le LET est un site d'enfouissement des déchets à vocation régionale. Comme un seul LET est recensé dans l'ensemble des deux régions à l'étude, et que celui-ci se localise dans la RMR de Saguenay, cette variable a été supprimée car, en plus d'influencer indument les résultats, elle ne constitue pas une variable discriminante pour l'analyse des municipalités rurales. Les deux autres catégories de sites d'enfouissement des déchets, soit les lieux d'enfouissement sanitaire (LES) et les dépôts en tranchée (DET) ont tout de même été conservés car ces lieux d'enfouissement des déchets présentent un caractère infrarégional et local.

2.2 Résultats de l'analyse factorielle pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

À la suite des différentes manipulations effectuées, une première analyse a été réalisée. L'objectif de cette première analyse était de déterminer le nombre de facteurs qui allait être retenu dans l'analyse finale. Rappelons qu'un facteur est un regroupement de variables fortement corrélées les unes aux autres. Il importe de mentionner qu'il n'existe aucun consensus pour déterminer le nombre de facteurs à retenir pour l'analyse finale. Toutefois, à défaut d'avoir une procédure unique, deux méthodes sont usuellement utilisées : la première consiste à retenir tous les facteurs dont la valeur propre (*eigenvalue*) est supérieure ou égale à 1 et la seconde est une méthode graphique (*scree test*) qui permet de visualiser les coupures observées dans la variance des facteurs²⁶.

La méthode des valeurs propres (Tableau 1) identifie une solution à huit (8) facteurs expliquant 79 % de la variance. Cela constitue un excellent résultat qui indique la pertinence des variables choisies. Ainsi, une large revue de la littérature a été effectuée afin d'identifier les variables disponibles qui témoignaient des contextes

²⁶ La variance peut être définie comme étant la mesure de la dispersion d'une série d'observations statistiques par rapport à leur moyenne.

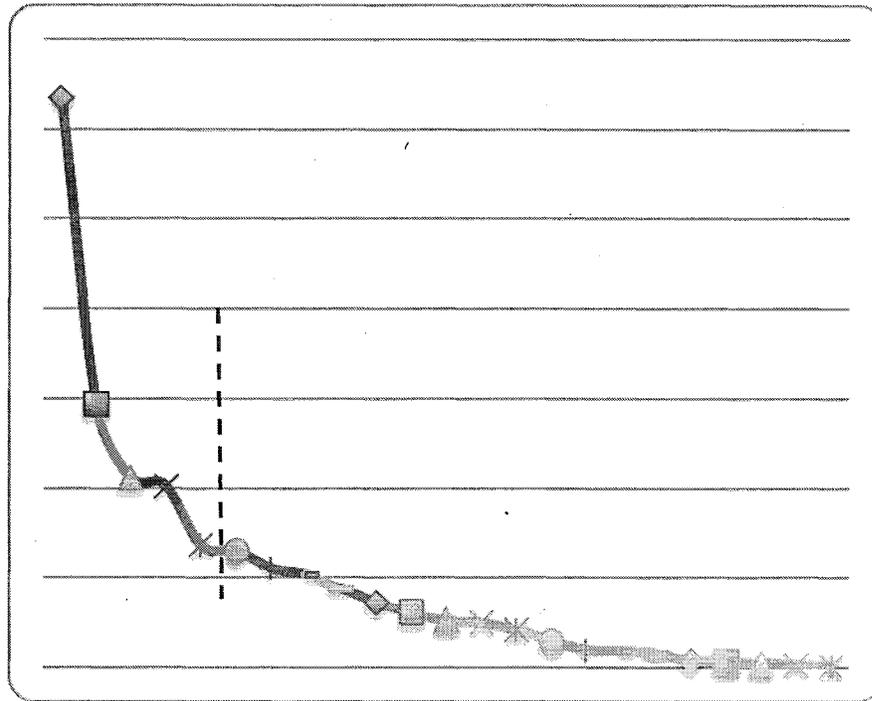
social, économique et environnemental. La force des liens observés entre les variables reste donc largement tributaire du choix de ceux-ci.

Tableau 1 : Méthode des valeurs propres

Facteur	Valeur propre	Différence	Proportion de variance expliquée	Variance expliquée cumulative
Facteur 1	6.34446	3.41197	0.2758	0.2758
Facteur 2	2.93249	0.81399	0.1275	0.4033
Facteur 3	2.11849	0.09840	0.0921	0.4955
Facteur 4	2.02010	0.65636	0.0878	0.5833
Facteur 5	1.36374	0.06459	0.0593	0.6426
Facteur 6	1.29915	0.19106	0.0565	0.6991
Facteur 7	1.10808	0.07011	0.0482	0.7472
Facteur 8	1.03797	0.16097	0.0451	0.7924
Facteur 9	0.87700	0.15259	0.0381	0.8305
Facteur 10	0.72441	0.10800	0.0315	0.8620
Facteur 11	0.61641	0.08667	0.0268	0.8888
Facteur 12	0.52974	0.02381	0.0230	0.9118
Facteur 13	0.50593	0.08242	0.0220	0.9338
Facteur 14	0.42351	0.12743	0.0184	0.9522
Facteur 15	0.29608	0.09741	0.0129	0.9651
Facteur 16	0.19867	0.01081	0.0086	0.9737
Facteur 17	0.18786	0.02470	0.0082	0.9819
Facteur 18	0.16316	0.08102	0.0071	0.9890
Facteur 19	0.08214	0.01849	0.0036	0.9926
Facteur 20	0.06366	0.00595	0.0028	0.9954
Facteur 21	0.05771	0.02666	0.0025	0.9979
Facteur 22	0.03105	0.01286	0.0013	0.9992
Facteur 23	0.01819	.	0.0008	1.0000

Toutefois, la méthode graphique du « *scree test* » (Figure 1), qui constitue la représentation graphique de la valeur propre des différents facteurs, montre une stagnation puis une baisse significative des valeurs propres à partir du quatrième facteur. Pour cette raison, une solution à quatre facteurs, qui explique 58,3% de la variance commune, a été retenue. Les résultats qui suivent se basent sur une analyse factorielle à quatre facteurs.

Figure 1 : Méthode graphique du « Scree test »



2.2.1 IDENTIFICATION ET CARACTÉRISATION DES FACTEURS OBTENUS

Les facteurs sont des regroupements de variables faits en fonction des liens qu'elles entretiennent entre elles. Il y a donc quatre facteurs représentant un peu plus de 58 % de la variance de l'ensemble des variables (Tableau 2). Dans ce genre d'analyse, bien que la proportion de 58% puisse sembler un peu faible, il s'agit d'un résultat satisfaisant, car il demeure supérieur à la proportion de la variabilité inexpliquée (42%).

Tableau 2 : Identification des facteurs de l'analyse factorielle

Facteurs	Valeur propre	Différence	Proportion de variance expliquée	Variance expliquée cumulative
Facteur 1	4.76471	1.50624	0.2072	0.2072
Facteur 2	3.25847	0.38613	0.1417	0.3488
Facteur 3	2.87234	0.35234	0.1249	0.4737
Facteur 4	2.52001	.	0.1096	0.5833

Le tableau présentant les charges factorielles (Tableau 3) identifie les saturations des différentes variables en fonction de chacun des facteurs. Ces saturations permettent de déterminer les corrélations qui existent entre elles et indiquent quelles sont les variables associées pour chacun des facteurs. Une variable peut être en association positive avec le facteur, c'est-à-dire qu'elle présente une valeur élevée en lien avec le facteur (plus grand ou égal à 0,50), ou encore peut être en association négative, c'est-à-dire qu'elle présente une valeur élevée négative en lien avec le facteur (plus grand ou égal à -0,50). Pour être retenues au sein d'un facteur, les saturations des indicateurs doivent être d'une valeur absolue plus grande ou égale à 0,50 et plus grand ou égal à -0.50. Dans le tableau 3, sont indiquées en gris les variables retenues pour chacun des facteurs.

Tableau 3 : Charges factorielles identifiant les facteurs et les variables en association

Variables	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4	Uniqueness
Population (2006)	0.3870	0.6549	0.1280	0.1729	0.3750
Taux de variation de la population (2001-2006)	0.0748	-0.2367	0.2911	0.4888	0.6147
Proportion de la population âgée entre 15 et 34 ans	0.1734	0.3406	0.3517	-0.4392	0.5373
Part de logements nécessitant des rénovations majeures	-0.0100	-0.0936	-0.6241	-0.1972	0.5627
Part de la population ne possédant pas de diplôme	-0.7298	0.0473	-0.2125	-0.3387	0.3053
Part de la population possédant un diplôme universitaire	0.3816	0.2468	0.0206	0.5833	0.4529
Taux d'activité	0.8257	0.1727	0.1071	0.0258	0.2762
Taux d'emploi	0.8484	0.2083	0.0687	0.1090	0.2202
Part de matières recyclées par habitant	0.1238	0.7001	-0.2879	-0.0390	0.4101
Revenu médian	0.7172	0.1642	0.4643	0.0559	0.2400
Revenu médian des hommes	0.3784	0.0272	0.7567	0.1801	0.2511
Revenu médian des femmes	0.7470	0.1788	-0.0846	0.2620	0.3342
Déplacements alternatifs	-0.4416	0.3110	0.1337	0.3110	0.5937
Part des transferts gouvernementaux	-0.6787	-0.3043	-0.5202	-0.0320	0.1751
Part des familles présentant un faible revenu	0.0057	0.1941	-0.7432	-0.0766	0.4041
Richesse foncière uniformisée par habitant	0.2436	-0.1731	0.0186	0.7497	0.3483
Endettement par habitant	0.0711	0.2773	0.1264	0.4639	0.6868
Émissions d'avis environnementaux	0.1336	-0.0759	0.6252	0.2914	0.5006
Entreprises manufacturières de moins de 49 employés	-0.0792	0.6711	-0.0973	-0.1202	0.5194
Entreprises manufacturières de 50 employés et plus	0.1801	0.6599	0.0925	-0.1070	0.5121
Présence d'un site d'enfouissement des déchets	-0.6164	0.1506	0.2107	0.0920	0.5446
Présence d'une station d'épuration des eaux usées	0.1520	0.2869	0.0624	0.6564	0.4599
Nombre d'industries manufacturières	0.2983	0.7951	0.0598	0.1234	0.2601

La composition des quatre facteurs retenus pour l'analyse est présentée dans les tableaux suivants.

Tableau 4 : Composition du facteur 1, Saguenay-Lac-Saint-Jean

Facteur 1	
Liste des variables en association avec le facteur 1	
<i>Positives</i>	<i>Négatives</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'activité • Taux d'emploi • Revenu médian • Revenu médian des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Part de la population ne possédant pas de diplôme • Part des transferts gouvernementaux • Présence de sites d'enfouissement des déchets

Tableau 5 : Composition du facteur 2, Saguenay-Lac-Saint-Jean

Facteur 2	
Listes des variables en association avec le facteur 2	
<i>Positives</i>	<i>Négative</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Taille de la population • Taux de recyclage par habitant • Nombre d'industries manufacturières de moins de 50 employés • Nombre d'industries manufacturières de plus de 50 employés • Nombre total d'industries manufacturières 	

Tableau 6 : Composition du facteur 3, Saguenay-Lac-Saint-Jean

Facteur 3	
Liste des variables en association avec le facteur 3	
<i>Positives</i>	<i>Négatives</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Revenu médian des hommes • Émission d'avis environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements nécessitant des réparations majeures • Part des transferts gouvernementaux • Part de familles possédant un faible revenu

Tableau 7 : Composition du facteur 4, Saguenay-Lac-Saint-Jean

Facteur 4	
Liste des variables en association avec le facteur 4	
<i>Positives</i>	<i>Négative</i>
<ul style="list-style-type: none">• Taux de variation de la population (2001-2006)• Part de la population détenant un diplôme universitaire• Richesse foncière uniformisée par habitant• Présence de station d'épuration des eaux usées	

2.3 Résultats de l'analyse factorielle pour la région du Bas-Saint-Laurent

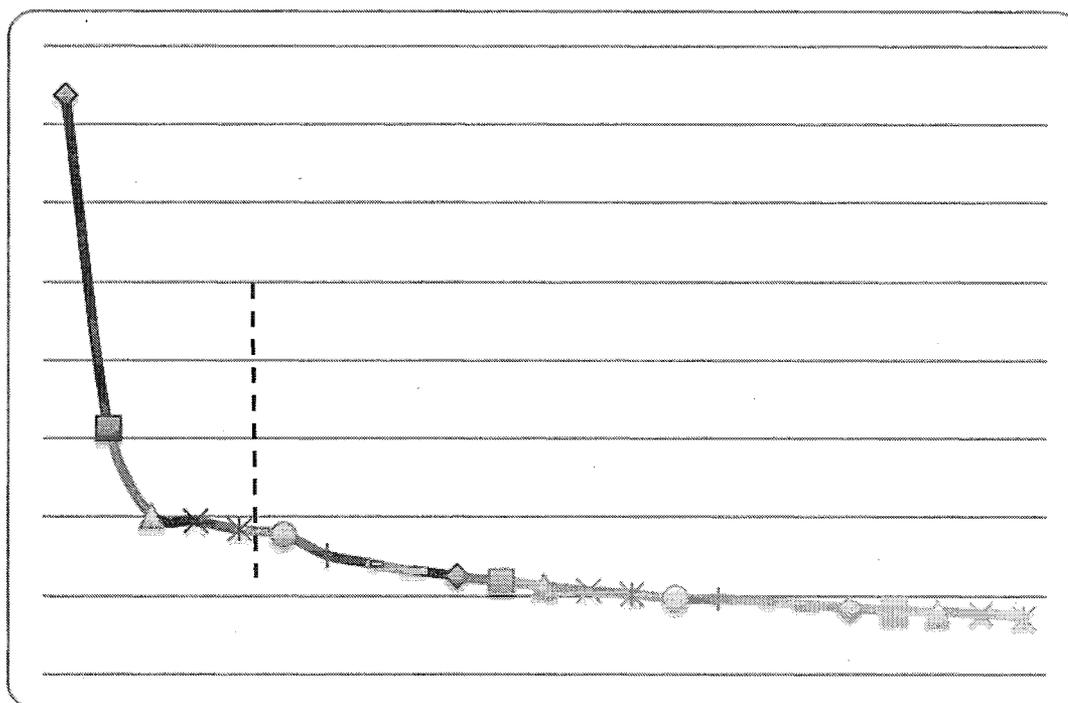
Pour la région du Bas-Saint-Laurent, la première analyse a permis d'identifier une solution à trois facteurs expliquant 75 % de la variance. L'objectif de cette première analyse est de déterminer le nombre de facteurs qui seront retenus dans l'analyse finale. La méthode des valeurs propres, qui consiste à retenir les facteurs dont la valeur propre est supérieure ou égale à 1, indique la présence de trois facteurs (Tableau 8).

Tableau 8 : Méthode des valeurs propres

Facteur	Valeur propre	Différence	Proportion de variance expliquée	Variance expliquée cumulative
Facteur 1	6.37046	4.24653	0.5010	0.5010
Facteur 2	2.12393	1.10452	0.1670	0.6680
Facteur 3	1.01941	0.07141	0.0802	0.7482
Facteur 4	0.94800	0.10187	0.0746	0.8228
Facteur 5	0.84613	0.07022	0.0665	0.8893
Facteur 6	0.77591	0.26052	0.0610	0.9503
Facteur 7	0.51539	0.10684	0.0405	0.9909
Facteur 8	0.40855	0.09282	0.0321	1.0230
Facteur 9	0.31572	0.06904	0.0248	1.0478
Facteur 10	0.24668	0.05472	0.0194	1.0672
Facteur 11	0.19196	0.06654	0.0151	1.0823
Facteur 12	0.12543	0.06218	0.0099	1.0922
Facteur 13	0.06324	0.03684	0.0050	1.0972
Facteur 14	0.02641	0.06081	0.0021	1.0992
Facteur 15	-0.03440	0.00409	-0.0027	1.0965
Facteur 16	-0.03849	0.02649	-0.0030	1.0935
Facteur 17	-0.06498	0.03720	-0.0051	1.0884
Facteur 18	-0.10218	0.04780	-0.0080	1.0804
Facteur 19	-0.14999	0.03030	-0.0118	1.0686
Facteur 20	-0.18029	0.02093	-0.0142	1.0544
Facteur 21	-0.20122	0.01761	-0.0158	1.0386
Facteur 22	-0.21883	0.05278	-0.0172	1.0214
Facteur 23	-0.27161	.	-0.0214	1.0000

Toutefois, la méthode graphique, qui constitue la représentation graphique de la valeur propre des différents facteurs, montre une stabilité entre les facteurs 3 et 4 avant une baisse marquée (Figure 2). À la lumière de cette information, mais également pour des fins de comparaison avec la solution de l'analyse factorielle de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, structurée autour de quatre facteurs, une solution à quatre facteurs a été forcée.

Figure 2 : Méthode graphique du « Scree test »



5.3.1 IDENTIFICATION ET CARACTÉRISATION DES FACTEURS OBTENUS

Ce sont donc quatre facteurs, expliquant 82% de la variance de l'ensemble des données, qui ont été obtenus lors de la seconde analyse (Tableau 9). Le résultat de l'analyse s'avère très bon puisque seulement 18% de la variance des données demeure inexpliquée.

Tableau 9 : Identification des facteurs pour l'analyse factorielle

Facteurs	Valeur propre	Différence	Proportion de variance expliquée	Variance expliquée cumulative
Facteur 1	5.14766	2.05381	0.4048	0.4048
Facteur 2	3.09385	1.86267	0.2433	0.6482
Facteur 3	1.23117	0.24205	0.0968	0.7450
Facteur 4	0.98912		0.0778	0.8228

Le tableau des charges factorielles (Tableau 10) identifie les variables qui sont fortement associées aux différents facteurs. Le tableau des charges factorielles identifie les saturations des différentes variables de l'analyse. Une variable peut être en association positive avec le facteur, c'est-à-dire qu'elle présente une valeur élevée en lien avec le facteur (plus grand ou égal à 0,50), ou encore peut être en association négative, c'est-à-dire qu'elle se distingue par une valeur négative élevée en lien avec le facteur (plus grand ou égal à -0,50). Pour être retenues au sein d'un facteur, les saturations des indicateurs doivent être d'une valeur absolue plus grande ou égale à 0,50 et plus grande ou égale à -0.50. Dans le tableau suivant (charges factorielles pour la région du Bas-Saint-Laurent) sont indiquées les variables retenues pour chacun des facteurs (variables ombragées).

Tableau 10 : Charges factorielles pour le Bas-Saint-Laurent

Variable	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4	Uniqueness
Population (2006)	0.1885	0.8213	0.0322	-0.0586	0.2854
Taux de variation de la population (2001-2006)	0.3197	0.1177	-0.4443	0.1658	0.6591
Proportion de la population âgée entre 15 et 34 ans	0.2031	-0.1510	0.0885	0.4497	0.7259
Part de logements nécessitant des rénovations majeures	-0.2525	-0.2431	0.2059	0.1496	0.8124
Part de la population ne possédant pas de diplôme	-0.6275	-0.2074	0.4379	0.2415	0.3132
Part de la population possédant un diplôme universitaire	0.5306	0.4039	-0.3171	-0.0902	0.4467
Taux d'activité	0.8648	-0.1627	0.0393	-0.0599	0.2204
Taux d'emploi	0.8823	-0.0460	-0.0020	-0.1073	0.2079
Part de matières recyclées par habitant	-0.2399	-0.1947	-0.0139	0.5462	0.6060
Revenu médian	0.7955	0.3425	-0.0442	0.2584	0.1812
Revenu médian des hommes	0.5935	0.3595	-0.1182	0.3340	0.3930
Revenu médian des femmes	0.6757	0.3485	0.0378	0.0194	0.4202
Déplacements alternatifs	0.0385	0.2156	-0.0930	-0.0404	0.9418
Part des transferts gouvernementaux	-0.8009	-0.2438	0.1585	-0.0367	0.2726
Part des familles présentant un faible revenu	-0.4730	-0.1687	0.0891	-0.3882	0.5892
Richesse foncière uniformisée par habitant	0.4201	0.0526	-0.5214	0.0408	0.5471
Endettement par habitant	0.1142	0.3591	0.2831	-0.0513	0.7752
Émissions d'avis environnementaux	0.0697	0.0775	0.1406	-0.0086	0.9693
Entreprises manufacturières de moins de 49 employés	-0.0060	0.4961	-0.0418	-0.0514	0.7495
Entreprises manufacturières de 50 employés et plus	-0.0071	0.5623	-0.2371	0.0594	0.6240
Présente d'un site d'enfouissement des déchets	-0.2266	-0.1265	0.1883	-0.1020	0.8868
Présence d'une station d'épuration des eaux usées	0.2682	0.4363	0.3992	-0.0176	0.5780
Nombre d'industries manufacturières	0.1405	0.8013	-0.0693	-0.0100	0.3332

La composition des quatre facteurs retenus pour l'analyse est présentée aux tableaux suivants.

Tableau 11 : Composition du facteur 1, Bas-Saint-Laurent

Facteur 1	
Liste des variables en association avec le facteur 1	
<i>Positives</i>	<i>Négatives</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Part de la population possédant un diplôme d'étude universitaire • Taux d'activité • Taux d'emploi • Revenu médian • Revenu médian des hommes • Revenu médian des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Part de la population ne possédant pas de diplôme Part des transferts gouvernementaux Part de famille à faible revenu

Tableau 12 : Composition du facteur 2, Bas-Saint-Laurent

Facteur 2	
Liste des variables en association avec le facteur 2	
<i>Positives</i>	<i>Négative</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Taille de la population • Présence d'industrie manufacturière de moins de 50 employés • Présence d'industrie manufacturière de plus de 50 employés • Nombre total d'industries manufacturières • Présence de station d'épuration des eaux usées 	

Tableau 13 : Composition du facteur 3, Bas-Saint-Laurent

Facteur 3	
Liste des variables en association avec le facteur 3	
<i>Positive</i>	<i>Négatives</i>
<ul style="list-style-type: none">• Part de la population ne possédant pas de diplôme	<ul style="list-style-type: none">• Taux de variation de la population entre 2001 et 2006• Richesse foncière uniformisée par habitant

Tableau 14 : Composition du facteur 4, Bas-Saint-Laurent

Facteur 4	
Liste des variables en association avec le facteur 4	
<i>Positives</i>	<i>Négative</i>
<ul style="list-style-type: none">• Proportion de la population âgée entre 15 et 34 ans• Taux de recyclage par habitants	

ANNEXE 3

REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS RURALES SELON LES RÉSULTATS DES ANALYSES FACTORIELLES

Tableau 1: Regroupement de municipalités rurales du Saguenay-Lac-Saint-Jean présentant les mêmes résultats aux facteurs de l'analyse factorielle

Résultats aux différents facteurs	Municipalités rurales
Facteur 1 (+) Facteur 2 (+) Facteur 3 (+) Facteur 4 (+)	Saint-Gédéon
Facteur 1 (+) Facteur 2 (+) Facteur 3 (+) Facteur 4 (-)	Albanel Chambord Hébertville L'Ascension-de-Notre-Seigneur Métabetchouan--Lac-à-la-Croix Normandin Saint-Ambroise Saint-Bruno Saint-Félicien Saint-Nazaire Saint-Prime
Facteur 1 (+) Facteur 2 (+) Facteur 3 (-) Facteur 4 (-)	Hébertville-Station Roberval
Facteur 1 (+) Facteur 2 (-) Facteur 3 (-) Facteur 4 (-)	Bégin Saint-Edmond Sainte-Monique
Facteur 1 (-) Facteur 2 (-) Facteur 3 (-) Facteur 4 (-)	Saint-André-du-Lac-Saint-Jean
Facteur 1 (-) Facteur 2 (+) Facteur 3 (+) Facteur 4 (-)	Desbiens Girardville Labrecque L'Anse-Saint-Jean Petit-Saguenay Saint-Ludger-de-Milot Saint-Thomas-Didyme
Facteur 1 (-) Facteur 2 (-) Facteur 3 (+) Facteur 4 (-)	Ferland-et-Boilleau Lamarche Rivière-Éternité Saint-Augustin Sainte-Jeanne-d'Arc

Résultats aux différents facteurs	Municipalités rurales
Facteur 1 (-) Facteur 2 (+) Facteur 3 (-) Facteur 4 (-)	Saint-François-de-Sales [M]
Facteur 1 (-) Facteur 2 (+) Facteur 3 (+) Facteur 4 (+)	Saint-David-de-Falardeau [M]
Facteur 1 (-) Facteur 2 (-) Facteur 3 (+) Facteur 4 (+)	Lac-Bouchette Péribonka Saint-Henri-de-Taillon
Facteur 1 (+) Facteur 2 (-) Facteur 3 (+) Facteur 4 (-)	La Doré Saint-Charles-de-Bourget Saint-Eugène-d'Argentenay
Facteur 1 (+) Facteur 2 (-) Facteur 3 (+) Facteur 4 (+)	Sainte-Rose-du-Nord Saint-Félix-d'Otis Saint-Stanislas

Tableau 2 : Regroupement de municipalités rurales du Bas-Saint-Laurent présentant les mêmes résultats aux facteurs de l'analyse factorielle

Résultats aux différents facteurs	Municipalités rurales
Facteur 1 (+) Facteur 2 (+) Facteur 3 (+) Facteur 4 (+)	Amqui Dégelis Notre-Dame-du-Lac Pohénégamook Saint-Alexandre-de-Kamouraska Saint-Honoré-de-Témiscouata Saint-Louis-du-Ha! Ha! Saint-Onésime-d'Ixworth Saint-Pacôme
Facteur 1 (+) Facteur 2 (+) Facteur 3 (+) Facteur 4 (-)	Baie-des-Sables Mont-Joli Sainte-Hélène Saint-Pascal
Facteur 1 (+) Facteur 2 (+) Facteur 3 (-) Facteur 4 (-)	Cabano Kamouraska Le Bic L'Isle-Verte Rivière-Ouelle Sainte-Flavie Saint-Mathieu-de-Rioux
Facteur 1 (+) Facteur 2 (-) Facteur 3 (-) Facteur 4 (-)	Notre-Dame-des-Neiges Saint-Denis Saint-Éloi Saint-Marcellin Val-Brillant
Facteur 1 (-) Facteur 2 (-) Facteur 3 (-) Facteur 4 (-)	Les Hauteurs Saint-Adelme Saint-Bruno-de-Kamouraska Sainte-Françoise Saint-Simon Saint-Zénon-du-Lac-Humqui
Facteur 1 (-) Facteur 2 (-) Facteur 3 (-) Facteur 4 (+)	Albertville Packington Sainte-Florence Sainte-Irène Saint-Jean-de-la-Lande

Résultats aux différents facteurs	Municipalités rurales
Facteur 1 (-) Facteur 2 (+) Facteur 3 (+) Facteur 4 (-)	Causapscal Les Méchins Mont-Carmel Sainte-Félicité Saint-Michel-du-Squatec Saint-Noël Trois-Pistoles
Facteur 1 (-) Facteur 2 (-) Facteur 3 (+) Facteur 4 (-)	Esprit-Saint La Trinité-des-Monts Saint-Alexandre-des-Lacs Saint-Charles-Garnier Sainte-Angèle-de-Mérici Saint-Jean-de-Dieu Saint-Paul-de-la-Croix Saint-Paul-de-la-Croix
Facteur 1 (-) Facteur 2 (+) Facteur 3 (-) Facteur 4 (-)	Grosses-Roches Lac-au-Saumon Métis-sur-Mer Rivière-Bleue Saint-Fabien Sayabec
Facteur 1 (-) Facteur 2 (+) Facteur 3 (+) Facteur 4 (+)	Price
Facteur 1 (-) Facteur 2 (-) Facteur 3 (+) Facteur 4 (+)	La Rédemption Lejeune Saint-Athanase Saint-Cléophas Sainte-Rita Saint-Moïse Saint-René-de-Matane Saint-Vianney
Facteur 1 (+) Facteur 2 (-) Facteur 3 (+) Facteur 4 (-)	Saint-André Saint-Arsène Saint-Épiphanie Saint-François-Xavier-de-Viger Saint-Joseph-de-Lepage Saint-Léon-le-Grand Saint-Octave-de-Métis

Résultats aux différents facteurs	Municipalités rurales
Facteur 1 (+) Facteur 2 (+) Facteur 3 (-) Facteur 4 (+)	La Pocatière Sainte-Luce Saint-Germain Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
Facteur 1 (+) Facteur 2 (-) Facteur 3 (-) Facteur 4 (+)	Saint-Clément Saint-Damase Saint-Elzéar-de-Témiscouata Saint-Eusèbe Saint-Léandre Saint-Philippe-de-Néri
Facteur 1 (-) Facteur 2 (+) Facteur 3 (-) Facteur 4 (+)	Saint-Juste-du-Lac Saint-Marc-du-Lac-Long
Facteur 1 (+) Facteur 2 (-) Facteur 3 (+) Facteur 4 (+)	Auclair Padoue Saint-Cyprien Saint-Donat Sainte-Jeanne-d'Arc Saint-Eugène-de-Ladrière Saint-Gabriel-de-Rimouski Saint-Joseph-de-Kamouraska

Tableau 3 : Table de correspondance entre la typologie de la recherche et les groupes de municipalités rurales issus de l'analyse factorielle pour chacune des régions à l'étude

Typologie	SLSJ	BSL
	Facteurs	Facteurs
	1 2 3 4	1 2 3 4
- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	+ + + + + - + +	+ + - + + + - - + - - - + - - +
- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles positives - Variable sociales collectives négatives	+ + + - + - + -	+ + + +
- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	+ + - + + - - +	
- Variables économiques positives - Variables sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	+ - - -	+ + + - + - + - + - + +
- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives positives	- + + +	
- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles positives - Variables sociales collectives négatives	- + + - - - + -	
- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives positives	- + - + - - - +	- + - + - - - + - + - - - - - -
- Variables économiques négatives - Variable sociales individuelles négatives - Variables sociales collectives négatives	- - - -	- + + - - + + + - - + - - - + +